TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 11 013

DERNIÈRE ÉDITION

SAMEDI 28 JUIN 1980

La répression au Salvador

L'armée occupe l'université centrale et tire sur les étudiants

LIRE PAGE 7



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; G.B., 35 p. ; Irlande, 50 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie 600 L. ; Liban 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

LES PROBLÈMES DE DÉFENSE SONT L'UNE DES PRÉOCCUPATIONS MAJEURES DE M. GISCARD D'ESTAING

Deux armes nouvelles pour la dissuasion nucléaire

• Missile mobile : l'engin sera opérationnel en 1992
• Bombe à neutrons : le processus de développement est engagé

Aux journalistes réunis jeudi 26 juin à l'Elysée, M. Valéry Giscard d'Estaing a révélé qu'il avait décidé, durant le dernier conseil de défense du mardi 10 juin, d'entreprendre la préparation d'un lanceur stratégique mobile qui viendra compléter, après 1992, l'arsenal actuel de la dissuasion nucléaire. Les caractéristiques techniques de ce nouveau système d'arme seront arrêtées à la fin de cette année. Le chef de l'Etat a, d'autre part, précisé que la décision éventuelle de produire en série la bombe à neutrons — dont les recherches ont commencé — ne pourra pas être prise avant les années 1982-1983.

En politique étrangère, le chef de l'Etat a traité trois sujets : l'Afghanistan, le Proche-Orient, l'élargissement du Marché commun. Après avoir évoqué de manière positive le retrait de certaines unités soviétiques d'Afghanistan et précisé que la France n'apporterait pas son aide à la résistance, M. Giscard d'Estaing a réaffirmé la position française traditionnelle sur le conflit israélo-arabe.

Au cours de ce même entretien, M. Giscard d'Estaing n'a pas directement abordé la politique « politicienne » et il a éludé de nombreuses questions. Dans la majorité, on notait, ce vendredi matin, la réaction de M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., qui relevait que les orientations tracées par le chef de l'Etat demeurent une politique « qui n'est pas d'inspiration gaulliste ». Le C.D.S. prenait le contre-pied des propos du président de la République en affirmant que la France doit apporter « une aide militaire » à la résistance afghane.

Dans l'opposition, M. Georges Marchais a reproché à M. Giscard d'Estaing de conduire une politique « pro-atlantique et d'intégration » masquée derrière des thèmes d'indépendance nationale. M. Jean-Pierre Chevènement, membre du secrétariat national du P.S., relevait que le chef de l'Etat avait, en matière de défense, annoncé des décisions en dehors de la concertation avec le Parlement promise pour la session d'automne par le ministre de la défense.

Une conception stratégique sans impasse

par JACQUES ISNARD

Sous les lambris de l'Elysée, le chef de l'Etat ne s'est véritablement animé que pour l'exposé de sa politique de défense. D'un ton ferme, presque catégorique, il a assené des principes — plus qu'il ne les a démontrés — et il a fustigé ceux qui parlent légèrement de problèmes complexes ou qui mettent en doute son aptitude, comme chef des armées élu par la nation, à brandir la foudre nucléaire contre un éventuel agresseur.

Mais il faut aller au-delà de cette apparence, qui peut impressionner ceux qui avaient besoin sans doute d'être rassurés, pour retenir, en fin de compte, l'essentiel du message que M. Giscard d'Estaing voulait probablement faire passer : s'agissant de la défense, l'impasse n'est pas possible si, par impasse, on appelle le fait de faire reposer la défense sur un dispositif couvrant un certain nombre d'hypothèses, mais ne les garantissant pas toutes.

C'est, en réalité, la deuxième fois durant son septennat que le président de la République place les orientations de sa politique de défense sous cet axiome. Il l'avait déjà fait en juin 1976, à l'Institut des hautes études de défense nationale.

L'invocation a un sens : elle consiste à affirmer qu'il n'y a pas de politique de défense sans un effort constant de mise à jour, puis de développement de tous les moyens militaires qui l'expriment et la sous-tendent. Il est révélateur que le chef de l'Etat se soit longuement expliqué sur les types d'armes jugés indispensables avant la fin du siècle, à l'exception d'une courte — mais remarquée — digression sur la nécessité de maintenir une certaine ambiguïté sur le moment et les conditions d'une participation de la France à la sécurité collective en Europe.

Devant les journalistes invités, M. Giscard d'Estaing a donné le sentiment de s'exprimer comme il doit l'entendre faire, dans les conseils de défense qu'il préside, par les chefs d'état-major ou par les spécialistes de la chose militaire requis pour la compréhension d'un dossier particulier. A cette différence, cependant, que le chef de l'Etat est allé directement aux conclusions tirées, sans se donner la peine d'expliciter les tenants et les aboutissants du choix.

On peut le constater avec les deux décisions dont il s'est fait l'écho : d'une part, l'initiative, prise la semaine dernière (*le Monde* du 11 juin), de préparer avant la fin de cette année les caractéristiques et les performances du lanceur stratégique mobile qui viendra compléter après 1992 la force des sous-marins nucléaires lance-missiles, et, d'autre part, le refus *« irrévocable »* de modifier la durée du service national.

De toutes les révélations présidentielles en matière de défense, l'annonce que la France se lancera dans la conception d'un missile stratégique mobile est probablement la plus importante.

(Lire la suite page 10.)

Prendre des risques

Que ce soit à propos du Proche-Orient ou de la crise afghane, M. Giscard d'Estaing a apporté quelques précisions qui méritent d'être relevées.

C'est en traitant de l'Afghanistan que le président de la République a pris les plus grands risques. D'une certaine manière, il s'est porté garant de la bonne volonté soviétique. Refusant d'envisager l'hypothèse d'une simple manœuvre dilatoire, il a cautionné le retrait de certaines unités de l'armée rouge annoncé dimanche dernier. Ce retrait, qui ne devrait pourtant affaiblir en rien les capacités militaires de l'U.R.S.S. sur le terrain, constitue, a-t-il dit, « un geste dans la bonne direction, répondant aux demandes qui ont été formulées auprès de l'Union soviétique ». Il indiquerait, toujours selon le chef de l'Etat, la volonté de Moscou d'« arrêter, à partir de l'Afghanistan, la détérioration des relations internationales ».

Par la même occasion, M. Giscard d'Estaing a exclu toute aide militaire à la résistance afghane. C'est là une bonne nouvelle pour le Kremlin, car cette décision est en contradiction avec les analyses que l'on faisait jusque-là en haut lieu, y compris au Quai d'Orsay, où l'on s'accordait à estimer que le facteur essentiel dans l'évolution de la crise afghane serait le degré de combativité de la résistance.

M. Giscard d'Estaing, qui a présenté comme un succès personnel le retrait d'un nombre « déjà significatif » de soldats soviétiques, a d'autre part rejeté les propositions de solution « transitoire » esquissées mardi à Belgrade par le président Carter. Il leur préfère une « solution définitive » à caractère politique impliquant le retrait total des forces soviétiques, le droit à l'autodétermination pour le peuple afghan et le retour du pays à son non-alignement traditionnel. L'objectif est particulièrement ambitieux. N'en déplaise au chef de l'Etat, on voit mal comment il pourrait être réalisé sans étapes. Et dans quel délai ?

A propos du Proche-Orient, M. Giscard d'Estaing s'est surtout attaché à illustrer et à défendre une politique qui est maintenant bien connue. Niant qu'il nourrisse la moindre arrière-pensée pétrolière — mais ce n'était pas là le moment le plus spontané de sa prestation, — le chef de l'Etat a développé avec une grande volonté de convaincre la thèse des deux droits : le droit à la sécurité d'Israël et le droit à l'existence du peuple palestinien. Mettant en garde contre l'actuelle « course à l'abîme », M. Giscard d'Estaing a beaucoup insisté sur la nécessité pour Israël d'évacuer les territoires occupés en 1967, car, a-t-il souligné, « des frontières sûres et internationalement reconnues ne peuvent pas et ne pourront jamais englober des territoires occupés ».

A Paris, dans les salons de la présidence, la franchise de ces propos n'avait rien de choquant. L'intransigeance bornée du gouvernement israélien doit, si c'est possible, être ébranlée. On aurait voulu pourtant que le président de la République n'escamote pas la première question posée sur le Proche-Orient et qui concernait les « raisons majeures » qui l'« empêchent d'effectuer une visite officielle et historique en Israël », tant il est vrai que toute approche réaliste du drame proche-oriental implique sympathie et compréhension à l'égard de tous les protagonistes.

Au sommaire du supplément

EUROPA

publié dans

Le Monde

de lundi

(daté 1[er] juillet)

- Deux entretiens avec M. BOTHA, premier ministre d'Afrique du Sud, et M. MUGABE, premier ministre du Zimbabwe.

Lui

On le pressentait depuis quelques mois. Délibérément, le président de la République a pris de la hauteur, s'éloignant des tribulations des Français pour ne s'occuper que du rôle et de l'avenir de la France. Au gouvernement, les vallées de larmes ; à lui, les sommets. On le comprend.

A l'intérieur, il n'y a que déceptions et échecs : une majorité délabrée, même si elle fait semblant de se retrouver, quand il le faut, pour éviter le pire ; un chômage et une hausse des prix qui s'obstinent à démentir l'optimisme officiel ; une justice que l'on méprise pour s'étonner ensuite que le peuple s'en méfie. Mais c'est affaire de gouvernement.

A l'extérieur, il y a les vastes horizons, les conflits d'aujourd'hui et les espoirs de paix ou les risques de guerre, la défense. Et c'est son affaire.

Rarement l'exercice du pouvoir a paru plus solitaire, le président plus sûr de lui et dominateur. A l'égard de ses partenaires comme du Parlement. Lui seul a une claire vision de l'affaire afghane ; lui seul détient la solution au Proche-Orient ; lui seul a une juste conception de la défense. L'opinion anesthésiée ne peut qu'être frappée de cette détermination.

La fonction présidentielle change décidément les hommes ou les révèle. Finalement, on s'est bien trompé sur celui qui l'exerce depuis six ans.

Sous un masque libéral, c'est un autoritaire, personnel et souverain, qui ne souffre pas qu'on lui résiste, jusque dans les détails de la vie publique et les recoins de l'Etat.

Mais surtout la réputation d'économiste qu'on lui a faite n'est guère fondée. Trop d'erreurs et trop d'illusions ont conduit depuis trop longtemps à trop d'échecs en ce domaine. C'est, en revanche, un bon psychologue et un bon pédagogue, c'est-à-dire un parfait politique.

J. F.

Les dirigeants soviétiques sont persuadés que le temps travaille pour eux à Kaboul

De notre correspondant DANIEL VERNET

Moscou. — Il y a six mois, le 27 décembre, en fin de soirée, de brefs combats éclataient dans les rues de Kaboul entre l'armée soviétique et les unités de l'armée afghane restées fidèles au président Amin ; le président lui-même était tué. M. Babrak Karmal lançait, depuis la radio de Tachkent, un appel à la population afghane. Trois jours avant, les troupes soviétiques étaient arrivées par un pont aérien vers l'aéroport de Kaboul et la base de Bagram, ainsi que par la route du nord. Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, l'U.R.S.S. intervenait militairement en dehors de sa zone d'influence reconnue.

Baptisée par ses protagonistes *« aide désintéressée d'un contingent limité de troupes soviétiques se trouvant en Afghanistan, à la demande du gouvernement de ce pays »*, l'intervention militaire et l'occupation provoquaient un bref isolement diplomatique de Moscou : A l'ONU, cent huit Etats demandaient le retrait des troupes étrangères, la Conférence islamique condamnait l'intervention, que le président Giscard d'Estaing et le chancelier Schmidt déclaraient *« inacceptable »*.

Les Etats-Unis décidaient le boycottage des Jeux olympiques et l'embargo sur les ventes à l'Union soviétique de céréales et de technologie de pointe. Même les alliés les plus proches de Moscou étaient troublés et se demandaient s'ils n'allaient pas être les premières victimes de la fin de la détente.

Six mois plus tard, force est de constater que, dans l'ensemble, l'U.R.S.S. a rétabli sa position diplomatique. Après avoir fait le gros dos sous l'orage pendant les premières semaines, elle s'est efforcée de regagner ses amis du tiers-monde, puis de proposer à l'Europe occidentale la reprise du dialogue. Elle y a réussi sans faire de grandes concessions.

Tandis que les Etats-Unis, empêtrés dans l'affaire iranienne, restaient, provisoirement au moins, hors jeu, elle a repoussé le plan européen de « neutralisation » de l'Afghanistan. Elle s'est accommodée de l'échec de la tentative de médiation commune, sachant que, de toute façon, elle n'avait rien à craindre des non-alignés tant que M. Fidel Castro serait le président du mouvement.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

En pleine forme

La bombe française à neutrons sera opérationnelle en 1982, ce qui est une grande nouvelle, même si l'idée de s'en servir un jour n'est guère réjouissante ; les Israéliens ont droit à la sécurité et les Palestiniens à la restitution de leurs territoires occupés, ce qui est un point important, même si les premiers trouvent qu'on en fait trop et les seconds qu'on n'en fait pas assez ; le premier retrait soviétique d'Afghanistan est un bon signe, même si M. Brejnev ne propose, pour l'instant, aucun calendrier de départ ; il apparaît naturel qu'en 1980 les ouvriers disposent d'un plan de carrière, même si la carrière en question est actuellement en plan.

En somme, comme l'a dit M. Giscard d'Estaing, « la » France exprimé une position juste, et il est important que quelqu'un exprime » des positions justes », même si dans le monde et jusque chez nous s'imposent des situations injustes. Dans un tel contexte, notre président est apparu comme un homme en pleine forme, et il n'y a plus qu'à attendre que le reste de la France et de la planète soient aussi en forme que lui.

BERNARD CHAPUIS.

AU CONSERVATOIRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE

Trois jours de longs adieux

Au Conservatoire national d'art dramatique, les « journées » des 24, 25 et 26 juin ont permis de constater les aptitudes des élèves de la promotion 1980.

Aurélien Recoing a présenté des mises en scène de fragments du *Cid* et d'*Hernani*. De ces deux œuvres fondamentales, il a clairement souligné, avec une vive gaieté d'imagination, ce qui aujourd'hui fait obstacle : un balancement rhétorique trop systématique du *Cid*, et, pour *Hernani*, un certain décalage du point d'équilibre entre le pathos et le rire.

Cette approche critique du vieillissement des deux pièces, intelligente, sympathique, qui fait basculer plusieurs fois le jeu dans un comique brut, Aurélien Recoing la maintient en dehors d'une parodie ou d'une « mise en pièces » ordinaires. Et cela pour deux raisons :

D'abord, avec peu d'accessoires, comme des draps ou des fleurs, il invente une beauté scénographique intense, soutenue aussi par les costumes, une beauté « généreuse », qui, alliée à une diction très vivante des vers, place la pièce sous son meilleur jour, lui restitue une fraîcheur, une jeunesse ;

Ensuite, et c'est là que le travail d'Aurélien Recoing est le plus remarquable, la saisie ironique de la pièce se métamorphose sans cesse en une compréhension plus large et plus profonde des qualités de l'œuvre. Si Aurélien Recoing avait « triché », s'il avait fait semblant d'ignorer ce que *le Cid* et *Hernani* ont aujourd'hui de « cocasse », le jeu serait resté à mi-chemin, dans une hésitation courtoise. Mais, en mettant les pieds dans le plat, Recoing lève l'hypothèque, c'est comme si ce décalage, une fois dénoncé, était admis, adopté, et, alors, sur un terrain clair et net, la poésie de Corneille et de Hugo éclate, flambe.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 25.)

Demain

LE MONDE DIMANCHE

SOLDATS DU REFUS

Une enquête sur les objecteurs de conscience par Daniel Schneider



PARENTS - ENFANTS

Les enfants d'aujourd'hui sont-ils tenus en « cage », notamment sur le plan sentimental par leurs parents ? Pour l'avoir affirmé et déploré (*le Monde* du 24 mai), Gabriel Matzneff s'est attiré de vives protestations auxquelles il répond aujourd'hui *en s'adressant* à Priscille d'Harcourt, laquelle a seize ans et se déclare fort heureuse d'avoir des parents. Mme Nil Neirinck prend la défense des mères *« abusives et hystériques »* qu'il a attaquées. Mme Sinany Mac Leod juge qu'une très jeune fille est rarement de taille à évaluer les mobiles d'un homme fait et Mme Gracianne Dureau insiste sur la nécessité de conserver au moins un tabou, celui de l'inceste. Marcel Canetti montre enfin ce que pourrait être un « droit des enfants. »

Hystériques

par NIL NEIRINCK (*)

SELON M. Matzneff, les jeunes vivent dans une cage dont les mères, *« abusives et hystériques »*, tiennent la clef.

Pourtant : l'enfant a deux parents.

Mais le père, du fait qu'il fait vivre sa famille, *se sent libéré de* la vraie responsabilité de l'éducation, qu'il délègue à la mère, se sent « couvert », et — s'étant fait sa place dans la société — a peur du scandale, exige avant tout la respectabilité, veut que ses enfants soient des adultes en *herbe, donc « copie conforme »*, et veut que cette mini-société que constitue la famille s'intègre sans histoires dans la société dont il s'est fait un membre docile.

Ce père *qui — sauf s'il est* très riche, très pauvre ou... artiste — a un patron qu'il se doit de respecter veut que dans sa maison on le respecte à son tour. Dominé dans la société, il se veut maître chez lui en dominant femme et enfants, qu'il veut dociles à leur *tour.*

La mère, plus proche des enfants, vit entre enclume et marteau. D'où l' « hystérie » de la mère, à l'âge de la puberté des *enfants, souvent* elle-même dans la période difficile qu'est la ménopause : inquiète de par le fait qu'elle est « seule » à être responsable de la santé, la conduite, l'éducation de l'enfant, et d'avoir à en répondre au père. Inquiète et *esclave quand elle reste chez elle*, et aussi peu libre quand elle part travailler à l'extérieur ; inquiète quand l'enfant a de la fièvre, un mal de tête, des problèmes psychiques, pensant aux méningites, aux leucémies, aux vies ratées. Inquiète de l'avenir de l'enfant.

« Hystérique » d'avoir écouté la nuit, l'enfant qui se réveille, qui vomit, de s'être levée la première *tous les matins pour* préparer le départ à l'école, de s'occuper de tous les repas (« nourrissants, équilibrés, sains... »), d'avoir été là tous les soirs pour que l'enfant et le père lui racontent leur journée, à force d'avoir « écouté » toujours, d'avoir été là *« toujours »*.

Devenue « hystérique », moins de n'avoir plus jamais été libre ou seule après la naissance de l'enfant, mais surtout d'avoir été seule à élever l'enfant, d'avoir été seule à en être responsable, jour et nuit, heure après heure, minute après *minute, d'avoir été seule* à avoir porté le lourd, l'énorme fardeau d'être mère, c'est-à-dire celle qui doit savoir, prévoir, comprendre, donner la liberté et ne pas la *donner*, défendre l'enfant envers le père et en même temps rester solidaire avec les deux.

« Hystérique » d'avoir dû être l'éternelle Maria Mediatrix.

La fête du sacrifice

Fête des mères : fête du sacrifice.

Etre la mère, c'est encore se sentir responsable quand l'enfant aura seize, dix-huit, vingt-cinq ans ; c'est toujours rester à l'écoute la nuit, quand l'enfant rentre tard et — pour la fille — craignant qu'elle n'ait été violée (puisque c'est toujours elle *qui est physiquement la plus faible*), qu'elle n'ait rencontré le séducteur aux tempes grises, qui la séduira (puisque élevée par les mères d'avant 68, elle est restée romantique) et qui la trompera, ou par l'amant jeune qui la délaissera puisque la pilule — *pourvu qu'elle ne l'oublie pas !...* — a fait d'elle une égale, pourtant restée nostalgique de l'idéalisme et de la protection dans le mariage.

Les mères *ont peur* ; et si en 68 ou plus tôt, quand elles étaient jeunes et libres (avant l'enfant donc), *« elles enterraient le Vieux Monde »*, « après l'enfant » elles sont devenues mères, c'est-à-dire refoulées, crispées, « hystériques » à force de vivre dans cette peur, — *la peur pour l'enfant*, la peur, non que l'enfant soit libre, mais qu'il se perdre dans sa liberté.

Le seul progrès réalisable dans l'éducation pourra venir du *féminisme en ce que* la femme ne soit plus seule à élever l'enfant, à le comprendre, à le défendre, *mais* que l'homme *et la femme* se partagent cette peur, cette responsabilité, que la femme — elle aussi — puisse partir à un travail qui l'intéresse et la passionne, *qu'elle ne soit plus* la seule à se sentir responsable et coupable, et que l'enfant soit gardé par des personnes compétentes pendant l'absence des parents. Que les parents partagent équitablement le temps passé avec l'enfant, que le stress de la responsabilité de l'éducation soit allégé parce que les deux partenaires y prennent une partie égale. Que ce ne soit plus le père qui commande et fasse de la mère une subordonnée qui à son tour se défoule sur l'enfant, ou se replie sur elle-même, ou essaie d'échapper, tant le fardeau est lourd. Qu'élever l'enfant se fasse dans la joie partagée et libère *et* la mère *et* l'enfant.

Reste l'évolution de la société et la mère, qui a si peu connu la pilule, difficulté à comprendre ou accepter, sans inquiétude, les nouvelles règles du jeu, puisqu'elle a depuis toujours été *préparée au mariage et* à la virginité et non pas à « l'amant adulte », que, même « libérée » elle a encore peur que sa fille perde les avantages de la cage dorée pour une liberté solitaire.

Conclusion : 1) Si M. Matzneff s'attaque surtout aux mères, c'est qu'il n'a rien compris au féminisme ; 2) Si cage il y a (et « le nœud de vipères qu'est la famille »), ce sont, par manque d'égalité et de tolérance, surtout les mères qui en sont prisonnières.

Que la mère soit l'égale, l'enfant le deviendra.

(*) Ecrivain belge.

Pour un droit des enfants

par MARCEL CANETTI (*)

1) Le droit des enfants doit être reconnu à tous les enfants sans exception, et jusqu'à l'âge *où ils sont adultes* et peuvent intervenir directement dans les affaires des hommes.

2) L'enfant a le droit de connaître cette déclaration dès qu'il a l'âge de la comprendre.

3) L'enfant, étant placé sous la sauvegarde de la génération au pouvoir, a le droit de *demander que rien ne* soit entrepris qui puisse, ou le mettre en danger, ou compromettre ses *chances d'arriver sain et sauf* à l'âge adulte.

*4) L'enfant a droit à son insou*ciance naturelle. Elle lui est due par ceux qui lui imposent leurs décisions.

5) L'enfant a le droit de demander à ne pas être attiré dans le monde comme dans un *guet-apens* que lui aurait tendu la société qui lui a donné naissance. Il ne veut pas avoir été programmé avant son arrivée.

6) L'enfant a le droit d'aimer et de porter secours à qui bon lui semble.

7) L'enfant a le droit de demander qu'on lui laisse une planète où la vie soit encore possible quand il arrivera à maturité.

8) L'enfant a le droit de demander à ses parents, et au pays où il voit le jour pour la première fois, de tenir le mieux possible l'engagement moral qu'ils prennent vis-à-vis de lui en lui donnant naissance.

9) L'enfant, en cas de défaillance des dirigeants au pouvoir vis-à-vis de la présente *déclaration, a le droit d'être informé* des dangers qui le menacent, assez tôt pour leur en rappeler les termes et pouvoir faire usage d'un frein de secours préalablement mis à sa disposition.

10) L'enfant a le droit de demander que nul ne porte atteinte à sa passion de la vie qui s'exprime par l'enthousiasme, *la joie et l'espoir.*

(*) Ingénieur.

Heureuse d'avoir des parents

De Priscille d'Harcourt, à Paris.

A seize ans, je suis en première B, section économique, censée lire *le Monde*. Parfois rébarbatif, parfois intéressant, mais parfois ô combien révoltant !

C'est par hasard que je suis tombée sur quelques lignes de M. Gabriel Matzneff (dont je ne connais que le nom), dans lesquelles il nous rendait témoins de sa crise de croissance tardive. Démagogie ou réelle révolte anti-parentale ? Voilà en tous les cas un pilier de mai 68 nouvelle façon, prêt à nous extirper d'une cage qui n'existe que dans son imagination. Non, les heurts quotidiens ne *sont* pas *toujours* des barreaux qui cachent le soleil.

Dieu merci, ce ne sont pas ses fantasmes qui m'empêcheront de dire, et même de crier, qu'avoir *seize ans est délicieux,* surtout avec papa et maman !...

Monsieur Matzneff, malgré tout le respect que je vous dois, j'aime mieux vous dire que ce n'est pas parce que vous interprétez le délire du très vénérable Helvétius que vous êtes parole d'évangile... Même Helvétius peut avoir tort. Je ne parle pas en tant qu'écrivain en manque d'objectivité qui n'a rien de mieux à faire que de dresser enfants contre parents, et de détruire la vie amoureuse d'une jeune fille de seize ans.

Je parle justement comme une fille de seize ans qui est heureuse d'avoir des parents pour écarter ces êtres malsains qui trouvent normal de détruire toute une vie pour retrouver un sentiment de jeunesse auprès d'une trop jeune fille.

Que vous le fassiez, cela vous regarde, mais s'il vous plaît, ne vous justifiez pas en vulgarisant vos actes. Votre cas n'est pas une généralité. Heureusement pour moi. Heureusement pour la plupart d'entre nous.

Une auto-complaisance criminelle

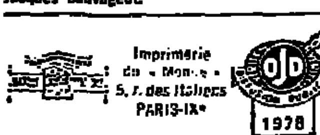
De Mme Helene Sinany-Mac Leod, Française de New-York

Est-il permis, devant l'éloquence de Gabriel Matzneff, de s'interroger ? La belle intransi*geance du propos en fait douter.* Faut-il rappeler à ce champion de la liberté que celle-ci ne saurait *consister* à abuser de la liberté d'autrui ? Dénoncer l'abus de pouvoir dans les familles — *fort* bien. Le dénoncer pour affirmer le droit d'un monsieur mûrissant (soyons charitables) à « avoir pour maîtresse une très jeune fille » me paraît relever d'une auto-complaisance criminelle. L'irresponsabilité des adolescents quadragénaires a son charme, mais vénéneux. Car enfin c'est bien de responsabilité qu'il s'agit !

Qu'il *ne* soit pas simple de protéger ceux que *l'on aime* en respectant leur liberté n'autorise personne à nier ce devoir de protection. *Le juge est en ce cas un* recours dérisoire, j'en conviens, et dangereux en ce qu'il donne à *l'adolescent* comme une auréole de martyr. Mais reconnaissons qu'une très jeune fille n'est que rarement de taille à évaluer les mobiles d'un homme fait. Curieusement, M. Matzneff n'exalte pas les splendeurs de Roméo et Juliette (trente ans, ou guère plus, à eux deux).

Ce qu'il défend, ce ne sont pas les droits des jeunes filles de seize ans, mais le droit des *hommes de sa génération* à les avoir pour « maîtresses » (le joli mot...). Et j'avoue que je suis partagée entre tristesse *et* répulsion à voir cette entreprise s'abriter derrière la défense des libertés. O amalgame, antique ressource des gens de mauvaise foi... —

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1978

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire n° 57 437.

Chère Priscille...

par GABRIEL MATZNEFF

RESUMONS. Je suis *« un pilier de mai 68 nouvelle façon »*, dont l'unique souci est de *« dresser enfants contre parents »* et de *« détruire la vie amoureuse »* des filles de seize ans ; qui *« n'a rien compris au féminisme »* ; qui *« pratique le terrorisme langagier » (sic)* ; dont le comportement relève de *« l'antique misogynie »*. Je suis *« un être malsain »*, dont les écrits *« révoltants »* suscitent *« la tristesse et la répulsion »*.

Il est toujours instructif, pour un écrivain, de connaître l'image que les gens se forgent de lui. *En outre, c'est excellent pour* l'humilité. Un matin, on apporte à l'abbé de Rancé un libellé contre sa personne. *Il le lit*, loue ce qu'il y trouve de juste, et dit : *« Voilà une bonne préparation pour la messe. »* Ce mot d'un saint prêtre, un indigne *laïc peut le reprendre* à son compte. Je remercie Priscille d'Harcourt et mes autres zoïles de me donner l'occasion d'exercer un esprit de componction qui *me* fait trop souvent défaut.

Ce que vous écrivez, chère *Priscille, de votre famille me* réjouit. Assurément, il existe des familles qui, selon la belle formule de saint Jean Chrysostome, sont de petites églises domes*tiques*, fondées sur la tendresse, la confiance, le respect de l'autre. Il est néanmoins naïf d'imaginer que *tous les parents* ressemblent à l'icône idéale que vous nous dessinez. Je connais des familles qui ne sont que le lieu géométrique de l'ennui, ou *pis, de l'enfer. La chronique* qui vous a tant déplu m'a été inspirée par la situation familiale de plusieurs jeunes filles de votre âge : non seulement, je n'ai pas noirci le tableau, *mais* je suis resté en deçà de la réalité. Interrogez vos camarades de *lycée, regardez autour de vous,* et vous comprendrez que je n'ai écrit que la vérité, l'âpre vérité.

En ce qui concerne la vie amoureuse, l'âge des amants est de peu d'importance. On peut vivre une expérience négative, *destructrice*, ou simplement médiocre, avec quelqu'un de son âge, et, au contraire, une aventure *belle, féconde, inoubliable*, avec quelqu'un de plus âgé ou de plus jeune que soi. Que certaines de vos amies, chère Priscille, aient eu leur vie amoureuse *détruite par* un adulte, je le crois, puisque vous me le dites ; mais je pourrais vous *présenter des jeunes filles qui ont eu leur* adolescence illuminée par la rencontre d'un homme plus âgé qu'elles. En amour, l'important n'est pas la date de naissance *d'un être*, mais ses qualités.

Il est bien présomptueux de condamner un écrivain dont on avoue ne connaître que le nom, et n'avoir lu que quelques lignes, par hasard. Je n'aurais pas la légèreté de médire d'un peintre *ou d'un cinéaste dont je n'aurais* vu ni les toiles ni les films. Les librairies, chère Priscille, sont des lieux où les jeunes filles de seize ans sont les bienvenues, même non accompagnées par papa et maman.

Un *dernier mot*. Ce qui compte, chez un écrivain, c'est moins son opinion sur l'amour, sur Dieu, sur la jeunesse, *sur* la mort, sur les femmes, sur la vie, que la façon dont il l'exprime. Un écrivain, c'est une écriture. Nos idées appartiennent à tout *le monde, c'est-à-dire à n'importe* qui. Notre musique, elle, est notre lot singulier, notre chambre royale.

Chère Priscille, je vais de ce pas mettre un cierge pour votre triomphe au bachot.

Le tabou à préserver

par GRACIANNE DUREAU

« VOTRE fille a vingt ans, que le temps passe vite, *Madame* !... »

— Oui ! Que le temps a passé vite, depuis la chanson tendre de Moustaki ! Aujourd'hui, ce n'est plus vingt ans, l'âge de l'amour, *mais*, après dix-huit, le voici à seize. Ou moins...

Certes, de tous temps, des maîtres de harems aux marieurs de princes, des barbons de Molière aux *marchands* d'esclaves, il y avait des puissants pour convoiter les charmes verts de chairs fraîches...

Ce qui est merveilleusement nouveau, c'est de ne plus vouloir en payer le prix : aujourd'hui, on n'épouse plus, (aliénation !) on *se refuse « d'entretenir » (la vilaine* chose !). Non, on souhaite laisser la petite à ses parents, on se réserve la jouissance : qui oserait « enlever » son aimée ? Admirable partage des tâches ! A l'amant adulte, le plaisir, à la famille ces besognes vulgaires de *nourrir*, d'habiller, d'éduquer, ainsi que, le cas échéant, le devoir d'être garant et responsable *de tout ce qui pourrait survenir* de désagréable.

Car, qu'on s'en répouisse ou le déplore, les filles et les garçons *de seize ans ne sont pas en mesure* de « s'assumer » dans une société qui a reculé les limites de l'adolescence. A des jeunes qui sont encore, de fait, en enfance, à tous les sens du terme, faute de vie indépendante, comment parler de « liberté d'aimer » ?

Le pouvoir parental a des défauts ? D'accord. (Et je ne vais pas entreprendre la défense des mères : cette façon de les rendre responsable de tout le mal du monde n'est qu'un avatar de plus de l'antique misogynie, camouflée ici en audace quand elle n'est que façon de hurler avec les loups. Laissons aussi l'appellation *« cage » qui relève du terrorisme* langagier.) En attendant, qu'offrez-vous pour le remplacer ? Une acquisition de l'indépendance ? Que non : mais un autre pouvoir, plus dangereux parce que plus caché, paré de ce charme magique qui prétendrait abréger l'épreuve qu'est la jeunesse : *« Viens à moi et ton enfance s'achèvera... »* Quel jeune y résisterait ? Je veux *parler du pouvoir... de la séduction.*

Les jeunes filles piégées...

Facile, combien facile, pour un adulte, de séduire une « très jeune *fille* »... Pour peu qu'on soit auréolé de quelque prestige, même de pacotille : renom ou relations, fortune, expérience... Un humoriste l'a exprimé dans un éloquent raccourci : *« On n'a jamais vu une jeune fille tomber amoureuse d'un vieux monsieur pauvre et inconnu ! »* Ceux qui n'ont jamais envisagé cet aspect de la question pourraient ouvrir leurs yeux en vacances : du camping populaire à l'hôtel quatre étoiles luxe, ils verront différer le rapport d'âge à l'intérieur des couples, selon une courbe régulière !

Ici, précisément, se situe le point le plus grave du problème soulevé : il ne faudrait *pas croire* que les jeunes filles soient forcément vénales, non, mais piégées... car *ici* intervient cet élément qui va à l'encontre de leur liberté, agissant tout au fond d'un mystère : cet homme mûr, prestigieux, prévenant, empressé à initier, à protéger, à aplanir les difficultés de l'existence, vous ne voyez pas qu'il est à l'image du père.

De tous les tabous ancestraux, s'il faut n'en conserver qu'un, que ce soit celui-là : le tabou de l'inceste... Avec tout ce qui s'en inspire, ou s'y apparente. Car on sait maintenant qu'il présente la plus grave violation de la future indépendance de la petite fille. Il l'empêchera de se libérer, il lui interdira de connaître un jour un amour autre que l'enfance. Il est mutilation, et sera humiliation au jour de la prise de conscience. Il est la force contre la faiblesse.

Juliette n'avait que treize ans. *Mais elle aimait en femme.* Parce que Roméo se présentait comme son égal, avec les seules armes de la jeunesse et de la beauté. En femme, et lui en homme, parce qu'ils *tentaient de conquérir* leur vie. Ensemble.

Chère Priscille...

Le tabou à préserver

Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

La visite de M. Carter à Lisbonne

LE GOUVERNEMENT PORTUGAIS A RÉAFFIRMÉ SON SOUTIEN AUX POSITIONS AMÉRICAINES

(De notre correspondant.)

Lisbonne. — Une visite-éclair de six heures qui a permis à M. Carter de faire l'éloge de la démocratie portugaise et aux autorités de Lisbonne de réaffirmer leur appui aux positions américaines sur l'Iran et l'Afghanistan : tel est le résultat de la dernière étape du voyage européen du président des Etats-Unis.

Arrivé le jeudi 26 juin à 9 h. 30, le chef de la Maison Blanche a reçu le premier ministre, M. Sa Carneiro, et le secrétaire général du P.S., M. Soares. Il s'est rendu ensuite au palais présidentiel pour s'entretenir avec le chef de l'Etat portugais.

« Ce n'est pas *pour moi une surprise*, dit M. Carter dans son allocution, *que le Portugal soit dans l'ensemble des nations une des premières à réagir à la menace contre les sociétés démocratiques que représentent l'agression de l'Afghanistan et le terrorisme officiel pratiqué en Iran.* » Analysant la situation de l'alliance atlantique, M. Carter a estimé que de « *nouveaux défis* » se profilent à l'horizon. « *Aurons-nous la volonté et la capacité de rester unis ?* » s'est-il interrogé.

Aucun doute à ce sujet en ce qui concerne le Portugal. « *C'est pour moi et pour mes compatriotes une énorme source de satisfaction que d'apprendre qu'au Portugal la démocratie se consolide et que le pays est un membre ferme de l'alliance atlantique* », a conclu le président américain.

Dans sa réponse, le général Eanes a mis l'accent sur les problèmes posés par les relations Nord-Sud. « *Il serait impardonnable,* a-t-il dit, *que l'on n'entame pas un dialogue avec les pays les moins favorisés, qui subissent un traitement inégal dans les échanges économiques.* » A propos des rapports entre les pays occidentaux, le général Eanes a assuré que le Portugal « *respectera les engagements assumés avec ses alliés* ». Il a pourtant regretté que le principe de la « *solidarité occidentale* » ne soit pas « *reconnu par tous de la même manière* ». Il est probable que, au cours des entretiens, d'autres problèmes, concernant notamment les intérêts militaires des Etats-Unis au Portugal, ont été abordés.

La « dimension atlantique »

Le gouvernement de Lisbonne paraît disposé à accorder des facilités dans ce domaine. Il demande en contrepartie le renforcement de l'aide économique américaine. En coulisse, l'entourage du premier ministre a fait comprendre aussi que l'accroissement de la présence militaire américaine au Portugal dépend de l'évolution politique du pays, c'est-à-dire d'une victoire des partis de l'Alliance démocratique aux élections législatives d'octobre et de leur candidat, le général Soares Carneiro, à l'élection présidentielle de décembre.

Cette visite d'un chef d'Etat américain, qui succède à celles de MM. Eisenhower en 1960 et Nixon en 1974, a été bien reçue par les partis de la coalition gouvernementale ainsi que par le parti socialiste, et vivement critiqué par le parti communiste et les organisations d'extrême gauche.

Centristes et sociaux-démocrates estiment que, pendant son séjour à Lisbonne, M. Carter aura eu l'occasion de constater la « *dimension atlantique* » de la politique portugaise. Les socialistes, quant à eux, donnent à la visite « *une signification particulièrement importante pour les forces démocratiques du pays* ».

Selon le P.C.P. en revanche, l'escale à Lisbonne du président des Etats-Unis a été « *inopportune* » car, souligne-t-on dans un communiqué de ce parti, « *l'administration américaine accentue actuellement sa politique de confrontation, de course aux armements et de guerre froide et multiplie ses tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures du Portugal* ». « *Il s'agit d'une provocation et d'une insulte au peuple portugais* », a déclaré de son côté l'Union démocratique populaire (extrême gauche).

JOSÉ REBELO.



ASIE

APRÈS LES COMBATS A LA FRONTIÈRE KHMÉRO-THAILANDAISE

Des dizaines de milliers de réfugiés cambodgiens se trouvent une nouvelle fois déracinés

Pour la première fois, M. Nguyen Co Thach, ministre vietnamien des affaires étrangères, n'a pas catégoriquement exclu, jeudi 26 juin, que les troupes de son pays aient pénétré, au début de la semaine, en territoire thaïlandais. A Bangkok, où il faisait une escale, M. Thach a déclaré, nous rapporte notre correspondant : « Je pense que cette possibilité existe, mais je ne saurais confirmer qu'une pareille erreur a eu lieu. » Il a laissé entendre que les forces de Hanoï feraient prochainement mouvement au sud d'Aranyaprathet, où sont concentrés d'importants effectifs Khmers rouges.

Ces propos ne coïncident pas exactement avec la position officielle de Hanoï exposée de nouveau vendredi dans une déclaration qui qualifie de « calomnies » les informations selon lesquelles le Vietnam aurait attaqué la Thaïlande.

Les Etats-Unis, qui ont exprimé leur « *inquiétude* » vendredi par la voix de M. Muskie, ont demandé directement à l'Union soviétique d'intercéder auprès du Vietnam pour qu'il mette fin à ses incursions en Thaïlande. Un message a été remis à M. Dobrynine, ambassadeur d'U.R.S.S., par M. Holmes, secrétaire d'Etat adjoint par intérim. Cette démarche a eu lieu au lendemain de la rencontre à Bangkok entre M. Thach et l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Abramowitz.

A Bangkok, la Croix-Rouge internationale a annoncé la capture jeudi, par les Vietnamiens, de deux membres de son personnel, MM. Perrin, un Français, et Ashe, un Britannique, et de deux photographes américains, MM. George Lienemann et Richard Franken. Cependant, les vols d'assistance internationale vers Phnom-Penh, interrompus à la suite des combats, ont repris vendredi matin.

Mak-Moon (Thaïlande). — Sporadiquement, des salves d'obus déchirent le ciel tourmenté de la mousson. Chaleur, tensions, mouvements de troupes et d'ambulances, misère sans cesse renouvelée de dizaines de milliers de réfugiés, une nouvelle fois déracinés par la guerre, éparpillés ou agglutinés au bord des routes et des rizières inondées. Après quarante-huit heures d'affrontements violents, mais limités à une portion frontalière de quelques kilomètres, entre, d'une part, l'armée thaïlandaise et, de l'autre, une force combinée de troupes vietnamiennes et de soldats du régime de Phnom-Penh, l'intensité de la bataille a diminué d'heure en heure mercredi. Depuis lors, les assaillants se sont retranchés au Cambodge, immédiatement au-delà de la frontière. A l'ombre des manguiers, et à celle des engins blindés flambant neufs de l'armée de Bangkok qui stationnent discrètement à l'orée du village déserté, on écoute siffler les obus.

C'est ici, dans ce village thaïlandais de Mak-Moon, que, pour la première fois depuis seize mois qu'elles occupent le Cambodge, les troupes de Hanoï ont brutalement débordé des frontières de l'Indochine. Dans une rizière toute proche, sous la surveillance d'une poignée de militaires, quelques paysans creusent une fosse commune dans la terre détrempée. Les sept cadavres gonflés qui font éclater leurs uniformes verts ne seront pas incinérés comme c'est la coutume ici, en pays bouddhiste. Ces morts, des soldats vietnamiens, sont hâtivement ensevelis. En guise d'épitaphe, un témoin aura ce raccourci : « *Ci-gisent sept soldats de l'armée de libération du Vietnam, servant dans l'armée d'occupation du Cambodge, tués en attaquant la Thaïlande.* » L'avertissement de Hanoï à Bangkok n'a pas fini de coûter cher : à ceux qui l'ont reçu comme à ceux qui l'ont donné. Bien que le Vietnam démente aujourd'hui toute implication dans cette attaque, une enquête le long de la frontière, et notamment les témoignages de nombreux Cambodgiens qui en ont été les principales victimes, ne laisse subsister aucun doute quant à la participation de plusieurs centaines de ses soldats dans une opération qui semble avoir atteint ses objectifs.

Mais elle aura, pour ce faire, et pour se limiter ici à ses effets immédiats, mis la Thaïlande et le Vietnam au bord de la guerre, semé la terreur, le chaos et la mort dans toute une région frontalière, provoquant la fuite éperdue de dizaines de milliers de réfugiés cambodgiens et de villageois thaïlandais et faisant plusieurs centaines de victimes civiles et militaires. L'opération, soigneusement préparée, avait débuté lundi à 4 h. 30 du matin. Le camp de Mak-Moon (situé en territoire khmer et gros de vingt mille à vingt-cinq mille civils) et le village thaïlandais du même nom situé à quelques centaines de mètres avaient été investis dans la nuit par un mouvement en tenailles.

Attaque d'un camp de nationalistes khmers

Réveillées par des tirs, les populations réfugiées ont tenté de fuir vers la Thaïlande, comme elles l'ont déjà fait à plusieurs reprises depuis un an à la suite d'affrontements entre factions khmères serei rivales. Elles se sont heurtées, à hauteur du village, à un barrage de tirs vietnamiens. Dans la confusion et la panique générales, quelques milliers de réfugiés ont pu s'échapper de cette souricière, mais la grande majorité ont été regroupés et répartis en plusieurs colonnes par des soldats du régime de Phnom-Penh qui participaient à l'opération. Les femmes et les enfants ont été séparés des garçons et des hommes valides, et tout le monde a été emmené de force à l'intérieur du Cambodge. Des soldats vietnamiens ont pris position dans le village de Mak-Moon après en avoir fait partir les habitants thaïlandais, sans exercer à leur encontre la moindre violence. Jusqu'à la riposte des forces armées royales, plus tard dans la matinée, il semble que les assaillants aient voulu éviter l'affrontement avec les Thaïlandais. Ils n'ont cependant pas hésité à ouvrir le feu sur les premiers renforts et les combats ont ensuite fait rage dans ce secteur jusqu'à mardi soir.

Dans l'après-midi du même jour, les Vietnamiens ont abattu un avion d'observation et un hélicoptère des forces royales au-dessus de la partie cambodgienne du champ de bataille. Selon des témoins qui se sont trouvés pris dans les combats dès le début de l'attaque, celle-ci aurait fait parmi les civils du camp plusieurs dizaines de victimes. Certains ont parlé d'exécutions sommaires, ce qu'il est impossible de confirmer. D'autres indiquent que les soldats cambodgiens se sont montrés plus meurtriers que les Vietnamiens à l'égard de la population du camp et ajoutent : « *Beaucoup de soldats de Heng Samrin sont d'anciens Khmers rouges.* »

Presque simultanément, lundi à l'aube, Vietnamiens et soldats de Phnom-Penh ont attaqué, aux abords du camp voisin de Nong-Chan, deux bases de résistants khmers serei (nationalistes modérés) fortes de plusieurs centaines de combattants, dont celle du Molinaka (mouvement de libération nationale du Kampuchéa), qui se réclame du prince Sihanouk. Après plusieurs heures de combats, les Khmers serei, à court de munitions, ont décroché. Contrairement aux réfugiés de Mak-Moon, pris par surprise, les populations cambodgiennes de Nong-Chan, alertées par les tirs, ont pu fuir, en grande majorité en Thaïlande. Le camp, tête de pont depuis des mois des convois de riz et de semences distribués par les organisations internationales à des milliers de paysans venus chaque semaine de l'intérieur, est aux trois quarts situé en territoire cambodgien. Sa population était estimée tout dernièrement à plus de cinquante mille personnes, dont une forte majorité de paysans. C'était également l'un des points choisis par les Thaïlandais pour leur opération de rapatriement volontaire (*le Monde* du 21 juin).

Les Vietnamiens ne semblent pas avoir attaqué Mang-Chan en force. Ce sont les duels d'artillerie, et notamment les obus tirés pendant toute la journée de lundi sur ce camp par les Thaïlandais, qui, selon les témoignages concordants de réfugiés, auraient fait le plus de victimes. On ignore leur nombre. Deux équipes de la Croix-Rouge internationale ont pénétré dans le camp, mercredi après-midi, après plusieurs tentatives infructueuses du fait de la poursuite d'escarmouches et de l'occupation de certains secteurs par les Vietnamiens.

Ces affrontements ont jeté dans les campagnes avoisinantes inondées plusieurs dizaines de milliers de réfugiés qui restent dans le dénuement le plus complet et dont on ignore où ils seront transférés. Des vivres leur étaient distribuées mercredi. Les combats ont aussi provoqué l'évacuation de plusieurs villages thaïlandais qui restaient totalement désertés mercredi soir.

Un tracé frontalier contesté

A l'exception de l'incursion de Mak-Moon, l'opération montée par les Vietnamiens s'est déroulée en territoire cambodgien ou dans des zones où la frontière reste contestée. Des affrontements sanglants avaient déjà eu lieu dans les mêmes secteurs en 1977, entre Thaïlandais et Khmers rouges. C'est probablement sur cette imprécision, dont Bangkok n'a pas manqué de tirer avantage depuis un an, que se fonde aujourd'hui le régime de Phnom-Penh pour affirmer qu'il s'agit d'une affaire intérieure et d'une riposte à des incursions de groupes réactionnaires soutenus par Bangkok. C'est exactement la même argumentation que celle avancée jadis par le régime de M. Pol Pot.

De notre envoyé spécial

Les jeux dangereux et les provocations armées qui se déroulaient depuis bientôt un an dans les énormes poches de fugitifs cambodgiens établies le long du tracé mouvant de la frontière étaient déjà connus (*le Monde* du 24 juin). Est-il justifiable que cette situation, qui appelait inévitablement une riposte vietnamienne, ait pu se perpétuer avec, ou malgré, la présence massive d'organisations internationales humanitaires et que combattants et civils soient toujours restés confondus. Les avertissements n'avaient pas manqué, de l'autre côté, depuis des mois.

Tout cela peut-il justifier la brutalité des événements des derniers jours et les risques inévitables qu'ils faisaient courir aux civils, passés au compte des pertes et profits ?

Du point de vue de Hanoï, l'opération Mak-Moon - Nong-Chan a sans doute été un nouveau succès, acquis sans grandes pertes sur le plan militaire. Elle permet notamment aux Vietnamiens, au début d'une longue saison des pluies qui va relativement les désavantager sur le terrain où ils vont devoir mobiliser l'essentiel de leurs forces contre la recrudescence des activités de la guérilla des Khmers rouges, de réduire, en les disloquant ou en les supprimant, les abcès frontaliers dangereux pour eux. Du même coup, Hanoï et Phnom-Penh mettent un terme, après en avoir largement profité depuis six mois, à l'opération internationale de ravitaillement à partir de Nong-Chan, considérée à terme par eux comme un facteur déstabilisant et comme une arme humanitaire manipulée par leurs adversaires. Ce faisant, ils réduisent le phénomène d'attraction vers la frontière thaïlandaise au moment où il leur faut concentrer toutes les énergies de la population à la relance de la production rizicole. Enfin et surtout, le Vietnam donne un avertissement sévère au gouvernement de Bangkok, qui soutient la résistance des Khmers rouges et de certains mouvements khmers serei et qui s'oppose à tout compromis dans la crise cambodgienne sans retrait vietnamien préalable.

Le message est clair : contre tous ceux qui s'obstinent à refuser de reconnaître le fait accompli au Cambodge et son caractère irréversible, ceux qui font le jeu de leurs adversaires, les Vietnamiens rappellent qu'ils ont la force armée pour eux et qu'ils n'hésitent pas à en user.

Poursuite des « rapatriements volontaires »

L'opération vietnamienne n'a pas empêché que se poursuive, à un rythme accéléré, le « rapatriement volontaire » dans les zones de M. Pol Pot de milliers de Khmers rouges réfugiés au camp de Sakeo. En dépit des critiques et coups de semonce de Hanoï et de Phnom-Penh, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), qui apporte sa caution à ces retours de nature à renforcer un camp contre l'autre, n'a pas jugé nécessaire de les suspendre, alors qu'il a fait cesser temporairement les rapatriements à partir du camp de Khao-I-Dang. Reste à savoir, enfin, et alors que le ministre vietnamien des affaires étrangères, M. Nguyen Co Thach — qui réaffirmait, il y a quelques jours, au cours d'une visite officielle en Indonésie, que « *le Vietnam n'attaquera pas la Thaïlande* », — a fait escale à Bangkok dans une atmosphère d'hostilité, si le succès militaire vietnamien ne va pas se transformer dans toute la région en revers politique. Il est probable, comme ce fut souvent le cas pendant la guerre d'Indochine, et même aux premiers jours de l'invasion du Cambodge, que le régime que les Vietnamiens ont installé à Phnom-Penh sera appelé à monter en première ligne dans la guerre des propagandes qui va se prolonger pour dénoncer exclusivement, dans cette sanglante affaire, un complot étranger contre sa souveraineté.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

Japon

● *Un bombardier soviétique* de type TU 16 s'est écrasé en mer du Japon à une centaine de kilomètres au nord de l'île japonaise de Sado, ce vendredi 27 juin, a annoncé l'agence japonaise de défense. Un navire japonais a recueilli deux corps qui pourraient être ceux de membres de l'équipage. — (*A.F.P., Reuter.*)

ASIE

Afghanistan

Les déclarations de M. Carter n'apportent « rien de nouveau »

écrit l'agence Tass

Dans un nouveau commentaire des déclarations de M. Carter sur la possibilité d'un *« arrangement transitoire »* en Afghanistan, l'agence Tass s'en est pris vigoureusement, jeudi 26 juin, à la politique américaine. Les formules *« nébuleuses »* de Washington, affirme Tass, n'apportent *« rien de nouveau »* quant au règlement politique de la question afghane.

Accusant M. Carter de *« mentir délibérément »*, Tass soupçonne les Etats-Unis de *« continuer à s'assigner l'objectif de parvenir par tous les moyens et en faisant feu de tout bois au changement de régime social et politique »* à Kaboul.

Tass a rejeté, d'autre part, dans la soirée du jeudi 26 juin, la demande de retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan formulée le même jour par les ministres des affaires étrangères de l'OTAN à l'issue de leur réunion à Ankara. La résolution du conseil atlantique, écrit Tass, n'est que *« la répétition de l'habituelle panoplie de la calomnie antisoviétique »*. Dans leur communiqué, les quinze ministres avaient réaffirmé leur condamnation de l'intervention soviétique en Afghanistan et souligné *« la nécessité d'un retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères »* de ce pays.

Avant de quitter Ankara pour Kuala-Lumpur, où il s'entretient vendredi avec les représentants des pays membres de l'ASEAN (Thaïlande, Malaisie, Philippines, Singapour, Indonésie), M. Muskie, secrétaire d'Etat américain, a estimé que l'U.R.S.S. entendait probablement maintenir ses troupes en Afghanistan pendant au moins *« deux ou trois ans »*. Les alliés occidentaux ne doivent pas pour autant renoncer, a-t-il ajouté, à leurs pressions diplomatiques et économiques sur Moscou.

Les pays de l'ASEAN ont, eux aussi, condamné, jeudi, la présence militaire soviétique en Afghanistan et l'*« agression vietnamienne »* en Thaïlande.

Selon l'agence indienne P.T.I., les gouvernements afghan et soviétique prépareraient le terrain pour l'annonce d'un nouveau retrait de troupes de l'Armée rouge, qui pourrait avoir lieu dans les prochains jours.

Enfin, l'Iran a démenti des accusations portées par la *Pravda* selon lesquelles l'Iran abriterait *une base de résistants afghans* à Meched, dans le nord-est du pays.

Les dirigeants soviétiques sont persuadés que le temps travaille pour eux à Kaboul

(Suite de la première page.)

Elle a opposé une fin de non-recevoir au comité spécial créé par la deuxième Conférence islamique qui, il est vrai, n'avait pas grand-chose à offrir.

Tout laisse à penser que Moscou n'a épuisé, dans la crise afghane, ni ses moyens militaires ni ses moyens diplomatiques. Sur le plan militaire, l'armée rouge éprouve, face à la rébellion, plus de difficultés que ne l'avaient sans doute pensé, à l'origine, les stratèges soviétiques. Même en faisant la part de la volonté d'intoxication qui inspire généralement les informations destinées à l'Occident, la situation décrite par les Soviétiques pour justifier un retrait partiel de leurs troupes a de quoi surprendre. Jamais jusqu'alors on n'avait entendu parler, même à Moscou, de succès sur les moudjahidin ni d'écrasement des *« bandes de contre-révolutionnaires »*. Il est vrai qu'aucune information sérieuse n'ayant été publiée du côté soviétique sur les opérations, il est possible maintenant de faire état de victoire sans être en contradiction avec les déclarations passées.

Venir à bout de la rébellion

Toujours est-il que, sans la retenue qu'imposent l'ouverture prochaine des Jeux olympiques et la volonté de poursuivre le dialogue avec l'Europe occidentale, les dirigeants soviétiques pourraient donner à leurs militaires les moyens de venir à bout de la rébellion. Ils n'ont en tout cas pas à craindre une réaction trop brutale de leur opinion publique.

De nombreux observateurs estiment à Moscou que les Soviétiques n'attendent que l'occasion propice. Celle-ci pourrait leur être fournie par une intervention militaire américaine en Iran en vue de délivrer les otages ou par une simple dégradation de la situation intérieure dans ce pays. L'Iran accaparerait alors l'attention de l'opinion mondiale, et notamment des pays du tiers-monde, laissant les mains libres au Kremlin en Afghanistan. Il est pratiquement certain que les Soviétiques avaient déjà fait ce calcul à l'automne dernier, et, s'il s'est révélé faux une première fois, la partie est loin d'être jouée. Au cours des derniers jours, la presse de Moscou a ouvertement accusé les dirigeants iraniens d'offrir des bases d'entraînement aux « mercenaires » afghans. Le ton à l'égard de Téhéran a brusquement changé.

Sur le plan diplomatique, quels avantages l'U.R.S.S. retirerait-elle d'un départ *« permanent et complet »* d'Afghanistan que réclament les Occidentaux ? Ce départ provoquerait l'effondrement du régime de M. Babrak Karmal — régime qu'il s'agit précisément de défendre avec ce président ou avec un autre, — et il n'est pas certain que la situation diplomatique de l'U.R.S.S. s'en trouverait sensiblement améliorée.

Les partenaires retrouvés

Avec les Américains, les relations étaient déjà mauvaises avant le « coup de Kaboul », et c'est justement cette situation « pourrie » qui a eu raison des dernières hésitations soviétiques. Ailleurs, Moscou a conservé ou retrouvé tous ses amis et partenaires. Les Indiens ont à peine bronché ; beaucoup de pays islamiques ont été récupérés ou neutralisés, tandis que s'exerce sur le gouvernement d'Islamabad une forte pression pour l'instant diplomatique mais qui pourrait prendre des formes plus dures s'il apparaissait que, comme l'a indiqué l'agence Tass, le Pakistan se trouve dans l'incapacité de boucler lui-même sa frontière avec l'Afghanistan et d'empêcher les infiltrations de rebelles.

Du côté européen, les Soviétiques se félicitent que la rencontre de Varsovie entre MM. Brejnev et Giscard d'Estaing ait permis de *« briser le blocus diplomatique »* auquel l'U.R.S.S. était soumise depuis le début de l'année. Mais le président français n'est pas seul à préconiser le dialogue. Les ministres autrichien et suédois des affaires étrangères se sont rendus à Moscou avant le chancelier Schmidt, et le ministre norvégien des affaires étrangères y est attendu cet automne.

Les relations commerciales se poursuivent comme si de rien n'était. Le comité olympique ouest-allemand se retrouve bien isolé parmi les Européens avec son boycottage des Jeux de Moscou. Bref, l'U.R.S.S. est redevenue un partenaire acceptable, même si elle a perdu un peu de sa bonne réputation. Les Européens n'ont guère le choix, sauf à renoncer aux acquis de la détente sur le Vieux Continent.

De plus, la crise afghane a élargi les fissures de la solidarité atlantique. Elle ne les a certes pas créées, mais elle les a révélées dans une période particulièrement tendue. Et pour les dirigeants de Moscou, qui n'ont pas perdu tout espoir de s'entendre directement avec les Européens de l'Ouest sur tous les sujets concernant le désarmement (notamment les fusées à moyenne portée) ce n'est pas un mince résultat.

Le seul avantage que le Kremlin pourrait espérer retirer d'une solution de la question afghane serait l'ouverture d'une négociation globale sur l'océan Indien, qui pourrait déboucher sur une diminution de la présence militaire américaine.

Mais son intervention en Afghanistan avait justement pour objectif, entre autres, celui d'améliorer la position stratégique de l'U.R.S.S. dans cette région. Ce n'est pas par hasard qu'elle a lancé un ballon d'essai sur le contrôle international des voies de transport du pétrole, et que les propositions avancées le 14 mai dernier, par l'intermédiaire du gouvernement de Kaboul, pour régler la crise afghane, mentionnent expressément une négociation sur toute la région du golfe Persique et de l'océan Indien. Au-delà, on ne saurait exclure que l'U.R.S.S. se prépare à un marchandage global avec Washington, après l'élection présidentielle de novembre, ou après l'installation à la Maison Blanche d'un nouveau président.

Une stratégie inchangée

En attendant, les Soviétiques ne sont certainement pas opposés à une solution politique de la crise, mais aux conditions qu'ils ont eux-mêmes définies : la cessation garantie de toute ingérence extérieure dans les affaires de l'Afghanistan, la reconnaissance du régime actuel de Kaboul et l'octroi à l'U.R.S.S. d'une sorte de statut de garant des accords conclus. Autrement dit, ils cherchent à faire reconnaître, par des moyens diplomatiques, les acquis stratégiques qu'ils ont essayé d'obtenir par des moyens militaires. L'U.R.S.S. veut un pays ami sur sa frontière méridionale.

Le retrait — symbolique ou non — de *« certaines unités »* vise à démontrer la bonne volonté de Moscou et son désir de dialogue, que les Occidentaux devraient payer de retour en acceptant le processus de négociations proposé le 14 mai. En multipliant les « petites phrases » sur les conditions et les délais du retrait, en donnant une grande publicité à l'évacuation de quelques unités, les Soviétiques font diversion sans changer fondamentalement leur stratégie, et en attendant que les faits s'imposent. Ils ne sont pas pressés, et ils sont convaincus que le temps travaille pour eux.

Avec une habileté que pourraient lui envier beaucoup d'Occidentaux, la diplomatie soviétique joue sur tous les registres, en faisant planer le doute sur ses intentions profondes. Cette ambiguïté laisse le champ libre à toutes les interprétations. La plus favorable à l'Occident est que les dirigeants de Moscou ont commis une erreur en intervenant massivement en Afghanistan, qu'ils sont conscients de se débattre dans un bourbier. C'est pourquoi il convient de les aider à trouver une issue politique sans qu'ils perdent la face. Selon une autre interprétation, l'Afghanistan est un élément de la stratégie à long terme du Kremlin. Les dirigeants soviétiques sont en train de réussir à « marginaliser » l'affaire afghane et il n'est besoin que d'un peu de temps pour qu'ils accrochent ce nouveau trophée à leur tableau, tout en poursuivant leur politique de détente en Europe. Cette dernière hypothèse a la faveur de la grande majorité des observateurs à Moscou, même si les Soviétiques font tout pour accréditer les interprétations les plus anodines et amener les dirigeants occidentaux à les prendre en compte car, si comme on le dit ici, *« la détente n'a pas d'alternative raisonnable »*, comment pourrait-on croire au pire ?

DANIEL VERNET.

PROCHE-ORIENT

Libye

HOSTILE AU RÉGIME DU COLONEL KADHAFI

Le mouvement national démocratique libyen veut amplifier son action de contestation

De notre correspondant

Tunis. — Le *« Mouvement national démocratique libyen »* dont l'objectif est de renverser le régime du colonel Kadhafi, se propose de sortir de l'anonymat dans lequel il s'est cantonné depuis sa création, voici trois ans. La composition de son bureau politique sera rendue publique aussitôt après le congrès qu'il va tenir cet été, dans une capitale européenne, nous a déclaré M. Fadel Messaoudi, responsable des relations extérieures du bureau exécutif, de passage en Tunisie. Seuls les noms des membres vivant en Libye demeureront secrets.

Le mouvement qui est essentiellement composé d'intellectuels et d'hommes politiques « de tendance modérée » dont la plupart vivent à l'étranger, aurait réussi à organiser des cellules en Libye où il bénéficierait, également, de sympathies agissantes au sein de l'armée. Son congrès aura en premier lieu, à réformer les principes de sa charte pour *« un régime national et démocratique fondé sur la souveraineté de la loi, le respect des libertés publiques, la participation effective du peuple à la gestion du pays (...) à travers des institutions constitutionnelles et modernes »*. Mais, selon M. Messaoudi, ces assises permettront surtout de mettre au point de nouveaux plans de sabotage tendant à accroître le climat d'insécurité en Libye et à ébranler davantage le climat. *« Fin mars à Tobrouk, à la suite d'affrontements avec la population, treize membres des comités révolutionnaires ont été tués,* précise-t-il. *Nous avons aussi incendié trois puits de pétrole. Notre action va être plus particulièrement dirigée contre les compagnies pétrolières, notamment américaines, car finalement nous considérons que ce sont elles qui constituent le principal appui de Kadhafi et nous voulons leur démontrer que d'autres forces existent en Libye. »*

M. Messaoudi est plus discret sur les moyens de combattre les commandos chargés par Tripoli d'abattre des opposants libyens vivant à l'étranger. *« Nous serons de plus en plus vigilants dans la surveillance de tous ceux que nous pouvons soupçonner d'appartenir aux brigades vertes de Kadhafi,* dit-il. *Nous avons constaté la bonne volonté des gouvernements français, suisse, anglais, allemand et américain pour assurer la sécurité des Libyens, et il nous est arrivé de leur fournir, ainsi qu'à des gouvernements arabes, des informations sur des suspects. A l'étranger, nous n'envisageons en aucun cas de répondre à la violence par la violence et de recourir, nous aussi, au terrorisme... sauf peut-être en Italie, où les tueurs des brigades vertes trouvent par trop de facilités, de complicités et d'indulgence. Nous avons d'ailleurs fait savoir au gouvernement italien que nous serons éventuellement obligés non seulement de nous défendre, mais aussi de réagir contre les attentats. »*

M. Messaoudi rapporte que, au cours de cette dernière semaine, la répression s'est encore amplifiée en Libye, principalement contre les intellectuels et les hommes d'affaires. Depuis le mois d'avril, au moins six cents personnes auraient été arrêtées, et quatre membres de son mouvement, MM. Ameur Deghaief, Hassen Sghaier, Mohamed Hemmi, avocats, et Mohamed Bannoun, ingénieur, *ont été exécutés sans jugement après avoir été torturés. Parmi les Libyens assassinés* à l'étranger depuis le début de l'année, deux seulement, MM. Maahmoud Nafaa et Mohamed Mustapha Ramadan, abattus à Londres, étaient proches du Mouvement national démocratique.

MICHEL DEURÉ.

LA « MARCHE DU REPENTIR »

Les citoyens libyens qui *« ont regagné le sol de la patrie »* ont fait, publiquement, amende honorable en organisant une *« marche du repentir »*, dans la ville de Benghazi, « en réponse *à l'appel du frère colonel »* (Kadhafi).

A l'issue de cette manifestation, précise l'agence libyenne Jana, les *« masses d'anciens marchands, entrepreneurs et agents commerciaux »* ont publié la *« proclamation »* suivante : *« Privés des armes économiques et politiques avec lesquelles ils entravaient l'application des transformations révolutionnaires, les anciens commerçants renoncent à jamais à leurs pratiques erronées du chantage, de l'exploitation, des pots-de-vin et du favoritisme. Par cette « marche du repentir », ils proclament leur appui sans réserve au leader clairvoyant, le frère colonel Moammar Kadhafi. »* — *(A.F.P.)*

Arabie Saoudite

Accusé d'abus de confiance par ses employeurs

UN CADRE COMMERCIAL FRANÇAIS EST DÉTENU DEPUIS PLUS D'UN MOIS DANS UN COMMISSARIAT DE RYAD.

M. Gérard Coat, employé depuis septembre 1978 en qualité de directeur commercial par une entreprise saoudienne, la Saudi Mercantile Corporation, appartenant au prince Fayçal Ben Saoud Ben Abdel Aziz, est détenu depuis plus d'un mois dans un commissariat de quartier de Ryad, à la suite d'une plainte déposée par ses employés pour abus de confiance.

M. Coat, qui a été arrêté le 19 mai, est accusé par le directeur soudanais de l'entreprise, M. Abdou, d'avoir essayé de réaliser des opérations pour son propre compte et d'avoir des commissions s'élevant à 16 000 ryals saoudiens. De son côté, M. Coat réclame au directeur de son entreprise 54 500 ryals représentant des arriérés de salaire, de frais divers et de commissions.

Après la conclusion de l'instruction préliminaire, le dossier a été transmis au gouverneur de la province de Ryad, qui doit décider des suites à donner à la plainte des employeurs de M. Coat. On n'exclut pas une éventuelle mise en accusation devant un tribunal islamique.

Alerté sur cette affaire, l'ambassade de France à Jeddah a entrepris plusieurs démarches pour obtenir la libération de M. Coat, qui est le seul ressortissant français détenu par les autorités saoudiennes, et espère obtenir une solution à l'amiable de cette affaire.

Iran

L'imam Khomeiny critique violemment le président de la République et le Conseil de la révolution

L'imam Khomeiny a violemment critiqué, ce vendredi 27 juin, le président de la République et le Conseil de la révolution : « Pourquoi ne font-ils pas leur travail ? », a déclaré le chef religieux à un groupe de familles de martyrs. « Si vous êtes incapables, allez-vous en. Mais si vous n'êtes pas incapables, pourquoi n'avez-vous pas agi jusqu'à maintenant ? On ne peut pas toujours convaincre les gens par des paroles », s'est écrié l'imam à l'intention du chef de l'Etat.

Interpellant les autres dirigeants, il a déclaré : « Cela fait un an et demi qu'on a fait la révolution, mais dans l'administration on utilise toujours du papier à en-tête du régime impérial. Si dans dix jours on en trouve encore dans une administration, je dirai à la nation de faire avec vous la même chose qu'elle a fait avec le régime impérial. C'est grâce aux martyrs que vous et moi sommes ici aujourd'hui. Les gens de l'ancien régime qui sont toujours dans l'administration, qui ne travaillent pas et qui font des sabotages, ne savent-ils pas que l'Iran est reconnaissant à ses martyrs ? », a conclu l'imam.

Un accord limité avec l'U.R.S.S.

De notre correspondant

Moscou. — Bien que l'U.R.S.S. et l'Iran aient signé le 20 juin un protocole sur le développement des relations économiques, tous les problèmes de coopération entre les deux pays n'ont pas été résolus. Il reste deux pierres d'achoppement : la navigation sur les eaux intérieures soviétiques, entre la mer Caspienne et la mer Noire, et les exportations de gaz iranien vers l'U.R.S.S.

Au cours d'une conférence de presse consacrée aux résultats de la neuvième session de la commission soviéto-iranienne pour la coopération, qui vient de se tenir à Moscou, l'ambassadeur d'Iran M. Mokri, a indiqué que son gouvernement avait demandé à plusieurs reprises aux autorités soviétiques l'autorisation de faire transiter les marchandises iraniennes de la mer Caspienne à la mer Noire par la Volga et le canal Volga-Don, afin de contrer les effets d'un éventuel blocus du golfe Persique par la flotte américaine. Selon le plan de Téhéran, qui proposait même la création de sociétés mixtes, les bateaux iraniens n'auraient pas fait concurrence à la flotte marchande soviétique. *« C'est une voie pratique, courte et peu coûteuse »*, a déclaré M. Mokri.

Les Soviétiques, qui ont jusqu'à présent refusé l'utilisation de leurs eaux nationales à un pays tiers en invoquant des raisons de sécurité, ont néanmoins indiqué que le plan iranien était mis à l'étude. Le protocole prévoit l'agrandissement, avec l'aide de l'U.R.S.S., des ports iraniens de la mer Caspienne, où les marchandises pourront être transbordées sur des navires soviétiques avant de prendre la direction de la mer Noire et des mers libres.

Selon M. Mokri, la question des ventes de gaz n'aurait pas été abordée par la commission, les conditions d'une reprise des négociations n'étant pas encore réunies. L'Iran qui, jusqu'à la révolution, exportait environ 10 milliards de mètres cubes de gaz par an vers l'Union soviétique, avait tout d'abord réduit ses livraisons avant de les arrêter totalement en mars à la suite d'un désaccord sur les prix. L'U.R.S.S. a suspendu les négociations devant les exigences de l'Iran, qui réclame 3,63 dollars par million de B.T.U. (British Thermal Unit) au lieu de 76 cents auparavant.

Le protocole, qui *« n'est pas idéal mais utile »*, a dit M. Mokri, fixe les règles de la coopération et énumère un certain nombre de projets communs dont plusieurs étaient déjà en train sous le régime du chah. La capacité de l'aciérie d'Ispahan sera portée de 550 00 tonnes par an à 5 puis à 8 millions de tonnes. De même, la production des centrales thermiques sera augmentée, un barrage sera construit sur le fleuve Araks, à la frontière soviétique, à la fois pour la production d'électricité et l'irrigation de terres vierges.

M. Mokri a conclu que ce protocole (qui pourrait être rendu public après sa ratification par le Parlement iranien) ouvrait de grandes posibilités de coopération, mais que sa réalisation dépendrait aussi de l'intensité du boycottage économique de l'Iran par les puissances occidentales.

D. V.

Liban

L'ARMÉE ISRAÉLIENNE INSTALLE DES POSITIONS DANS LE SUD DU PAYS

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — L'installation par l'armée israélienne de positions en territoire libanais a été constatée dans un rapport de l'ONU. Comble de paradoxe : ce n'est ni la FINUL, dont six mille homme sont déployés au Liban-Sud, ni l'ONUST, qui dispose de soixante-douze observateurs, qui ont établi ce rapport, mais la F.N.U.O.D. (Forces des Nations unies pour le Golan) installée sur le Golan pour contrôler le dégagement des forces syro-israéliennes.

Et pour cause : ni la FINUL ni même l'ONUST, dont les observateurs sont pourtant postés à la frontière, n'ont librement accès à la bande frontalière remise par Israël aux troupes et milices de l'officier libanais rebelle Saad Haddad, le 13 juin 1978. La F.N.U.O.D. non plus, bien entendu, mais ses postes dominent le terrain, y compris le Liban-Sud et les installations israéliennes couvrant 45 hectares dans la région des villages de Adaïssé, Almachaab, Rajar et Kyam sont suffisamment importantes pour être visibles à la jumelle, à plusieurs kilomètres de distance.

Certes, cela ne change pas grand-chose à la situation de *facto*, les Israéliens ayant le contrôle réel du territoire livré par eux aux hommes du commandant Haddad, mais le gouvernement libanais ne pouvait laisser passer ce nouveau grignotage de sa souveraineté, déjà fortement malmenée un peu partout dans le pays, particulièrement au Sud. Le premier ministre, M. Hoss, a donc vigoureusement dénoncé l'*« annexion »*. Les démarches auprès des Etats-Unis ont amené ce pays à exprimer, une fois de plus, sa *« profonde inquiétude »* et à réaffirmer son appui à *« la souveraineté et l'intégralité territoriales du Liban »*. — L. G.

RIENT

Libye

Iran

L'imam Khomeiny critique violemment le président de la République et le Conseil de la révolution

Liban

EUROPE

Pays basque espagnol : l'impossible apaisement

II. — Raisons d'ETA

De notre envoyé spécial BERNARD BRIGOULEIX

Dans un premier article, notre envoyé spécial au Pays basque a rendu compte des sévices dont sont victimes certains dirigeants ou sympathisants du mouvement nationaliste basque, de la part de la police et de groupes d'extrême droite (« le Monde » du 27 juin). Il analyse ici les thèses de l'organisation séparatiste ETA.

Bilbao. — *« Gora Euskadi, Gora ETA. » « Vive le Pays basque, vive l'ETA. »* En lettres géantes sur les murs ou les chaussées, en petits caractères sur des papillons furtivement collés, le slogan est partout. Les dirigeants de l'organisation séparatiste savent que leur mouvement a connu un certain déclin dans l'opinion, et qu'il ne peut se permettre de négliger son implantation populaire au profit de sa seule action « militaire ».

Tout le monde n'adhère pas ici à toutes ses thèses, ni n'épouse toutes ses querelles (notamment intestines), ni n'approuve toutes ses méthodes. Certaines opérations — dont la responsabilité, il est vrai, avait été revendiquée par la branche politico-militaire, comme les attentats meurtriers de l'été dernier à Madrid — ont été passionnément discutées, et parfois violemment critiquées, dans les milieux nationalistes. Une relative marginalisation du mouvement avait suivi la démocratisation du régime espagnol, et surtout l'adoption du statut de Guernica devant conduire à l'autonomie trois des quatre provinces basques : l'Alava, la Biscaye et le Guipuzcoa. En octobre dernier, la participation électorale au référendum organisé à propos de ce statut — plus de 60 % des inscrits étaient allés aux urnes — avait à juste titre été considérée comme un échec pour les nationalistes « durs », dont l'ETA, qui prônaient l'abstention.

Mais cette phase de déclin de l'organisation séparatiste serait, selon les sympathisants, terminée, et le courant en train de s'inverser. Affirmation qu'il n'est pas aisé de vérifier, s'agissant d'un mouvement clandestin qui refuse, du moins tant que durera l' « occupation militaire espagnole », de jouer le jeu des élections, et n'en aurait d'ailleurs pas la possibilité puisqu'il est illégal. Sans doute le scrutin du 9 mars, dont est sorti le nouveau Parlement basque, a-t-il permis de mesurer la force électorale de la coalition légale la plus proche de l'ETA, Herri Batasuna (*Unité populaire*). Mais il ne s'agit, étant donnée la nature du combat que mènent les Etarras, que d'un signe et non d'un véritable verdict politique.

Une réelle remontée

En tout cas l'ETA a réussi, en quelques mois, à effectuer une réelle remontée dans la faveur populaire, au moins chez les jeunes. *« Cela tient notamment,* estime l'un de ses fondateurs, *au fait que les événements ont rapidement confirmé ce que nous disions : alors que tant de voix, y compris celles de patriotes basques incontestables, s'élevaient pour assurer qu'il fallait jouer le jeu de l'autonomie organisée par Madrid, au moins dans un premier temps et faute de mieux, nous avons affirmé, nous, que c'était tomber dans le piège tendu par l'occupant. Aujourd'hui, même le très modéré P.N.V. a cru devoir retirer ses parlementaires des Cortès peu avant les dernières élections, tant la politique de concertation avec Madrid était devenue impopulaire en Euskadi. »*

En poursuivant la lutte armée, l'ETA a contribué à maintenir au Pays basque une présence policière importante et un certain type de répression, donc à faire échouer la stratégie de détente menée par M. Suarez. *« Sans doute,* reconnaît un de ses militants. *De même que si, chez vous, il n'y avait pas eu la Résistance entre 1940 et 1944, les Allemands auraient sans doute pris moins d'otages et, peu à peu, allégé leur dispositif d'occupation. C'est pourtant à la Résistance, et non aux partisans de la collaboration, que l'histoire et la morale ont donné raison. »*

L'Espagne de Juan Carlos peut-elle vraiment être assimilée à l'Allemagne de Hitler ? *« Non, bien sûr,* réplique un autre. *Mais essayez d'imaginer qu'aujourd'hui l'occupation militaire de la France par l'Allemagne dure toujours, et qu'à Hitler le dictateur ait succédé Schmidt le social-démocrate. Le combat des résistants aurait-il pour autant perdu tout objet ? Le fait que la puissance occupante soit désormais gérée de façon plus démocratique rendrait-il beaucoup moins odieuse la présence de ses soldats sur votre sol, surtout si eux se comportaient à peu près comme avant ? N'auriez-vous pas, au contraire, la rage d'en finir ? »*

Sans doute beaucoup de Basques voudraient-ils aussi « en finir » avec le climat de violence qui ensanglante depuis si longtemps leur pays. Mais l'ETA est peut-être en train de réussir à accréditer l'idée que la seule issue possible n'est pas que les séparatistes rendent les armes, mais bien qu'ils parviennent le plus rapidement possible à leurs fins. On est même tenté de se demander, après avoir écouté de nombreux Basques de tous milieux, si une bonne partie de la population d'Euskadi ne suit pas délibérément une double ligne de conduite : on participe aux consultations, on joue le jeu de l'autonomie, d'une part, parce que tout ce qui desserre les liens avec Madrid est bon à prendre ; mais on soutient activement la lutte armée de l'ETA, d'autre part, parce que ses militants sont de plus en plus assimilés aux combattants de l'ancienne armée basque.

On ne dispose d'aucune statistique sérieuse sur les effectifs de l'ETA et sur son armement. Si l'on demande à tel ou tel de ses dirigeants de combien d'hommes et d'armes l'organisation dispose, la réponse est toujours la même : « *Beaucoup.* » Certaines opérations n'ont pour but que d'alimenter l'arsenal du mouvement, notamment en explosifs utilisés dans les carrières ou pour certains travaux publics, et en armes et munitions dérobées dans des casernes, des postes de police, des armureries privées. Au total, le potentiel militaire de l'ETA paraît aujourd'hui plus important que jamais. Sa capacité d'intervention est grande, comme l'a encore montré l'embuscade victorieusement tendue à un convoi d'armement de la Guardia Civil en Biscaye, le 1er février dernier (*le Monde* daté 2 et 3-4 février).

Cette efficacité technique lui vaut un indéniable prestige au Pays basque, même chez ceux qui sont partisans de moyens plus pacifiques, et a probablement contribué à répandre l'idée que la lutte armée pouvait être le bon moyen de faire accéder l'Euskadi à l'indépendance. L'institut Abacao a récemment publié à Bilbao les résultats d'un sondage d'opinion selon lesquels une très forte proportion de l'électorat des partis basques favorables à l'indépendance était partisan de cette lutte armée : 69 % des électeurs de Herri Batasuna se sont prononcés en ce sens, et le chiffre frôle les 80 % chez les moins de trente ans.

L'efficacité technique de l'ETA est en outre servie par ses structures, qui semblent déjouer jusqu'à présent toutes les tentatives de la police pour remonter la filière jusqu'aux dirigeants du mouvement. Celui-ci se présente volontiers comme une organisation sans véritable hiérarchie, où règne la plus grande démocratie interne. En réalité, pour autant qu'on puisse le savoir, l'ETA est divisée en nombreuses petites cellules relativement autonomes, dont une sorte de directoire de six membres, qui se réunissent en principe tous les jeudis, assure la coordination à la fois technique et politique. Comme pour tout mouvement clandestin, la règle est que chaque militant ne connaisse que les quelques autres avec qui il a à « travailler ». Mais cette règle est, dans le contexte particulier du Pays basque espagnol, tempérée par le fait que tout le monde connaît un peu tout le monde dans les milieux du nationalisme actif.

Second atout pour l'ETA : elle ne semble pas connaître de problèmes financiers. L'impôt révolutionnaire prélevé sur les industriels locaux serait d'un rendement élevé. L'organisation bénéficie en outre de nombreuses contributions plus volontaires, et du produit de certaines opérations, comme des enlèvements de personnalités non basques, suivis du versement d'une rançon.

Dans d'autres circonstances récentes, il est vrai, l'ETA militaire a manifesté une étonnante imprudence, qui l'a beaucoup desservie, à la fois sur le terrain et dans l'opinion. L'arrestation à Biarritz, l'hiver dernier, de Ramon Aramburu, Txomin Iturbe-Abasolo et Artola Gorostidi (*le Monde* du 8 février) a, par exemple, provoqué un certain désarroi dans les milieux nationalistes basques, de part et d'autre de la frontière franco-espagnole.

Les deux premiers sont en effet des membres importants de l'ETA militaire, et la police ne l'ignore pas, même si l'incident n'a pas donné lieu pour l'instant à une grande publicité officielle. Quant à M. Gorostidi, il appartient à la direction de la coalition indépendantiste Herri Batasuna, et il est pour le moins malencontreux pour son mouvement qu'il ait été pris en compagnie de deux animateurs de l'ETA militaire, alors que l'on n'a déjà que trop tendance, à Madrid, à accuser la coalition des partis nationalistes de « collusion » avec l'organisation clandestine. Cet incident, passé relativement inaperçu en France, mais plus largement commenté en Espagne, a donné aux nationalistes basques deux raisons au moins de s'inquiéter.

La première est purement technique : les trois personnalités, arrêtées au cours d'un contrôle de police qu'elles ont tenté de forcer, ont commis une double imprudence (que leurs amis commentent sévèrement), à la fois en adoptant spontanément un comportement qui les désignait aux policiers et surtout en voyageant ensemble, au mépris des règles élémentaires de la clandestinité. Imprudence qui fait suite à plusieurs autres, lesquelles ont notamment permis à des commandos d'extrême droite de tuer ou blesser grièvement des militants de l'ETA (du côté espagnol ou français). *« Si une telle légèreté devait continuer,* estime un des « correspondants » *de l'ETA est un secret de poli-* français, *c'est l'ensemble de l'organisation qui courrait un risque très grave. La clandestinité n'est pas un jeu de desperados. C'est un combat responsable, qui suppose une auto-discipline et une organisation encore bien plus grande que dans la lutte à visage découvert. »*

En second lieu, l'incident de Biarritz confirme que le Pays basque français n'est plus aujourd'hui la base de repli qu'il a été durant plusieurs décennies. Les bonnes relations franco-espagnoles, notamment au niveau des polices, le retrait du statut de réfugié aux militants basques repliés « au nord » (dont l'un des plus illustres, M. Juan-José Etchave a récemment fait les frais) et aussi l'action des groupes d'extrême droite espagnols sur le territoire français avaient déjà largement amorcé une évolution que l'accrochage de Biarritz est venu confirmer.

Dans les milieux nationalistes on affirme que l'état-major de l'ETA prend très au sérieux le risque de voir se multiplier les opérations incontrôlées. D'autres, au contraire, estiment que ces commandos autonomes permettent en réalité au mouvement clandestin de réaliser certains « coups » mineurs en gardant la possibilité, si nécessaire, de les désavouer par la suite, ou du moins d'en rejeter la responsabilité.

Lutter jusqu'à l'indépendance

Ce qui ne paraît pas devoir être révisé du côté de l'ETA militaire, en revanche, c'est son attitude d'hostilité ouverte vis-à-vis de la branche politico-militaire du mouvement. Les dirigeants de l'une et l'autre tendance, que mille occasions devraient rapprocher, en sont à ne plus s'adresser la parole. Mais peut-on encore parler de « tendances », de branches d'une même organisation ?

Les militaires condamnent sévèrement les « poli-mili », accusés à la fois d'avoir porté un coup sévère à la cause basque en déclarant abandonner la lutte armée et de s'ériger en « têtes pensantes » par rapport à ceux qui prenaient tous les risques, puis de s'être relancés dans l'action violente avec autant de désordre que d'inconséquence. Les attentats de Madrid, l'été dernier, en sont aux yeux de l'ETA militaire un bon exemple. Un sympathisant explique : *« C'était bien commode, la prétendue « guerre des vacances » et ses conséquences. On met une bombe quelque part, de préférence dans un lieu public où elle fera des ravages — ce à quoi l'ETA militaire, à l'inverse de l'IRA irlandaise, s'est toujours refusée, — et puis on alerte la police pour que ses artificiers aillent la désamorcer. Seulement voilà : en août à Madrid, la police a fait comme si elle n'avait pas reçu l'appel. Et tout a sauté. Des innocents (car à nos yeux le peuple espagnol est innocent de la répression qu'on exerce chez nous en son nom) ont été tués, blessés, estropiés. Et qu'a retenu l'opinion internationale ? Que l'ETA se lançait dans le terrorisme aveugle, tuait dans la foule, au hasard. »*

Les « poli-mili », de leur côté, tout en reconnaissant que ce type d'opération a été une erreur, maintiennent leurs griefs à l'égard de la branche militaire. Pour eux, l'action violente n'a de sens que si elle sous-tend un projet politique cohérent, alors que l'ETA militaire rassemble des militants basques d'origines assez diverses, dont la référence au socialisme est finalement restée assez vague. En outre, les politico-militaires estiment que, si la pression sur l'Etat espagnol doit être maintenue, le statut d'autonomie constitue un premier pas sur la bonne voie, et qu'il ne faut pas négliger cette chance de faire avancer la cause basque.

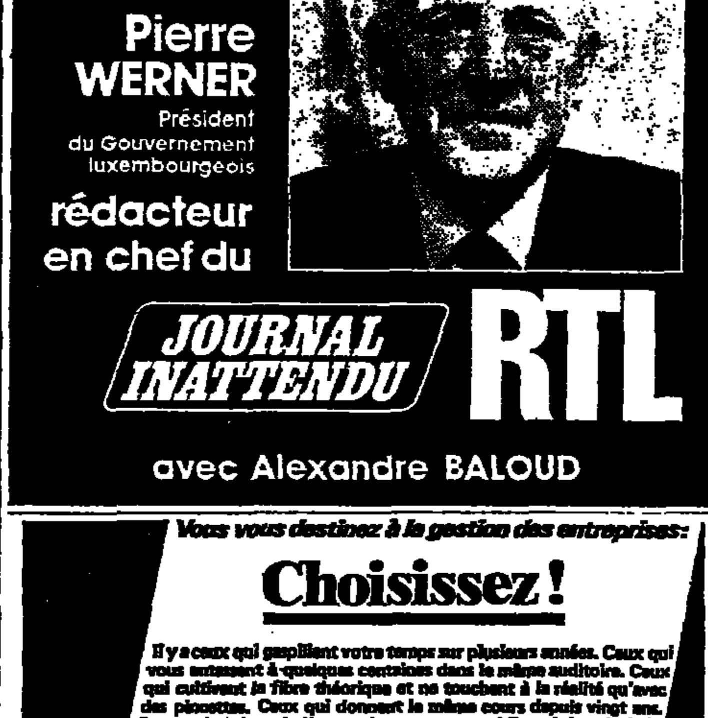
Deux positions qui résument et symbolisent le choix devant lequel se trouve aujourd'hui placé le courant nationaliste basque. Mais le secret de l'ETA n'est ni cette division ni les soutiens étrangers dont on l'accuse volontiers à Madrid : *« Kadhafi, c'est stupide. L'IRA, les Bretons, les Corses, l'O.L.P., c'est simplement irréaliste : ils ont assez à faire de leur côté, et nous du nôtre. Il y a tout au plus une certaine sympathie entre les mouvements qui, un peu partout dans le monde, mènent un combat parallèle pour la libération de leur territoire. Mais le propre des parallèles est de tendre vers la même direction sans se rencontrer »,* assure un « Etarra ». Il ajoute : *« Non, le seul vrai secret de l'ETA est un secret de polichinelle : elle continuera la lutte jusqu'à l'indépendance. »*

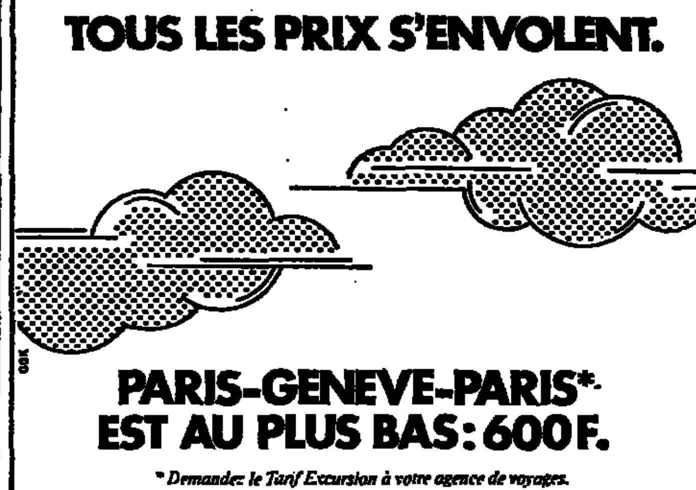
Telle est, en tout cas, sa raison d'être, et la libéralisation du régime espagnol a peu de chances d'entamer sa détermination. D'autant plus que, parmi ses sympathisants, on est aujourd'hui persuadé que l'idée fait son chemin à Madrid, dans cette nouvelle classe politique dont on sait bien en Euskadi, quel que soit le discours généralement tenu à ce sujet, qu'elle a rompu avec le franquisme, même si l'armée, la police, l'administration, n'en sont pas encore là. On parle de contacts discrets avec certains libéraux de l'U.C.D. de M. Suarez pour rechercher une formule qui aille au-delà de l'autonomie restreinte tout en évitant que le mot d'indépendance soit prononcé...

Reste à savoir quel serait à Madrid le butoir absolu, le point que l'armée ne laisserait pas le gouvernement franchir.

Prochain article :

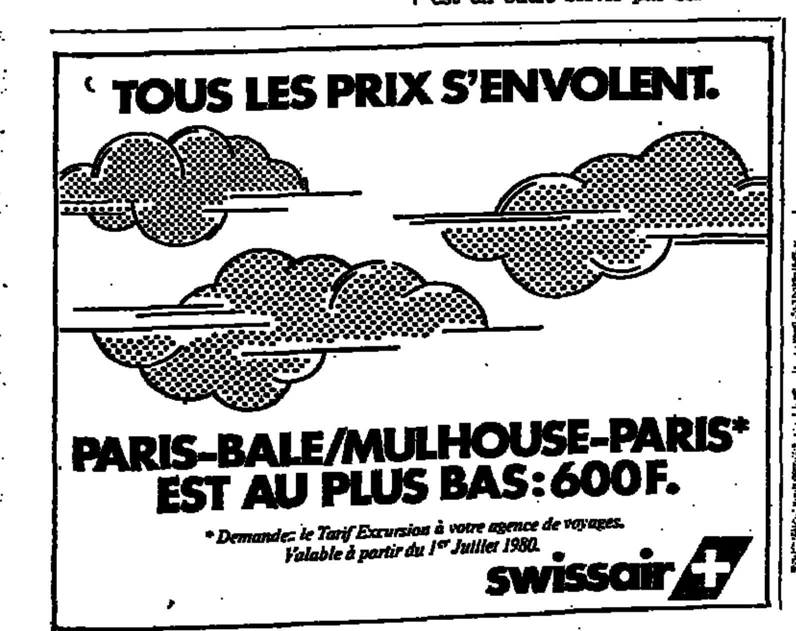
L'AUTONOMIE, ET APRÈS ?

















EUROPE

Espagne

LA « GUERRE DES VACANCES » DE L'ETA

Le ministre de l'intérieur met vivement en cause les autorités françaises

De notre correspondant

Une bombe a explosé ce vendredi 27 juin dans les jardins du parador de Javea, près d'Alicante, sans faire de victimes. C'est la cinquième bombe qui explose depuis le début de la « guerre des vacances » de l'ETA, samedi dernier. A Madrid, le ministre espagnol de l'intérieur a vivement mis en cause les autorités françaises pour leur « manque de coopération » dans la lutte contre l'ETA.

Madrid. — Alors que la « guerre des vacances » de l'ETA se poursuit, le ministre espagnol de l'intérieur, M. Juan José Roson, s'en est vivement pris, jeudi 26 juin, à la France, qu'il a accusée *« de donner asile à ses auteurs »*.

« Tous les dirigeants de l'ETA vivent en France », a dit M. Roson. *« Nous avons des preuves,* a-t-il poursuivi, *que certaines réunions se sont tenues en France ce mois-ci, et nous croyons que cette vague d'attentats à la bombe y a été décidée. »*

L'Espagne a souvent reproché aux autorités françaises de ne pas agir assez énergiquement contre les séparatistes basques espagnols, mais le ton de M. Roson a été particulièrement virulent à une semaine seulement de la visite à Madrid de M. Raymond Barre. *« Que se passerait-il si les séparatistes corses étaient à Barcelone ou à la Junquera ? »*, a demandé M. Roson, qui s'adressait aux correspondants de la presse étrangère à Madrid.

Les récriminations des autorités espagnoles à l'égard de ce qu'elles appellent le *« manque de coopération de la police française »* viennent s'ajouter à d'autres griefs : la déclaration récente de M. Giscard d'Estaing sur les problèmes de l'élargissement du Marché commun et les attentats des agriculteurs français contre les camionneurs espagnols.

« Merde », titre carrément cette semaine l'hebdomadaire *Sabado Grafico* sur sa couverture, qui représente M. Giscard d'Estaing et une main faisant un geste obscène dans sa direction.

M. Roson a ajouté qu'il était *« de notoriété publique »* que l'impôt révolutionnaire prélevé sur les industriels basques espagnols par l'ETA était versé en France. Il a affirmé que la police française connaissait les lieux publics où s'effectuaient ces versements relevant, selon lui, du délit d'extorsion de fonds et de trafic illégal de devises. Il a demandé aux autorités françaises de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux *« activités illégales »* de l'ETA et de revoir leurs pratiques en matière d'extradition.

Le ministre de l'intérieur a, d'autre part, déclaré avoir des indices lui permettant d'affirmer que la « guerre des vacances » allait continuer après les explosions de mercredi dans la région d'Alicante.

Les hôteliers espagnols sont inquiets de cette offensive de l'ETA. Dans un télégramme à M. Giscard d'Estaing, ils affirment qu'elle menace les moyens d'existence de millions de travailleurs. *« Devant les négligences des autorités françaises et leur manque de coopération avec le peuple espagnol, nous exprimons notre préoccupation et notre indignation. Ces événements troublent les relations entre nos deux pays et portent atteinte à notre stabilité démocratique. Nous demandons la coopération du gouvernement français pour expulser les terroristes espagnols du territoire français »*, écrivent-ils.

Intérim.

Italie

LE WESTERN DES TERRORISTES

(De notre correspondant.)

Rome. — *Les attaques de trains ne sont pas courantes. Surtout lorsqu'elles ont pour objectif une... distribution de tracts.*

L'organisation terroriste Prima Linea a choisi cette étrange méthode le jeudi 26 juin dans le Piémont. Sept de ses membres, dont une femme, sont montés dans un convoi qui transporte chaque matin des ouvriers de Fiat habitant à plusieurs dizaines de kilomètres de Turin.

A la hauteur de la station de Rosta, les agresseurs ont sorti leurs pistolets et désarmé un garde. Puis ils ont procédé à la distribution d'un texte assez fumeux démontrant la nécessité de la lutte armée. Après cette brève séance de lecture, les terroristes ont appuyé sur le frein et débloqué une sortie de secours. Des complices les attendaient en voiture.

Le western du 26 juin figurera dans les annales du terrorisme italien comme une « action militaire à but politique ». *L'intention de ses auteurs était double : démontrer que Prima Linea existe encore malgré les coups très durs qu'elle a reçus, notamment dans cette zone du Piémont, et remonter le moral aux sympathisants de la lutte armée. Le passage le plus significatif du tract est en effet celui où sont fustigés les* « traîtres » *et les* « déserteurs ». — R. S.

Union soviétique

● *Le sort du Père Doudko.* — A la suite des déclarations du Père Doudko à la télévision soviétique (*le Monde* daté 22-23 juin), le comité Yakounine-Doudko pour le respect de la liberté religieuse en U.R.S.S. estime que *« les aveux, rétractations, dénonciations que l'on arrache à un prisonnier après l'avoir soumis cinq mois durant aux pressions et traitements que l'on imagine, alors qu'il a déjà connu l'horreur du goulag, ne peuvent prouver qu'une seule chose : la justice soviétique ne vise pas à établir la vérité mais à briser moralement l'accusé, portant atteinte au droit le plus imprescriptible de l'homme, celui d'être lui-même. C'est donc avec douleur, mais sans étonnement, que nous enregistrons ces « aveux » : ils disent éloquemment l'iniquité du régime qui parvient à les obtenir »*. (42, rue de Grenelle, 75007 Paris.)

● *L'affaire Sakharov.* — Le journal *Gorki Pravda* a accusé, dans un article publié le 12 juin, l'académicien Sakharov de contribuer à la pénurie alimentaire en invitant les Occidentaux à poursuivre la course aux armements et en forçant ainsi l'Union soviétique à consacrer davantage de ressources à sa défense. *(A.P.)*

● *M. Alexandre Guinzbourg,* militant soviétique des droits de l'homme, échangé en avril 1979, ainsi que trois autres dissidents contre deux Soviétiques détenus pour espionnage aux Etats-Unis, va s'installer en France avec sa famille. M. Guinzbourg doit animer un centre de culture russe à Montgeron dans l'Essonne.

AMÉRIQUES

El Salvador

L'armée investit le campus de l'université centrale et tire sur les étudiants

San-Salvador. *(A.F.P., A.P., Reuter).* — Au moins treize personnes ont été tuées le jeudi 26 juin dans la capitale lors d'affrontements entre les forces de l'ordre et des militants de gauche. Et, pour la première fois, l'armée a investi le campus de l'université centrale, qui bénéficie du privilège de l'autonomie, tirant sans sommations sur des étudiants. Des dirigeants de l'opposition étaient à ce moment-là réunis dans l'université pour faire le bilan de la grève générale de mardi et de mercredi.

Plusieurs centaines de personnes ont été interpellées au cours de cette opération militaire à l'université et beaucoup ont, semble-t-il, été maintenues en détention. Selon des témoins, les soldats ont également pénétré dans une école supérieure située près de l'université. Ils ont obligé tout le monde, y compris les vendeuses de jus d'orange à l'extérieur, à s'allonger face contre terre. Un journaliste a affirmé avoir entendu l'un des officiers dire en pénétrant dans l'école : *« Ce sont nos ennemis. »*

« Dans l'école, a-t-il rapporté, *un étudiant est descendu d'un couloir en courant et en criant :* « Ne tirez pas, ne tirez pas », *mais les soldats ont tout de même tiré. Les soldats ont, ensuite, tiré sur un deuxième étudiant qui arrivait et l'ont blessé. D'autres élèves ont supplié les soldats :* « S'il vous plaît, ayez pitié, ayez pitié. Nous n'avons jamais fait de mal à personne. »

» Celui qui commandait les soldats qui se trouvaient dans le hall de l'école a alors pointé son arme automatique vers l'un des étudiants, il a tiré à trois reprises. La première fois à une trentaine de centimètres de la tête de l'étudiant, la deuxième à quelques centimètres, et la troisième dans la tête. L'étudiant est tombé sur le sol et a agonisé plusieurs minutes avant de mourir. »

Bolivie

A la veille de l'élection du 29 juin

L'ancien président Siles Zuazo échappe à un attentat

Correspondance

L'ancien président Hernan Siles Zuazo, candidat à l'élection présidentielle du 29 juin, a échappé à un attentat le jeudi 26 juin, à La Paz. Une bombe, explosant à l'issue d'un meeting de son parti, l'Union démocratique populaire (U.D.P.), a fait deux morts et plusieurs blessés. Cet attentat fait encore monter la tension en Bolivie, où l'on redoute un nouvelle intervention des forces armées.

La Paz. — Coup d'Etat ou élections ? A la veille de la consultation du 29 juin, cette alternative obsède les deux millions de Boliviens qui, pour la troisième fois en trois ans, sont appelés à élire, dimanche, leur président et les cent cinquante-sept représentants du pouvoir législatif.

Depuis juillet 1978, trois coups d'Etat ont remis en cause la « démocratisation » du pays (*le Monde* du 27 juin). C'est donc vers les casernes que se tournent, avec appréhension, les électeurs. La guerre des inscriptions murales (marteau et faucille contre croix gammée), celle des sigles, les concentrations populaires avec forêt de drapeaux roses contre forêt de drapeaux orange : tout ce carnaval semble puéril dans le contexte actuel alors que les soldats, le doigt sur la détente, n'attendent que le premier faux pas des civils pour reprendre en main le sort du pays.

Très brève, la campagne électorale a été morose. D'autant plus que les résultats ne semblent pas devoir réserver de surprises. Comme l'année dernière, MM. Victor Paz Estenssoro (libéral) et Hernan Siles Zuazo (centre gauche) devraient se disputer la première place, précédant l'ex-dictateur, le général Hugo Banzer. Aucun candidat ne semble en mesure de réunir plus d'un tiers des suffrages. Ces élections ne seront que des « primaires », la Constitution stipulant que pour être élu au suffrage direct le futur président doit recueillir plus de 50 % des voix. Ce sont donc les membres du Congrès qui désigneront sans doute le chef d'Etat, entre le 4 et le 6 août.

En attendant, la Bolivie est submergée par une vague d'anarchie. Des groupes para-militaires font la loi, les forces armées s'agitent, lancent des ultimatums, la situation économique est proche de la faillite et, à la moindre contrariété, les citoyens bloquent les routes, font sauter les ponts et prennent des otages. Et le procès contre le général Banzer a contribué à aggraver le malaise des forces armées.

NICOLE BONNET.

A TRAVERS LE MONDE

Irlande du Nord

● UNE MILITANTE du parti républicain socialiste irlandais (I.R.S.P.), Mme Myriam Daly, a été assassinée le jeudi 26 juin à Belfast. Agée d'une quarantaine d'années, elle était l'une des figures les plus connues en Ulster de l'I.R.S.P., considéré comme la représentation légale de l'Armée nationale irlandaise de libération (INLA). Elle était engagée dans le mouvement qui lutte pour que soit reconnu aux membres de l'IRA emprisonnés le statut de prisonniers politiques. — *(A.F.P.)*

Ouganda

● LA CONFERENCE EPISCOPALE a invité, jeudi 26 juin, le gouvernement ougandais à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au climat d'insécurité qui règne à Kampala et à la famine qui sévit au Karamajo, dans le nord-est du pays. Les évêques, réunis sous la présidence de l'archevêque Silvanus Wani, ont également lancé un appel à tous les Ougandais pour qu'ils coopèrent avec les autorités en vue de rétablir la paix et la stabilité, rapporte Radio-Ouganda. — *(Reuter.)*

Pays-Bas

● MOTION DE CENSURE REPOUSSEE. — Le gouvernement de M. Van Agt a triomphé de justesse, le jeudi 26 juin, d'une motion de censure déposée par l'opposition, après qu'il eut refusé d'appliquer unilatéralement le boycottage pétrolier de l'Afrique du Sud. Auparavant, le Parlement avait, par 79 voix contre 66 et pour la deuxième fois en une semaine, enjoint le gouvernement d'infliger cette sanction à Pretoria pour protester contre sa politique raciale. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● M. PIETER BOTHA, premier ministre sud-africain, a accepté de rencontrer pour la première fois une délégation du Conseil sud-africain des Eglises (SACC), conduite par son secrétaire général, l'évêque Tutu, un des principaux porte-parole de l'opposition anti-apartheid. La rencontre, qui fait suite à de sérieuses accusations lancées par M. Botha contre le SACC, auquel il reproche de provoquer des troubles et de soutenir les objectifs de mouvements interdits, aura lieu le 7 juillet, à Pretoria. — *(A.F.P.)*

Tanzanie

● M. JEAN FRANÇOIS-PONCET est attendu, le 19 juillet, à Dar-Es-Salaam, pour une visite officielle de trois jours. Il devrait notamment s'entretenir à cette occasion avec le président tanzanien Nyerere et avec M. Mkapa, ministre des affaires étrangères. — *(A.F.P.)*

Vietnam

● M. HOANG VAN HOAN, ancien dirigeant vietnamien, qui s'était réfugié en Chine en juillet 1979, a été condamné à mort par contumace pour « haute trahison » par la Cour suprême, a annoncé, le jeudi 26 juin, Hanoï. Ancien membre du bureau politique du P.C.V., M. Hoang Van Hoan, qui est âgé de soixante-quinze ans, était, au moment de sa fuite, vice-président de l'Assemblée nationale. — *(A.F.P.)*

Zimbabwe

● LE ZIMBABWE ET LE VATICAN ont établi des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs, a annoncé jeudi 26 juin, un porte-parole du ministère zimbabwéen des affaires étrangères. — *(Reuter.)*

Nicaragua

AEROFLOT INAUGURE UNE LIAISON RÉGULIÈRE ENTRE MOSCOU ET MANAGUA

Moscou (Reuter). — La compagnie soviétique Aeroflot a inauguré mardi un vol hebdomadaire régulier entre Moscou et la capitale nicaraguayenne, Managua, a annoncé mercredi 25 juin la « Pravda ».

Cité par la « Pravda », M. Paul Ata Ramirez, ministre nicaraguayen des transports, a déclaré que cette nouvelle ligne constituait « un pont d'amitié entre nos peuples ».

« La victoire de notre révolution nous a permis de choisir nous-mêmes nos amis, et non pas selon les diktats de l'impérialisme. Nous sommes heureux d'être amis avec vous », a-t-il ajouté.

Etats-Unis

M. CHRISTOPHER DEMANDE AU CONGRÈS D'APPROUVER LA VENTE D'URANIUM A L'INDE

Washington *(A.F.P.)*. — M. Christopher, secrétaire d'Etat adjoint, a demandé, jeudi 26 juin, au Congrès de ne pas bloquer la vente à l'Inde de 38 tonnes d'uranium destiné à alimenter la centrale nucléaire de Tarapur, près de Bombay.

La décision des Etats-Unis de procéder à cette vente avait été annoncée, le 19 juin, par M. Christopher devant la commission des affaires étrangères du Sénat (*le Monde* du 21 juin).

Dans une déposition devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, le numéro deux du département d'Etat a souligné que M. Carter était d'avis que cette vente contribuera à renforcer les relations entre les Etats-Unis et l'Inde. Il a précisé que l'interdiction de cette vente par le Congrès mettrait fin à la coopération américano-indienne dans ce domaine, commencée en 1963 à la suite de la signature d'un accord aux termes duquel les Etats-Unis s'étaient engagés à alimenter en uranium la centrale de Tarapur.

AFRIQUE

Maroc

Rabat voudrait profiter du renouvellement de l'accord sur la pêche pour régler son contentieux avec Madrid

De notre correspondant

Rabat. — Une délégation espagnole conduite par le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Carlos Robles Piquer, a été reçue le mercredi 25 juin à Rabat par M. Abderrahman Baddou, son homologue marocain, pour négocier un nouvel accord sur la pêche. Le temps presse. Le précédent accord maroco-espagnol provisoire, vient à expiration le 30 juin. Il avait été signé en mars pour trois mois. Cette fois-ci, il est question d'en signer un nouveau qui serait limité à six mois.

La pêche n'est, en réalité, qu'un chapitre du contentieux assez lourd entre l'Espagne et le Maroc. Les eaux territoriales marocaines, en particulier à la hauteur des îles Canaries, étant les plus poissonneuses du monde, une armada de chalutiers espagnols y pêche à longueur d'année. On évalue leur nombre du côté marocain à plus d'un millier.

L'absence d'une flotte de pêche marocaine digne de ce nom encourage les Espagnols à s'aventurer jusqu'à l'intérieur de l'ancienne limite de 12 milles marins, ce qui les expose à se faire arraisonner. Certains jours d'avril, on a compté jusqu'à quinze chalutiers espagnols emmenés dans le port de Casablanca.

La situation est encore plus compliquée depuis que des chalutiers espagnols et aussi portugais ont été capturés au cours de ces dernières semaines par des navigateurs se réclamant du Polisario. M. Boucetta, ministre marocain des affaires étrangères, les a accusés dans une interview à l'agence espagnole EFE, et publiée le jeudi 26 juin, dans le journal *le Matin du Sahara*, de se prêter moyennant espèces sonnantes et trébuchantes à être saisis *« dans le calme et la bonne entente pour se faire diriger sur Alger et ouvrir des négociations de libération »*. Ce serait, selon le ministre, une pure comédie et la dernière invention des propagandistes du Polisario.

Les Espagnols ont le sentiment très net que la surveillance des unités marocaines sur leurs chalutiers est fonction de leur plus ou moins grande propension à reconnaître les thèses algériennes sur le Polisario. M. Ali Yata, dirigeant du P.P.P. (parti communiste), n'a-t-il pas, dans une interview accordée à un journal catalan, déclaré à l'adresse des Espagnols : *« Quand on pille nos richesses halieutiques et qu'on s'incline devant le Polisario, nous sommes contraints de nous défendre »* ?

Conscients de l'hypersensibilité de leurs partenaires marocains à l'égard de tout ce qui touche au Polisario, les Espagnols ont multiplié ces derniers jours des déclarations apaisantes, insistant sur leur neutralité dans l'affaire du Sahara.

Mais, outre cet aspect politique du problème, il est des questions plus concrètes. En fait, les Marocains veulent bien conclure un nouvel accord sur la pêche, mais à la condition qu'un autre accord global règle l'ensemble de leur contentieux avec l'Espagne. Ce contentieux comporte trois points principaux : le transit des agrumes marocains à travers l'Espagne, actuellement bloqué par les agriculteurs espagnols ; la régularisation du statut des travailleurs marocains en Espagne, et, enfin, le rétablissement, ou du moins l'amélioration, de la balance commerciale, jusqu'à présent très favorable à l'Espagne.

De leur côté, les Espagnols ont présenté, mercredi, les problèmes de leur agriculture, dont les agrumes sont exposés à la concurrence des fruits marocains, moins taxés aux frontières du Marché commun, plus précoces et d'un prix de revient moins élevé. En ayant fini avec la « guerre des tomates », qui les opposait à la France, les Marocains entendent aussi mettre fin à la guérilla des Espagnols contre leurs oranges.

ROLAND DELCOUR.

Libéria

La communauté africaine s'achemine vers la reconnaissance du nouveau régime

De notre envoyé spécial

Abidjan. — Après quarante-huit heures de suspense, le président Houphouët-Boigny, de Côte-d'Ivoire, a décidé de se rendre ce vendredi 27 juin à Monrovia (notre dernière édition du 27 juin), où sont attendus les trois autres membres de la Commission spéciale sur le Libéria, créée fin mai à Lomé, en marge du sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : les présidents Sekou Touré de Guinée, Stevens, de Sierra-Leone, et Eyadéma, du Togo.

Pour ce nouveau régime libérien, ce petit sommet de Monrovia va constituer, sauf incidents de dernière heure, le prélude à une reconnaissance par la communauté africaine, que consacrera certainement dans quelques jours la présence du président Doe au sommet annuel de l'O.U.A., qui s'ouvre le 1er juillet à Freetown, en Sierra-Leone, alors que, fin avril, il avait été fermement tenu à l'écart du sommet économique extraordinaire de Lagos. Cette reconnaissance ne peut que contribuer à consolider ses assises sur le plan intérieur, et c'est, au demeurant, ce que souhaitent le président Houphouët-Boigny et ses collègues, très soucieux d'éviter que, par manque de compréhension et de soutien des Etats voisins, un foyer d'instabilité et d'anarchie se crée dans leurs régions communes.

Dans l'esprit du leader ivoirien, une telle reconnaissance ne peut cependant intervenir à n'importe quelle condition. L'arrêt des procès expéditifs et des exécutions sommaires, la libération des dirigeants de l'ancien régime arrêtés arbitrairement, en particulier celle du fils de l'ancien président Tolbert, mari d'une de ses filleules, appréhendé récemment dans la résidence de l'ambassadeur de France constituent, à ses yeux, les principaux préalables à une normalisation. Apparemment, c'est parce qu'il est à présent à peu près assuré d'obtenir satisfaction sur ces différents points, qu'il a décidé de se rendre à Monrovia. — P. B.

Angola

Luanda demande au Conseil de sécurité de condamner l'invasion de son territoire par les Sud-Africains

Le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni jeudi 26 juin à la demande de l'Angola. M. Elisio de Figueireido, représentant de l'Angola, a en effet signalé dans une lettre au président du Conseil de sécurité que *« environ huit bataillons des forces armées racistes d'Afrique du Sud, y compris une compagnie d'engins blindés AML-90, se trouvent en territoire angolais »*. L'Angola, écrit M. de Figueireido, demande à la Communauté internationale de *« condamner cette manœuvre raciste et impérialiste qui menace la paix et la stabilité dans la région »*.

Les Etats africains ont rédigé un projet de résolution qui condamne l'Afrique du Sud *« pour ses invasions préméditées et répétées de l'Angola et l'utilisation du territoire namibien à cet effet »*.

Selon un communiqué du ministère angolais de la défense, les Sud-Africains ont *« ouvertement envahi l'Angola depuis le 7 juin »*. Depuis cette date, trois cents civils ont trouvé la mort au cours de bombardements ou d'attaques, ainsi que sept militaires angolais dans la province du Cunene, à la frontière entre l'Angola et la Namibie, précise le ministère, deux cent cinquante personnes ont en outre été blessées.

Selon Luanda, deux mille soldats sud-africains se trouveraient dans cette province. Ces troupes, indique le communiqué, ont mené plusieurs actions entre le 7 et le 23 juin, en particulier à Mulemba, où deux compagnies de parachutistes amenées par deux Hercule-130 ont occupé la ville le 8 juin et, deux jours plus tard, celle d'Achifufua. Les Sud-Africains ont *« attaqué la population, tuant sans discrimination vieillards, femmes et enfants et abattant le bétail »*, affirme le communiqué.

A Freetown, à la conférence ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine, M. Peter Onu, porte-parole de l'O.U.A., a fermement condamné jeudi l'*« invasion »* de l'Angola et demandé que l'intervention des Sud-Africains soit portée à l'attention du Conseil de sécurité, ajoutant qu'il ne comprenait pas pourquoi celui-ci reste silencieux sur cette affaire. — *(A.F.P., Reuter.)*

Le Monde

politique

LA CONFÉRENCE DE PRESSE

« Toute attaque nucléaire sur le sol de la France

La pendulette, les fleurs et les caméras de télévision : l'essentiel du dispositif présidentiel de communication tient en ces trois éléments. Le reste n'est qu'accessoire, ou presque. Et les journalistes semblent bien faire partie de l'accessoire lors d'une conférence de presse comme celle qui a été donnée jeudi après-midi 26 juin au palais de l'Elysée.

M. Giscard d'Estaing a été longtemps un orateur efficace dans les joutes parlementaires, il est un « debater » habile en petit comité et un adversaire redoutable en tête à tête ; en outre, il s'était révélé en 1974 un candidat fort à l'aise face aux grandes foules. Mais jamais, véritablement, il n'a épousé la formule de ces grandes réunions de presse.

Ce n'est pas qu'il y soit mal à l'aise, loin de là. Au contraire même, l'image qu'il donne de lui en cette circonstance est singulièrement moins affectée, moins aseptisée que lors des émissions « Une heure avec le président de la République » où il n'a en face de lui qu'un nombre très restreint d'interlocuteurs, dans un environnement protégé. Mais à aucun moment, la conférence de presse « élyséenne » n'est une conférence de presse. A aucun moment l'échange et la spontanéité ne prévalent sur la réflexion et l'habileté à éluder. Rassembler les questions en gros paquets est une manière pratique de ne pas laisser la place à la relance et de délivrer le message que l'on souhaite délivrer sans vraiment tenir compte de ceux qui interrogent. Au reste, cela n'est nullement particulier à M. Giscard d'Estaing : le général de Gaulle « croyait » avoir entendu des questions qu'on ne lui avait pas posées et M. Mitterrand a montré parfois qu'il avait sa propre technique pour conduire à sa guise ses échanges avec les journalistes. C'est sans doute là un phénomène français, télévisuel et présidentiel — ou para-présidentiel.

Un chapitre « affaires étrangères », un chapitre « économique et social », un chapitre « défense », un chapitre « société ». L'abondance de l'actualité ne permet certes pas d'aller au fond des choses et de répondre à chacun en quelque cent minutes. Innovation : une réponse... par écrit. Le chef de l'Etat a en effet adressé une lettre au journaliste qui l'avait interrogé sur la famine en Ouganda, et auquel il avait omis de répondre (ce ne fut d'ailleurs pas la seule omission). Pour le reste, un propos souvent ferme, des prises de position nettes, une détermination exprimée clairement et un ton quelquefois sans vaines

Voici le texte intégral des déclarations de M. Giscard d'Estaing au cours de la conférence de presse du 26 juin dans la salle des fêtes du palais de l'Elysée.

M. GISCARD D'ESTAING. — Mesdames, mesdemoiselles, messieurs les journalistes, au cours de cette neuvième conférence de presse — neuvième avec chœurs ! — je répondrai aux questions que vous voudrez bien me poser sur les problèmes d'actualité et je rappellerai les orientations principales de l'action que je conduis, afin qu'elles soient perçues au travers du tumulte et de la diversité des événements.

Ces orientations, ce sont, sur le plan extérieur, l'indépendance, la paix et la sécurité. Sur le plan intérieur, la liberté, la justice et le progrès économique et social.

Pour la clarté, je répondrai aux questions portant d'abord sur la situation internationale ; puis sur les problèmes de défense ; ensuite sur les perspectives économiques et sociales ; enfin, sur la situation politique et les problèmes de société et de culture.

M. ALAIN FERNBACH (TF1), président de l'Association de la presse présidentielle. — *Quelques semaines après avoir rencontré M. Brejnev à Varsovie, quelques jours après avoir vu M. Carter à Venise, quelques jours avant de rencontrer M. Schmidt en Allemagne, savez-vous où nous allons ?*

— L'action diplomatique de la France vise à traiter les problèmes du moment et à faire face aux difficultés que traverse le monde. Je vous en rappelle les caractères puisqu'elle donne souvent lieu, délibérément ou non, à certaines confusions de jugement.

La politique extérieure de la France n'est ni neutre ni neutraliste ; elle est indépendante. Au cours des événements récents, on lui a reproché tantôt de l'être trop, tantôt de l'être insuffisamment. Mais tout le monde s'accorde à constater qu'elle l'est. Ceci tient à la fois à la situation et à la tradition historique de notre pays.

La politique étrangère de la France n'est pas neutre, car nous faisons partie d'une alliance. Si les clauses de cette alliance étaient en jeu, la France remplirait intégralement ses obligations.

Elle n'est pas non plus neutraliste. La France est une démocratie de liberté. Elle souhaite, partout dans le monde, aider au succès et au développement des démocraties de liberté. Bien entendu, elle le fait par des moyens pacifiques.

Notre politique étrangère cherche, en second lieu, à corriger l'anomalie que constitue l'effacement du rôle de l'Europe dans le monde, dont la cause essentielle tient à la succession des deux derniers conflits mondiaux. Vous retrouverez partout cette préoccupation : la France s'efforce de manifester l'existence de l'Europe dans le monde.

Enfin, notre politique étrangère part de l'idée qu'il est possible de trouver des solutions aux problèmes qui se posent. Puisque nous pensons que ces solutions existent, nous avons le devoir de les proposer.

AFGHANISTAN : régler politiquement la crise

— Des hommes politiques de la majorité, comme de l'opposition, disent que la France doit aider la résistance afghane, est-ce que cette question s'est posée au sommet de Venise ? (...)

— Quel lien faut-il établir entre le sommet de Varsovie et le premier retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan ? (...) A-t-il été question avec M. Brejnev du calendrier du retrait de troupes soviétiques d'Afghanistan ? (...) Que pensez-vous de la proposition du président Carter de trouver un arrangement provisoire pour résoudre la crise afghane ? (...)

— Quelles ont été, depuis l'origine, notre position et notre analyse sur les événements d'Afghanistan ?

Nous avons estimé que l'intervention des forces armées soviétiques en Afghanistan était inacceptable et qu'il fallait agir pour qu'il y soit mis fin, c'est-à-dire pour aboutir au retrait total des forces armées soviétiques de ce pays.

Dès le début, nous avons considéré que cette intervention soulèverait trois sortes de réactions auxquelles l'Union soviétique serait sensible :

— La première, c'était la résistance du peuple afghan, peuple de tradition très indépendante, qui a toujours lutté au cours de son histoire contre les interventions extérieures d'où qu'elles viennent.

— La seconde, c'était celle de la communauté internationale. Elle s'est exprimée avec beaucoup d'ampleur. Aux Nations unies, cent quatre pays se sont prononcés contre cette intervention. Par deux fois à Islamabad, la quasi-totalité des pays islamiques l'ont condamnée.

Il y avait, enfin, l'effet que cette intervention aurait sur la politique de détente. La première conséquence en était de différer la ratification, pourtant souhaitée, de l'accord SALT II par les Etats-Unis d'Amérique. Ensuite, la poursuite de cette intervention, reposant sur l'usage de moyens militaires, rendait chaque jour plus difficile la poursuite de la politique de détente.

Ceci a été notre analyse dès le début. Je l'ai exposée à M. Leonid Brejnev au cours de notre utile conversation de Varsovie.

Cette conversation était due à l'initiative de M. Edouard Gierek, avec lequel j'avais échangé au préalable quelques réflexions. Elle avait pour objet principal de faire ce qui doit l'être en cas de crise, c'est-à-dire rétablir la communication et des échanges de vues approfondis sur la situation entre les deux principaux partenaires.

J'ai indiqué à M. Brejnev quelles étaient notre analyse de la situation et les réactions que rencontrait et que rencontrerait l'Union soviétique. J'ai précisé qu'il y avait deux manières d'agir pour régler cette situation : d'une part, établir un calendrier de retrait des forces armées soviétiques ; ensuite, commencer ce retrait, notamment dans la région de Kaboul, puisque l'argument qui était donné visait une infiltration aux frontières ne justifiant pas la présence d'effectifs armés importants dans la capitale.

La solution ne pouvant être que politique, j'ai indiqué quels étaient, à mon sentiment, les axes dans lesquels celle-ci devrait être recherchée.

Pour nous, cette solution politique doit présenter trois caractères :

— D'abord, elle doit comporter le retrait total des forces armées étrangères d'Afghanistan ;

— Ensuite, elle doit permettre au peuple afghan de choisir lui-même son destin, c'est-à-dire assumer son expression politique comme il revient à tous les peuples du monde de le faire et en particulier ceux qui ont la tradition d'indépendance et la fierté nationale du peuple afghan ;

— Elle doit enfin conduire au rétablissement de l'Afghanistan dans sa position historique traditionnelle qui est celle d'un pays non aligné, ne pouvant pas constituer en soi une menace pour les Etats voisins, ni servir de base ou de support pour créer de telles menaces.

Nous avons appris la décision de retrait de certains éléments armés d'Afghanistan. Cette décision nous a été communiquée vendredi soir. Dans la communication il était fait explicitement référence à la suite des entretiens de Varsovie.

Comment juger cette décision ?

Quelle que soit sa portée, limitée quant au nombre, encore que ce nombre soit déjà significatif, il s'agit d'un geste dans la bonne direction, répondant aux demandes qui ont été formulées auprès de l'Union soviétique.

Ce geste entraîne deux conséquences :

Première conséquence : l'Union soviétique reconnaît que c'est à partir de l'Afghanistan qu'il faut arrêter la détérioration des relations internationales. Le choix du geste, la large publicité qui lui est donnée, montrent que l'Union soviétique a voulu indiquer que c'était bien à partir de l'Afghanistan qu'elle entendait arrêter cette dégradation.

Deuxième conséquence : le fait qu'une telle décision soit prise, qu'il lui soit donné une telle publicité, rendrait extrêmement difficile et lourd de conséquences un retour en arrière. C'est donc une option en faveur de la recherche d'une solution politique car, au niveau des moyens militaires qui sont et qui resteront en Afghanistan dans la période actuelle, il est clair que c'est par des moyens politiques que la solution peut seulement être trouvée.

Faut-il qu'un pays comme la France aide militairement la rébellion afghane ? Ma réponse est négative : la France se prononce pour la recherche d'une solution politique.

Il m'a été également demandé s'il y avait un calendrier ultérieur de retrait des forces armées soviétiques ? Non, à notre connaissance. Mais dans nos échanges de vues avec les autorités soviétiques, nous avons indiqué qu'il était essentiel d'avoir un tel calendrier, et de commencer par un premier geste, qui déboucherait sur ce calendrier.

Que pensons-nous de l'approche qui a été envisagée pour conduire à une solution politique ? Je répondrai qu'il ne faut pas, à mon avis, rechercher à l'heure actuelle une solution transitoire. Je crois qu'il faut rechercher, au contraire, une solution définitive, car je n'aperçois pas de possibilité de solution transitoire. Celle-ci s'accommoderait nécessairement, puisqu'elle serait transitoire, d'un certain maintien de forces soviétiques en Afghanistan ; il en résulterait, en contrepartie, la poursuite d'opérations de résistance ou de combat et, par conséquent, le maintien de la tension dans la région. Il faut, au contraire, rechercher une solution globale.

Cette solution globale comporte les éléments que j'ai indiqués tout à l'heure, c'est-à-dire aboutir au retrait total des forces armées soviétiques et assurer le respect des différents caractères reconnus à l'Afghanistan.

C'est un fait qu'à ce sujet les positions demeurent très éloignées. Il faut le constater. Le fait qu'apparaisse une option en faveur de la recherche d'une solution politique crée une situation qui mérite d'être exploitée : elle rend possible certaines initiatives.

— Pensez-vous que le chancelier Schmidt partage les vues et les objectifs que vous venez de nous indiquer et, vous-même, êtes-vous d'accord avec les initiatives qu'il est sur le point de prendre ?

— Je pense, d'abord, qu'il est normal que le chancelier Schmidt se rende à Moscou, puisque sa visite s'inscrit dans les consultations périodiques qui existent désormais entre l'Allemagne fédérale et l'Union soviétique.

Je pense, ensuite, que cette visite est utile, car elle permettra aux dirigeants soviétiques de mieux connaître le point de vue des grands Etats européens, et notamment de l'Allemagne fédérale, sur les problèmes et sur les situations existants.

Enfin, j'ai toutes raisons de faire confiance au chancelier Schmidt pour exposer et soutenir des thèses qui soient conformes aux déclarations que nous avons faites ensemble et, notamment, à la déclaration franco-allemande sur l'Afghanistan que nous avons adoptée, je vous le rappelle, lors du dernier sommet franco-allemand.

— Comment appréciez-vous les efforts de la Pologne pour conserver la paix, le dialogue et la coopération internationale ?

— Nous observons les grands efforts de la Pologne pour que soit maintenu un contact étroit entre ceux qui s'efforcent, à l'heure actuelle, de chercher des solutions au difficile problème des relations Est-Ouest et, plus précisément, des relations intra-européennes.

S'agissant de l'Europe, nous appartenons à la Communauté européenne et nous participons à la politique qu'elle définit. Mais je prends toujours soin de dire qu'il y a un deuxième cercle européen auquel appartient, naturellement, la Pologne.

Nous aurons l'occasion de recevoir dans quelques jours le ministre des affaires étrangères polonais. Je me rendrai moi-même, pour une visite de travail, à Varsovie au mois de septembre. Cela démontre l'importance que nous attachons au rôle de la Pologne dans le maintien d'un dialogue ouvert entre les différentes parties de l'Europe.

REBELLES OU RÉSISTANTS ?

Comment qualifier les Afghans qui luttent contre la domination étrangère ? Le président de la République semble hésiter sur le bon choix du terme. A un moment il a parlé de *« la résistance du peuple afghan, peuple de tradition très indépendante qui a toujours lutté durant toute son histoire contre les interventions extérieures d'où qu'elles viennent »*. Mais, quelques minutes plus tard, ces résistants-là ont été traités d'une autre manière : *« Faut-il qu'un pays comme la France aide militairement la rébellion afghane ? Ma réponse est négative. »*

Se rebeller, dit Larousse, c'est *« refuser d'obéir à l'autorité légitime »*.

PROCHE-ORIENT : concilier deux droits

— Vous avez effectué des visites officielles dans diverses capitales arabes du Proche-Orient. Vous avez affirmé alors, pour la première fois, le droit à l'autodétermination des Palestiniens. (...) Une certaine émotion s'est établie en France, dans les milieux israélites, à l'issue de cette visite et des déclarations que vous avez faites. (...) La déclaration de Venise sera-t-elle suivie d'une initiative concrète aux Nations unies. (...) Quels ont été les points de convergence et de divergence sur la question du Proche-Orient lors de votre entretien avec le président Carter à Venise ?

— La question du Proche-Orient est très importante. Elle a un contenu émotionnel très fort pour toutes les parties concernées, comme j'ai pu le constater au cours de mon voyage dans la région.

C'est un problème auquel je pensais lorsque je disais, tout à l'heure, que nous croyons qu'il existe des solutions aux problèmes. Cela ne veut pas dire que les actions actuelles aillent dans la direction de ces solutions.

La solution du problème du Proche-Orient consiste à concilier deux droits, fondamentaux l'un et l'autre, et c'est ce qui charge ce problème de son contenu émotif.

Le premier, c'est le droit à la sécurité de l'Etat d'Israël. Ce droit à la sécurité existe pour tous les Etats du monde, mais il a un sens plus profond et répond à une sensibilité plus avivée de la part d'un peuple qui a été privé de sa patrie pendant deux millénaires et qui vient de retrouver son foyer et de reconstituer depuis 1947 son Etat.

L'autre droit, c'est celui à l'existence du peuple palestinien. Il s'agit également d'un droit universel. Ce peuple existe ; il est nombreux ; il vit dans une situation d'exil, d'éloignement, de dénuement : il aspire à exister en tant que tel. Ce droit doit lui être reconnu sans aucune restriction que celle tenant à l'existence des frontières reconnues des Etats voisins.

Nous sommes dans une situation où il faut concilier ces deux droits. Cette conciliation est-elle ou non possible ?

Je suis convaincu qu'elle est possible. Je suis convaincu qu'elle est souhaitable. Je suis convaincu que la situation actuelle représente, en réalité, une course vers l'abîme, car le temps ne travaille pas pour la conciliation de ces deux droits.

Nous avons la chance que ne soient pas encore apparus, dans cette région, les armements les plus modernes qui, un jour ou l'autre, pourraient y être introduits, donnant alors à l'affrontement de ces deux droits une dimension tragique... D'autre part, on assiste maintenant à un certain isolement diplomatique de l'Etat d'Israël. Pour un Etat qui vient de renaître, ce n'est pas non plus une solution dont il puisse durablement se satisfaire.

Il faut donc trouver une solution, mais le temps n'y aide pas. Quelle est l'approche de cette solution ?

En réalité, on s'en est éloigné depuis quelques années. L'approche, c'est celle qui était fournie par la résolution 242 des Nations unies. Curieusement, lorsque j'étais au Proche-Orient, on m'a reproché de n'avoir pas cité cette résolution, alors qu'elle est constamment invoquée par la France et qu'elle comporte comme dispositif central — et j'y reviens — l'évacuation des territoires occupés.

L'approche du problème, c'est l'évacuation des territoires arabes occupés en 1967, territoires qui sont véritablement arabes. Je vous rappelle les chiffres. En Cisjordanie vivent 783 000 Palestiniens. Au total, à Gaza et en Cisjordanie, la population palestinienne s'élève à 1 225 000 personnes. Dans ces mêmes territoires, il y a 14 000 Israéliens, soit 1 %. Ce sont des territoires arabes occupés. Ils doivent être évacués.

A partir du moment où ils seront évacués, le problème de l'organisation du peuple palestinien pourra être traité de manière positive. Ce peuple devra s'organiser à côté de frontières internationalement reconnues, qui sont celles d'Israël de 1967. Des frontières sûres et internationalement reconnues ne peuvent pas et ne pourront jamais englober des territoires occupés. Pour que les frontières soient reconnues, il faut que les territoires occupés soient évacués. Il deviendra alors possible de rechercher des relations de paix entre l'Etat d'Israël et les Etats voisins.

C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dans la partie du processus de Camp David concernant les relations entre l'Egypte et Israël.

Sur quoi porte la négociation ? Sur le rythme d'évacuation des territoires occupés et sur le rétablissement de relations diplomatiques et politiques normales, au fur et à mesure que cette évacuation serait réalisée. Dans la partie qui s'est révélée positive de ce processus et qui a permis de régler le différend historique entre l'Egypte et Israël, c'est bien à partir de l'évacuation des territoires que ce problème a pu être résolu.

D'autre part, on ne pourra résoudre un tel problème que si on écarte les violences, les extrémismes, les exclusives. C'est ici qu'apparaît l'attitude de la Communauté européenne.

Que fait la France ? Chacun sait qu'elle n'a pas d'intérêts, au sens précis du terme, dans cette région. Les allusions, ici ou là, au fait que notre politique serait dictée par des considérations pétrolières, sont absurdes. Les régions pétrolières sont situées au-delà de cette région, et notre pays s'est préoccupé de ce problème bien avant que n'apparaissent les difficultés pétrolières.

Ce que fait la France est d'exprimer une position juste. Il est très important, pour éviter la course à l'abîme, que quelqu'un, que quelques-uns, expriment un jugement, une proposition justes. Aussi avons-nous apprécié l'unanimité qui s'est faite avec nos partenaires européens dans l'expression de cette position juste. Et cette unanimité s'est faite sans difficulté. Il n'a pas fallu imposer le point de vue des uns aux autres pour affirmer le droit à la sécurité d'Israël, les garanties auxquelles pourraient participer éventuellement les Etats de la Communauté économique européenne, le droit du peuple palestinien à ce que nous avons appelé la pleine autodétermination ainsi que la participation de l'O.L.P. à la négociation. Nous avons abouti à un accord sans contraindre qui que ce soit, et celui-ci reflète la vue commune des pays de la Communauté.

Quelle peut être désormais l'approche du problème ? La réflexion doit d'abord porter sur l'évacuation des territoires occupés. Tel est le centre du débat. Il convient de reconnaître, sans ambiguïté, qu'il doit y avoir évacuation et négociation ensuite sur le calendrier de ce retrait.

Il faut ensuite tenir compte de l'aspiration à exister et à s'organiser du peuple palestinien. Dans les reproches qui nous sont parfois faits concernant la reconnaissance du droit, pourtant fondamental et évident, du peuple palestinien à s'autodéterminer comme tous les peuples du monde, on nous dit : *« Mais il ne reconnaît pas l'existence de l'Etat voisin ! »* Nous avons pour notre part toujours dit que cette autodétermination doit se faire dans le cadre du règlement de paix global, ce qui signifie qu'elle intervienne à un moment où le règlement de paix consolidera l'existence de l'ensemble des Etats de la région, notamment celle d'Israël.

Le troisième point concerne le besoin de sécurité d'Israël. Se référant à des situations du passé, on traite souvent par dérision en Israël la valeur des garanties internationales. Je voudrais mettre en garde contre le fait qu'à l'avenir les menaces susceptibles de porter atteinte à la sécurité d'Israël ne tiendront pas nécessairement au dessin d'une frontière, d'une rivière ou d'un fleuve — dont j'ai pu mesurer moi-même l'étroitesse — mais beaucoup plus à l'introduction dans la région d'armes nouvelles autrement

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

appellerait automatiquement une riposte nucléaire »

nuances : « Je ne laisserai pas démolir l'armée de terre française ! »

La politique dite « politicienne » et l'élection présidentielle étaient officiellement absentes de l'ordre du jour : le 19 juin dernier, le chef de l'État avait fait savoir qu'il ne se prononcerait sur sa candidature qu'à l'ouverture de la campagne. On en reste là. Du moins pour ce qui se dit officiellement sur ce sujet ; et M. Mitterrand n'a eu droit qu'à des réponses presque indirectes : sur la politique d'indépendance qui n'est « ni neutre ni neutraliste » et sur les *titres* de noblesse (allusion d'un journaliste aux titres de « prince de l'électoralisme et roi de l'anesthésie » décernés par le leader socialiste au président de la République), titres de noblesse qu'il n'est « au pouvoir de personne de décerner ou de recevoir ».

Cela dit, la déclaration liminaire du chef de l'État était tout de même un élégant condensé de programme avec ce qu'il fallait de références aux thèmes inusables d'indépendance, de liberté, de progrès économique et social. De même, la manière d'évoquer les rapports personnels avec les Grands était tout à fait dans la ligne d'une campagne où le *candidat* — président — sortant se posera en chef d'État écouté et respecté. De même encore, le rappel des mesures libérales prises au début du septennat visait à restaurer les traits du président réformiste des premières années, celui que l'on a un peu oublié depuis. Autant de composants pour la future image du candidat.

Un candidat qui, d'ailleurs, s'est souvenu soudain — juste après une série de questions relatives à l'élection de 1981 — qu'il avait omis, quelques minutes plus tôt, de balancer son propos sur les Palestiniens d'une phrase rassurante sur l'égal respect dans lequel il tient toutes les catégories de Français « quelle que soit leur origine, quelle que soit leur religion... ». Un candidat qui a rappelé, avec une discrétion et une sobriété du meilleur effet qu'il est un chrétien, même s'il n'a reçu le pape qu'en tant que président de la République.

Et que dire de l'évocation finale du général de Gaulle ? Du retour sur la célébration du quarantième anniversaire du 18 juin. Que dire de l'aide demandée à Paul Valéry pour tenter de démontrer que la référence au gaullisme n'est pas seulement un simulacre mais une recherche à la source même, afin d'en retrouver l'esprit ?

NOËL-JEAN BERGEROUX.

puissantes et à portée singulièrement plus longue. Dans le passé — je n'irai pas plus loin aujourd'hui, — j'ai eu personnellement l'occasion, alors que des négociations ou des contrats étaient en cours, de prendre des dispositions pour m'opposer à l'introduction de telles armes dans la région. Ces garanties peuvent donc exister.

Lorsque ceci aura été accompli, il sera enfin possible d'établir des relations politiques positives entre tous les États de la région, de renverser le climat qui y existe depuis 1947-1949 et d'en faire une région de progrès et de coopération.

Je pourrais aller plus loin dans les propositions. Je réserve cela à notre action diplomatique... Il y aura un suivi à la conférence de Venise. La présidente du conseil des ministres des Communautés européennes entrera en contact avec l'ensemble des parties intéressées de façon à recueillir leur sentiment sur les conclusions auxquelles nous avons abouti et à préparer ensemble les prochaines échéances internationales.

EUROPE : je n'ai jamais parlé de pause

— Vous avez proposé une sorte de temps de réflexion avant d'élargir l'Europe au Portugal et à l'Espagne. Cette idée a été interprétée comme une pause dans l'élargissement. Est-ce que vous avez demandé cette pause dans l'élargissement ? Est-ce que vous allez la demander à la Commission de Bruxelles aussi ? (...) Le gouvernement espagnol a demandé l'intégration de son pays à l'OTAN. Aviez-vous prévu cette réaction, et ce renforcement de l'Europe atlantiste vous inquiète-t-il ? (...) Combien de temps durera la pause ? Le plan Sud-Ouest va-t-il être prolongé du même temps ?

— De plan Sud-Ouest se déroulera indépendamment de tout calendrier intéressant l'élargissement. Il s'agit d'un plan de dix ans, qui couvre la période 1980-1990. Il se déroulera quels que soient les événements extérieurs au cours de cette période.

J'en viens aux questions sur l'élargissement.

J'ai dit quelque chose de tout à fait précis. Il y a un texte écrit. Comme j'écris mes textes moi-même, je les connais. Je peux donc vous dire ce que j'ai dit et qui est ceci : les négociations qui viennent d'avoir lieu à Bruxelles comportent cette conséquence, qui n'a pas encore été perçue, d'interférer avec les négociations d'élargissement. Or, il n'est pas possible de faire progresser les négociations d'élargissement sur des points à propos desquels on vient d'introduire incertitude ou instabilité dans les institutions existantes.

Je n'ai pas proposé de pause. J'ai décrit une situation de fait. Celle-ci est d'ailleurs tellement évidente que, lors de notre réunion de Venise la semaine suivante, le problème de l'élargissement n'a été soulevé par aucun de nos partenaires et les déclarations que j'ai faites n'ont appelé de leur part, en ma présence, aucune intervention.

Dans les négociations d'adhésion, il y a deux problèmes difficiles. Le premier, c'est de savoir comment s'exercera la solidarité financière vis-à-vis des nouveaux membres, puisque ceux-ci, qu'il s'agisse du Portugal, premier candidat, de l'Espagne, deuxième candidat, sont des pays dont le niveau de vie est inférieur à la moyenne communautaire. On imagine donc que l'adhésion doive se traduire, pour eux, par un certain transfert de ressources ou un concours financier de la Communauté économique européenne.

Le second, c'est que ce sont de grands pays agricoles produisant des produits méditerranéens qui viendront peser sur les productions existantes, ce qui suppose une organisation des marchés et donc une politique agricole commune renforcée et étendue.

Que s'était-il passé quelques jours auparavant à Luxembourg ? Il avait été décidé de mettre en question certaines règles de financement de la Communauté économique européenne, notamment le fonctionnement des ressources propres. On avait posé la question en donnant mandat à la Commission de réexaminer certains aspects du fonctionnement du Marché commun agricole.

Comment est-il pratiquement possible de conclure ou de faire progresser des négociations sur des points où l'un des interlocuteurs s'interroge lui-même sur ce que vont devenir ses propres règles ?

Je n'ai donc jamais parlé de pause. Cela ne fait pas partie du vocabulaire que j'ai employé dans ces circonstances. Référez-vous au texte. J'ai simplement indiqué que je ne voyais pas comment il serait possible de progresser aussi longtemps que ces questions ne seraient pas résolues.

Je vous indique une façon très simple de faire progresser l'élargissement : que l'ensemble des pays de la Communauté des Neuf annoncent dès aujourd'hui qu'ils acceptent à partir de 1982 les règles de la politique financière telles qu'elles existent, et les règles de la politique agricole commune telles qu'elles existent.

La France vous le dit. Si tous nos partenaires l'annoncent, la négociation peut se poursuivre comme elle a été engagée. Si, au contraire, tel ou tel de nos partenaires indique qu'il faut modifier les règles financières de la Communauté ou modifier les règles de la politique agricole commune, ce n'est que lorsque nous connaîtrons ces nouvelles règles qu'il sera possible de savoir dans quelles conditions elles s'appliqueront à de nouveaux membres.

J'ai le plaisir de recevoir mardi prochain le premier ministre du Portugal. Je m'en réjouis. Nous parlerons complètement de ce dossier. Le premier ministre français doit, la semaine prochaine également, se rendre en Espagne. Nous aurons donc des conversations avec nos interlocuteurs. Nous leur dirons que c'est dans la mesure où les incertitudes introduites par d'autres seront levées que nous pourrons progresser dans les négociations.

Dans l'intervalle, celles-ci continuent, mais elles ne peuvent pas progresser sur les points où il y a actuellement incertitude. La délégation française recevra instruction, lors des séances de négociation, de demander quelles sont les règles financières applicables à partir de 1982, quels sont les principes de la politique agricole commune applicables à partir de cette date.

Ceci, je le dis au journaliste d'*El País*, n'a pas de rapport avec la conjoncture. Rappelez-vous : j'ai pris une position de principe favorable à la vocation européenne du Portugal et de l'Espagne que je maintiens. Je ne l'avais pas fait pour des raisons électorales.

Dernier point, je considère comme inadmissibles les violences dont ont été victimes en France certains transporteurs espagnols. Ceci n'est pas conforme à l'idée et à l'image que nous avons de notre pays. Je demande donc au premier ministre de prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes en cause reçoivent une juste indemnisation. D'autre part, les dispositions seront prises pour s'opposer au renouvellement de tels incidents, qui sont inadmissibles.

Ce n'est pas servir la cause de l'agriculture française que de donner à l'extérieur une telle image de notre façon d'appliquer les règlements ou de respecter nos propres lois.

Je n'ai rien à dire sur le problème basque, car le problème que vous exposez est un problème intérieur à l'Espagne. En ce qui concerne la France, nous appliquons nos propres lois, c'est-à-dire que nous réprimons suivant nos procédures judiciaires les délits qui sont commis. Nous avons toujours respecté ces procédures ; nous continuerons de le faire.

— Les relations franco-américaines ont été assez difficiles ces derniers temps. Est-ce qu'il y a eu un changement depuis le sommet de Venise ? Avez-vous parlé franchement et avec de bons résultats avec le président Carter ? (...) Au cours de cet entretien, a-t-il été question de la participation de certains athlètes français aux Jeux olympiques ? (...) Vous aviez annoncé le 27 novembre dernier votre intention de proposer au sommet des pays industriels de Venise la reconstruction d'un système monétaire international entre les pays industriels. Pourquoi y avez-vous renoncé ?

— Vous m'avez interrogé sur les relations franco-américaines et sur l'entretien que j'ai eu avec le président Carter. Au cours des entretiens que nous avons périodiquement — le dernier remontait à Tokyo il y a un an, — nous avons l'habitude de nous exprimer de la façon la plus franche et la plus complète. Ils ne comportent pas d'ambiguïtés ou de difficultés ; il n'y a pas d'équivoque dans nos positions.

J'ai rappelé au président Carter les motifs pour lesquels la politique de la France est et restera indépendante. Il le sait.

Je lui ai, d'autre part, indiqué quelle avait été notre analyse de la situation Est-Ouest, notamment à la lumière des événements d'Afghanistan, et comment nous estimions qu'il fallait agir pour y mettre fin. Dans les déclarations qu'il a faites par la suite, le président Carter me paraît avoir noté de manière positive un certain nombre d'éléments que je lui ai donnés.

Nous entretenons donc des rapports confiants, des rapports de travail en commun, mais dans les difficultés internationales, la France entend conduire elle-même son analyse et présenter ses propositions à ses partenaires et à ses alliés, comme à ses autres interlocuteurs.

En ce qui concerne le trilogue, nous poursuivons nos efforts auprès des trois groupes concernés au sein desquels ne figurent pas des pays industrialisés présents à Venise. Nous aurons l'occasion, au cours des prochains mois, de poursuivre nos contacts en vue de la conférence préparatoire.

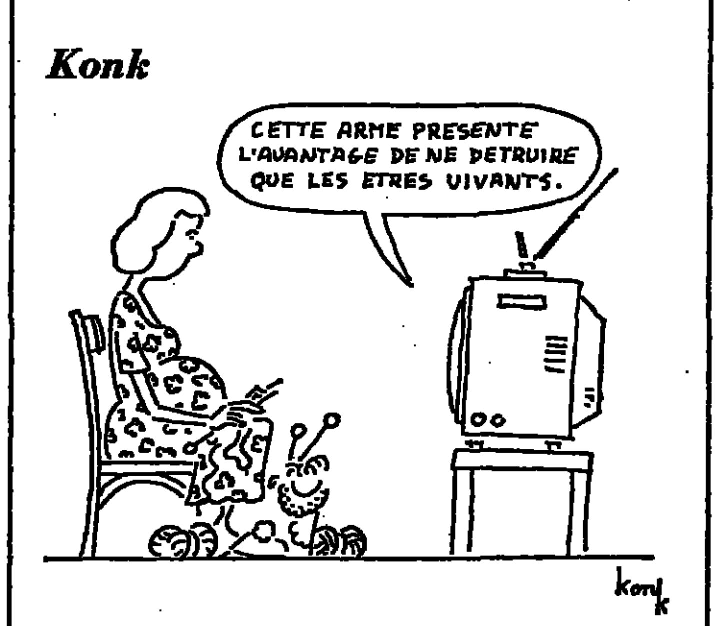
Enfin, un observateur aussi avisé que l'est M. Charpy a dû noter que, depuis le 27 novembre, il y avait eu une hausse massive des prix du pétrole, entraînant un déficit supplémentaire des balances de paiement de 110 milliards de dollars, soit environ 70 milliards de dollars pour les pays de l'O.C.D.E. et 40 milliards de dollars pour les pays en développement. De telles circonstances ne permettent pas de faire avancer de nouvelles propositions concernant la remise en ordre du système monétaire international. Ce n'est que lorsqu'on aura pu rétablir une certaine stabilité ou, en tout cas, un niveau acceptable de déficit, qu'il sera possible d'en faire progresser la reconstruction.

C'est pourquoi nous restons attachés, dans les circonstances actuelles, au bon fonctionnement du système monétaire européen dont certains avaient prédit l'éclatement, et qui se trouve finalement en excellente santé plus d'un an après sa mise en route. Nous prendrons des initiatives en ce qui concerne le système monétaire international lorsque le premier choc de cette nouvelle augmentation du prix des pétroles aura pu être résorbé dans les balances des comptes internationales.

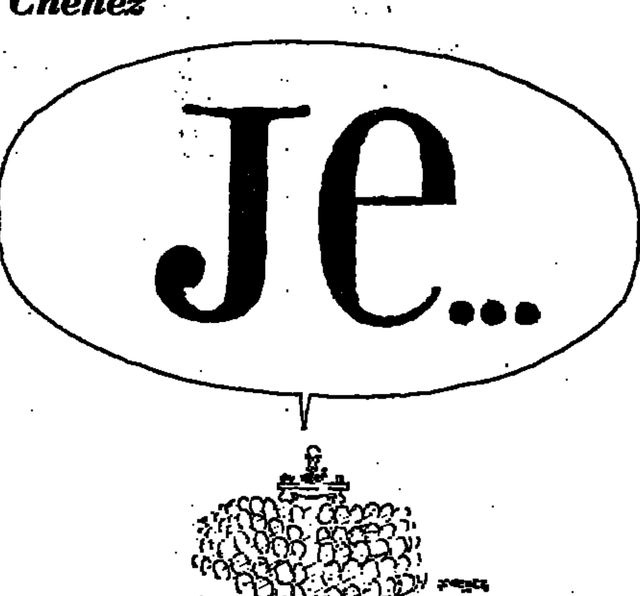
(Lire la suite page 10.)

La conférence de presse vue par

Konk



Chenez



Plantu





LA CONFÉRENCE DE PRESSE

La bombe à neutrons : « un bain de la mort »

L'arme à neutrons, ou à rayonnements renforcés, utilise le phénomène de la fusion thermonucléaire qui mélange des produits de fission avec des isotopes d'hydrogène, le deutérium et le tritium. Ces réactions de fusion provoquent une production de neutrons cinq à six fois supérieure à celle d'une arme à fission de la même puissance explosive : 80 % de l'énergie sont émis sous la forme de neutrons à haute énergie et 20 % sous la forme de souffle (effet mécanique de choc) et de chaleur (effet thermique incendiaire).

Les réactions de fusion ne produisent pas de radioactivité, contrairement à la fission, où 10 % de l'énergie libérée partent sous cette forme, 85 % sous la forme de souffle et de chaleur et 5 % seulement sous la forme d'un flux de neutrons.

Une charge neutronique d'une kilotonne a les mêmes effets de rayonnements que la bombe à fission pure de 10 kilotonnes (du type de l'arme équipant le missile tactique Pluton), mais ses effets de souffle et de chaleur sont limités. Tirée en altitude, la bombe à neutrons provoque des dommages collatéraux (mécaniques et thermiques) réduits, mais ses effets de rayonnements ne sont pas diminués. Elle agit donc comme un « bain de la mort », un arrosage omnidirectionnel capable d'anéantir toute vie qui se trouve en surface.

L'arme neutronique est utilisable sur un territoire défendu au voisinage immédiat de troupes alliées, là où un attaquant est contraint de regrouper ses forces pour avoir un certain effet militaire. Les analystes d'objectifs n'ignorent pas que les blindés peuvent résister au souffle et au flash thermique beaucoup mieux que leurs équipages aux radiations neutroniques qui ne sont pas arrêtées par l'acier. En revanche, le flux de neutrons est arrêté par un abri de 1,50 mètre de terre, derrière lequel se protégeraient éventuellement les lignes amies en défensive.

Le missile mobile SX

Déjà à l'étude dans les ateliers de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), le lanceur stratégique mobile, dénommé SX, devrait être à deux étages de propulsion montés sur un semi-remorque à roues.

Pour respecter ces considérations de poids et d'encombrement, les états-majors sont favorables à une configuration monocharge — une seule tête explosive — du SX, mais les experts du Commissariat à l'énergie atomique s'estiment capables, grâce à leurs récentes expérimentations en Polynésie sur la miniaturisation des charges, de proposer un missile mobile à trois têtes.

Les adversaires de ce système d'armes balistiques, dont la portée pourrait être de 4 000 kilomètres, font valoir que l'exiguïté du territoire national et la densité de population peuvent rendre délicats les mouvements d'un tel engin dans les villages ou sur les routes.

On peut imaginer que le SX ne sera pas en permanence isolé ni en déplacement constant en France. Une solution mixte peut être trouvée : stocké sur des bases où il sera surveillé, contrôlé et maintenu en état pré-opérationnel dans des conditions satisfaisantes de logistique, le SX s'ébranlera en période de tension accrue et gagnera — comme c'est déjà le cas avec les sous-marins qui se rapprochent de leur zone idéale de lancement au dernier moment — des emplacements de tirs déterminés, camouflés et dispersés en temps de crise.

Si la mobilité crée, pour un adversaire, un problème de détection préventive, en revanche elle oblige le pays détenteur d'un tel engin à tenir régulièrement à jour les coordonnées de ses cibles ennemies pendant les parcours du missile. D'autre part, l'existence d'une plate-forme mobile de lancement contraint à prévoir des moyens de propulsion supplémentaires ou nouveaux (booster).

Une conception stratégique sans impasse

(Suite de la première page.)

On connaissait déjà (*le Monde* daté 16-17 mars) le point de vue favorable des états-majors qui entendent soustraire à toute détection et à toute destruction préventive, par leur mobilité, des moyens de riposte nucléaire installés sur le sol national et constamment déplacés à bord d'un semi-remorque à roues, d'un convoi de chemin de fer ou d'un avion de transport, selon la solution technique qui sera retenue dans quelques mois. Mais on ignorait, à ce jour, que M. Giscard d'Estaing avait avalisé ce principe, que les Etats-Unis ont récemment adopté et que les Soviétiques ont appliqué avec leurs batteries chenillées de missiles SS-20 en Europe.

Ainsi donc, la France ne devrait pas accepter des impasses dans l'ordre stratégique, puisqu'il est prévu, désormais, de continuer à diversifier la panoplie avec des lanceurs stratégiques mobiles. Les sous-marins nucléaires ne seront pas l'arsenal unique de la dissuasion nationale pour l'horizon 2000.

L'autre confirmation apportée par le président de la République, à savoir le maintien à un an de la durée du service militaire, correspond également à une philosophie des états-majors, établie de longue date.

Habileté

Sur ce point, M. Giscard d'Estaing a contribué à ancrer davantage les chefs militaires dans leur certitude qu'un service court permet de former un soldat, mais pas une armée en état de combattre. A la vérité, cet argument ne s'adresse pas directement aux états-majors des partis politiques qui, tels le P.S. et le R.P.R., ont préconisé récemment encore de modifier le temps passé sous les drapeaux. Ces deux formations politiques ont, au contraire, proposé un allongement de la durée du service militaire dans les unités techniques ou de première ligne, et un raccourcissement pour les recrues qui serviraient dans des corps de défense régionaux ou territoriaux.

Lancées à l'encontre des partisans d'une autre formule que l'organisation actuelle du service militaire, les accusations de M. Giscard d'Estaing, de « *démolition* » de l'armée de terre française, d'« *abandon* » ou de « *démission* » de la France et de « *non-sens technique* », outre qu'elles sont inutilement graves, sont en réalités excessives : elles masquent peut-être une indigence de la hiérarchie militaire à inventer des réformes, à faire preuve d'imagination à propos d'un système qui, s'il n'est pas le pire, n'est certainement pas satisfaisant pour autant.

A moins que de tels propos ne soient destinés à rassurer des officiers sur leur raison d'être et le sens de leur mission dans une armée qui, depuis des lustres, en tolérant un service de plus en plus sélectif, tourne le dos au principe de la conscription universelle.

Pour le reste, c'est-à-dire principalement la bombe à neutrons, le président de la République s'est contenté — mais avec le poids attaché à sa fonction — de rappeler, après son ministre de la défense, M. Yvon Bourges, et son chef d'état-major des armées, le général Guy Méry, que la France aurait tort de se priver d'une arme tactique à rayonnements renforcés si ses savants et ses ingénieurs parvenaient à la mettre au point.

Les états-majors et le Commissariat à l'énergie atomique se disent confiants et prêts à passer des expériences de physique nucléaire, menées dans le vaste laboratoire qu'est devenu le centre d'essais souterrains de Mururoa, à la « militarisation » d'une charge neutronique à des fins opérationnelles. Le chef de l'Etat leur donne encore trois à cinq ans avant sa décision finale de produire les armes en série dans une configuration donnée. Le temps de laisser l'élection présidentielle de 1981 mieux dessiner le paysage politique français et le temps, aussi, d'enregistrer l'acquisition des euromissiles que feront les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN pour faire pièce aux SS 20 soviétiques.

M. Giscard d'Estaing n'en a pas dit davantage. Comme M. Bourges et le général Méry, il a réussi à éluder les questions sur la place et le rôle de l'arme neutronique dans la dissuasion nationale, ainsi que sur les conditions de son emploi relevant, néanmoins, de son autorité.

C'est une suprême habileté que de laisser le débat technique et militaire s'instaurer sur la place publique, pour mieux dissimuler la réflexion stratégique derrière des ambiguïtés volontairement entretenues.

JACQUES ISNARD.

DÉFENSE : je ne laisserai pas démolir l'armée de terre française

— Est-ce que la bombe à neutrons correspond aux besoins de la France, est-elle indispensable dans notre armement nucléaire tactique ? Des partis politiques, même de la majorité, réclament une réduction du service militaire. Je voudrais savoir quelle est la doctrine du chef de l'Etat, chef des armées en la circonstance ? (...). Est-il possible d'arrêter la dégradation de la situation internationale et de rechercher avec les Soviétiques une atténuation de la crise, tout en maintenant la décision de l'OTAN d'installer en Europe, à partir de 1983, de nouveaux missiles nucléaires ? (...) Ne pensez-vous pas que la dissuasion nucléaire perde toute sa crédibilité dans la mesure où elle est rejetée par la majorité du peuple français, qui se méfie, semble-t-il, de votre détermination d'appuyer, le moment venu, sur le bouton atomique ? Y a-t-il un changement dans la politique de la défense française sous votre régence par rapport au général de Gaulle? (...) Ne pensez-vous pas que la coopération militaire franco-allemande doit être renforcée ? (...) Le choix est entre la dissuasion nationale ou, et, sécurité, voire défense européenne. Pour vous, quel est le juste milieu, quelle est la conciliation possible entre ces deux notions et avec quels armements ? (...) Vous avez mentionné à New-York le besoin d'un contrôle du désarmement par satellite Pour que ce contrôle soit totalement efficace, il faudrait avoir le contrôle sur place. Or la Constitution française permet ce contrôle, car le principe de la limitation de la souveraineté y a été conservé par le général de Gaulle. Pensez-vous, monsieur le président, qu'il soit utile d'étudier la mise en application de ce paragraphe de notre Constitution avec d'autres pays, comme l'Italie, l'Allemagne ou l'Inde, qui ont des articles identiques dans leur Constitution, afin de l'étendre à la planète entière ? (...) Ne pensez-vous pas qu'en livrant 38 tonnes d'uranium à l'Inde, M Carter prend des risques actuellement dans cette partie du monde et vis-à-vis de ce pays non aligné, surtout au moment où la guerre du Vietnam reprend de plus belle ?

— Je réponds à vos questions, sur les armements nucléaires, sur la bombe à neutrons Je répondrai ensuite à la question sur la durée du service militaire ou aux autres questions de cette nature, s'il y en a.

D'abord, quelques réflexions sur la défense.

Premièrement. Les problèmes de défense sont parmi les plus complexes qui se posent dans le monde actuel. En raison de la variété des matériels concernés. En raison de la diversité des situations possibles et de la rapidité des réactions qu'elles appellent. En raison de l'étroite imbrication des décisions politiques et des décisions militaires en temps de crise. C'est pourquoi, ils ne peuvent pas être abusivement simplifiés, c'est pourquoi ils ne peuvent pas être légèrement traités.

Deuxièmement. En matière de défense, on ne peut accepter d'impasse. Il y a un certain nombre de raisonnements ou de sujets où l'on peut prendre le risque de l'impasse, on ne le peut pas en matière de défense.

Troisièmement. L'effort de défense d'un pays ne peut pas être délégué à des armes nouvelles ou à des armes savantes, pas plus qu'il n'a pu être délégué au béton de la ligne Maginot. L'effort de défense est inscrit dans l'âme des peuples, comme on l'observe d'ailleurs à l'heure actuelle dans le monde. C'est pourquoi l'effort de défense intéresse nécessairement tous les Français.

La dissuasion, qu'est-ce que c'est ?

La dissuasion nucléaire, c'est un faisceau de menaces, un faisceau de risques tournés vers l'adversaire, et dont un au moins est mortel.

En ce qui concerne l'utilisation de l'armement nucléaire, il y a toutes sortes de situations et d'hypothèses possibles. Nous ne sommes pas ici pour les énumérer.

Mais, il y a un point central dans notre dispositif, c'est que toute attaque nucléaire sur le sol de la France appellerait automatiquement une riposte stratégique nucléaire.

Ceux d'entre vous qui sont spécialistes de ces questions situeront cette affirmation *dans son contexte.*

Nous disposons à l'heure actuelle d'armements stratégiques nucléaires reposant sur trois composantes ; cette structure restera valable jusqu'aux années 1990-1992, avec, à partir des années 1984-1985, l'introduction d'engins balistiques à têtes multiples sur nos sous-marins. A partir des années 1992 se pose le problème du remplacement de certaines composantes de notre armement nucléaire stratégique. C'est pourquoi il a été décidé, au cours du dernier conseil de défense, d'entreprendre la préparation d'un lanceur stratégique mobile. Les décisions techniques concernant les caractéristiques de ce lanceur pourront être arrêtées avant la fin de l'année.

En ce qui concerne l'arme à rayonnement renforcé, j'ai pris en conseil de défense, en décembre 1976, la décision d'étude de faisabilité de l'arme à rayonnement *renforcé* Ces études ont abouti à la préparation de l'arme.

Les premières expériences *ont* été réalisées. La décision de production pourra être prise à partir des années 1982-1983, dans la conformation actuelle de cette arme Deux ans plus tard, si l'on souhaite une conformation différente. La décision qui sera prise alors devra tenir compte de l'état des armements nucléaires prévisible à cette date en Europe.

A la question qui m'a été posée sur l'emploi de l'arme, je rappelle qu'il existe, à l'Ouest, à l'heure actuelle, cinq mille armes nucléaires tactiques. La question particulière de l'emploi de l'arme nucléaire et tactique française, n'est donc pas la seule question, et de loin, qui se pose à cet égard à l'Allemagne fédérale.

Dans nos réflexions sur l'emploi de cette arme, nous tiendrons compte de la donnée suivante : la France est directement concernée par la sécurité des Etats européens voisins.

— Pouvez-vous expliciter ce que vous venez de dire, que la France est directement concernée par la sécurité des Etats voisins, sur le plan nucléaire ?

— Justement, l'intérêt de cette affirmation est de rester telle quelle. J'aurai d'ailleurs l'occasion de répondre sous une forme que je recherche, et plus longuement, à l'ensemble des réflexions, des préoccupations de défense. Ce n'est pas en une demi-heure qu'on peut le faire. Mais il y a, dans les affirmations sur la défense, et en particulier sur l'emploi de certains moyens précisément, des indications qui doivent être données sous une forme qui permette à l'interlocuteur éventuel de se poser lui-même un certain nombre de questions.

Quant à nos forces conventionnelles, je vous dirai ceci la proposition de réduction de la durée du service national, dans l'état d'insécurité du monde actuel, serait comprise comme un abandon ou une démission de la France. Le gouvernement que j'ai consulté sur ce point n'acceptera ni cet abandon ni cette démission.

A l'heure actuelle la durée du service est la suivante : entre deux et trois ans en Union soviétique ; quinze mois en Allemagne fédérale ; quinze mois en Espagne ; douze mois en Italie ; douze mois en France.

Cette réduction, dans les formes actuelles d'organisation de nos forces, est en plus un non-sens technique. Je ne laisserai pas démolir l'armée de terre française. Pour moi cette décision est irrévocable.

Le problème du service national, c'est d'abord celui du niveau d'entraînement de nos forces. Depuis trois ans nous avons fait progresser régulièrement le niveau d'entraînement de nos forces. Chaque fois que les jeunes appelés sont dans des unités qui participent à une vie militaire active, ils considèrent que leur activité est utile à la sécurité du pays. Le problème, c'est donc d'enrichir l'utilité et l'intérêt du service national pour les jeunes. C'est pourquoi, dans notre budget de défense, nous y consacrerons des moyens croissants. Mais, je vous le rappelle, nous ne consentirons ni à cet abandon ni à cette démission.

SOCIAL : pour une « carrière » ouvrière

— Le gouvernement va augmenter le SMIC le 1er juillet. Or, les dirigeants patronaux développent depuis quelque temps l'idée qu'il faudrait réduire le rôle du SMIC pour laisser la première place aux salaires minimum par branche. Pensez-vous que c'est la voie dans laquelle il faut s'orienter ou craignez-vous plutôt qu'en agissant ainsi on revienne sur les choix politiques constants du gouvernement depuis douze ans qui faisaient du SMIC un outil essentiel de réduction des inégalités de salaires, quelle que soit la branche d'activité et entre branches et qui, d'une certaine façon, faisaient du SMIC un moyen d'évolution vers une société moins dure pour les humbles ?

Avant-hier, cinq titres de noblesse et une couronne royale vous ont été décernés. Je voudrais savoir si vous vous en sentez digne ou éventuellement indigné ?

— Une importante négociation sociale est en cours. J'avais exprimé le vœu, il y a maintenant près de trois mois, que cette négociation s'ouvre. Elle porte sur l'aménagement de la durée du travail, c'est-à-dire concrètement sur l'introduction avant 1983 d'une durée annuelle nouvelle de repos équivalente à quarante heures, soit une semaine de repos supplementaire par an. Cette négociation a été préparée par le dépôt d'un rapport, connu sous le nom de rapport Giraudet. Il tente de concilier deux impératifs :

— La productivité de l'économie française, puisque nous avons à faire face à des concurrences de plus en plus sévères et à des charge de plus en plus lourdes pour notre balance commerciale. Il faut donc mieux utiliser notre outil industriel ;

— Par ailleurs, répondre à l'aspiration à un aménagement de la durée du travail, c'est-à-dire à la réduction de la durée du travail, qui correspond au progrès économique inscrit dans l'histoire de notre société.

Notre projet permet de concilier ces deux objectifs.

L'équivalent d'une cinquième semaine de congés payés par an pourrait être pris sous des formes variables et à négocier suivant les entreprises. C'est donc une négociation très importante. Elle a été reprise et je m'en réjouis. Elle en est à sa quatrième séance. Séance qui doit se tenir d'ailleurs aujourd'hui même. Je souhaite que cette négociation aboutisse. Si elle aboutit, le gouvernement en tirera les conséquences, car certains textes législatifs ou réglementaires doivent être pris de façon à modifier la législation du travail. Je souhaite donc que cette négociation aboutisse et qu'à l'automne le gouvernement adopte les textes nécessaires ou les propose au Parlement, s'ils sont législatifs, et que ce dispositif soit complet pour la fin de 1980.

Nous aurons ensuite un deuxième sujet, également très important, à traiter pour la transformation de notre société : la carrière des ouvriers. Elle constitue une des anomalies de notre système social. Dans la plupart des activités, il y a des carrières. Un jeune homme ou une jeune femme entrant dans une carrière savent qu'ils connaîtront une progression régulière au fil des temps.

Dans l'activité ouvrière, les carrières sont extraordinairement peu ouvertes et, parfois, ne le sont pas du tout. Ainsi, en France, à l'heure actuelle, un ouvrier qui commence à l'indice de référence 100 termine, très souvent, à la référence 120 après une vie entière de travail, parfois 140 ou 150, jamais au double. Il n'y a pas de carrière ouvrière ouverte en France.

Il y a des moyens de promotion ouvrière, c'est vrai, qui consistent à changer de fonction dans l'entreprise en accédant à l'encadrement et à la maîtrise. Mais il peut y avoir des travailleurs ouvriers qui très légitimement, n'ont pas le désir d'exercer la responsabilité de la maîtrise et qui se trouvent ainsi, leur vie durant, conserver un niveau de rémunération quasi identique : c'est-à-dire qui enregistre le progrès général de la société, mais sans progrès de carrière comme nous tous, comme vous tous, en avez.

C'est un sujet qu'il faut traiter. Le gouvernement a commencé à l'aborder. Il y a eu au mois de janvier dernier la signature d'une importante convention collective dans la métallurgie. Elle introduit une notion, celle de technicien, venant s'insérer à la suite du niveau de rémunération ouvrier. On songe à créer dans d'autres branches le grade de « maître ouvrier ». L'idée serait que ces grades de fin de carrière se traduisent par l'ouverture du déroulement de la carrière ouvrière de telle sorte que la rémunération de fin de carrière soit d'un ordre de grandeur comparable au double de la rémunération du début de carrière.

Ce sujet ne peut être traité qu'en étroite concertation avec les partenaires sociaux. Il y a, à l'heure actuelle, dans diverses branches, des réflexions et des négociations sur ce sujet. Le gouvernement pourra donner, le moment venu, une certaine impulsion. Après la conclusion, que je souhaite positive, des négociations sur l'aménagement de la durée du travail, les réflexions contractuelles pourraient porter sur ce très important problème de l'aménagement de la carrière des ouvriers. A l'automne, les négociations pourraient se poursuivre de manière à aboutir, si cela était nécessaire, à une disposition de caractère plus général.

Pour ce qui concerne les bas salaires ou les basses rémunérations, je rappelle que le problème du SMIC a toujours donné lieu en France à diverses difficultés :

— Comment éviter la répercussion sur l'ensemble de la hiérarchie d'une mesure qui, en principe, ne concerne que les basses rémunérations ?

— Comment faire progresser le SMIC assez vite dans certaines branches où cela est possible sans mettre en difficulté et parfois en péril mortel des branches dans lesquelles la productivité est, au moins à court terme, plus basse ?

Je me suis entretenu de cette question avec les responsables de la C.F.D.T. voici quelques semaines. Je leur ai indiqué que la commission supérieure des conventions collectives, qui se réunit prochainement, pourrait discuter du problème. Cela aura lieu demain.

Il faudra faire la synthèse et tirer les conclusions de cette réflexion. Vous dites qu'une des formules serait l'introduction de minima par branches. Il est certain que s'il y avait en France une politique contractuelle générale suffisamment développée, c'est sûrement la formule qui assurerait la meilleure progression des rémunérations minima dans les entreprises. Malheureusement, il y a des secteurs importants ou des situations dans lesquelles cette politique contractuelle ne couvre pas les intéressés. Il faut un instrument. On peut se poser la question de savoir si ce doit être exactement le même instrument qui assure à la fois la fonction de définition du minimum social de rémunération et du minimum de rémunération des travailleurs ouvriers qualifiés. Ce sont deux problèmes qui ne se recouvrent pas exactement.

Attendons les délibérations sur ce point et recherchons dans un esprit de concertation sociale l'instrument le mieux adapté à la progression des basses rémunérations.

En ce qui concerne les titres de noblesse (1), nous sommes un République. Il n'est du pouvoir de personne ni d'en décerner, ni d'en recevoir !

— Je ne vous poserai pas la question restée en suspens, puisque non résolue, de l'absence de journalistes communistes sur les chaînes de télévision et de radio nationales. Ma question portera sur le problème des libertés et vous m'excuserez de vous citer quelques faits de la vie quotidienne.

— Nous allons en parler. Nous restons encore sur les questions économiques et sociales. Les questions de politique et de société viendront dans une minute, et vous serez le premier à prendre la parole.

— Une question qui touche le pain et la vie : que comptez-vous faire pour secourir les populations d'Ouganda qui sont au bord de la détresse et du péril ? (...) (2). A Venise, lors du dernier sommet des pays occidentaux les plus industrialisés, vous avez notamment pris la décision, avec les autres chefs d'Etat et de gouvernement, de multiplier par deux la production de charbon d'ici dix ans. Cette décision s'applique-t-elle à la France ? (...) Quelle conclusion tirez-vous de la récente démonstration de force de la C.G.T. à l'occasion de la grande grève de l'Electricité de France ?

— Nous avons subi, au cours des derniers mois, le très violent second choc pétrolier. Au point de vue de son ampleur, il est en valeur absolue supérieur au premier, puisque le coût de l'approvisionnement ayant déjà considérablement augmenté les masses en cause ont été doublées entre 1979 et 1980.

Les perspectives pour 1980 sont cependant, à l'heure actuelle, celles d'une croissance relativement soutenue, puisque les dernières évaluations sont de l'ordre de 2,7 % pour l'année. Le premier semestre confirme bien une telle prévision. Il reste l'incertitude du second semestre. Cela se combine avec un important déficit extérieur, dont on a vu toute l'ampleur au mois de mai, et avec une répercussion sur le taux d'inflation, qui a été fort jusqu'au dernier mois.

Quelles sont les perspectives pour la fin de l'année ?

En matière de commerce extérieur, notre effort doit être de regagner en 1980 une partie significative du surcoût de notre facture pétrolière. Il faut donc comparer le chiffre du commerce extérieur non pas au point d'équilibre, mais à l'addition supplémentaire due à l'augmentation de notre facture pétrolière.

Le premier semestre a enregistré de lourdes augmentations de prix. Elles ont été et seront comparées par des augmentations de revenus qui ont pour objet le maintien du pouvoir d'achat. Cela vient d'être décidé pour les familles ; ce sera décidé pour le SMIC ; cela a été décidé pour le minimum vieillesse et pour les pensions de retraites. L'objectif, qui est d'ailleurs prévu dans toutes les dispositions conventionnelles pour le secteur public

---

(1) Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée mardi 24 juin, M. Mitterrand avait déclaré : « *Je le verrais assez bien* [M. Giscard d'Estaing] *baron du chômage, marquis des inégalités, comte de la hausse des prix, duc de la technocratie, prince de l'électoralisme, et roi de l'anesthésie.* »

(2) La présidence de la République a fait savoir jeudi en début de soirée que le chef de l'Etat avait adressé au journaliste qui avait posé cette question une lettre dans laquelle il lui précise que « *la France va envoyer, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Communauté européenne, plus de vingt mille tonnes de céréales à l'Ouganda et aux pays de la corne de l'Afrique* ». Il ajoute : « *Je souhaite que ce geste apporte un premier soulagement à la souffrance de ces populations et que nous puissions, dans l'intervalle, agir sur les causes politiques qui aboutissent à de telles situations, en favorisant la paix et la stabilité en Afrique.* »

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

et nationalisé, est le maintien du pouvoir d'achat en 1980. La difficulté du maintien est plus grande qu'elle ne l'était à la fin de 1979, mais l'objectif reste le maintien du pouvoir d'achat.

Après l'impact du choc pétrolier, on peut penser que le second semestre devrait connaître une progression des prix moins forte que le premier. L'objectif est d'atteindre à nouveau, à la fin de l'année, le taux d'augmentation des prix que nous connaissions avant ce second choc pétrolier, c'est-à-dire de l'ordre de 10 % comme tendance à la fin de l'année. L'objectif de 1981 serait de refranchir dans l'autre sens la barre des 10 %.

Comme le premier ministre a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises et hier encore, il y a un élément positif dans notre activité à l'heure actuelle : c'est le haut niveau de l'investissement. L'investissement privé, d'après les dernières indications, progresserait cette année, en volume, de 3 % à 4 %. Ce serait donc le chiffre le plus élevé des dernières années et un chiffre supérieur à notre taux de croissance. Bien entendu, on doit rester attentif au maintien de ce niveau élevé d'investissement.

En effet, les dernières réflexions et recherches, notamment celles du commissariat au Plan, ont permis de trancher un débat ouvert dans la société française qui était de savoir quelle est la meilleure politique en ce qui concerne la création d'emplois. Ces réflexions ont fait apparaître que c'était un effort de modération des revenus et de développement de l'investissement dans les entreprises. Cela suppose que les entreprises disposent des moyens autonomes de financer leurs investissements. Cela repose sur le maintien ou la recherche d'une forte compétitivité extérieure. Ce sont bien là les traits significatifs de la politique actuellement suivie.

Quant à l'emploi, bien que la situation reste détériorée, l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi, d'une année sur l'autre — c'est le chiffre le plus significatif — se situe, de mai à mai, si je me souviens bien, à soixante-dix-huit mille. Or l'augmentation de la population active française est très supérieure à ce chiffre puisque nous avons, par an, encore à l'heure actuelle, un excédent de population active supérieur à deux cent mille travailleurs, entre deux cent mille et deux cent trente mille. Les études réalisées montrent que l'économie française aura créé, cette année, au moins cent mille emplois nouveaux.

L'effort à poursuivre, c'est la création d'emplois. Elle repose sur la poursuite de l'équipement des entreprises publiques et privées françaises.

Enfin, nous attachons la plus grande importance à l'effort de recherche qui entraîne lui-même le progrès de l'économie. C'est pourquoi j'ai demandé au gouvernement que le budget de 1981 soit marqué par un effort particulier pour les crédits de la recherche.

DROIT DE GRÈVE : responsabilité et solidarité

— Ma question porte sur les problèmes de libertés (...). La répression contre le mouvement ouvrier et populaire semble être une perspective du gouvernement, puisque celui-ci, sous la forme d'un projet appelé projet Peyrefitte, veut mettre en œuvre une réforme du code pénal. Pour quelle raison vous engagez-vous dans le renforcement du caractère répressif de la législation française dont tous les syndicats de magistrats, d'avocats, d'enseignants, de paysans et d'ouvriers ne veulent pas ?

L'opinion publique s'intéresse beaucoup au procès de Grenoble, qui constitue un fait de société et un événement dans la vie de la société française. On a dit qu'à Grenoble la justice avait été plus courageuse qu'ailleurs, sous-entendu qu'elle l'était peut-être plus que dans d'autres villes où il y a aussi des proxénètes et des esclaves.

Quel est votre sentiment sur ce sujet ? Ma seconde question sera, elle, d'une violence inouïe : Monsieur le Président, avez-vous vos papiers sur vous ?

— Je répondrai tout de suite à la deuxième question : j'ai mes papiers dans la maison !

En ce qui concerne les grèves récentes dans les services publics : le droit de grève, en France, est un droit ; il sera respecté en tant que droit.

L'exercice de ce droit pose, comme l'exercice de tous les droits, des problèmes de responsabilité et de solidarité. Je pense, en effet, à certaines grèves récentes concernant les services publics.

L'objet de la grève est d'être une arme entre les mains du travailleur pour faire pression sur son employeur afin d'obtenir le règlement d'un conflit du travail qui oppose l'un à l'autre. Ce droit fondamental est associé à l'exercice même de la dignité et des droits des travailleurs.

Encore faut-il que, dans un conflit, la grève fasse pression ou s'adresse à celui qui peut prendre la décision, enjeu du conflit. Or, dans les derniers conflits, la grève avait des conséquences en fait sur 99 % des personnes qui n'avaient aucun moyen de peser, d'une manière ou d'une autre, sur l'enjeu du conflit. Elle s'adressait même à 80 % de personnes qui ne connaissaient pas l'enjeu de ce conflit !

Dans l'exercice du droit de grève, il y a l'exercice d'une responsabilité. Il faut l'utiliser pour obtenir le règlement d'un conflit du travail, qui peut être local ou national, mais dont les termes sont clairement posés et dont la solution et l'enjeu apparaissent clairement aux parties en cause.

Il y a aussi un problème de solidarité, parce que les services publics sont publics, non pas par le caprice du législateur, mais parce qu'ils représentent un service qui est rendu à la collectivité nationale. Lorsque la collectivité nationale est privée de ce service, elle est atteinte dans sa vie quotidienne, dans son activité économique et même dans ses fonctions élémentaires.

Le droit de grève doit s'exercer avec le sens de la solidarité.

La France, qui est toujours attentive à l'exercice des droits, a clairement manifesté qu'elle souhaitait que ce droit, qu'il n'est pas question de réglementer, soit exercé avec un sentiment de responsabilité et de solidarité au plus haut degré.

Pour ce qui est des libertés, il ne faut jamais juger l'attitude à leur égard sur telle ou telle mesure particulière. Un gouvernement, une administration doit, à un moment ou à un autre, prendre telle ou telle décision qui s'oppose à un débordement ou à un excès. Cela ne signifie pas qu'il s'agit de la ligne générale de la politique de ce gouvernement.

Si vous prenez la période depuis 1974, que peut-on dire de la liberté ?

Tout d'abord, la liberté d'expression est complète. Je suis — je ne serai peut-être pas le dernier, d'autres le feront peut-être après moi — le premier président de la République à n'avoir jamais poursuivi, dans l'exercice de ses fonctions, aucun organe d'expression, quel qu'il soit.

J'ai supprimé les censures qui existaient, par exemple, en 1974, la censure politique pour la création cinématographique. Nous nous sommes efforcés de développer, au sein des conseils d'administration des organismes nationaux de radio et de télévision une représentation ouverte leur permettant de définir eux-mêmes leur politique. J'observe que ces grands moyens d'expression sont très largement utilisés par toutes les familles politiques.

En ce qui concerne la justice, je suis et je resterai (ce qui me singularise !) respectueux de l'instrument et des décisions de justice. Je suis frappé de voir combien ce respect est malheureusement peu répandu dans telle ou telle partie de notre vie nationale. Or il ne peut pas y avoir à la fois de justice sereine et de justice perpétuellement contestée ou dénigrée. Dans l'exercice de mes fonctions, j'en aurai pour témoins tous ceux qui m'auront rencontré dans ce cadre, aucun magistrat ne pourra jamais, ni dans sa carrière ni dans son activité, faire état d'une action ou d'une intervention du président de la République.

Quant à la détention, lorsque je suis arrivé, il y a eu au cours de l'été 1974 des émeutes dans les prisons. Il n'y en a plus eu depuis. J'ai veillé à ce que l'action de l'administration pénitentiaire tienne toujours compte d'un effort d'humanisation et de la réinsertion à venir des détenus.

J'ai fait adopter un texte en 1975 (3) pour raccourcir la détention provisoire et fixer un plafond de six mois à sa durée. Malgré ce texte, à l'heure actuelle en France, 45 % des prisonniers sont en détention provisoire, c'est-à-dire détenus sans jugement alors que le chiffre est de 15 % aux Etats-Unis d'Amérique et de 13 % en Grande-Bretagne. Nous avons donc en France proportionnellement trois fois plus de personnes en prison non jugées qu'il n'y en a dans les autres pays. On ne peut pas considérer cette situation comme satisfaisante du point de vue de la justice. C'est pourquoi je m'étonne de l'extraordinaire conservatisme qui s'est soudain manifesté et qui a tendu à nous faire croire qu'il fallait à tout prix conserver tel quel le code de procédure très ancien dont nous disposons et dont je pourrais citer d'ailleurs des détails tout à fait anachroniques. En tout cas, ceux qui sont partisans de le conserver tel quel auraient pu, dans le passé, en faire l'éloge.

Je vous rappelle que ce code de procédure règle en particulier la procédure de flagrant délit, dont je me souviens, dans les années précédentes, avoir lu ici ou là la véhémente critique.

Le projet, qui vient d'être adopté par l'Assemblée nationale, a été élaboré d'abord au sein du ministère de la justice. Il n'a pas été élaboré dans une instance politique mais par une commission dans laquelle figuraient de hauts fonctionnaires du ministère de la justice, des professeurs de droit criminel, des magistrats. Ce sont eux qui ont mis au point le texte qui est arrivé au conseil des ministres. Le conseil des ministres ne l'a pas modifié. Il était passé au préalable devant le Conseil d'Etat, qui a eu le loisir de l'examiner et n'a pas fait d'observations modifiant sa substance. Je n'entre pas dans les détails de ce texte maintenant longuement débattu par la presse, mais j'observe que ceux qui critiquent parfois les rapports entre l'exécutif et le législatif devraient ici nous féliciter.

Voilà un texte qui a été déposé devant le Parlement sans être assorti d'aucune pression (4) de procédure. Le gouvernement n'a pas dit qu'il utiliserait des moyens contraignants pour le faire adopter. Il a été longuement et soigneusement examiné par la commission des lois, au travail de laquelle je rends hommage. Il est venu en discussion publique et a été adopté en première lecture par les députés de l'Assemblée nationale.

Voilà bien la manière dont normalement, dans un pays démocratique, des procédures anciennes, telles que notre code de procédure pénal, peuvent être révisées et mises à jour.

Et je n'irai pas, pour ne pas pousser l'avantage et pour ne pas non plus développer tel ou tel instinct, jusqu'à vous donner lecture de la liste des crimes prévus à l'article premier du projet de loi et pour lesquels il y a le renforcement des peines. Si j'en donnais la lecture publique, il n'y a pas un de ceux qui nous écoutent qui ne comprendraient la nécessité et le devoir d'agir dans ce domaine. M. Vajou, vous nous demandez bien que la justice agisse pour réprimer les crimes. Lorsque le Parlement lui-même a pris une initiative que j'ai approuvée en ce qui concerne le renforcement des sanctions contre le viol, le gouvernement a accepté telle quelle la proposition du Sénat.

En ce qui concerne les actions particulières de justice, je n'ai pas à les commenter. Mais chaque fois que la magistrature fait apparaître sa volonté d'explorer jusqu'au fond des situations criminelles indignes, de les apprécier et de prononcer ensuite leur juste sanction, elle répond à n'en pas douter à une aspiration profonde vers la justice et la dignité de notre société.

— Après six ans d'exercice du pouvoir et après avoir constaté que réformer n'est pas facile en France, combien d'années de présidence de la République vous faudrait-il pour mettre en œuvre toutes les réformes que vous souhaitez ?

— Est-ce que réformer n'est pas facile en France ? On l'a vu, on le voit. Il est frappant que si l'acte de réforme n'est pas facile, une fois que la réforme est accomplie, elle entre peut-être plus profondément dans les mœurs et dans les convictions en France que dans d'autres pays. Certaines réformes fondamentales qui ont été faites au cours des dernières années sont désormais considérées comme définitivement acquises dans notre pays. En France, ce n'est donc pas tant que la réforme soit difficile, mais qu'elle est longue. Peut-être est-ce un bien. Par exemple, dans le cas de la récente réforme du code de procédure pénale, je considère comme un bien que le Sénat s'en saisisse lors de la rentrée de sa prochaine session. Cela permettra, après un long débat à l'Assemblée nationale, d'avoir un long débat dans la commission des lois du Sénat et ensuite une nouvelle réflexion en séance publique. De même, je considère qu'il est bon que la loi fondamentale sur le développement des responsabilités locales des communes et départements vienne à l'Assemblée nationale à la session prochaine pour permettre une réflexion approfondie.

Voilà ma réponse : il faut beaucoup de temps.

Sur votre autre question, j'avais répondu le 19 juin 1979 à une question à ce sujet ; je n'ai pas un mot à dire de plus.

— Pardon, monsieur le président, de prendre la liberté de vous interroger sur votre propre liberté et de vous poser la question que nous posons à tous les hommes politiques chaque fois que nous les voyons à l'approche des élections présidentielles. Ma question est celle-ci : est-ce que vous êtes un président de la République heureux ? L'êtes-vous assez pour vous représenter une seconde fois ?

— Dans les commentaires de l'action du président de la République en 1979, on se réfère assez souvent au fondateur de la Ve République, de Gaulle. On aurait pu s'y référer pour apprécier votre action en politique étrangère au cours de la dernière période. Comment compte le souvenir ou l'action du général de Gaulle ? Est-ce qu'il compte dans votre comportement ou dans vos décisions ?

— Nous avons tous un progrès de carrière. Est-il inconvenant de vous demander comment, politiquement, vous concevez la vôtre ?

— La mienne est bloquée !

(Lire la suite page 12.)

(3) N.D.L.R. — Aux termes de la loi du 6 août 1975 (article premier) peuvent seuls, en réalité, bénéficier de ce « plafond » les inculpés qui n'ont pas été condamnés auparavant, *« soit à une peine criminelle, soit à une peine d'emprisonnement sans sursis d'une durée supérieure à trois mois »* et s'ils n'encourent pas, alors, *« une peine d'emprisonnement supérieure à cinq ans »*. Ce texte n'a pas sensiblement diminué le nombre des inculpés détenus avant jugement.

(4) N.D.L.R. — Rappelons toutefois que le projet « sécurité et liberté » a été examiné à l'Assemblée selon la procédure d'« urgence » à la demande du premier ministre, et qu'il en sera de même au Sénat. Dans ce cas, chacune des Assemblées ne procède qu'à une seule lecture du texte au lieu de deux.

L'élargissement retardé de la C.E.E. : la faute aux Anglais...

M. Giscard d'Estaing, qui estimait en novembre dernier que l'élargissement était *« dans la nature des choses »*, déclare aujourd'hui qu'il n'a jamais été question d'une pause, mais *d'« une situation de fait »*. Le président de la République n'a effectivement jamais employé le mot de « pause » lorsqu'il s'est agi d'annoncer, le 5 juin, aux membres des bureaux des chambres d'agriculture que le premier élargissement de la Communauté devait être parachevé avant d'entreprendre le second.

De cette journée des chambres d'agriculture à la conférence de presse de jeudi, la pensée du chef de l'Etat ne s'est pas modifiée ; mais son argumentation s'est précisée. C'est l'attitude de la Grande-Bretagne qui conduit la France à l'évidence : on ne construit pas un étage supplémentaire quand les fondations ne sont pas stables ; la remise en cause par Londres — acceptée par les partenaires européens — du principe de la solidarité financière a un lien direct avec les conditions d'adhésion (donc les négociations) de l'Espagne et du Portugal à la Communauté.

Ces deux pays, moins aisés que leurs futurs partenaires, s'aviseront certainement d'invoquer à leur endroit le précédent britannique. Aussi, pour être en état d'entreprendre le second élargissement, la Communauté doit-elle s'engager à respecter à partir de 1982 les règles financières et celles de la politique agricole commune, telles qu'elles existent actuellement. Cette proposition, qui revient à reconnaître implicitement que l'accord du 30 mai n'a rien réglé au fond, désigne du doigt la Grande-Bretagne, coupable d'avoir perverti la règle du jeu à Neuf. Si Mme Thatcher l'acceptait, les lézardes de la fondation européenne se ressouderaient, on pourrait bâtir à nouveau, sans pause.

Mais, le chef de l'Etat sait que le premier ministre britannique n'a nullement l'intention de renoncer à pousser son avantage au-delà de 1982. Pourquoi le ferait-il, puisque le chancelier Schmidt s'est prononcé, au conseil européen de Venise, pour un ensemble de réformes financières et agricoles. Puisque la France elle-même n'est pas hostile à leur mise à l'étude.

Dans ces conditions, pour qu'il n'y ait point de pause, il faudrait que les Neuf se mettent d'accord, dans un délai compatible avec le calendrier des négociations d'adhésion, sur de nouvelles règles de financement communautaire, de nouveaux modes de répartition des dépenses, l'achèvement de la politique agricole commune (avec notamment des règlements de marchés pour les fruits et légumes), l'adoption d'un règlement sur les matières grasses et la révision des mécanismes de soutien des prix. C'est beaucoup de travail, et l'expérience européenne montre que, devant des oppositions d'intérêts considérables, les Neuf ne s'attellent à la tâche que sous la contrainte des événements.

Le piétinement des pays ibériques devant la porte de la C.E.E. fera-t-il assez de bruit pour réveiller des négociateurs assoupis ? C'est peut-être là que réside l'embarras de Madrid et de Lisbonne, qui ont, officiellement, réagi avec beaucoup de retenue aux propos de M. Giscard d'Estaing. Ils ne disposent guère, en effet, de moyens de pression pour forcer le passage (parmi ceux-ci la récente proposition faite par Madrid d'adhérer à l'OTAN si les négociations d'adhésion progressaient de façon satisfaisante). Mais souhaitent-ils pour autant entrer dans une Communauté dont on ne voit guère quels avantages ils retireraient de l'immobilisme qu'engendre son désordre ?

« La négociation continue mais ne peut pas progresser », a déclaré au cours de sa conférence de presse le chef de l'Etat à propos du second élargissement. Et pour l'achèvement du premier ? — J. G.

Déficit extérieur : le voile pétrolier

La facture pétrolière ne saurait, à elle seule, suffire à expliquer la très forte aggravation du déficit de la balance commerciale française, évoquée par le président de la République. Les échanges extérieurs, calculés en termes bruts et tenant compte pour les importations du coût de l'assurance et du fret, ont été, pour les cinq premiers mois de 1980, déséquilibrés de 43,9 milliards de francs, contre 13,8 milliards durant la même période de 1979. Le déficit énergétique est, certes, passé d'une année à l'autre de 30 milliards de francs à 54 milliards de francs. Toutefois, la balance a subi aussi les effets des faiblesses structurelles de l'économie du pays.

Ainsi, le surplus enregistré dans le domaine des biens d'équipement professionnel a diminué de près de moitié, se situant à 3,8 milliards de francs, de janvier à mai 1980, au lieu de 7,3 milliards de francs durant la même période de l'an dernier. De son côté, le déficit observé en matière de biens de consommation courante a plus que triplé, s'établissant à 4,3 milliards de francs contre 1,2 milliard de francs.

Le même phénomène se retrouve dans l'analyse des échanges par zone géographique. Le déficit enregistré à l'égard des pays de l'OPEP est bien passé de 12,9 milliards de francs durant les cinq premiers mois de 1979 à 28,2 milliards durant la même période de 1980. Toutefois, le surplus observé à l'égard des pays à économie centralisée est revenu de 2,5 milliards à 0,3 milliard, et celui observé vis-à-vis du tiers-monde a fortement diminué, s'établissant à 0,4 milliard au lieu de 6,3 milliards de francs.

Plus inquiétant est le doublement du déséquilibre enregistré à l'égard des pays de l'O.C.D.E., qui s'est situé à 19,7 milliards, de janvier à mai 1980, au lieu de 9,7 milliards pour la même période de 1979. A l'égard des seuls Etats-Unis, le déficit est passé de 6,1 milliards l'an dernier à 11,3 milliards de francs cette année. Vis-à-vis de la Communauté européenne, les échanges ont été déséquilibrés de 7,8 milliards, de janvier à mai 1980, au lieu de 3 milliards durant la même période de 1979.

Salaires ouvriers : de 1 à 1,5 ou 1,8

Les statistiques du ministère du travail et de la participation montrent que l'écart des salaires chez les ouvriers peut aller presque du simple au double, selon les secteurs professionnels. Le salaire brut mensuel d'un ouvrier du pétrole semble être le plus élevé, puisqu'il atteignait, en octobre 1979, 5 000 francs, tandis qu'un ouvrier de l'industrie de l'habillement — en dehors de la branche des fourrures et des peaux — ne gagnait que 2 630 francs par mois, soit le plus faible salaire ouvrier admis par les conventions collectives.

En revanche, à l'intérieur même des professions, l'écart semble nettement moins important. Il varie également selon les branches : au 1er octobre 1979, un ouvrier du pétrole de niveau 7 pouvait gagner 23,99 F l'heure, contre 13,29 F pour un ouvrier de niveau 1, soit un écart de 1 à 1,8, alors que, dans l'industrie chimique, l'écart n'était que de 1 à 1,5 (22,64 F au niveau 7 et 15,08 F au niveau 1).

Les « techniciens d'atelier » de la métallurgie

Un accord du 30 janvier 1980, dans la métallurgie, a créé, pour les ouvriers, un « niveau » supplémentaire dans la grille des rémunérations : celui de « technicien d'atelier » avec deux échelons, le premier au coefficient 255 et le second au coefficient 270.

Cette mesure comprend deux avantages : accroître l'éventail des rémunérations parmi les manuels puisque l'écart qui allait au sein de l'ancienne grille de 140 à 240 ira avec cet accord de 140 à 270, soit, selon la valeur du point, une possibilité d'amélioration salariale de 450 F par mois environ, prime d'ancienneté non comprise ; faciliter la promotion des ouvriers dans la mesure où l'article 3 de l'accord demande aux employeurs de *« développer la promotion des techniciens d'atelier »* en permettant à certains d'entre eux de passer au niveau des agents de maîtrise ou techniciens.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LE 18 JUIN : un événement glorieux de notre histoire

— Deux questions précises qui n'ont pas de rapport entre elles. La première : récemment a été publié un décret libérant complètement le prix du livre et supprimant tout prix de référence. A l'expérience, il semble qu'une majorité de libraires, d'éditeurs et d'auteurs, bien sûr, soient hostiles à cette mesure. S'il s'avérait que ce décret a des conséquences extrêmement négatives pour l'avenir du livre de qualité, est-ce que vous demanderiez au gouvernement de revenir sur cette décision ?

Deuxième question : on a vu ces derniers temps, à partir de ces dernières semaines, se manifester en France, en banlieue et à Paris, un certain nombre de groupes qui se réclament ouvertement d'idéologies néo-nazies, hitlériennes, et qui se livrent à des agressions de caractère ouvertement raciste. Ces activités, j'en ai l'expérience, ne semblent pas préoccuper outre mesure la police.

Ne pensez-vous pas qu'il conviendrait d'être au moins aussi vigilant vis-à-vis de ce type de violence-là que vis-à-vis de tous les autres types de violence ?

— Est-il indiscret de vous demander quels ont été les principaux termes de votre entretien avec le pape Jean-Paul II le 31 mai dernier à l'Elysée ?

— Je n'ai pas répondu tout à l'heure à une question importante à propos du Proche-Orient et des réactions dans tel ou tel milieu, en France, vis-à-vis de notre politique actuelle.

Dans ma fonction et d'ailleurs dans ma vie, je n'ai jamais fait et je ne ferai jamais aucune différence entre les Français en fonction de leur origine ou de leur religion. Notre pays a toujours, depuis sa très lointaine histoire, accueilli sur son sol et dans sa société des apports de toute origine. Pour moi, l'ensemble de ces apports fait la France.

Lorsque j'exprime un point de vue (je vous ai dit tout à l'heure que notre attitude au Proche-Orient était la définition d'une solution juste, et je suis sûr que c'est la solution juste), lorsque je définis la solution juste, je le fais au nom des Français, quelle que soit leur origine, quelle que soit leur religion.

De mes entretiens avec le pape, je ne dirai rien. J'ai veillé, au cours de la visite pontificale qui a été frappante par le rayonnement personnel et par l'extraordinaire qualité de la pensée du pape telle qu'elle s'est exprimée dans ses discours, à le recevoir en tant que président de la République. Je n'ai pas mêlé les deux aspects de cette visite, qui pouvaient m'être sensibles : le président et le chrétien. Lorsque j'ai reçu le pape à l'Elysée, je lui ai parlé en tant que président de la République des sujets à propos desquels il y a une convergence de préoccupation entre le Vatican et la France. Nous avons parlé du problème du Proche-Orient ; nous avons parlé, par exemple, du problème du Liban.

Monsieur Leval m'a posé une série de questions qui étaient habiles, ce qui ne surprendra personne, et à propos desquelles il tentait de me faire revenir sur la réponse que j'ai faite et qui n'était que la confirmation de ce que j'ai dit et des raisons que j'ai invoquées, le 19 juin de l'année dernière (5). Je lui dirai aussi que dans l'action du président de la République, l'objectif qu'il poursuit n'est certainement pas celui de son bonheur personnel.

Monsieur Kahn m'a posé une question sur la liberté des prix en matière de livres et d'édition. Parfois, on me reproche — peut-être certains d'entre vous le font-ils d'ailleurs — d'intervenir dans des domaines qui ne sont pas de ma compétence. En voilà bien un. Néanmoins, je vous répondrai que j'ai des souvenirs comme ministre de l'économie et des finances, puisque, à l'époque nous pratiquions le blocage du prix du livre. J'ai alors été dénoncé avec véhémence par le monde de l'édition, notamment à propos d'une affaire de blocage des prix du livre de poche, comme adoptant une attitude qui était hostile au développement de l'édition et de la diffusion littéraire.

Le gouvernement a pris, il y a deux ans, la décision de libérer les prix de l'édition. Personne n'a protesté, je crois. La décision qui a été contestée depuis est celle de savoir s'il devait y avoir ou non un régime de prix imposés, c'est-à-dire un régime de prix dans lequel l'éditeur est maître de son prix, mais fixe le prix auquel le libraire doit vendre. Vous apercevez par vous-même le caractère contradictoire, ou en tout cas apparemment contradictoire, d'une telle disposition.

Il y a là deux aspects différents et qui doivent donc faire l'objet de deux réflexions différentes.

La première question est de savoir si le régime économique de la distribution du livre a été ou non amélioré par cette libération. Un an après il est normal que le monde de l'édition et le ministre de l'économie procèdent à un tel examen.

La deuxième question est de savoir si la diffusion de la culture, et notamment l'aide aux formes d'édition sans doute les moins rentables, c'est-à-dire les créations littéraires, ou telle et telle publication à faible diffusion, sont suffisamment encouragées dans le dispositif actuel, ou si d'autres dispositifs devraient être prévus.

Ceci concerne le ministre de la culture. Sur ces deux points — situation économique de la diffusion du livre, conséquences culturelles de ces techniques de diffusion — le gouvernement examinera prochainement le problème.

Enfin, le racisme : je veille à ce qu'il n'y ait en France aucune expression, action, tentation de racisme et j'y veillerai partout.

Lorsque j'apprends, souvent d'ailleurs par la lecture des journaux, car je ne reçois pas nécessairement là-dessus des informations directes, qu'il y a eu tel ou tel acte indigne à cet égard, je demande aussitôt au responsable gouvernemental d'entreprendre l'action de redressement nécessaire. Je ne voudrais pas, en sens inverse, que l'on accrédite l'idée qu'il y a en France une complaisance quelconque pour le racisme. Il n'y en a pas.

Nous sommes une société très diverse. Dans une société très diverse il y a des fractions ultra-minoritaires qui peuvent avoir des agissements indignes, c'est un fait. A ce moment-là, il faut réprimer l'indignité de leur agissements. C'est d'ailleurs souvent difficile parce que ce ne sont pas des structures organisées. Souvent elles agissent ou se manifestent à l'improviste, de manière difficile à prévenir ou à prévoir à l'avance. Mais sachez en tout cas que je veille et veillerai à ce qu'en aucune manière la France ne puisse être atteinte ou contaminée par quelque renaissance d'un esprit raciste que ce soit.

Vous m'avez posé une question, monsieur de La Gorce : quelle est la part de l'action du général de Gaulle à laquelle je me réfère dans ma propre action comme président de la République ?

Je ferai une allusion à la commémoration récente du quarantième anniversaire de l'appel du 18 juin. Mon vœu dans cette commémoration était qu'elle puisse être une commémoration nationale. Il faut voir l'échelle des dates : lorsque nous commémorons en 1980, un appel qui a été lancé en 1940, c'est comme si, pour ceux d'entre vous qui sont de ma génération, on avait commémoré en 1939 un événement de 1899. A ce moment-là, on voit bien que c'est un événement de l'Histoire.

Je souhaitais, pour ma part, qu'il soit ressenti et qu'il soit donc honoré comme événement glorieux de notre Histoire.

Quant au souvenir et à l'action du général de Gaulle, je vous répondrai par une citation de Paul Valéry.

« La véritable tradition dans les grandes choses, ce n'est pas de refaire ce que les autres ont fait ; c'est de retrouver l'esprit qui a fait ces choses et qui en ferait de tout autres dans d'autres temps. »

(5) Le 19 juin 1979, au cours de l'émission « Une heure avec le président de la République », M. Giscard d'Estaing avait répondu en ces termes à la « question rituelle » sur ses intentions en ce qui concerne l'élection présidentielle : « *Ce que je vais vous dire sera la dernière réponse que je ferai à cette question avant 1981. Je ne répondrai plus à cette question. (...)* « *Du jour où le président de la République se sent lui-même candidat, il y a sur ses décisions une certaine suspicion : les prend-il pour des raisons nationales ? Vis-à-vis de l'opinion, c'est une autre chose : le jour où le président annonce sa candidature, il cesse d'être président, il devient candidat.* » « *Je souhaite, vis-à-vis des Français et des Français qui m'ont élu, rester dans ma fonction de président de la République aussi longtemps que ce sera possible. C'est pourquoi je n'ai pas à me poser cette question : par discipline, je ne me la poserai pas. Je m'expliquerai sur ce sujet en 1981.* »

Quelle politique sociale ?

« Il n'est pas question de réglementer l'exercice du droit de grève. » Ce refus du président de la République de céder jeudi aux députés les plus activistes de sa majorité a dû satisfaire les syndicats. Tout comme sa promesse du maintien du SMIC dans son rôle habituel, même si c'est comme à regret que le chef de l'Etat a paru le faire, faute d'une tradition contractuelle plus étendue dans les rapports entre partenaires *sociaux. Il y a là comme* un désaveu de l'orientation que s'apprêtait à prendre le gouvernement en vue de privilégier l'établissement de salaires minimaux par branche, au détriment du salaire minimum interprofessionnel de *croissance, qui a été,* de 1968 à 1978, l'un des outils majeurs de la réduction des inégalités de salaires, toutes branches confondues.

Inégalités ouvrières

Sans doute, le projet de dévitalisation du SMIC, cher au patronat, n'est pas complètement abandonné, puisque M. Giscard d'Estaing a souligné l'utilité d'une réflexion visant à éviter — ou à *limiter — deux conséquences du* SMIC : l'incidence de son relèvement sur les moyens et hauts salaires ; le fait qu'il ne tient pas compte des inégalités de productivité d'un secteur à l'autre. Mais un coup d'arrêt semble porté à *toute action autoritaire* dans ce domaine, puisque le président de la République estime que la recherche d'une solution doit avoir lieu « *dans un esprit de concertation sociale* », c'est-à-dire, si les mots ont un sens, sans mettre les syndicats devant le fait accompli.

Ainsi *devrait-on* éviter que, au moment même où les confédérations ouvrières mobilisent leurs troupes pour une forte revalorisation du SMIC, des minima de branche — *parfois inférieurs au* SMIC — ne continuent à être appliqués dans telle ou telle profession. A plus long terme est différé — ou atténué — le péril d'un éclatement, d'une parcellisation du combat syndical, que la C.G.T. et la C.F.D.T. redoutaient de connaître en cas d'abandon du rôle actuel du *SMIC (1).*

Au-delà du salaire minimum, le président de la *République* a souhaité voir mis au point des « *plans de carrière* » pour les ouvriers. L'expression est quelque peu osée, puisque, si l'on interprète correctement la pensée du chef de l'Etat, le problème est seulement d'instituer partout, comme cela s'est fait dans la *métallurgie* par *convention* collective, un grade — ou plusieurs — de maîtrise ouvrière, permettant aux travailleurs du bas de l'échelle de gagner en fin de carrière deux fois plus qu'au début.

Il y a là beaucoup à faire, puisque la France est, on le sait, l'un des pays du monde industrialisé où la hiérarchie entre salaires ouvriers est la plus étroite et l'écart le plus grand entre ceux-ci et les salaires des cadres. Des exceptions existent évidemment *sur l'un ou l'autre de* ces deux points ; mais la règle est bien celle-là, qui fait apparaître la condition ouvrière en France inférieure à ce qu'elle est en Allemagne fédérale et *dans* la plupart des pays scandinaves.

M. Stoléru a été chargé, il y a trois ans, de veiller à une progression plus rapide des salaires des travailleurs manuels, précisément pour combler l'écart défavorable aux « *cols bleus* ». Les résultats de cette action sont pour l'instant décevants : dans quatre des six branches déclarées prioritaires aucun « rattrapage » ne s'est opéré. Et l'on compte encore, selon l'INSEE plus de *quatre millions de salariés* — une femme sur deux, un homme sur quatre — gagnant moins de 2 850 F nets par mois. Des travailleuses du bas de l'échelle aux quelque cinquante mille cadres administratifs supérieurs masculins gagnant plus de 20 000 F par mois, l'écart va de 1 à plus de 9.

Il faut donc espérer que l'effort souhaité par les syndicats et le président de la République sera poursuivi avec une vigueur renouvelée. Non pas seulement par l'inscription *dans* les *grilles* de classification d'un ou deux titres supplémentaires pour les ouvriers de qualification professionnelle assurée ou ayant blanchi sous le *harnais*, *mais* aussi et surtout par un élargissement substantiel de la « plage » des salaires ouvriers réduisant d'autant l'écart existant entre ceux-ci et les rémunérations de l'encadrement.

C'est assurément l'affaire des partenaires sociaux, en premier lieu. *Mais l'Etat pourrait jouer* un rôle plus actif en la matière. Le Plan, naguère décrit comme le cadre des grandes ambitions économiques et sociales proposées par le gouvernement au pays, ne pourrait-il pas en être l'occa*sion ?*

Paradoxes sur les scénarios

Encore faut-il, à cet égard, *s'entendre sur les mots*. M. Giscard d'Estaing n'a certes pas affiché jeudi le *même* dédain que M. Mitterrand, deux jours plus tôt, à l'encontre des remarquables travaux des experts du Plan sur les avenirs économiques possibles de la France jusqu'en 1985. Il a au contraire souligné l'intérêt de ces études ; mais *pour* en dénaturer gravement l'enseignement.

Tirant la couverture à lui, comme l'avait fait la veille M. Barre à l'Assemblée nationale, le président de la République a souligné qu'une modération de l'évolution des revenus — envisagée dans certains des scénarios du Plan — *faciliterait à la fois* la reprise de l'investissement des *entreprises et* la compétitivité des produits français à l'exportation. Mais il a eu tort d'ajouter que cela confirmait le bien-fondé de la politique actuelle.

C'est, *en effet,* pour aboutir à des résultats différents de cette politique que le *calcul* des *nouveaux* scénarios a été demandé au Plan et à l'INSEE par les syndicats. Et les conclusions des études *menées par* les *économètres* officiels montrent effectivement que, avec une politique différente, une forte réduction du chômage serait possible par rapport à la *détérioration* qu'entraînera la poursuite des errements actuels. Et qu'une réduction importante de la durée du travail — rejetée une fois encore par M. Barre, mercredi au Palais-Bourbon — aurait, dans certaines conditions, des effets très positifs sur l'emploi (*le Monde* du 14 juin).

Quelques chiffres seulement pour illustrer le propos : au lieu d'avoir en 1985 2 200 000 demandeurs d'emploi (comme le laisse craindre aux *spécialistes* la poursuite de l'actuelle politique), soit 700 000 de plus qu'aujourd'hui, il serait possible, selon les experts, de n'en compter « que » 1 900 000 ou même 1 600 000 dans cinq ans (soit 300 000 ou *600 000 de moins* respectivement que dans l'hypothèse officielle), et d'obtenir simultanément un fort taux d'investissement des entreprises (+ 6 % par an, au lieu de moins de 1 % dans le schéma officiel). A condition *d'accepter une légère modé*ration de l'augmentation du pouvoir d'achat (+ 1,6 % ou 0,7 % en moyenne par an selon les scénarios, au lieu de + 2,3 % dans l'hypothèse officielle) et, dans le second cas, une réduction à *trente-cinq* heures *trente* minutes en 1985 (au lieu de trente-huit heures trente minutes dans le schéma gouvernemental) de la durée hebdomadaire du travail.

Ces travaux de grand intérêt ont montré la vanité de l'affirmation habituelle de M. Barre, selon laquelle seule sa politique est *possible*. Des *politiques* alternatives, économiquement cohérentes et socialement plus satisfaisantes, pourraient être menées. M. Giscard d'Estaing ne peut l'ignorer s'il a lu les études du Plan.

En tirera-t-il des conséquences dans ses promesses de la prochaine campagne électorale, mettant ainsi en accord ses choix *politiques* avec l'*hommage* intellectuel rendu jeudi aux travaux des experts ? Ou bien s'en tiendra-t-il à la résignation — modérément satisfaisante — qu'il a affichée jeudi devant les piètres performances de la France dans un monde occidental s'enfonçant dans la léthargie de crise, avec les douloureuses conséquences sociales que cela entraîne ?

Depuis vingt ans, il y a toujours un grand écart entre les ambitions affichées par M. Giscard d'Estaing pour le pays et les conséquences pratiques qu'il en tire au niveau de l'action. Le risque existe malheureusement que ce trait de caractère perdure.

GILBERT MATHIEU.

(1) *A l'heure actuelle, les inégalités de salaires ouvriers entre branches sont déjà considérables : de l'ordre de 30 % en moyenne entre l'industrie du pétrole et celle de l'habillement.*

Dans la presse parisienne

LE FIGARO : une double signification.

« *Le propos du président de la République* sur les problèmes de défense *a une double signification politique et stratégique. Il veut dire d'abord que la France déterminera elle-même quand et comment elle interviendra. Mais il implique aussi, comme par le passé, que la dissuasion doit assurer les intérêts vitaux du pays — dont la sécurité des Etats voisins fait évidemment partie — sans qu'on en fixe d'avance les limites. Si on les situait aux frontières nationales, cela reviendrait à laisser un adversaire faire ce qu'il veut au-dehors, c'est-à-dire à lier les mains du chef de l'Etat qui ne pourrait rien faire avant que les frontières soient atteintes, après quoi il ne pourrait rien faire d'autre que de déclencher la foudre atomique. En prévenant l'adversaire que la situation des Etats voisins peut servir de signal à ce déclenchement, on le laisse dans une incertitude qui est un des éléments majeurs de la dissuasion.* »

(PAUL-MARIE DE LA GORCE.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : une diplomatie personnelle.

« *En matière d'armement et de stratégie, Giscard a défini clairement une politique qui semble de surcroît étroitement conforme aux intérêts à moyen terme de la France et de l'Europe.*

» *Il reste au président de la République à la faire comprendre et admettre aux Français. Cela lui serait certainement plus facile s'il ne développait pas parallèlement une diplomatie personnelle dont on ne mesure ni le bien-fondé ni même l'utilité, et qui lui aliène des sympathies. Cela lui serait également plus facile s'il montrait un intérêt plus manifeste à l'égard de problèmes d'un moindre niveau historique mais d'une urgence pratique au moins comparable : ceux qui concernent l'avenir économique national.* »

(PHILIPPE TESSON.)

L'HUMANITE : une décision grave.

« *M. Giscard d'Estaing (...) a été muet sur les problèmes de la détente et du désarmement et, s'il a esquivé la question qui lui était posée sur le déploiement des missiles américains en Europe, il s'est prononcé en faveur de la bombe à neutrons. C'est là une décision grave qui implique en fait l'abandon de la stratégie de la dissuasion et représente un nouveau pas vers l'alignement sur la stratégie américaine. Il est vrai que cette fois encore M. Giscard d'Estaing peut invoquer, pour légitimer son attitude, la caution que lui a donnée le parti socialiste en prenant une position similaire à la veille même de la conférence élyséenne.* »

(RENE ANDRIEU.)

LE MATIN DE PARIS : l'Etat, c'est lui.

« *On savait depuis longtemps que le régime évoluait vers une forme de présidentialisme impérial, l'ensemble du pouvoir tendant à se concentrer entre les mains d'un seul homme, le chef de l'Etat. Rarement plus qu'hier, on a eu l'occasion de mesurer l'ampleur de cette évolution : au cours de sa conférence de presse, Valéry Giscard d'Estaing a tenu le langage d'un monarque solitaire, sûr de son savoir, sûr de sa fonction, sûr de son bon vouloir. (...) Ainsi, le pouvoir se présidentialise dans le ton et dans le style ; il se personnalise dans l'action. L'Etat, c'est « Lui ».*

LIBERATION : cachottier !

« *Quel cachottier ! (...) On sait que la bombe à neutrons est un véritable condensé de philosophie contemporaine : déclaration d'amour aux choses, qu'elle respecte, et guerre aux personnes, qu'elle extermine avec efficience. A voir Giscard disserter sur l'an 2000, on pouvait parier sans risque qu'il ne se priverait pas d'un si charmant gadget.*

» *Mais Giscard s'est montré giscardissime : tenant du juste milieu, il a même réussi à couper les neutrons en deux. La bombe à neutrons tricolore, quoique expérimentée et perfectionnée, ne sera pas mise en chantier pour de bon. La production éventuelle en série reste à décider. C'est qu'il s'agit pour l'heure de ne pas troubler le pas de deux giscardien avec Moscou.* »

Les réactions politiques

M. PONS (R.P.R.) : la politique actuelle n'est pas d'inspiration gaulliste.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a déclaré jeudi soir sur Antenne 2 :

« *M. Valéry Giscard d'Estaing nous a paru déterminé. Mais il a fait preuve d'un très grand optimisme sur la situation internationale. Sur l'Afghanistan, il a montré un optimisme exagéré car, si l'analyse est bonne, les faits la démentent. En ce qui concerne le Proche-Orient, il a mis les choses au point de manière très claire. A propos de l'élargissement de l'Europe je rappellerai que Jacques Chirac avait tenu les mêmes propos en 1978. Nous sommes très contents que le président ait rejoint nos positions.* »

En ce qui concerne la défense, M. Pons a estimé : « *Nous sommes sur le même terrain que le président pour la bombe à neutrons, mais nous regrettons qu'il n'ait pas demandé un effort financier supplémentaire pour renforcer nos moyens. Quant au service militaire, il ne s'est pas adressé au R.P.R., car diminuer la durée du service dans les structures actuelles serait une erreur. Les mesures nouvelles que nous proposons s'inscrivent dans une modernisation et une diversification de notre potentiel de défense.* »

M. Pons a jugé « *intelligente et généreuse* » la proposition d'une « *carrière* » pour les ouvriers mais, a-t-il ajouté « *elle s'inscrit dans un contexte national qui la rend illusoire car il faudrait d'abord s'occuper de ceux qui font carrière dans le chômage et dans les bas salaires* ».

En conclusion, le secrétaire du R.P.R. a déclaré : « *Le pays a besoin de vérité et de confiance. La politique conduite actuellement n'est pas une politique d'inspiration gaulliste.* »

LE PARTI REPUBLICAIN : « *Alors qu'un nombre variable mais grandissant de stars de la politique politicienne piaffent sur la ligne de départ de l'importante échéance de 1981, M. Valéry Giscard d'Estaing est apparu aux Français comme l'incarnation même d'un chef de l'Etat, à la fois lucide et responsable (...). Sa vision juste et mesurée de la situation mondiale n'a pas empêché le président de la République de manifester une fermeté exemplaire en rappelant que toute attaque nucléaire contre la France entraînerait de la part de celle-ci une riposte nucléaire. Loin d'annoncer des miracles que chacun, au demeurant, sait impossibles, le président de la République a préféré s'appuyer sur une réalité positive, celle d'une progression régulière au fil du temps pour toutes les catégories de salariés* ».

M. BERNARD STASI, président délégué du C.D.S. : « *Comment ne pas souhaiter, avec le président de la République, que l'affaire afghane trouve son issue dans une solution politique ? Et il est vrai que, pour faciliter l'avènement de cette solution, il est bon de maintenir le dialogue, et le rôle de la France à cet égard est utile.*

» *Mais permettre à la résistance afghane de résister efficacement, c'est aussi un moyen de faire comprendre aux autorités soviétiques qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire, c'est les inciter, c'est les contraindre à cette négociation que la France appelle de ses vœux. (...) Il faut apporter une aide militaire aux résistants afghans, parce qu'ils se battent non seulement pour leur indépendance mais pour la liberté du monde.* »

M. DIDIER BARIANI, président du parti radical : « *La conférence de presse me paraît de bonne qualité (...). Une bonne nouvelle : la France détient la bombe à neutrons. Grâce à cette maîtrise technologique d'une arme nouvelle pouvant être utilisée dans des conditions qui seront précisées, la sécurité des Français est renforcée (...).* »

M. JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT, membre du secrétariat national du P.S. et chef de file du CERES : « *Ainsi donc M. Giscard d'Estaing révèle qu'il a pris la décision, en 1976, d'étudier la fabrication de la bombe à neutrons. Les premières expériences ont été réalisées. Jamais le Parlement n'en a été saisi. Quelle démocratie est-ce là ? La décision de production devrait intervenir d'ici deux ans. On ne peut qu'être inquiet de voir le chef de l'Etat orienter la France vers une participation à une bataille nucléaire en Europe dont la conduite, dans l'état actuel des choses, ne pourrait incomber qu'aux Américains. La banalisation de la guerre nucléaire — n'hésitons pas à le dire — serait un crime.* »

M. JEAN POPEREN, membre du secrétariat national du P.S. : « *Les longs développements du chef de l'Etat vont décevoir ceux qui, aujourd'hui, souffrent d'une politique de régression sociale et de restriction des libertés. M. Giscard d'Estaing n'a rien apporté qui puisse répondre aux inquiétudes des Français : rien à propos de l'emploi, rien en ce qui concerne le recul du pouvoir d'achat de la majorité des salariés. (...) Si M. Valéry Giscard d'Estaing a été choisi comme interlocuteur par les Soviétiques pour mettre fin à leur agression, c'est bien ; s'il l'a été parce qu'il est le plus complaisant, je dirai simplement que pour notre pays, c'est inquiétant et humiliant.* »

M. ROGER-GERARD SCHWARTZENBERG, vice-président du M.R.G. : « *En souverain maître, M. Giscard d'Estaing décide de tout et tranche sur tout (Afghanistan, Proche-Orient, élargissement de l'Europe) sans consulter le Parlement au préalable et sans le laisser débattre véritablement après coup. Cette attitude monarchique rappelle ce qu'il aurait naguère appelé* « l'exercice solitaire du pouvoir ». *Désormais, la politique étrangère de la France devient le fait du prince. Comme si l'Elysée était Versailles.*

» *M. Giscard d'Estaing parle sans nulle sympathie de la* « rébellion afghane » *et offre sa caution bourgeoise à l'U.R.S.S., alors que celle-ci continue d'occuper l'Afghanistan. Les résistants de Kaboul n'ont donc rien à attendre de l'Elysée. Surtout en cette période pré-électorale, quand il s'agit de penser au second tour des présidentielles. Ce mélange de neutralisme et d'électoralisme donne une diplomatie dure pour les faibles et complaisante pour les forts, qui ne convient pas à la patrie des droits de l'homme.* »

Les réactions syndicales

LA C.F.D.T. : le champ d'application du SMIC est interprofessionnel.

« Le SMIC doit être un élément moteur pour la réduction des inégalités et la revalorisation des bas salaires, déclare la C.F.D.T. Son champ d'action est interprofessionnel. Une politique qui instaurerait d'un côté une simple mesure de protection sociale pour le plus grand nombre et de l'autre un salaire minimum pour les ouvriers qualifiés tournerait le dos à la conception légale du SMIC et constituerait une régression dans l'action à mener pour la réduction des inégalités. »

La C.F.D.T. « prend acte de la déclaration de M. Giscard d'Estaing selon laquelle il n'y aurait pas de réglementation du droit de grève, notamment dans la fonction publique, mais elle fait néanmoins remarquer que des mesures très graves ont été adoptées récemment qui constituent, au nom de la sécurité dans les entreprises nucléaires, une violation caractérisée de ce droit ».

M. BERGERON : la cinquième semaine de congés payés.

« *J'ai pris acte des propositions* de M. Valéry Giscard d'Estaing concernant l'actuelle négociation sur la durée du travail, indique M. Bergeron, secrétaire général de F.O. Je souhaite qu'elle aboutisse à un accord. F.O. agira en conséquence, mais, pour cela, il faut que le patronat y mette du sien. Il va de soi que, pour F.O., si accord il doit y avoir, il doit conduire à l'octroi d'une cinquième semaine de congés payés. Pour ce qui est du salaire minimum convenable devant être garanti à chacun, F.O. considère qu'on n'y parviendra qu'en utilisant à la fois le salaire minimum légal et les mécanismes conventionnels. L'expérience de la métallurgie doit, de ce point de vue, être poursuivie. Mais, encore, il ne faut pas se contenter de [illegible]. » La garantie du minimum convenable pour les salariés suppose de la part des patrons et du gouvernement une volonté que je qualifierai de politique (...). »

POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le R.P.R. provoque le rejet du projet de loi sur l'aide aux familles nombreuses

Il serait vain d'y voir autre chose qu'une majorité de circonstance : si l'addition des voix socialistes et R.P.R. a conduit, jeudi 26 juin, au rejet du projet de loi d'aide aux familles nombreuses, c'est uniquement en raison de l'emploi, par le gouvernement, de la procédure du vote bloqué. De même, si le P.C. et l'U.D.F. se sont rejoints — cautionnant par leur vote cette même procédure — pour soutenir le ministre de la famille, ils n'en approuvent pas pour autant les méthodes autoritaires du gouvernement. Simplement, communistes et giscardiens n'ont pas voulu refuser une aide aux familles nombreuses, aussi limitée qu'elle soit.

On pourrait gloser longuement sur l'ambivalence des sentiments des députés R.P.R. à l'égard de l'article 44 de la Constitution : ils passent de l'attirance à la répulsion sans cohérence. Vendredi 20 juin, M. Labbé demande au garde des sceaux d'utiliser l'article 44 sur le projet « sécurité et liberté ». On s'émeut, croyant relever une certaine incongruité dans la position qui consiste, pour le président d'un groupe parlementaire, à souhaiter que l'exécutif accentue sa fâcheuse propension à rogner les pouvoirs du législatif. Jeudi 26 juin, le vice-président de ce même groupe, M. Aubert, s'indigne de l'« oukase » de Mme Pelletier qui, s'estimant tenue par les limites budgétaires qui lui sont imparties, se défend contre la surenchère des députés en usant de l'article 44 pour sauvegarder la « philosophie » de son projet.

On s'indignerait volontiers avec M. Aubert mais on ne comprend plus très bien... Pourquoi l'article 44 serait-il légitime pour réduire — dans les faits — la volonté d'amendement des socialistes et détestable dès qu'il s'exerce à l'encontre du R.P.R. ? Question de « principe », répond M. Aubert, car les gaullistes font leur la cause du revenu familial. Question d'opportunité, aussi, qui fait peu de cas du « principe » constitutionnel de l'article 44.

Reste le sort des familles nombreuses et celui des principales dispositions du texte (allongement du congé de maternité, majoration des allocations postnatales à partir du troisième enfant), qui doivent être appliquées dès le 1er juillet. Plusieurs voies sont possibles : l'Assemblée ayant repoussé le projet, le Sénat devrait confirmer le vote qu'il a émis en première lecture, et ce dès samedi. Le gouvernement pourrait ensuite demander la réunion d'une commission mixte paritaire entre les deux Assemblées. Il est probable que le texte qui sortira de cette commission sera « maximaliste », députés et sénateurs ne tenant pas à se déjuger. Dès lors, lorsque le texte reviendra lundi devant l'Assemblée nationale, tout repose sur l'« humeur » — bonne ou mauvaise des gaullistes — et sur la volonté de conciliation du gouvernement. Celui-ci recourra vraisemblablement une nouvelle fois au vote bloqué. Mme Pelletier peut alors tenter l'épreuve de force, en tablant sur la tradition légitimiste du R.P.R., ou consentir quelques amendements de fond sur le revenu familial, en signe d'apaisement. C'est la solution la plus probable. Si chacun campe sur ses positions, le gouvernement, sauf à parier sur le renoncement du R.P.R., a encore deux échappatoires : retirer momentanément le titre IV du projet (revenu familial) en repoussant son adoption à l'automne (le titre IV n'est applicable, lui, qu'au 1er janvier 1981), et faire adopter avant le 1er juillet les trois premiers titres ; engager sa responsabilité sur l'ensemble du texte (article 49, alinéa 3, de la Constitution).

L'issue de ce qui peut apparaître comme une « mini-crise » ou un « accès de mauvaise humeur » est, de toute façon, affaire de psychologie. Ne serait-ce que parce qu'il faudra compter avec l'humeur du premier ministre.

M. PINTE (R.P.R.), rapporteur de la commission des affaires familiales et sociales, s'élève contre la procédure de discussion, car, indique-t-il, « *une fois de plus le Sénat a disposé de pouvoirs plus importants que l'Assemblée pour faire valoir son point de vue* ».

M. Pinte explique qu'en raison de la procédure de contrôle de la recevabilité financière qui permet à tous les amendements d'être examinés en séance, le Sénat a, notamment, adopté un amendement qui étend aux familles nombreuses le bénéfice de la prolongation de deux semaines, en cas de naissances multiples. De même alors que, à l'Assemblée, la deuxième délibération est de droit lorsque le gouvernement la sollicite, poursuit-il, au Sénat elle est soumise à un vote. « *Or*, ajoute-t-il, *le Sénat a opposé un refus au gouvernement qui lui demandait de revenir sur certaines de ses décisions.* »

Dans la discussion générale, Mme CHONAVEL (P.C., Seine-Saint-Denis) souligne que le gouvernement recourt au vote bloqué (article 44 de la Constitution) « *chaque fois que les propositions retenues par les Assemblées s'écartent de ses vues, étroites, limitées* ». Elle note, d'autre part, l'attitude d'une « *partie de la majorité qui, tout en s'opposant au gouvernement par ses amendements, vote finalement le texte qui lui est soumis* ».

Mme PELLETIER, ministre délégué chargé de la famille et de la condition féminine, rappelle les divers amendements que le gouvernement a acceptés, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, et ajoute qu'il ne lui est « *pas possible d'accepter d'autres modifications* » qui, comme par exemple l'extension du champ d'application de l'allocation différentielle, « *sont fondamentalement contraires à la philosophie même du texte* ».

Dans la discussion des articles, Mme Pelletier demande que le vote des amendements essentiels soit réservé jusqu'à l'examen du dernier article. Elle accepte cependant quelques amendements, que l'Assemblée adopte, et qui entraînent les modifications suivantes :

● La période d'indemnisation antérieure à la date présumée de l'accouchement peut être augmentée d'une durée maximale de deux semaines ; la période d'indemnisation postérieure à l'accouchement est alors réduite d'autant. Cette disposition tend à fixer un repos prénatal minimum de huit semaines ;

● Les enfants des familles d'au moins trois enfants, dont l'un des parents n'exerce pas d'activité professionnelle, pourront avoir accès aux équipements collectifs (crèches, cantines scolaires, centres de loisirs) dès l'âge de *deux ans*, et non plus de trois ans.

● Le dernier alinéa de l'article 8 du code de la famille et de l'aide sociale est supprimé, par 314 voix contre 158. Il précisait que les membres des conseils d'administration de l'union nationale et des unions départementales des associations familiales doivent être en majorité des pères et des mères de famille ayant au moins trois enfants dont un mineur.

Cette suppression était défendue par M. BRIANE (U.D.F., Aveyron), auteur d'une proposition de loi ayant le même objet et qui, le 13 mai dernier, avait été repoussée par l'Assemblée. Le gouvernement était favorable à cette suppression, ainsi que les groupes communiste et socialiste. Le groupe R.P.R., ainsi que M. HAMEL (U.D.F., Rhône) y étaient opposés.

En application de l'article 44 de la Constitution (vote bloqué), Mme Pelletier demande à l'Assemblée de se prononcer par un vote unique sur l'ensemble du projet, modifié par les amendements acceptés par le gouvernement. Ces amendements concernent, notamment, les dispositions suivantes :

● Aucun employeur ne peut résilier le contrat de travail d'une femme enceinte pendant une période d'au moins quatorze semaines suivant l'accouchement ou l'adoption, prolongée de deux semaines en cas de naissances ou d'adoptions multiples (article 3).

La commission, les groupes socialiste et communiste, M. SEGUIN (R.P.R.), suivant le texte adopté par le Sénat, sont favorables à l'allongement de quatre semaines au-delà du congé de maternité de la période d'interdiction de licenciement.

● Suppression de l'extension du bénéfice du revenu minimum familial aux travailleurs salariés malades (article 11). [La commission est contre la suppression de cette disposition adoptée par le Sénat, ainsi que le groupe communiste.]

● Versement de la totalité de l'allocation postnatale en une seule fois, dans les huit jours suivant la naissance. Ce droit à l'allocation postnatale est subordonné à la passation du premier examen médical obligatoire ; cette allocation est majorée en cas de naissance ou d'adoption d'un troisième enfant à charge ou d'un enfant de rang supérieur, ainsi qu'en cas de naissances ou d'adoptions multiples (article 6). [La commission est favorable à cette mesure ; le groupe communiste, suivant le point de vue du Sénat, préfère le fractionnement de l'allocation postnatale. Le gouvernement s'oppose, d'autre part, à un amendement de M. Pinte destiné à prévoir que la suspension du versement ne peut porter que sur l'équivalent d'une fraction des allocations familiales et du complément familial.]

● Suppression de l'extension du bénéfice de l'allocation différentielle aux chômeurs, aux veuves, aux invalides et aux handicapés (article 11 *bis*). [Cette disposition, adoptée par le Sénat, recueille l'assentiment de l'opposition.]

● « *Le ménage ou la personne seule qui ne remplit pas les conditions de revenu prévues à l'article 11* [activité salariée à un montant annuel évalué sur la base du SMIC] *et dont les ressources sont inférieures au montant du revenu minimum familial perçoit un supplément de revenu familial dont le montant forfaitaire est fixé par décret.* »

M. Aubert, pour le groupe R.P.R., est favorable à la généralisation de l'allocation forfaitaire, ainsi que le groupe socialiste.

● Un décret sera pris pour déterminer les modalités d'application du revenu familial dans les départements d'outre-mer.

Dans les explications de vote, M. AUTAN (P.S., Loire-Atlantique) déclare que son groupe votera contre le projet pour protester contre l'emploi du vote bloqué, procédé qui, selon lui, « *manifeste le mépris du gouvernement à l'égard de la représentation nationale* ».

M. AUBERT (R.P.R., Alpes-Maritimes) indique que son groupe votera contre le projet et précise en s'adressant à Mme Pelletier : « *L'ensemble du Parlement a proposé deux fois, trois fois même, d'améliorer votre projet et, par trois fois, vous lui avez opposé votre volonté inébranlable.* »

Au nom du groupe communiste, Mme BARBERA (Hérault) indique : « *Nous voterons le projet (...), nous considérons ce résultat comme un encouragement à continuer notre action avec les familles.* »

« *Il faut parfois savoir soutenir le gouvernement* », souligne M. DELANEAU (U.D.F., Indre-et-Loire). M. FONTAINE (non inscrit, la Réunion) déclare qu'il ne votera pas le projet en raison de « *la part congrue réservé aux DOM* ».

L'ensemble du projet ainsi modifié est repoussé par 258 voix contre 204 sur 478 votants et 462 suffrages exprimés.

L'ÉLECTION DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ

Les députés adoptent, sans le modifier le texte du Sénat

Jeudi 26 juin, l'Assemblée nationale examine, en deuxième lecture, la proposition de loi tendant à modifier les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur (voir « le Monde » des 19 et 25 juin).

Ce texte vise essentiellement à réserver la moitié des sièges des conseils d'université aux professeurs de rang magistral.

Après M. GISSINGER (R.P.R.), rapporteur de la commission des affaires culturelles, qui rappelle les principaux objectifs du texte, Mme SAUNIER-SEITE, ministre des universités, affirme notamment : « *La participation à laquelle vous tenez est maintenue pour toutes les catégories de personnels et pour les étudiants.* »

Opposant une exception d'irrecevabilité (inconstitutionnalité de certaines dispositions), M. MEXANDEAU (P.S., Calvados) déclare : « *Nous ne sommes pas en train de discuter d'un texte parlementaire, nous sommes en train d'entériner un coup de force gouvernemental.* »

M. SEGUIN (R.P.R., Vosges), auteur de la proposition de loi initiale, s'oppose à l'exception d'irrecevabilité. Il déclare que si l'amendement de M. Rufenacht « *a pu paraître brutal, il a eu l'immense mérite de poser en toute clarté le problème* ». L'exception d'irrecevabilité est ensuite repoussée.

Défendant une question préalable, M. Ralite (P.C., Seine-Saint-Denis) dénonce un projet « *rétrograde et réducteur* ». La question préalable est repoussée par 281 voix contre 199 sur 480 votants et 480 suffrages exprimés.

Dans la discussion générale, M. RUFENACHT déclare que son amendement avait pour but de « *conforter l'autorité morale des présidents d'université* » et indique qu'il se rallie au projet qui, selon lui, « *maintient la prééminence des professeurs* ». M. LE PENSEC (P.S., Finistère) affirme que malgré l'abaissement du quorum, la participation des étudiants sera en réalité réduite.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée repousse successivement trente-quatre amendements présentés par les groupes communiste et socialiste qui prévoyaient, pour l'essentiel, de revenir à une stricte application de la loi d'orientation.

L'ensemble du projet est ensuite adopté conforme au texte du Sénat, par 279 voix contre 200 sur 481 votants et 479 suffrages exprimés.

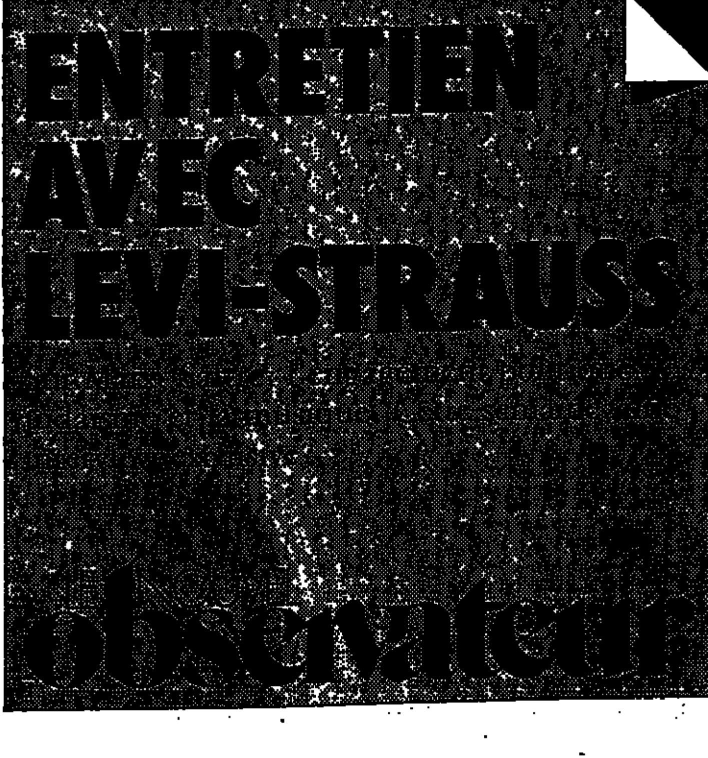
La séance est levée, vendredi 27 juin à 1 heure 55.

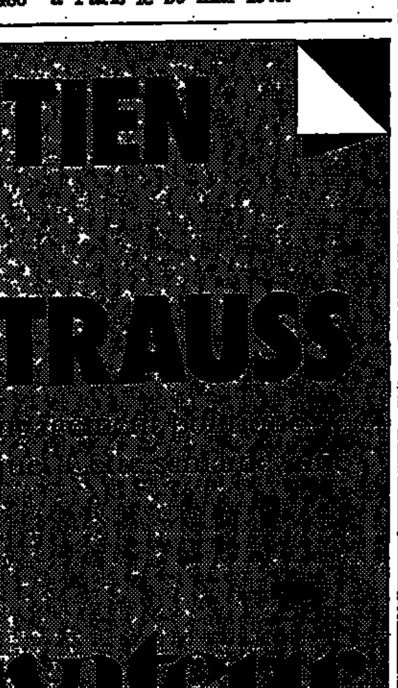
L'Assemblée a également adopté, jeudi 26 juin, les projets de loi suivants :

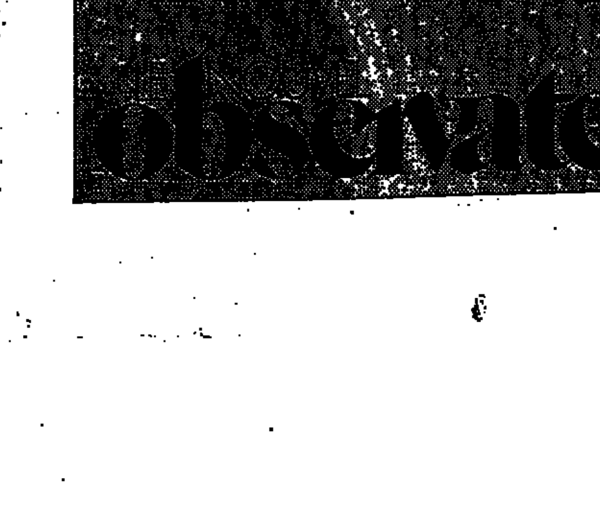
● Convention entre la France et la République de Corée tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Paris, le 19 juin 1979 ;

● Accord entre la France et le Canada sur la sécurité sociale, signé le 9 février 1979, ainsi que l'entente entre le gouvernement français et celui du Québec, signée le 12 février 1979 ;

● Autorisation de ratifier la convention portant création d'une agence spatiale européenne, faite à Paris le 30 mai 1975.







AU SÉNAT

M. Poher dresse le bilan de la session et proteste contre l'abus de la procédure d'urgence

M. ALAIN POHER, président du Sénat, a dressé, jeudi après-midi 26 juin, en présence du premier ministre, le bilan de la session de printemps : trois cent dix heures de séances publiques contre deux cent quarante-six pendant la même période de l'an dernier ; deux mille cinq cents amendements, dont neuf cents retenus. — En 1979, les chiffres étaient, respectivement, de mille et cinq cent douze. — Tout en se félicitant de cet « *accroissement d'activité* », M. Poher a tenu à signaler « *un certain nombre de difficultés* », soulignant, en particulier, l'abus de la procédure d'urgence : « *Entre le 11 et le 30 avril*, a-t-il précisé, *le gouvernement a déposé six textes avec demande de discussion d'urgence. Cela me paraît excessif. Cette procédure devrait rester exceptionnelle. En effet, la procédure d'urgence compromet le dialogue entre les deux assemblées* [et] *est nuisible à une bonne élaboration de la loi. (...) A cause d'elle, les amendements votés par le Sénat ne sont jamais soumis* [en séance publique] *à l'examen de nos collègues de l'Assemblée nationale.* »

M. Poher indique ensuite combien le Sénat a été « *attentif à la construction européenne* », et l'importance de la délégation de dix-huit membres, présidée par M. Jacques Genton, sénateur du Cher (CNIP) et chargée d'informer le Sénat sur les activités des institutions de la Communauté. Un rapport a été présenté ce mois par M. CLUZEL (Allier, Union centriste) (*le Monde* du 5 juin).

M. Poher a regretté enfin le manque d'intérêt que la radio-télévision française porte au travail législatif de son assemblée.

M. RAYMOND BARRE a répondu au président du Sénat en déclarant qu'il n'avait « *jamais souhaité que le Parlement soit contraint de voter des textes à la hâte* », mais en proclamant la nécessité de la procédure d'urgence pour certains textes « très importants » : cette procédure, toutefois, « *ne constituant pas la règle mais l'exception et une exception autant que possible justifiée* ».

Le SEITA devient une société anonyme

Le Sénat a adopté à main levée, jeudi 26 juin, en séance de nuit, le projet de loi visant à transformer en *société* anonyme le Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA), dont il avait commencé l'examen mercredi (*le Monde* du 27 juin). Ce texte, sensiblement modifié par les sénateurs, a été renvoyé pour une seconde lecture devant l'Assemblée nationale. Le Sénat a notamment voulu préciser les conditions dans lesquelles la valeur du patrimoine du SEITA transféré à la nouvelle société serait déterminée. Cet apport en nature, fixé par décret après estimation d'experts, ne donnera lieu « *ni à indemnité, ni à perception de droits ou taxes, ni au versement de salaires ou honoraires* ». En vertu du droit commun, le patrimoine, a souligné M. DAILLY (Gauche dém., Seine-et-Marne), rapporteur de la commission des lois, comprend l'actif, le passif, les droits, les obligations. Communistes et socialistes ont annoncé avant le scrutin qu'ils ne voteraient pas un projet qui « *démantèle une entreprise nationale* ».

Le Sénat a également adopté le projet de loi tendant à rendre applicables dans les territoires d'outre-mer, le code de procédure pénale et certaines dispositions législatives. « *Ce projet*, a déclaré le rapporteur, M. VIRAPOULLÉ (Un. centr., Réunion), *est un acte de justice.* » Avant l'adoption (par 189 voix contre 97 voix) et le renvoi de ce texte devant l'Assemblée nationale, les sénateurs l'avaient sensiblement modifié. Par 180 voix contre 107 voix, ils avaient notamment voté une amendement proposé par M. MILLAUD (Un. cetnr., Polynésie), qui précise que la compétence de la Cour de sûreté de l'État ne sera pas étendue aux T.O.M.

Deux autres projets ont été approuvés dans la rédaction des commissions mixtes paritaires : celui relatif à la formation professionnelle alternée, et le projet sur les économies d'énergie. - A. G.

DANS « RÉVOLUTION »

M. Guy Hermier répond à M. François Hincker

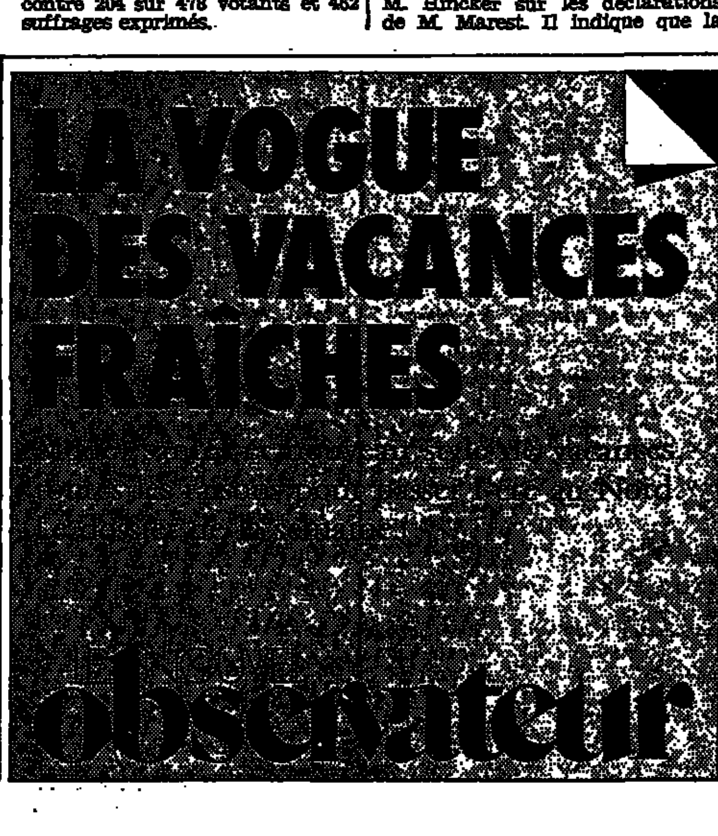
L'hebdomadaire communiste *Révolution* publie, dans son numéro daté 27 juin-3 juillet, la lettre de démission de M. François Hincker, qui exerçait les fonctions de rédacteur en chef adjoint (*le Monde* des 20 et 24 juin). M. Hincker exprime son opposition à « *la remise en cause de la ligne du parti à l'égard de la création* », contenue, selon lui, dans les propos tenus, dans un article et une interview publiés par l'hebdomadaire, par M. Lucien Marest, collaborateur de la section culturelle du comité central du P.C.F.

Constatant que M. Guy Hermier, membre du bureau politique, directeur de *Révolution*, ne lui a pas permis d'opposer à cette remise en cause le « *démenti formel, rapide, sans équivoque* » qu'elle appelait, M. Hincker explique sa démission en écrivant :

« *L'enjeu du conflit n'est pas personnel, mais politique. Les normes de la vie du parti, que j'approuve, ne peuvent souffrir l'ambiguïté pour l'exercice d'une responsabilité importante comme celle de la rédaction en chef adjointe de* Révolution, *et le fonctionnement du journal le jeu de miroir entre les décisions d'autorité et les discussions-exutoires. A l'une et à l'autre, je mets pour ma part un point final.* »

Dans sa réponse, M. Hermier conteste l'appréciation de M. Hincker sur les déclarations de M. Marest. Il indique que la politique du parti communiste en matière culturelle est fondée sur « *la liberté de recherche et de création ; la fonction sociale irremplaçable de l'art ; la démarche complexe, originale, spécifique de la création intellectuelle, scientifique ou artistique ; le rejet de toute conception normative ; comme le souhait que les créateurs comprennent et appuient les positions idéologiques et politiques de la classe ouvrière. l'invite à « aborder avec audace » et indépendance de jugement » les problèmes concrets dans le » domaine de la science, de la » philosophie, de l'art.* »

M. Hermier ajoute, au sujet de *Révolution* : « *Notre projet est clair. Nous voulons que notre nouvel hebdomadaire exprime la stratégie du socialisme autogestionnaire proposée par les communistes et soit tout à la fois un moyen de lutte et un lieu de rassemblement et d'échanges.* »



M. FRED ZELLER DÉNONCE « LES HAINES FRATRICIDES » au sein du P.S.

M. Fred Zeller, ancien grand-maître du Grand-Orient de France, membre du P.S., a écrit, le 23 juin aux militants du courant de M. Mitterrand pour dénoncer le spectacle « *de ces luttes fratricides, de ces haines vigilantes que le premier secrétaire a laissé, des années durant, s'accumuler, comme il a laissé ses fidèles inconditionnels s'acharner sur ce malheureux Rocard et, à un degré moindre, sur Pierre Mauroy* ». M. Zeller a ajouté : « *Tous les trois, Mitterrand, Mauroy, Rocard, représentaient pour des dizaines de milliers de militants la grande tradition socialiste.*

» *En se séparant d'eux rageusement au dernier congrès de Metz, afin de s'acoquiner avec le CERES, pour lequel il n'a aucune espèce d'affinité, aucun atome crochu, le premier secrétaire a rompu le charme, détruit notre espoir et notre confiance dans le sérieux de son combat.*

» *Avec des dizaines de milliers de militants découragés, je souhaite qu'il y ait un redressement — enfin — dans un sens unitaire ; qu'un effort sérieux soit fait pour retrouver d'abord un climat fraternel authentique, permettant le retour des représentants des courants Mauroy et Rocard.*

» *Sinon... je crains que le P.S. actuel, si l'on s'obstinait dans une stratégie qui, sans cesse, nous a menés à la défaite, dans la division, la haine et les coups bas, se décompose comme feu la S.F.I.O. et que le premier secrétaire ne termine sa vie politique comme feu Guy Mollet.* »

HISTOIRE

EN JUILLET 1940

Le parti communiste a créé « les conditions d'un combat véritablement national »

écrit « Révolution »

Les « démêlés du P.C.F. avec sa propre histoire », selon l'expression de MM. Guy Konopnicki et Michel Renard dans le « Point de vue » qu'on lira ci-dessous, se poursuivent avec la parution, dans l'hebdomadaire communiste « Révolution » (daté 20-26 juin), d'un « dossier » sur l'été 1940. M. Roger Bourderon, qui avait évoqué, dans « les Cahiers du communisme » de mai, l'attitude du P.C.F. pendant cette période (« le Monde » des 10 mai et 4 juin), ne traite, cette fois, que de la mise en place du régime de Vichy. La politique du P.C.F. fait l'objet d'un article de Mme Germaine Willard, qui se borne à analyser conjointement l'appel de de Gaulle, le 18 juin, et celui que le P.C.F. avait lancé en juillet 1940.

Relevant les « limites » de ces deux textes « par rapport à ce que sera effectivement la Résistance », Mme Willard écrit que le parti communiste, « qui plie sous les coups depuis près d'un an, que la débâcle a désorganisé et qui se trouve confronté à une situation inédite, n'est pas en état de conduire une réflexion théorique et politique poussée ». Mme Willard affirme : « Dirigeants et militants reprennent pied en s'accrochant à l'expérience des luttes, acquise notamment depuis le Front populaire. » Elle conclut : « Bien que les paroles du général de Gaulle rendent un son plus directement « national », c'est le P.C.F. qui crée les conditions d'un combat véritablement national. »

Point de vue

Deux lignes au sein du P.C.F.

par GUY KONOPNICKI (*)
et MICHEL RENARD (**)

A l'heure du quarantième anniversaire de juin 1940, les nostalgiques du maréchal, *Figaro Magazine* en tête, relancent la légende d'un Pétain « dépassé par les événements ». *Ils ignorent délibérément la démonstration rigoureuse de l'historien américain Paxton : Vichy* n'a jamais subi mais toujours devancé les désirs hitlériens. Les mythes ont la peau dure ! La droite n'est pas seule, cependant, à refouler son histoire. De silences officiels en critiques *post mortem* (1), en passant par les révélations savamment calculées, la vérité historique du parti communiste est soumise aux aléas de la conjoncture politique.

La presse a fait grand cas du dernier épisode des démêlés du P.C.F. *avec sa propre histoire* (2), notamment celle de l'été 1940 : demande de reparution légale de *l'Humanité* auprès des autorités nazies dès le 18 juin, processus de légalisation du parti, appels à fraterniser avec les soldats allemands, absence de dénonciation du nazisme...

Le P.C.F. a longtemps nié ces aspects de son activité pendant l'été 1940. Par touches successives, il a bien dû admettre certains éléments de cette vérité historique constituée par la contradiction flagrante entre la ligne de soutien au pacte germano-*soviétique et la politique antifasciste* qui servira de ciment à la résistance, mais il ne s'est toujours pas dégagé d'une conception utilitaire de l'histoire, instrumentalisée par les circonstances politiques et source de légitimation. Il met en place un dispositif faisant vivre deux discours historiques : celui des professionnels de l'Institut de recherches marxistes, qui s'adresse aux spécialistes et *laisse percer quelques doutes et* interrogations, et celui de *l'Humanité*, destiné au public et aux militants, auxquels on raconte n'importe quoi.

Un exemple caricatural en a été fourni par Pierre Durand dans *l'Humanité* du 2 juin. Prétendant répondre à la question : « *Mais que font donc les communistes ?* » (en 1939-1940), *il offre un raccourci saisissant*, où disparaissent le pacte germano-*soviétique, la ligne pacifiste et défaitiste* suivie à partir d'octobre 1939, la négociation avec les nazis, pour la reparution de *l'Humanité*, etc. Pour Durand, le P.C.F., en juin 1940, se réduit à la direction parisienne de Duclos et son activité se résume... à trois textes, dont l' « Appel du 10 juillet ». Sa conclusion est surprenante : « *Il n'existe aucun document émanant à cette date de quelque parti que ce soit qui puisse constituer une preuve aussi éclatante...* » de clairvoyance ! Faut-il comprendre que *l'Humanité* désavoue les historiens communistes ? Eux, au *moins, ne professent pas un tel mépris pour la réalité, qu'ils commentent plus* « sérieusement ».

Ainsi, désormais, pour Roger Bourderon, les initiatives de l'été 1940 sont explicables par « *l'absence d'analyse générale cohérente de la situation* », *par les contradictions* nées d'une double référence à l'anti-*fascisme des années 30 et au rôle* national de la classe ouvrière, d'une part, à la définition, imposée par l'Union soviétique, de la guerre qualifiée « d'impérialiste », d'autre part.

Or si cette contradiction se manifeste, ce n'est sûrement pas dans *la ligne défendue par Thorez et* Duclos, celle qu'on trouve à la base de l'attitude surprenante des communistes parisiens en juin-juillet 1940. Leur attitude est, en effet, cohérente, autant que peut l'être à ce moment l'application des conséquences du pacte germano-soviétique. *Car* c'est bien de cela qu'il s'agit. De multi*ples travaux et témoignages l'ont* maintenant établi (3).

L'appareil de direction remis en place par Duclos, à son retour de *Belgique en juin 1940 (la direction* « intérieure », précédemment assurée *par* Frachon, sachant à quoi s'en tenir, n'avait pas attendu les nazis à Paris), se charge de mettre en œuvre l'orientation de Staline, s'illusionnant sur la bienveillance allemande et espérant même, on évoquant la Commune de 1871 et l'exemple russe de 1917, accéder au pouvoir et négocier la paix avec Hitler. Ce schéma dogmatique explique le déchaînement contre Vichy (« Appel du 10 juillet »), la virulence contre l'« *impérialisme anglais* », coupable de poursuivre la guerre, et le *ménagement d'une Allemagne qu'on* espère neutralisée par le pacte ger*mano-soviétique.*

Cette ligne pacifiste a entraîné, dès 1939, une dispersion des communistes. Nizan situe fort bien les enjeux dans sa correspondance : « *Ce n'est pas*, écrit-il, *parce que je croyais « mal », de la part de l'U.R.S.S., son accord avec Berlin que j'ai pris la position* que *j'ai prise.* » (4) Nizan désapprouve la position des communistes français sur *les conséquences à tirer du pacte*, et, avec une certaine naïveté, il *note : « Imiter fidèlement les Russes à la lettre était les méconnaître totalement dans l'esprit.* » La même lettre de Nizan nous renseigne utilement sur deux réalités : la position de Ginsburger (Pierre Villon), donc de la direction du parti. (« *Ils sont pires quand ils sont vaincus et réduits au martyre par des conneries qui leur demeurent impénétrables bien qu'ils les aient faites* », écrit *Nizan)* et la position *naturellement* contradictoire des communistes mobilisés (« *J'ai rendu mes comptes aux camarades d'ici* [le front], *qui me semblent plus importants que les bureaucrates dans un bureau de la rue Racine* [Villon], *et les camarades d'ici ont approuvé mes comptes.* ») *De cette opposition entre une direc*tion appliquant les consignes soviétiques et des communistes préférant le combat antifasciste, nous trouvons également trace chez Aragon, dans *les Communistes*, mais Aragon, usant des droits de la fiction, se donne le beau rôle.

C'est bien sur la base d'une ligne politique cohérente, appliquée depuis 1939, que les dirigeants du P.C.F. *prennent les fameuses initiatives de* l'été 1940, et l'homme qui négociera la *reparution de l'Humanité* avec les nazis, Maurice Tréand, n'est ni un isolé ni un enfant de chœur : il appartient à l'entourage direct de Thorez et effectue, avant guerre, les missions les plus délicates (responsable aux cadres, liaisons internationales). A la libération, il est relégué dans l'ombre, mais le bureau politique au complet sera présent à son enterrement, et le parti ne *laissera pas sa veuve dans le besoin* (elle était permanente jusqu'à une période récente).

Une double réalité

Critiquer une ligne d'un point de vue historique ne signifie pas *pour autant donner des leçons après* coup. La critique concrète a été *menée* sur le terrain par les communistes eux-mêmes, ce que n'admet pas le P.C.F. aujourd'hui. Charles Tillon, responsable régional à Bordeaux, appelle, dès le 17 juin 1940, à la lutte contre Vichy *et « contre le fascisme hitlérien* » (5). Anniversaire rarement évoqué ! Auguste Havez, responsable régional en Bre*tagne, agit pareillement, ainsi* que Georges Guingouin, en Haute-Vienne, immédiatement après la défaite. De nombreux exemples pourraient être cités à Paris, parmi les étudiants communistes (voir le témoignage de Pierre Daix dans *J'ai cru au matin*), ou en province. Pourquoi le silence persistant sur ces attitudes coura*geuses, qui démontrent qu'il existait* une alternative aux initiatives prises par Duclos à Paris ? Serait-ce l'itinéraire ultérieur de ces militants (pour les plus connus : Guingouin exclu pour titisme, Havez éliminé en 1950, Tillon condamné en 1952 et *exclu en 1970, etc.) qui, par un cu*rieux effet rétroactif, annulerait la valeur de leur acte, interdirait la reconnaissance de la vérité ? Que valent, ici, les prétentions scientifiques des historiens communistes ?

Ceux-ci tentent de faire avaler la couleuvre en invoquant « *la continuité de la lutte anti-fasciste* » dont témoigne le souvenir des militants qu'ils ont interrogés. Cette continuité existe, en effet, très souvent à la base, mais l'argument ne sau*rait mettre hors de cause ni Duclos*, ni Thorez, ni la direction de l'Internationale communiste. Il éclaire simplement une double réalité, qui vaut la peine qu'on y réfléchisse : 1) des dirigeants, des militants communistes *isolés*, ont su définir d'em*blée une orientation anti-pétainiste et* anti-nazie, dont ils ne savaient *certes pas tous (Tillon et Havez*, pour leur part, censuraient depuis des mois les directives défaitistes) qu'elle prenait le contre-pied de la ligne de Staline répercutée par Duclos ; 2) ces réflexes militants, s'appuyant sur l'anti-fascisme du *P.C.F. des années 30, ont permis* de sauvegarder les forces qui, sans *cela, n'auraient pu constituer les* détachements victorieux de F.T.P. Oui, ce sont ces militants qui ont maintenu le parti communiste, qui en ont fait la principale composante de la résistance intérieure. Le jugement de François Mauriac selon lequel la classe ouvrière était la seule à résister en tant que classe *se trouve encore renforcé lorsqu'on* connaît les errements de ses prin*cipaux représentants*. La tradition anti-fasciste a été plus forte que l'aveuglement devant l'U.R.S.S., plus forte que l'aveuglement de Staline lui-même. Paradoxe des paradoxes, les militants communistes se trouvaient, le 22 juin 1941, moins désarmés que leur « guide génial ».

Il ne s'agit donc pas d'opposer à *l'attitude de Duclos des hypo*thèses, ni de refaire l'histoire avec des « si », mais de constater et d'analyser la coexistence, dans le P.C.F. de l'été 1940, de deux lignes, de deux comportements contradictoires, l'un découlant de l'approbation inconditionnelle du pacte germano-soviétique et l'autre combi*nant la position de classe et la* position nationale, réunies dans le combat contre le fascisme. Reconnaître cette réalité implique, pour le militant et pour l'historien, de ne renoncer à aucune de leurs prérogatives au profit de la gestion politicienne, au jour le jour, d'une histoire officialisée. Cela permettrait sans doute à Bourderon, qui constate, à propos de la demande de reparution légale de *l'Humanité*, que « *des questions demeurent toujours sans réponses satisfaisantes pour l'historien* », d'y voir un peu plus clair. A *se contenter des esquives* de Pierre Villon, il risque d'attendre longtemps.

Villon prétend aujourd'hui *n'avoir pas compris cette démarche, en igno*rer les responsables (que n'a-t-il questionné Duclos depuis ?) et s'être demandé s'il ne devait pas couper avec la direction. Les dépositaires officiels de la mémoire du parti ont la mémoire courte. Comment Villon peut-il feindre l'ignorance alors qu'il faisait lui-même partie de cette direction avec Duclos ? Charles Tillon a témoigné : « *En juin 1940, Villon n'a pas quitté Paris. (...) C'est là que s'est reconstitué, autour de Duclos, un appareil (...), et un des premiers qui est apparu comme essentiel, c'était le traducteur de la langue allemande en France, c'est-à-dire Ginsburger, dit Pierre Villon. (...) C'est lui qui lisait toute la presse allemande éditée à Paris.* » (6). Les demi-révélations de Guyot (1) et de Villon ont ceci de commun : elles interviennent toujours après la disparition des protagonistes, soit pour *les accabler (Guyot à propos du* vingtième congrès du P.C. soviétique *et du rapport Khrouchtchev*), soit pour les innocenter (Villon), mais eux-mêmes persistent à nier toute responsabilité. Et pourtant...

Les événements survenus dans le P.C.F. après la libération confirment l'existence de contradictions. L'appareil résistant est en grande partie éliminé par des purges successives, dans chaque fédération comme au plus haut niveau. Certes, il s'agit là d'un phénomène international, renforcé par la crise soviéto-yougoslave, *puis par les procès du type* Rajk ou Slansky. Mais l'on peut aussi *supposer que les militants qui ont* commencé la lutte sans attendre le bon vouloir des dirigeants, *ou* même en transgressant sciemment leurs consignes, constituaient des suspects naturels, qu'ils étaient moins maniables que les fidèles du type Villon ou les planqués du type Cachin. De Charles Tillon à Maurice Kriegel-Val*rimont en passant par Georges* Guingoin, Marcel Prenant (7), Roger Pannequin, Jean Chaintron, Laurent Casanova, les figures historiques de la résistance communiste ont connu les procès. D'autres se sont discrètement détachés du parti. Au fil des années un *nouvel* appareil s'est forgé et la direction du parti a per*sisté à faire de l'attitude à l'égard du* pacte germano-soviétique une ligne de clivage parmi les militants accédant à des responsabilités (la question est longtemps posée dans la « biographie » servant à sélectionner les cadres). Le renouvellement natu*rel en âge n'explique donc pas tout* : le courage n'est une *vertu* révolutionnaire que lorsqu'il est nécessaire au parti. Il n'a pas sa place dans les réunions du comité central.

(*) Journaliste de sensibilité communiste.
(**) Militant du P.C.F.

(1) Cf. notre article sur Raymond Guyot (*le Monde* du 15 février).
(2) Cf. *le Monde* du 10 mai et le dossier des *Cahiers du communisme* du mois de mai (article de Roger Bourderon et interview de Pierre Villon et Henri Rol-Tanguy).
(3) Lire la synthèse pénétrante de Stéphane Courtois (*le P.C.F. dans la guerre*, éd. Ramsay), que *l'Humanité* a expédiée en la taxant d'anticommuniste, mais en se gardant bien de répondre aux démonstrations argumentées d'un historien lucide.
(4) *Paul Nizan, intellectuel communiste*, Maspero, T. 2, pp. 113-114.
(5) Lire *On chantait rouge*, de Charles Tillon ; le « Manifeste du 17 juin » a été conservé par le Centre Jean-Moulin à Bordeaux et authentifié de sources diverses.
(6) Entretien avec Charles Tillon, à Rennes, en février 1980.
(7) *L'Humanité* a récemment évoqué la « vie droite » de M. Prenant, en censurant les passages de ses Mémoires (*Toute une vie à gauche*, éd. Encre) où il relate son éviction du comité central, en 1950, *et où il explique comment sa fidélité au communisme, justement*, l'a conduit, dix années durant, à militer au sein du groupe oppositionnel Unir-Débat aux côtés de nombreux résistants.

Un colloque de « Historia » et de professeurs spécialisés

Enseigner l'histoire enseigner la nation

Un nouveau colloque a contribué, mercredi 25 juin, à Paris, à la campagne pour la défense de l'enseignement de l'histoire. Mené sous le patronage de la revue « Historia » et de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie, son thème « L'enseignement de l'histoire nationale à la jeunesse » était plus précis que celui du précédent qu'organisa la revue « Historia » seule en mars dernier (« le Monde » du 6 mars).

Les intervenants étaient moins nombreux, les vedettes de la « nouvelle histoire » et le ministre de l'éducation étant cette fois absents. Présidés par M. Jean-Baptiste Duroselle, membre de l'Institut, les débats furent en particulier animés par M. Michel Debré, qui tint à faire de ce colloque un des moments du combat qu'il mène « pour l'indépendance et l'unité de la France ».

L'ombre des grands républicains n'était pas loin. Salle Chaillot-Galliera, mercredi 25 juin, à Paris, le débat n'allait pas sans nostalgie et regret. Nostalgie de la République conquérante — de cette période pionnière où les mairies-écoles quadrillaient l'espace national, — de ses certitudes et de son consensus. Regret du rôle privilégié qu'y jouait l'enseignement de l'histoire, cette pédagogie du citoyen qui harmonisait et fondait la Nation, mêlant cours de morale et cours de politique. On aurait pu entendre Jules Ferry ou Ernest Lavisse dans des proclamations de foi redevenues actuelles. Ferry, qui conseillait au professeur de faire de l'histoire de France « *le point le départ et comme le centre de son enseignement : c'est de là qu'il doit partir, c'est là qu'il doit toujours revenir* ». Lavisse qui, sur les bancs de l'école, fixait à l'histoire un objectif ambitieux : « *Donner aux écoliers une représentation exacte, l'idée, je ne craindrai pas de dire : la théorie de la France...* »

Mais le consensus n'est plus. « *Les enfants d'une même patrie doivent s'aimer et se soutenir comme les enfants d'une même mère* » : le refrain des vieux manuels, du *Tour de France par deux enfants*, ce best-seller de l'école laïque, n'est plus. « *Nous avons oublié la leçon des premiers républicains*, déclare M. Michel Debré. *L'enseignement doit former des citoyens. Cela veut dire faire connaître nos propres racines (...). Les premiers républicains ont commencé par mettre au programme la formation de la France par les Capétiens.* » « *Immense erreur idéologique*, répète-t-il, *que cette perte de mémoire qui caractérise l'école de 1980.* » « *L'analphabétisme historique nous guette* », renchérit M. Jean Peyrot, président de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie.

Tout se complique donc. Car enseigner la nation, c'est aussi savoir ce que l'on est, a rappelé M. Louis-Paul Letonturier, au nom de la Fédération de l'éducation nationale, paraphrasant Jaurès. Et là, rien n'est moins sûr. Ce colloque l'a illustré.

Certes, le constat sur la situation de l'enseignement ne fait pas de problème. Il était unanime salle Chaillot-Galliera ; M. Jean Peyrot l'a résumé dans son exposé introductif. Un « *assemblage disloqué et disparate* », une « *situation chaotique* » où « *l'on a mis la charrue avant les bœufs* », où l'on « *s'ingénie à vouloir tout faire en même temps* », et qu'il devait décrire ainsi : « *Dans les programmes sont sacrifiés la suite des temps et l'histoire de notre pays. Un enfant né en 1966, parvenu au terme de la scolarité obligatoire en troisième, aura-t-il étudié l'histoire de France ? (...) En neuf ans, il aura eu entre cinquante et quatre-vingts leçons d'une heure. Et je suis bon prince !* »

« *Il faut donc rétablir le caractère obligatoire et spécifique de l'histoire* », dit M. Louis Mexandeau, délégué national du parti socialiste à l'éducation. Tout le monde est d'accord avec le député du Calvados, en ajoutant : « *Commençons par le plus simple, notre propre histoire.* » « *Partir d'une histoire de notre pays*, dit M. Peyrot, *ce n'est pas seulement une manière de manifester une appartenance. C'est aussi la façon la plus simple de fixer les images d'une chronologie et un cadre de référence pour une histoire ouverte sur le monde.* » « *L'histoire est formatrice mais elle est une immensité*, ajoute M. Duroselle. *Cette immensité ne peut se parcourir sans point de repère et comme nous percevons bien mieux ce qui nous entoure que les lointains obscurs, c'est le patrimoine national, c'est l'histoire de France qui nous en tiendra lieu.* »

Il importe donc que l'histoire nationale soit le « *tronc central* », serve de « *fil conducteur* ». Autant pour les principes. Mais quand il s'agit d'affiner les réponses, de préciser le quoi et le comment, rien ne va de soi. Retrouver ses racines ou affirmer son identité : au-delà des mots, les intervenants parlaient-ils tous de la même chose ? Dans un cas sont revendiquées une quête, la recherche d'une diversité. Dans l'autre, un état de fait, la proclamation d'une unité. Dimension culturelle et démarche politique ont paru s'opposer, certains se souvenant que l'enseignement républicain de l'identité nationale était rien moins qu'historiquement neutre, que politiquement anodin.

Ce fut donc un concert à plusieurs voix. Certains rêvaient d'un nouveau bréviaire. Ainsi cet officier de carrière converti dans l'enseignement qui dénonce avec virulence des manuels qui « *pour la guerre d'Algérie ne parlent que de tortures et de pacification* » et pour mai 68 donnent raison aux étudiants contre les C.R.S. Ou cet autre enseignant qui s'alarme de l'« *installation hypocrite de la réforme Langevin-Wallon, d'inspiration marxiste* ».

M. Léo Hamon, ancien ministre, quant à lui, s'inquiète de la « *prospérité d'un thème comme le droit à la différence* » : « *Si nous n'enseignons pas l'identité française, nous aurons encore des Occitans et des Bretons, des catholiques et des juifs, mais plus de Français.* » Politiques sont aussi les préoccupations de M. Debré, qui déclare que « *l'orientation de la mentalité française, celle du comportement français ne seront pas les mêmes selon que l'on aura ou non une véritable histoire nationale à l'école* ». Et il s'inquiète « *du goût immodéré des réformes, de l'appel idéologique à l'universel, à l'européen* ». Au moins est-il plus nuancé que certains de ses supporters : « *Il faut des racines, mais leur connaissance peut être diverse.* »

Diversité sur laquelle insistèrent les porte-parole des enseignants. Ainsi de M. Jean Peyrot : « *La nation doit être passée au crible de l'observation critique de l'historien (...). Il peut dire ce ce qu'elle a représenté, ce qui a été fait avec elle et à quelles excès elle a entraîné des hommes quand elle est érigée en valeur suprême.* » M. Philippe Joutard, professeur à l'université d'Aix-Marseille, spécialiste des camisards et de la dissidence cévenole, refusant toute « *autarcie* », demande que l'on « *évite les guerres de religion. N'opposons pas histoire nationale et histoire régionale. Celle-ci a sa place* ». Il plaide aussi pour l'échange culturel, rappelant le fort pourcentage d'enfants immigrés dans les établissements marseillais : « *Apprendre la tolérance, c'est aussi apprendre à nos élèves, dès la sixième, ce qu'est l'islam, le ramadan...* »

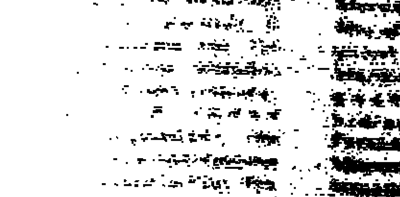
Le vieux Mallet-Isaac

Différences d'optique particulièrement sensibles lors de l'énoncé des propositions concrètes. Rapporteur sur ce thème, M. Raymond Prieur, recteur et conseiller de M. Jacques Chirac, devait se défendre « *de tout passéisme* ». Pourtant ses suggestions étaient en retrait. Le vieux Mallet-Isaac était de retour. « *Cela va vous rappeler la terminologie de votre enfance* », dit-il en présentant ses propositions de programme à l'école primaire : « *Les Gaulois et la conquête romaine, les Francs, les Capétiens, les châteaux forts au Moyen Age, les croisades* », etc. « *Minimum vital* » qui revendique la chronologie, traduite en « *date utile* », les « *événements* », certes la révolution industrielle, mais aussi « *la fuite de Louis XVI à Varennes* », « *les manuels bien faits* », où l'on ne craint pas de faire « *mémoriser des dates et des résumés* », et surtout la suppression pure et simple des « *disciplines d'éveil* » introduites en 1969 à l'école primaire.

C'était oublier combien la crise de *l'histoire à l'école* est aussi celle de sa rénovation, tant l'enseignement traditionnel, régi par la mémoire et les résumes, était hier, lui aussi, critiqué, jugé *inefficace* et *inopérant*. On se fit fort de le rappeler. « *Il faut savoir hiérarchiser les dates*, dit M. Joutard. *Le retour au témoignage est aussi essentiel.* » « *Tout n'est pas mauvais dans les disciplines d'éveil* », ajoute M. Mexandeau. « *Evitons cette histoire trop événementielle à laquelle les enfants ne comprenaient rien* », conclut M. Louis François, ancien doyen de l'inspection générale d'histoire.

Les réponses de M. Prieur, au nom du R.P.R. semble-t-il plutôt que du colloque tout entier, paraissaient donc étroites par rapport à l'enjeu. Cet enjeu que M. Duroselle, en revanche, situa très haut, s'en prenant à la « *domination des scientifiques* » et en vantant l'histoire « *science humaine la plus ancienne et la plus sérieuse* ». « *C'est la thèse de la culture que nous défendons ici* », résume-t-il. Tant il est vrai que l'histoire dérange, celle dont Michelet disait que, « *juge du monde, elle a pour premier devoir de perdre le respect* ».

EDWY PLENEL.



Le Monde

société

A Paris

Un « front antinucléaire » revendique une série d'attentats

Cinq attentats ont été commis, ce vendredi matin 27 juin, à Paris, contre cinq sociétés. Il n'y a pas eu de blessé. Ces attentats ont été revendiqués dans une communication téléphonique anonyme à l'A.F.P. par un Front communiste antinucléaire, organisation inconnue jusqu'à présent. Selon ce correspondant, ces actions étaient dirigées contre « des entreprises fabriquant du matériel pour la construction des centrales nucléaires » et « contre la société capitaliste nucléaire ». « Vive le sabotage prolétaire ! », a déclaré ce correspondant.

Les entreprises visées sont : la firme américaine U.S. Planet Wattohm, 35, av. Mathurin-Moreau (19e) ; la société Altoflex, filiale de Mecaflex, sous-traitant de Thomson et fabriquant du matériel électrique, 36, rue des Maraîchers (20e) ; la société Temequip, fabriquant et commercialisant de l'équipement hydraulique, 10, rue Guenot (11e) ; la société Person, sous-traitant de Creusot-Loire, 4, rue Morère (14e), et enfin la société Sedème, 11, rue Simonet (13e), filiale de Thomson, fabriquant du matériel électronique.

D'autre part, la veille, jeudi 26 juin, un nouvel attentat à l'explosif a eu lieu au siège parisien du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP).

AU SIÈGE DU M.R.A.P.

Sans protection

Jeudi 26 juin, 16 h. 20. On sonne. M. Jean Bertrand Bary, membre du bureau national du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (M.R.A.P.), se dirige vers la porte blindée du local, 120, rue Saint-Denis, à Paris (2e arrondissement). Sur le palier, un sac de plastique d'où dépasse une mèche allumée. Il referme aussitôt la porte. *« Pendant que je remplissais un seau d'eau pour éteindre la bombe, tout a volé en éclats. »*

Depuis 1976, le local du M.R.A.P. a été plastiqué trois fois. Sur les débris des meubles renversés au milieu de la salle de réunion, on peut encore lire le nom de Peiper écrit à la hâte au moment du plasticage de 1977. Plus une vitre, le matériel détruit, le téléphone coupé, l'escalier endommagé et le plafond écroulé. Un vrai saccage.

« J'aurais pu y passer, raconte M. Bary. *Ce sont des assassins. A cette heure, il y a du mouvement dans la maison, des enfants jouent parfois dans l'escalier... »* Tout l'immeuble est en émoi. Depuis le premier attentat, les habitants n'ont cessé de protester contre la présence du M.R.A.P. Les propriétaires voient d'un mauvais œil se dévaloriser leur patrimoine. On vit sur les nerfs. Le patron du petit bar du Cerf, au rez-de-chaussée, en a « plus qu'assez ».

« Nous avions obtenu d'être gardés par la police, explique M. Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P. *Mais, le 14 mars 1979, nous avions organisé une conférence de presse dans le métro pour protester contre les contrôles d'identité et les tracasseries policières, et, sur l'heure, les gardiens ont été retirés. »* Depuis, le M.R.A.P. et ses voisins ont entrepris plusieurs démarches à la préfecture de police pour une nouvelle protection. Sans résultats. *« Alors,* constate M. Lévy, *nous sommes des victimes, mais on nous considère de plus en plus comme des coupables. Nous voudrions un autre local plus isolé. Nous avons fait la demande à la Ville de Paris sans succès. »*

Au soir de l'attentat, les policiers montaient la garde avec un zèle retrouvé. On avait dépêché sur les lieux la brigade criminelle de la préfecture de police de Paris, et M. Pierre Somveille, préfet de police, s'était déplacé. Après la peur, le reproche : *« C'était prévu »,* disaient les témoins. *« Nous avions reçu,* poursuit M. Lévy, *les jours précédents, des visites de jeunes gens se réclamant d'une organisation raciste et d'extrême droite. Ils voulaient acheter des exemplaires du numéro de notre journal* Droit et Liberté, *où figure un article sur la Fédération d'action nationale européenne (FANE). Nous recevons souvent des lettres de menaces et des coups de téléphone anonymes pour nous intimider. »* Les dizaines de milliers de francs à trouver pour les réparations — un vitrier, déjà, proposait ses services — entraveront l'action du M.R.A.P.

Pour finir, le secrétaire général s'interroge : *« Il n'y a pas que l'interdiction par les textes. La terreur aussi peut interdire. Si une organisation comme la nôtre ne peut continuer, sans moyens, dans un milieu hostile, si nous ne pouvons faire appliquer la loi de 1972 contre le racisme et l'antisémitisme votée à l'unanimité par le Parlement, la démocratie est en danger. »*

Une manifestation de protestation aura lieu lundi 30 juin, à 18 heures, devant le siège du M.R.A.P. — C. C.

L'affaire Marc Croissant

UNE DÉCLARATION DU MAIRE D'IVRY

Après la publication, dans *le Monde* du 26 juin, d'un article consacré au sort de M. Marc Croissant, ancien employé communal d'Ivry (Val-de-Marne) dont le contrat n'a pas été renouvelé, M. Jacques Laloe, maire (P.C.) de cette ville a publié la déclaration suivante :

« Je viens de décider de mettre fin au contrat de M. Croissant, après un nouveau refus de sa part d'intégrer le poste auquel je l'avais affecté. (...) Ce cadre communal, responsable de l'activité culturelle municipale en direction de l'enfance et de la jeunesse, avait, en effet, gravement manqué à sa mission, en prenant position pour la pédophilie, c'est-à-dire pour l'acceptation de pratiques sexuelles entre adultes et enfants.

» Mon devoir de maire, la conscience de ma responsabilité à l'égard des enfants et des jeunes d'Ivry m'avaient alors conduit à écarter M. Croissant de ses responsabilités.

» Depuis j'ai fait preuve de beaucoup de patience pour tenter de trouver une solution, et proposé pendant de longs mois à M. Croissant un autre poste dans les services municipaux, à la seule condition qui soit à l'écart des enfants et des jeunes.

» L'intransigeance de M. Croissant et l'exploitation politicienne de son cas par la C.F.D.T. et le parti socialiste n'ont pas permis que cette solution aboutisse. Au contraire, ils ont porté leurs coups contre l'ouvrier et le maire communiste que je suis.

» On me permettra d'ailleurs de dire que ces organisations et en particulier les élus socialistes auraient sans doute mieux à faire que mener campagne en faveur de la pédophilie. [...]

» Aujourd'hui, je ne peux que prendre acte que la situation ne peut plus durer, et M. Croissant ne peut être payé plus longtemps à ne rien faire. Devant son refus d'intégrer son nouveau poste, j'ai donc décidé de mettre fin à son contrat. Cette affaire est donc close. »

[Pour sa part, M. Marc Croissant nous a rapporté que, lors de l'entrevue du 18 juin, au cours de laquelle son licenciement lui a été signifié, il lui a été indiqué qu'il s'était rendu coupable d'une « *rupture du contrat moral* » en faisant publiquement savoir qu'il était homosexuel.]

LE PROCÈS DES PROXÉNÈTES GRENOBLOIS

Le fisc veille...

De notre correspondant

Grenoble. — Les deux premières journées du procès des proxénètes avaient été consacrées à la description méticuleuse des sévices subis par les prostituées grenobloises ; au cours de l'audience de jeudi 26 juin c'est l'argent qui était au cœur des interrogatoires.

Huguette, qui n'a pas souhaité venir à la barre pour témoigner, a reconnu pendant l'instruction avoir gagné environ 1 million de francs en deux ans. Le président du tribunal correctionnel, M. François Morin, lira sa longue déposition. Un réquisitoire empreint tout à la fois d'amour et de haine contre son ancien « protecteur » Salvatore Curaba. *« Aujourd'hui je suis complètement plumée. Pendant deux ans je lui ai remis intégralement les sommes que je gagnais, soit 1 500 F à 2500 F selon les jours. J'étais fière de lui rapporter chaque soir un peu plus d'argent »*, dit Huguette.

Le généreux Curaba reconnaîtra seulement qu'il a eu « *la faiblesse d'accepter un peu d'argent* » et d'avoir « *profité de temps en temps des sommes qu'elle gagnait* ». Ses amies, qui sont présentes à l'audience, déclarent que « *la bonne Huguette* » leur donnait parfois un peu d'argent. Elles n'étaient pas logées à meilleure enseigne. Ainsi Nadia ne conservait que 50 F sur le montant de la « comptée » qui pouvait atteindre, certains jours, 3 000 F. Après quatre ans passés le long de la route de Grenoble à Valence et sur les quais de l'Isère, elle se retrouve aujourd'hui sans un sou. Elle compte demander aux inculpés de lui restituer les sommes frauduleusement substituées au moyen de la violence, soit plus de 1 million de francs.

Le président, M. Morin, ne pourra pas cacher son indignation lorsqu'il lira la fin de la déposition d'Huguette. Dans celle-ci, la prostituée déclare devoir 20 000 francs d'amende au fisc. *« Je suis,* dit-elle, *obligée de continuer à travailler pour rembourser alors que je voudrais quitter le tapin. » « Il est urgent de résoudre ce problème »*, s'écria le président du tribunal, qui semble s'être un instant demandé de quel côté se trouvaient les proxénètes.

Certaines informations font d'autre part état d'enquêtes menées depuis plusieurs mois par l'administration fiscale autour de certaines prostituées grenobloises. L'une d'elles, qui travaille actuellement dans le centre-ville, s'est vu présenter, il y a trois semaines, une amende fiscale de 1 340 000 francs portant sur les sommes qu'elle aurait encaissées au cours des quatre dernières années. Une autre s'étonne que certaines prostituées, dont les proxénètes sont cités devant le tribunal correctionnel de Grenoble, soient poursuivies par le fisc qui, dit-elle, « *maintient ainsi ces femmes sur le trottoir* ». Cette prostituée sait de quoi elle parle puisqu'elle vient d'être taxée, d'office, de 240 000 francs au titre de la T.V.A., pour les années 1976, 1977, 1978 et 1979.

CLAUDE FRANCILLON.

GARE AUX GITANS !

Le commissariat de police de Saint-Raphaël (Var) a demandé au journal « Nice-Matin » de publier dans ses pages locales de Fréjus-Saint-Raphaël — ce qui a été fait le 16 juin — un « appel aux commerçants » ainsi libellé : « Suite aux nombreux vols à la tire dont sont victimes notamment les personnes âgées et les étrangers, les services de police demandent à tous les commerçants de leur signaler rapidement la présence devant leur boutique de gitans (surtout des mineurs), ce, afin de faciliter la tâche des policiers. »

ÉDUCATION

EXAMINÉS PAR LE CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNIQUE

Les nouveaux programmes du cycle moyen seront appliqués en septembre 1980

Le conseil de l'enseignement général et technique a examiné, le 26 juin, les projets de programmes des lycées pour les sciences économiques, les langues vivantes, l'histoire-géographie et la technologie. Il a aussi donné son *avis sur le* « projet d'objectifs de programmes et d'instructions pour le cycle moyen de l'école élémentaire » qui concerneront, à partir de la rentrée prochaine, plus d'un million et demi d'élèves et soixante mille maîtres. La liaison avec la classe de *sixième* y est nettement affirmée. Il est d'ailleurs prévu qu'un résumé de ces textes *sera distribué* à tous les professeurs de classe de sixième et cinquième. Inversement, tous les instituteurs du cycle moyen recevront un résumé des programmes de sixième et de cinquième.

Les objectifs, programmes et instructions du cycle moyen portent sur les deux dernières années de l'école élémentaire, sans distinguer ce qui devra être acquis au cours de chacune de ces années. Il appartient dans chaque école aux maîtres de ces classes de se concerter et de fixer eux-mêmes leur programmation en fonction des objectifs à atteindre dans chaque discipline

● Français

L'objectif essentiel est de « *développer chez tous les enfants la capacité de communiquer et de s'exprimer avec aisance, clarté et correction, oralement et par écrit dans la langue d'aujourd'hui* ». La maîtrise de l'expression orale reste un des objectifs de ces classes, mais en se référant davantage à l'écrit, y compris pendant les exercices oraux, au cours desquels il est recommandé d'« *éviter digressions et bavardages* ».

Avant d'entrer au collège, les enfants doivent savoir lire et montrer qu'ils ont compris ce qu'ils lisent. Ils devraient aussi avoir découvert que la lecture est « *source de plaisir* ». De même, ils doivent être capables d'écrire « *lisiblement et sans erreur grave* » et de créer des textes.

La grammaire, le vocabulaire, l'orthographe, sont privilégiés par *des exercices spécifiques* (dictées, copies, classement de mots...) et à l'occasion de toutes les activités de la classe. Les maîtres devront veiller au soin apporté à la présentation des travaux écrits, individuels ou collectifs, quelle que soit leur forme (fiches de travail, poésie, albums, journaux...).

L'usage d'un dictionnaire, d'un fichier, la prise de notes, font partie des exercices courants. Éventuellement, il sera possible d'initier les enfants à l'utilisation de la machine à écrire ou de matériel d'imprimerie. Un chapitre particulier sera consacré à la poésie.

● Mathématiques

Les connaissances à acquérir sont clairement précisées : « *écrire, nommer et comparer les nombres naturels* », comme les « *nombres décimaux* » ; calculer sur les nombres ; « *représenter et utiliser des fonctions numériques* » ; mesurer ; faire des exercices géométriques et résoudre des problèmes.

Des instructions recommandent aux maîtres de favoriser, lors de la résolution des problèmes, la « démarche raisonnée » — alors que les enfants procèdent *souvent* au hasard — et le travail de groupe. Elles proposent aussi une large gamme d'exercices.

● Activités d'éveil

C'est la première fois depuis que la notion d'activité d'éveil existe, c'est-à-dire depuis 1969, que des instructions sont publiées pour les définir : « *La pédagogie de l'éveil qui vaut dans l'ensemble des activités tout au long de l'école primaire vise à favoriser le développement de l'enfant dans toutes ses composantes (corporelle, affective, intellectuelle, sociale) et à aider les enfants à se situer dans leur environnement naturel ou culturel proche ou lointain.* »

La démarche pédagogique s'organise « *à partir des réactions spontanées ou suscitées des enfants aux sollicitations de son environnement* » afin de leur permettre d'« *accéder à la connaissance, à l'expression, à la créativité, à l'autonomie* ».

Contrairement à la pratique actuelle, les activités d'éveil ne sont plus considérées simplement comme... des activités : elles doivent déboucher sur des connaissances et des habitudes de travail préparant, notamment, à ce qui sera exigé des élèves au collège. C'est pourquoi il est introduit désormais une distinction entre les différentes disciplines, et pour chacune d'elles sont fixés des objectifs à atteindre à l'intérieur d'un horaire certes souple, mais obligeant l'instituteur à une certaine vigilance dans la progression dans chaque matière.

Comme en français et en mathématiques, le maître de CM 2 (deuxième année du cycle moyen) devra, pour les activités d'éveil, évaluer les connaissances et les « savoir-faire » acquis par chaque élève pour décider de son passage en sixième.

● Histoire-géographie

Les objectifs généraux sont de permettre à l'enfant de se situer dans l'espace et dans le temps, de développer son esprit critique à l'égard de la masse d'informations dont il dispose, de mieux comprendre la société dans laquelle il vit et la place qu'elle occupe dans le monde et dans l'histoire. L'observation et l'analyse des milieux de vie, des enquêtes sur le terrain, la recherche et l'exploitation de documents restent les exercices privilégiés, mais des programmes précisent désormais les connaissances à acquérir.

Ainsi, la succession des grandes périodes de l'histoire de France devra-t-elle être connue à l'issue de la scolarité élémentaire, de la préhistoire à l'époque actuelle. Chacune de ces périodes « *sera caractérisée par les quelques faits dominants, dates, événements, personnages, dont l'importance est reconnue dans le tissu de l'histoire nationale* ». En même temps, « *on s'attachera aux aspects de la vie en société et de la civilisation* ».

La géographie favorise l'étude de la France avant de la situer en Europe et dans le monde.

En histoire comme en géographie, l'évaluation portera sur trois types d'activité : « *reproductions* » (interrogations, exposés...) ; « *réutilisation* » (enquêtes, dossiers...) ; « *Transfert* » (utilisation des connaissances acquises en histoire et géographie lors de travaux interdisciplinaires notamment)

— *Sciences expérimentales, physique, technologie, biologie* : Il s'agit, d'une part, de « *continuer à développer chez l'enfant une attitude scientifique* » supposant curiosité, créativité, esprit critique, souci d'objectivité et de rigueur ; d'autre part, de l'entraîner à observer, mesurer, exprimer, schématiser, se documenter. Dans ce domaine, il devra en outre *acquérir des notions* de base. Au cours des deux années, les instituteurs devront *nécessairement aborder* les domaines suivants en évaluant, chaque mois ou chaque trimestre, la progression des acquisitions :

En physique et technologie : la matière, la température, l'électricité, la lumière, le son, les combustions le temps, l'espace et le mouvement.

En biologie, le domaine du vivant, l'homme, les animaux, les végétaux. L'unité du monde vivant (de la naissance à la mort) l'originalité de l'homme parmi les êtres vivants ; l'environnement.

La démarche expérimentale entreprise au cycle élémentaire est poursuivie, mais en s'attachant à « *donner peu à peu à l'enfant des habitudes de rigueur dans la pratique de l'observation* ». Chaque élève devra notamment « *consigner des traces durables* » des diverses activités et leurs résultats.

— *En éducation musicale* : les élèves doivent, à l'issue de l'école élémentaire, connaître et interpréter des chants, pouvant jouer les plus simples d'entre eux sur un instrument, lire en chantant le nom des notes, écrire sur une *portée une phrase musicale*. Le jeu, le geste, la fabrication d'instruments, peuvent intervenir dans cet enseignement. Même s'il estime ne pas disposer de « *toutes les compétences musicales souhaitées, le maître s'efforcera de répondre aux sollicitations des élèves en engageant dans cet enseignement tous les recours de son imagination et de sa sensibilité* ».

— *En arts plastiques* : à l'aide *d'activités diverses, le maître doit* notamment aider l'élève à maîtriser les éléments de « formulation plastique » (couleurs, graphisme et formes, matière, volume), « *à les organiser et à construire ses réalisations* » ; l'initier aussi à la lecture des images. Outre le dessin et la peinture, il pourra utiliser le cinéma, la *télévision*, le *magnétoscope*, et permettre aux enfants de créer des « *ambiances particulières* » dans la classe ou de participer à des animations de quartier.

— *En activités manuelles* : la gamme en est très large, du tissage aux activités de démontage d'objets en mouvement, en passant par la cuisine, le modelage ou les constructions. Elles doivent aider à l'épanouissement de la personnalité (autonomie, créativité, « *sens du travail bien fait* ») ; enrichir les possibilités intellectuelles, stimuler la curiosité, développer la sociabilité (réalisations collectives par exemple).

— *En éducation morale et civique* : il s'agit de développer chez l'enfant les éléments de « *la vie morale de l'homme et du citoyen* ». Les connaissances à acquérir relèvent de la vie quotidienne : fonctionnement des institutions, information du consommateur, des usagers des services publics... Pour développer l'esprit critique vis-à-vis de l'information, « *on accordera une grande importance à une étude critique en classe de la presse, de la radio, de la télévision* ».

Cet enseignement se voit attribuer pour objectif l'acquisition d'habitudes, voire d'exigences vis-à-vis du travail (régularité, soins...), de soi-même (hygiène corporelle), des autres (politesse, tolérance...), de la collectivité. L'élève du cycle moyen devra aussi commencer à prendre conscience « *des valeurs qui sous-tendent les bonnes habitudes : respect des droits de l'homme, exigences de la liberté (nécessité de l'effort, esprit critique...), sens des solidarités et des responsabilités* ».

En ce domaine, « *il n'y a point de recettes efficaces à coup sûr (...). Aussi ne saurait-on trop conseiller au maître de renforcer sa volonté d'éducateur par un permanent souci de rigueur* ».

● Éducation physique et sportive

Outre l'amélioration et l'entretien de la santé des enfants, cet enseignement doit contribuer à leur éducation sociale et morale en leur apprenant à vivre ensemble. Pour cela, les instructions proposent de nombreuses activités, selon les possibilités locales : athlétisme, natation, ski, gymnastique, danse, expression par le mouvement, jeux reposant sur « *la coopération et l'opposition* ».

Plus de rigueur

La publication des programmes du cycle moyen marque une étape importante dans la rénovation — commencée en septembre 1977, — du système éducatif. En fixant — après ceux du cycle préparatoire puis élémentaire, — les objectifs des deux dernières années de l'école élémentaire, c'est en même temps les finalités de toute l'école primaire que précise le ministère de l'éducation. L'événement est d'autant plus marquant qu'il n'y avait pas eu de refonte des programmes correspondant à chaque année de la scolarité élémentaire depuis 1945. Seules des instructions générales avaient amorcé une rénovation de l'enseignement du français (1972) et des mathématiques (1970), instructions qui ne sont d'ailleurs pas abrogées.

Les objectifs, programmes et instructions du cycle moyen ont, dans chaque discipline, une double orientation : épanouissement de la personnalité de l'enfant et acquisition de connaissances et de compétences. Ce dernier aspect est nettement privilégié par rapport à la situation actuelle, y compris dans les activités d'éveil, ce qui devrait réconforter non seulement les défenseurs de l'histoire nationale mais aussi tous ceux qui dénonçaient l'absence de rigueur dans les premiers apprentissages. Désormais, les maîtres du cycle moyen pourront se référer à un programme précis qui fixe les connaissances et les « savoir-faire » à acquérir dans ces classes ; des instructions guideront les instituteurs et préciseront les objectifs qu'il leur faudra évaluer progressivement.

En même temps qu'un retour à des programmes plus rigoureux, on demande aux enseignants de mettre en œuvre une pédagogie plus moderne qui s'appuie « sur l'intérêt spontané ou suscité des enfants, sur les sollicitations de leur environnement, sur leur participation active à l'observation et à la découverte de notions, de connaissances, de règles générales, de méthodes. Le rôle du maître dans cette démarche pédagogique est essentiel : il est au sens propre un « éveilleur ».

Au-delà de ces deux démarches, qui ne sont pas contradictoires, les objectifs assignés tiennent véritablement compte, pour la première fois, de la prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans décidée... en 1959. Depuis cette décision obligeant tous les élèves à entrer en sixième, l'école primaire n'avait pas su éviter à un nombre croissant d'entre eux l'échec scolaire. La création des C.E.S. (collèges d'enseignement secondaire), des filières, puis leur récente suppression, n'y ont rien changé. C'est avant qu'il fallait trouver un remède. Désormais, les maîtres du cycle moyen et en particulier ceux de la dernière année — dont dépend la décision du passage en sixième, — doivent régulièrement vérifier que leurs élèves acquièrent les connaissances de base indispensables dans chaque discipline pour suivre les enseignements spécialisés du collège. Il leur appartient aussi de les habituer à un travail plus autonome, plus personnel, y compris en dehors des heures de classe. Rude tâche. Lourdes responsabilités.

Soixante mille maîtres

Même si les instituteurs disposent désormais pour la prochaine rentrée d'un outil clair et précis, rien ne prouve qu'il sera bien utilisé. Ce serait une « illusion » de penser que tout va changer dès le 15 septembre, reconnaît le directeur des écoles, M. René Cuusanau. Il compte, en fait, utiliser largement les moyens affectés à la formation continue au profit des instituteurs qui ont en charge les deux dernières années de l'école primaire. Chacun d'eux recevra le texte des nouvelles instructions, qui leur sera commenté au cours de réunions par les responsables de la formation et de l'animation pédagogique. Ceux qui le souhaitent pourront bénéficier, en priorité, d'une action de formation continue pendant les trois prochaines années scolaires.

En tenant compte du budget actuel, au total vingt-sept mille cinq cents instituteurs doivent pouvoir suivre chaque année un stage de six semaines. Or on compte soixante mille maîtres de cours moyen. Ce dispositif pourra sans doute entraîner, à ce niveau de la scolarité, une amélioration d'ici quelques années. A condition de ne pas oublier qu'au cours des années qui précèdent — et dès l'école maternelle, — des instituteurs et institutrices ont une responsabilité au moins aussi lourde envers les plus jeunes enfants.

CATHERINE ARDITTI.

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS

● ARABE. — MM. Deheuvels (1er), Jean-François Fourcade (4e), Roussillon (2e), Tahhan (3e).

● PORTUGAIS. — Mmes et MM. Teresa-Maria Beaucaire, née De Carvalho (5e), Carap (1re), Carelli (2e), Annie Gorziely, née Affiot (4e), Lucette Petit, née Schulzan (3e).

PRENANT LA SUCCESSION DE M. ANDRÉ BOUGREAU

M. Jean-Louis Andreau devient secrétaire général du Syndicat des agents de l'éducation nationale

De notre envoyé spécial

Dijon. — *Réuni à Dijon du 24 au 26 juin, le 28e congrès du Syndicat national des agents de l'éducation nationale (SNAEN-FEN) a consacré l'essentiel de ses débats à régler le conflit qui l'agite depuis un an. Certains de ses responsables avaient alors accusé le secrétaire général, M. André Bougreau, qui les avait écartés, de dissimuler des fonds du syndicat. En attendant un épilogue judiciaire, M. Bougreau a retourné la situation en sa faveur au cours du congrès. Ayant atteint la limite d'âge, il reste membre du bureau national. M. Jean-Louis Andreau, secrétaire académique de Poitiers et permanent depuis cette année scolaire, a été élu secrétaire général.*

Trois jours pour convaincre. Pendant toute la durée du congrès de Dijon, la vie de quatre-vingt-douze mille agents de l'éducation nationale — ces personnels qui préfèrent être appelés les « *ouvriers de l'école* » plutôt que définis négativement comme « *les non-enseignants* » — a été estompée, effacée, par l'« affaire ». Par les efforts du secrétaire général, M. André Bougreau, pour reprendre le SNAEN en main, et, avant *d'abandonner sa fonction, tout en* restant au bureau national, pour laisser « *son enfant* », comme il l'a dit, « *propre, en bonne santé, et les poches bien garnies* ».

Ils auraient pu en dire, pourtant, les deux cent cinquante délégués, sur leurs conditions de travail et de rémunération : garçons de laboratoire, qui commencent *leur carrière à 2 430 F par* mois et la terminent à moins de 3 300 F ; concierges, dont l'appartement abrite parfois le standard téléphonique du collège ; électriciens, maçons, plombiers, secouristes-lingères, cuisiniers, jardiniers, agents de service ; techniciens de laboratoire, dont les horaires sont les plus lourds *au sein de l'éducation nationale*, bien que l'accord salarial signé par la FEN avec le gouvernement pour 1980 ait ramené de quarante-quatre heures, au lieu de quarante-quatre heures trente la durée hebdomadaire de leur travail.

Le grand déballage

S'il fut ainsi fait mention des difficultés accrues « *par la décentralisation* », le congrès s'est surtout livré au « grand déballage ». La partie était de taille. Le SNAEN, troisième syndicat, avec ses trente-deux mille adhérents, *de la FEN, dont il soutient* la majorité depuis sa création en 1947, risquait la cassure, la scission, peut-être la disparition, abandonnant le terrain à son rival moins bien implanté, le syndicat C.G.T. des personnels de l'éducation nationale (S.G.P.E.N.) ou à d'autres, F.O. ou C.F.D.T. Tout le paysage syndical de l'enseignement public pouvait en être peu ou prou modifié.

La donne avait eu lieu il y a un an. Arrivé à l'âge de la retraite, M. André Bougreau, secrétaire général du SNAEN, qui l'avait « pris » en 1955 avec moins de *cinq mille adhérents*, préparait sa succession. Tâche délicate. Volubile et rusé, tribun au verbe vigoureux et canaille, M. Bougreau, de l'avis même de ses détracteurs, a toujours su faire passer dans ses troupes le frisson *de dignité et de fierté des travailleurs* qui aiment ce qu'ils font. Quand, en juin 1979, il présente M. Lucien Laplanche, secrétaire académique de Rennes, pour lui succéder, le problème semble réglé sans heurt. Mais quinze jours plus tard, tout est remis en question. M. Bougreau assure avoir « *flairé un complot* » visant, selon lui, à la mise sous tutelle du SNAEN. Quelle tutelle ? Celle de dirigeants de la FEN soucieux de mieux tenir en main ce syndicat qui constitue sa seule base « ouvrière » ? Celle de la tendance Unité et Action et, par elle, du parti communiste ? Celle de la C.G.T., dont faisait partie le SNAEN avant la scission de 1947 ? Celle d'autres centrales ? Aujourd'hui encore M. Bougreau se refuse à répondre. Mais, en un an, les hostilités n'ont cessé d'empirer. Les quatre « *suspects* » sont déchargés de leurs fonctions puis exclus temporairement. Ils contre-attaquent en accusant le secrétaire général et son équipe de dissimuler des sommes considérables (*le Monde* du 23 février) et en portant l'affaire devant la justice. Des responsables académiques les soutiennent et dénoncent l'« *autoritarisme* » du secrétaire général M. André Bougreau se tait. Jusqu'à la veille du congrès, où il fait exclure « à vie » les quatre (devenus cinq) opposants, après avoir à son tour déposé une plainte pour vol de documents.

Au congrès, c'est l'estocade. M. Bougreau répond aux « *fossoyeurs du syndicat* », aux « *hurleurs patentés* », aux « *petits gamins pris en faute* », aux « *saboteurs, menteurs et lâches* » (*le Monde* du 26 juin). Devant la salle déchaînée, il gagne en mettant knock-out ses adversaires. On l'a bien vu par le résultat des scrutins : 90,69 % des suffrages exprimés en faveur du rapport d'activité, 92,99 % pour le rapport financier.

Les opposants présents au congrès ont donc baissé leur garde. Ils se déclarent décidés à réclamer « *plus de clarté* » dans la présentation des comptes du syndicat. *Ne voulant pas le quitter*, ils espèrent obtenir du nouveau bureau national le droit de *s'exprimer*.

L'apaisement qu'appelait le secrétaire général de la FEN, M. André Henry, à l'ouverture du congrès, semble avoir prévalu. M. André Bougreau, qui ne voulait pas « *remettre son enfant à des parents douteux* », demeure au sein du bureau national au moins pendant un an. M. Jean-*Louis Andreau, âgé de trente-deux* ans, aide de laboratoire à Angoulême et secrétaire académique de Poitiers, qui le remplace au poste de secrétaire général, a toute sa confiance. Tandis que la justice « *suivra son cours* » pour tirer au clair les aspects financiers de l'affaire, il appartiendra à l'équipe mise en place de faire passer le SNAEN, selon le vœu d'un opposant, « *d'un syndicalisme paternel à un syndicalisme de la concertation interne* ».

CHARLES VIAL.

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

LES « MIRACLES » DE LA CULTURE BIO

Un jardinier dans le cosmos

D'UN trait ferme, la craie partage horizontalement le tableau noir en deux moitiés égales. En haut les forces cosmiques ; en bas, les énergies qui viennent des profondeurs ; le trait : notre bonne vieille terre que l'homme ne cesse de détruire par ignorance et vanité.

Beau discours que j'écouterais tout un matin au château de Chamarande, où l'association Nature et Progrès organise des stages, soucieuse que j'étais d'enrichir mes connaissances sur les influences cosmiques dans le jardinage.

La cinquantaine sportive, pull vert à damiers, moustache conquérante et lunettes d'acier, plus cadre commercial de Lauzier qu'écolo de Cabu, l'orateur a le geste ample et le sourire chaleureux. Visiblement, il détient la vérité, et rien ne peut ébranler sa foi.

« Si les roses n'ont plus de parfum, c'est que les sols sont foutus. La flaveur vient des matières organiques, et sans elles il y a déséquilibre entre les forces d'en haut et celles d'en bas *(sic !)*... Les parasites sont les anges gardiens des plantes, et leur mission est de faire disparaître de la terre tout ce qui est carencé ou déséquilibré. Les parasites font leur travail avec amour ; tuer le parasite, c'est tuer l'amour. »

Un peu abasourdie par cette belle théorie qui aurait dû me rayer du monde à ma première rougeole, je patauge rapidement dans une longue démonstration où l'on puise dans les milieux subtils, entre les vibrations, les éléments porteurs d'énergie, les grands initiés et les inévitables et mystérieuses forces cosmiques.

Pas question d'interrompre les visions messianiques du prophète devant un auditoire convaincu d'avance et totalement sous le charme. Sympathiques, ces croyants. Vieilles militantes à cape brune ou jeunes barbus en canadienne, béret basque dans la poche. Qui oserait détromper la douceur de leurs espérances ? A quoi bon leur rappeler que la nature est hostile aux hommes et que paysages et jardins ne sont harmonieux et généreux que si l'on se bat pour les entretenir, les soigner, les recréer sans cesse.

J'attendais la lune. Enfin la mise au goût du jour de ces vieilles, très vieilles, théories qui donnent à notre satellite des pouvoirs décisifs sur la bonne croissance des plantes. Rien de neuf dans le discours : « Il existe des périodes propres à la greffe et aux plantations des arbres fruitiers. C'est au moment de la lune pleine ou croissante. Il y a aussi des périodes racines et des périodes feuilles. Un semis de carottes en lune croissante ne donne que des feuilles, par contre, en lune décroissante, c'est la certitude de belles racines pleines et bien venues. » *Evident. La lune croît et tire les feuilles, elle décroît et fait descendre l'énergie dans les racines. Elémentaire mon cher Watson.*

Voici trois siècles, Jean de La Quintinie, jardinier en chef du roi Louis XIV, qui fit, en quelques années, faire plus de progrès aux cultures maraîchères et fruitières de notre pays que cinq cents ans de traditions populaires, écrivait déjà : « Et tout de même, semez et plantez toutes sortes de graines et de plantes en quelque quartier de la lune que ce soit, je vous réponds d'un égal succès, pourvu que votre terre soit bonne, bien préparée, que vos plantes et semences ne soient pas défectueuses et que la saison ne s'y oppose pas. Le premier jour de la lune comme le dernier seront également favorables à cet égard... »

Cent cinquante ans plus tard, Arago s'insurgeait à son tour contre de telles croyances et apostrophait avec humour ceux qui voulaient le convaincre que les semailles de lentilles ne pouvaient réussir qu'au moment de la nouvelle lune, tandis que les semailles de fèves devaient être exécutées à l'époque de la pleine lune.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

(Lire la suite page 19.)

VIEILLES DAMES DU NOUVEAU MONDE

BOSTON LA ROUGE

FIN mai, les plus grands voiliers du monde sont venus saluer Boston et mesurer leurs mâtures à la nouvelle skyline de la ville. Abandonnant un peu de leur traditionnelle morgue aristocratique, les Bostoniens ont pris goût, depuis quelques années, à la fête. Tous les prétextes sont bons. Bicentenaire des Etats-Unis, visite du pape, de la reine d'Angleterre, commémorations et parades se succèdent afin que nul n'ignore que la vieille dame puritaine a trouvé une nouvelle jeunesse.

Cette année, Boston a trois cent cinquante ans, et elle veut rappeler à toute l'Amérique combien elle a compté dans la naissance de la nation. Les organisateurs de la commémoration invitent leurs compatriotes à rendre visite, cet été, à « Grandma ». Et *le reste du monde*, par la même occasion, à découvrir la ville la plus « vieux monde » des Etats-Unis.

La frénétique quête de souvenirs historiques qui agite les Américains va les attirer, une fois de plus, vers ce berceau de l'Indépendance, où commença, une nuit de 1773, la révolte contre l'Angleterre. « *Des impôts et pas de représentants, c'est la tyrannie.* » Forts de cette idée, un petit groupe d'hommes jeta à la mer la cargaison de thé venue d'Angleterre, et lourdement taxée, pour signifier avec éclat le refus révolutionnaire. La riposte anglaise fut cruelle, mais le geste libérateur était accompli. Sur le petit bateau-musée qui raconte la fameuse « Tea Party », un employé vêtu en marin rattrape la caisse de thé flottante, que les enfants sont invités à jeter eux-mêmes à l'eau, en souvenir.

Une « piste de la liberté » (Freedom trail) a, d'ailleurs, été *tracée entre les gratte-ciel pour* guider le pas des visiteurs sur les traces de cette histoire encore fraîche. Une plaque par-ci, un petit édifice, par-là témoignent parmi les hautes murailles lisses des immeubles de bureaux, construits depuis seulement vingt ans. Vestige du royaume de Lilliput, le monument redouble de coquetterie : clochetons dorés de frais, briques astiquées, boiseries ripolinées. L'ancienne State House, l'élégant Capitole, ne veulent pas être oubliés. Pas plus que le City Hall, de sombre granit et d'architecture néo-classique connue ici sous l'appellation de « French Second Empire ».

Boston offre, sur un territoire assez limité, une gamme complète de l'architecture américaine, y compris de ses éléments les plus récents, et une grande exposition est annoncée pour le mois de septembre.

Boston est une ville pour se reposer de l'Amérique. Les Bostoniens sont fiers d'habiter une « walking city », une ville que l'on aime parcourir à pied ; une ville moins bombardée que les autres par de grands parkings à moitié vides en plein centre. Ici les étalons du vieux continent ont toujours cours. A portée de promenade, on trouve autour du « common », le grand pré où broutaient les troupeaux de la communauté, devenu jardin public, les repères qui jalonnent cette ville dense comme le sont rarement les villes américaines.

Façades sous surveillance

Fait exceptionnel, les gens chics ont continué d'habiter en ville, « downtown », dans deux quartiers, dont le charme rappelle les meilleurs quais d'Amsterdam, la place Furstenberg à Paris, et quelques rues anglaises.

Dans le quartier de Back Bay, loti après 1860 par des urbanistes qu'inspirait Haussmann, et sur les pentes de Beacon Hill, les maisons sont rouges. Rouges de brique, de granit... et du plaisir de leur décor : porches à colonnes, corniches et bow-windows ; des maisons festonnées jusqu'au toit, comme le note Henry James. Sur Beacon Hill, dont les façades ondoient derrière des glycines échevelées, le fer forgé noir et d'élégants réverbères composent, sur fond rouge, un théâtre intime et familier, dans la plus grande sobriété architecturale.

Il a fallu que les dames du quartier s'assoient une journée *entière sur les trottoirs*, il y a quelques années, pour empêcher qu'on remplace les briques par du bitume. On se tord parfois les pieds, mais les petites dames ont gagné. Et on n'oserait plus, aujourd'hui, toucher à une brique de Beacon Hill ou de Back Bay.

Le respect des vieilles briques n'a pas empêché la ville de collectionner aussi des édifices remarquables d'époques plus récentes. Autour de Copley Plaza, c'est une vraie encyclopédie : la façade néo-Renaissance de la bibliothèque publique fait face à Trinity Church, chef-d'œuvre néo-roman de l'architecte H.H. Richardson, ancien élève des Beaux-Arts. Le grand palace, qui borde un autre côté de la place, est du début du siècle, et sa façade sans histoire cache un délire intérieur de style Louis XIV sauce américaine. Cet ensemble est couronné par une des rares belles tours de bureaux : construite par l'architecte new-yorkais I.M. Pei, elle fit beaucoup parler d'elle.

Elle choquait les Bostoniens, car elle crève allègrement le plafond du quartier un peu excentré où elle est plantée de biais, montrant parfois un profil en lame de couteau, parfois une façade bleutée plus large. Et, fait tristement comique, surtout pour une compagnie d'assurances, elle perdit une à une beaucoup de ses 10 000 vitres, qui tombaient comme feuilles à l'automne au point que la sécurité des passants exigea qu'on les remplace toutes (coût 7 millions de dollars ; procès en cours ; merci). On raconte même qu'un homme armé de jumelles surveille encore jour et nuit la façade...

Dans le véritable centre de la ville, tout le quartier administratif a été remodelé dans les années 60 : un hôtel de ville monumental qui témoigne dignement *de l'époque, des gratte-ciel* de tout poil, ont prouvé le dynamisme économique de la ville. Mais la plus grande réussite qui a d'abord étonné ses auteurs eux-mêmes reste l'ouverture en 1976 de l'ancien marché de Faneuil Hall, élégant édifice de pierre du début du dix-neuvième siècle, converti en souk gourmand où les touristes et plus régulièrement les bureaucrates voisins viennent picorer une salade exotique ou avaler un sandwich-surprise... Parfaitement adapté à son nouvel usage, bordé de placettes ombragées, flanqué d'anciens entrepôts récupérés par la fringue de luxe, Quincy Market est, en plus, une somptueuse réussite commerciale, ce qu'auraient pu être sans doute les Halles si...

La reconquête du front de mer coupé de la ville par l'activité (aujourd'hui réduite) du port et par un encombrant système d'autoroutes est commencée. Les Bostoniens vont regarder vers le large...

MICHÈLE CHAMPENOIS.

LA MONTAGNE AVEC DE L'IMAGINATION

Jeux d'été au cœur des Alpes

LA montagne, l'été, bouillonne d'imagination. Chaque station désire compléter sa saison hivernale par des activités estivales. Stages sportifs, vacances à thème, séjours pour le troisième âge, détente loisirs en altitude, les vacances peuvent prendre toutes les formes. La montagne qui est souvent, l'hiver, transformée en « usine à ski » devient pendant l'été un immense terrain de jeux dont les ressources semblent inépuisables.

C'est d'abord le tennis qui est parti à l'assaut des pentes alpines. Une trentaine de stations proposent des stages à mi- ou plein-temps (Auron, Isola 2000, Flaine, Serre-Chevalier...), « tout compris » ou à la carte, avec des variantes ski-tennis (Les Deux-Alpes, Val-d'Isère), tennis-équitation (Les Menuires), tennis-planche à voile (Tignes).

Le golf tente lui aussi de s'imposer au-dessus de 1 000 mètres d'altitude. Les Arcs, Méribel, Tignes, Megève et Chamonix disposent d'au moins neuf « trous » pour satisfaire la passion des fanatiques de la petite boule blanche.

Huit stations très haut perchées — Tignes, Val-d'Isère, Chamonix, La Plagne, Bonneval-sur-Arc, Les Deux-Alpes, L'Alpe-d'Huez, Val-Thorens — proposent leurs glaciers aux skieurs. On y pratique des stages-compétition (Alpe-d'Huez, Les Deux-Alpes) ou plus simplement des stages d'initiation à ce sport pour ceux qui ne « chaussent » pas l'hiver (Chamonix, Val-d'Isère).

Vasarely à Flaine

Pour attirer leur nouvelle clientèle et remplir une partie de leurs 350 000 lits, les stations d'altitude font preuve d'une très grande imagination. Ainsi, Le Grand-Bornand et La Clusaz conseillent à leurs clients de vivre une semaine aux côtés d'une famille du « pays de Thônes », dans un gîte rural à la ferme, pour découvrir la vie agricole en montagne et la fabrication du reblochon. L'Auberge nordique du Grand-Bornand propose également un stage « travail du bois » qui s'organise autour de l'étude de la forêt en montagne et de l'économie du bois, mais aussi d'une initiation à l'architecture locale et à la sculpture du bois.

On peut encore s'initier ou se perfectionner dans une langue étrangère (Les Arcs, Courchevel). Les Menuires, qui souhaite accueillir notamment une clientèle étrangère, propose une méthode originale d'apprentissage de la langue... française. La danse et la musique font également partie des multiples activités suggérées dans les stations de montagne. Dans le cadre architectural de Flaine, conçu par Marcel Breuer et parsemé d'œuvres de Vasarely, Flaine offre son « bain de musique ». Aux Arcs, l'un des hôtels se transforme, l'été, en académie de danse et de musique.

La montagne s'accommode désormais à toutes les « sauces ». L'une d'elles, cependant, n'a pas pris. Courchevel devait, en effet, lancer, cet été, des stages diététiques d'une semaine, guidés par un médecin. Deux hôtels trois étoiles de la station savoyarde proposaient à leurs clients un retour à une cuisine saine et équilibrée à base notamment de poisson. Le nombre insuffisant des « convives » a entraîné la suppression de ces cures diététiques.

Pour être « montagnard » l'été, il faut avoir beaucoup de muscle et un solide estomac...

CLAUDE FRANCILLON.

LA NATURE A UN PAYS

La Finlande entre vert et blanc

LA Finlande, « *terra incognita* » comme l'appelaient les Romains, vivaient encore, au siècle dernier, dans le « *splendide isolement* » dû à son climat et à sa situation géographique. Elle était, il y a cent ans à peine, d'une atteinte difficile pendant les quatre mois de l'année où les glaces du golfe de Finlande empêchaient le trafic des bateaux réguliers qui reliaient Helsinki et Turku à Stockholm, Copenhague, Lübeck, Tallinn ou Saint-Pétersbourg. Mais à notre époque, où les touristes visitent le Japon ou les U.S.A. comme leurs pères se rendaient en Normandie ou en Auvergne, le pays des Finns et ses soixante mille lacs se trouve à deux pas : quatre heures d'avion à peine. Et pourtant, cette nation à la frange nord de l'Europe garde encore un charme de terre vierge.

Est-il dû aux sonorités originales de sa langue, qui appartient au groupe finno-ougrien, mais ressemble plus à du japonais qu'à du norvégien ou du suédois ? Est-il dû au caractère hospitalier des habitants ? Quand un Finnois ne parle pas notre langue, il dessine : une maison au bord d'un lac, un bateau, un bouleau... comme le fit Reino Savonlainen, rencontré dans un « *ravintola* », un restaurant de *Juuka*, « *Pohjolan Pikku Paristi* », le petit Paris du Nord. Est-il dû à *ses paysages* ? Labyrinthes de terres et de lacs du Savo, forêts romantiques de Carélie, collines dénudées de Laponie, les « *tunturi* » aux puissantes ondulations, longues plaines d'Ostrobothnie sur lesquelles voguent les granges à blé. Est-il dû à la magie de l'eau ? Rapides écumants défiés par de légères embarcations, sur les bords desquels se regroupent les derniers chercheurs d'or, lacs tranquilles où se dressent des îlots de granit où s'accrochent herbes et mousses. De ce pays à peine émergé, les soirs de printemps quand le chaud soleil fait fondre la neige, ou au crépuscule d'automne, après les pluies annonciatrices de l'hiver, monte une brume, tantôt tiède, tantôt glacée, où se mêlent la fumée et l'odeur de bois brûlé qui s'exhalent des saunas. On s'attend, au détour du chemin, à rencontrer Väinämöinen, le vieux sage du *Kalevala* jouant sur son « *kantele* » les airs qui faisaient tomber les navettes des mains tisserandes des déesses du Soleil et de la Lune.

La nature est aux portes mêmes d'Helsinki, la capitale. Dans ses alentours, les architectes ont suivi les conseils du fameux humoriste qui préconisait de construire les villes à la campagne : Tapiola, Kivenlahti, Espoo, cités nouvelles, sont si bien intégrées dans le paysage de sapins et de bouleaux, qu'elles semblent s'y dresser depuis toujours.

« *Quel pays européen peut-il rivaliser avec le nôtre ?* », m'explique Liisa, une blondinette de vingt ans, au nez retroussé, du Syndicat d'initiative de Kuopio, port lacustre du Saimaa. « *Chez nous, point n'est besoin, quand on part faire trempette, de délimiter son mètre carré de plage avec son drap de bain ou son matelas pneumatique : le lac tout entier est à vous.* »

Clairières à Inari

Le hasard d'une promenade vous conduira peut-être sur les bords du lac d'Inari, dans une clairière pleine de soleil — il ne se couche pas pendant deux mois — où, derrière un rideau de bouleaux argentés, se cache la maison de vos rêves : l'extérieur est en rondins à peine équarris, mais la confortable simplicité de l'agencement intérieur vous fera pâlir d'envie. Vous voudrez tout de suite vous y installer et y vivre, prendre, le soir, votre sauna dans la petite cabane au bord de l'eau, et, cuit à point, piquer une tête dans la rivière, à peine ridée par le vent du soir.

Quand la Finlande et sa province du Nord, la Laponie, sont-elles les plus belles ? Pendant le « *kaamos* », le plus profond de l'hiver, lorsque les grandes étendues neigeuses baignent dans le crépuscule de midi, illuminées par les vagues de lumière vertes et jaunes des aurores boréales qui traversent le ciel en crépitant ? En avril-mai, le printemps-hiver, « *kevättalvi* », où le pays s'ébroue sous son manteau de neige qui craque aux entournures ? En juin, quand les flots de la Lemmenjoki ou de la Kemijoki, figés dans l'immobilité des glaces, se remettent brusquement en mouvement, et que le « *kaki* », le coucou, annonce, par son cri monotone, le retour des beaux jours ? Alors, le soleil ne se couche plus, mais disparaît quelques instants du ciel qui reste clair, et, dans cette lumière permanente, vous pouvez, disent les Lapons, voir les brins d'herbe croître sous vos yeux.

« *Quatre saisons, quatre raisons* » d'aimer ce pays rude au cœur tendre. Mais lorsqu'en septembre arrive le court automne, que la forêt s'embrase dans les teintes dorées, fauves, rousses ou blondes que les tisserands finlandais savent si bien mêler, dans leurs tapisseries aux noms poétiques, c'est alors qu'elles sont les plus attachantes toutes les deux, la Finlande du Sud et la Laponie du Nord, ces terres boursouflées, craquelées, bosselées, fendues si longtemps par le gel et qui deviennent soudainement aussi éclatantes qu'une musique de Sibelius, car c'est alors qu'elles symbolisent le mot-clé, le *sisu* », c'est-à-dire l'endurance, le courage, l'entêtement, l'énergie et l'obstination dont sont capables les Finnois.

THÉRÈSE et JEAN-MARIE BRESSON.

VOYAGES ENTRE LES LIGNES

Guides bleus : nouveaux horizons

Deux grands de l'édition de voyage confirment leurs orientations et leurs qualités. Chez les Guides bleus, on continue d'inventer. Chez Nagel, on reste fidèle à la devise : « Je maintiendrai. »

« *LE guide parfait est impossible à réaliser, car il faut répondre à des besoins de voyageurs très différents.* » Parti de ce constat, *M. Gérald Gassiot-Talabot*, directeur chez Hachette, a poursuivi avec constance la diversification des Guides bleus. Ce *n'est pas moins de trois* collections — nouvelles ou rénovées — de livres de voyages qui sont en train de prendre place dans les vitrines des libraires.

● *Les guides des cinq continents.* — Animateur et pour l'instant unique auteur de cette collection, Jacques Klein vient d'en publier le huitième ouvrage, *le Sud des Etats-Unis*. Une présentation moins luxueuse que celle des Guides bleus « A » a permis de consacrer plus de place à une information très pratique. Cette collection est destinée à tous les voyageurs qui aiment découvrir un pays en toute indépendance et un peu à l'économie. La pagination de chaque guide approche les quatre cents pages. Le prix oscille entre 45 et 59 francs.

● *Odyssée.* — Baptisée du nom de l'excursion-type du Club Méditerranée, cette collection a été portée sur les fonts baptismaux par le Club et par Hachette. Jeanny Lorgeoux et Patrice Milleron ont surveillé cette naissance qui se concrétise par trois livres : l'Italie du Sud, le Maroc et la Grèce. De présentation plutôt luxueuse, ces ouvrages ne représentent pas des instruments de propagande pour le Club, même si les villages de celui-ci y sont cités. Chaque livre s'ouvre sur une « lettre de... » et se poursuit par la description d'une odyssée, sans accumulation de chiffres. Le style se veut alerte et accessible à tous. Enfin, une anthologie rassemble quelques témoignages célèbres sur le pays intéressé. Il s'agit d'une collection qu'on pourrait qualifier d'« apéritive », c'est-à-dire destinée à susciter le désir d'y aller voir. Pagination : plus de deux cents pages. Prix : 69 francs.

● *L'homme vivant.* — Sous la direction de Raymond Chabaud, cette collection devrait rassembler des photographies de peuples. Les deux premiers livres viennent de sortir : les Sherpas du Népal et les Toradjas des Célèbes. Ce sont plutôt des ouvrages à lire au retour d'un voyage lorsque les rencontres ont multiplié les questions sans réponse. Eléonore Brisbois et Francine Bouvier, auteurs du livre sur les Toradjas, s'étaient lancées dans l'analyse de ce peuple « *parce qu'il n'existait aucun document permettant de répondre aux questions des clients de l'agence de voyages qui nous emploie* ». Eléonore était surtout séduite par le respect d'autrui et de la nature manifesté par les Toradjas. Francine était fascinée par leur familiarité avec la mort ; en effet, toute leur vie durant, ils préparent leurs funérailles en amassant des richesses, qui seront consacrées au sacrifice d'un nombre minimum de buffles au cours de leur enterrement. Pas de buffles, pas de paradis. Prix : 49 et 59 francs.

Nagel : dans la tradition

PLUS de trente mille pages éditées, cinquante titres en vente en langue française, des traductions en anglais, en allemand et même en japonais, M. Louis Nagel est sans conteste parvenu à placer ses guides au tout premier rang de l'édition de voyages (*le Monde* du 12 février 1977).

Depuis qu'il s'est lancé en 1945 dans cette entreprise, M. Nagel a eu le temps de se forger un solide pessimisme. « *Voyez la masse*, dit-il. *Elle consacre ses loisirs à la plage et à ne rien faire. C'est physiologique. Je le vois bien à l'aide de mes jumelles sur la plage de Cap-Martin : personne ne lit. La masse n'achète pas de livre.* »

En voie de disparition, les hommes et les femmes de culture qui dévoraient trente ouvrages avant de mettre les pieds en Inde ! Rarissimes les fanatiques de précisions à propos de Delphes ou de Budapest ! « *Cette régression a commencé avec la première guerre mondiale. L'auto, la radio, le cinéma, la télévision... Les hommes cultivés disposent de moins en moins de temps. Sans parler de la civilisation de l'image. Je suis vraiment très pessimiste : nous vivons une décadence complète.* »

Aristocrate entouré de barbares, M. Nagel n'en est pas désespéré le moins du monde. Ses guides sont devenus des institutions aux contours précis et appréciés. « *Pendant vingt ans, j'ai tâtonné. Fallait-il des volumes très détaillés ? Ou des livres minuscules par région ? Mais il est exclu de traiter en 240 pages l'île de Malte à l'instar de la Chine. Nous avons constaté qu'il convenait de donner au lecteur un maximum d'informations en un seul volume, car chacun doit pouvoir y trouver ce qui l'intéresse. C'est pour cette raison que je me suis refusé à fractionner le guide « Chine », qui compte 1 558 pages.* » De véritables encyclopédies pour l'honnête homme.

Un peu chères tout de même ? « *De 95 F à 235 F. C'est très bon marché compte tenu des charges. Il faut envoyer sur place une équipe, trouver des spécialistes, traduire, corriger, imprimer, brocher. Sait-on que nos plans sont pliés à la main, dans chaque exemplaire, parce que aucune machine ne sait le faire ? Il nous a fallu vingt ans pour réaliser le guide sur l'Inde ; 800 000 F et quatre-vingts collaborateurs pour réussir la Chine.* »

Des projets d'avenir, cet éditeur heureux n'en manque pas. Sur la mappemonde, le rouge signale les pays couverts par un guide Nagel ; le rose, les pays pour lesquels un ouvrage est en préparation et le blanc, les terres « vierges ». M. Nagel veut traiter du monde entier. « *Nous sortons les Philippines et une nouvelle édition de l'Italie. La Mongolie attendra que cet Etat ait construit des hôtels pour les touristes. L'Indonésie est lancée ainsi que la Côte-d'Ivoire.* »

Est-ce que le système Nagel, très axé vers le monumental et l'œuvre d'art, ne va pas se trouver mal à l'aise en terre africaine, où l'art ne prend la forme ni de pyramides ni de peintures de Fra Angelico ? « *Nous insisterons sur l'ethnographie, les religions, les productions agricoles, et les arts populaires.* »

Et puisque la culture seule sauve, M. Nagel a décidé de rééditer un livre qui se vendra mal : *la Science nouvelle*, de Vico. Peu importe. « *C'est une jolie médaille pour une maison d'édition.* »

L'édition sera toujours un mécénat.

ALAIN FAUJAS.

Golf

STAGES D'ÉTÉ A SAINT-AUBIN

Apprendre à jouer au golf : l'idée fait son chemin. Petit à petit, ce sport, trop longtemps pratiqué dans un milieu confidentiel, déborde de ses frontières dorées et commence à toucher un large public. L'aménagement en France de golfs publics a été déterminant pour amorcer ce mouvement, et on peut logiquement espérer que dans les années à venir ce sport connaîtra un développement, moindre sans doute, mais un peu comparable à celui qui a vu le tennis devenir le phénomène que l'on sait.

Parmi les golfs publics qui ont compris cet enjeu, celui de Saint-Aubin, dans l'Essonne, fait figure d'exemple. Le sérieux qu'on y développe et l'attention que ses responsables mettent à préserver l'esprit — le nouvel esprit si l'on peut dire — avec lequel on doit aborder ce curieux et difficile jeu d'adresse sont en tout point remarquables.

Dans son « programme pédagogique » d'été, Saint-Aubin organise encore cette année des stages d'initiation, cette fois conçus pour permettre aux personnes qui travaillent durant les mois de juillet et d'août de partir à la découverte de ce sport en y consacrant un week-end ou deux soirées en semaine.

* Renseignements au Golf public de Saint-Aubin, 91190 Saint-Aubin. Tél. : 941-25-19.

DE LAC EN CRATÈRE

L'Auvergne des eaux profondes

COMME la toundra est sibérienne et le fjord norvégien, le lac est d'Auvergne, tout le monde s'accorde sur ce point, en particulier d'ailleurs les Auvergnats et ceux qui sont dignes de l'être selon la dédicace d'Alexandre Vialatte. Si en été des cars bondés font rondement le circuit des plans d'eau, hors saison le solitaire retire les plus hautes satisfactions d'une promenade aux lacs. Chacun y trouve son compte, l'historien, le rêveur, le géographe et le pêcheur. Tous auront été précédés par Maupassant au gour de Tazenat et par le citoyen parisien Legrand d'Aussy, qui, devant le plus beau, le Pavin, disait en substance et sans plaisanter : « Pas mal pour un lac de province ! ».

Voici Aydat. Quand les cratères aujourd'hui égueulés du puy de la Vache et de Lassolas laissèrent s'épancher la lave brûlante, le flot coupa le cours d'une rivière : ainsi naquit la pièce d'eau. Avitus, empereur d'Occident en 455 avait une villa sur ses bords. Son gendre, Sidoine Apollinaire, futur évêque de Clermont, y recevait ses connaissances. Dans une lettre adressée à un ami lyonnais, Domitius, Sidoine prie ce dernier de venir y passer quelques jours : « *... Tu verras de ma salle à manger le pêcheur pousser sa barque en plein lac, tendre ses filets... dis poser ses lignes de fond appâtées ; pendant leurs courses nocturnes, les truites rapaces viendront donner dans ces pièges...* ». C'était il y a quinze siècles.

Si Aydat est né dans un calme relatif, les fureurs et les convulsions souterraines ont préparé l'avènement du Pavin. Le puy de Montchal, volcan voisin, passerait inaperçu si les géologues ne l'avaient sorti de l'oubli. Pavin l'effrayant, qui deviendra Pavin le splendide, va naître. C'était hier, il y a 6.000 ans environ. Ecoutons Aimé Rudel, qui nous a donné de beaux livres sur le sujet : « *Montchal vient de vomir sa dernière bave noirâtre, la cheminée d'ascension est maintenant obstruée par un lourd ciment basaltique. Un dernier résidu demeure encore dans les profondeurs, sous lequel s'amoncellent gaz et vapeurs, et, dans un souffle titanesque, le volcan pour la dernière fois se fait entendre. Tout est brisé, socle cristallin et coulées refroidies, les débris s'éparpillent alentour, de larges pans de roches s'effondrent dans le gouffre béant... La pluie, la neige, les sources, se conjuguent pour faire disparaître l'horrible plaie.* » L'épouvantable et gigantesque entonnoir minéral va se muer en joyau liquide.

Il faudrait aussi profiter des beautés des lacs de Montcineyre, Servières, Chauvet et des autres. Alexandre Vialatte, encore, vous y invite : « *Les lacs emplissent d'anciens cratères dont la sonde ne trouve jamais le fond... Le silence est total, le soleil accablant, la solitude définitive. Parfois on entend un pivert.* »

Chacun y trouvera son compte : le curieux des mystères, l'ermite et même l'ornithologue.

CHRISTIAN LASSALAS.

Un jardinier dans le cosmos

(Suite de la page 17.)

Depuis, l'homme a marché sur la Lune, mais rien ne vient ébranler le poids de ces traditions habillées aujourd'hui d'un vocabulaire pseudo-scientifique. Les calendriers planétaires sont édités chaque année pour guider les jardiniers, et de doctes traités fournissent les clefs du savoir.

Le mal de tête m'a vaincue avant de terminer l'un d'eux qui expliquait en toute simplicité que, pour réussir parfaitement ses semis et faire le bon choix en fonction de la lunaison, il était nécessaire de tenir compte (entre autres) « de la pulsation synodique de la Lune, de la position exacte de celle-ci dans le Zodiaque, du rapport du Zodiaque avec le lieu terrestre, c'est-à-dire le degré de l'écliptique qui passe au Milieu-du-Ciel et à l'Ascendant ». *C'est alors, sans doute, que muni d'une règle à calcul et d'une table de logarithmes, il doit être possible de semer ses carottes en toute quiétude.*

Je ne plaisante pas. Certains maniaques de la lunaison se livrent à de savants calculs pour déterminer, avec une certitude qui se veut toute scientifique, le moment exact où les graines de poireau, de salade ou de tomate seront mises en terre. Et il leur faudra s'astreindre à de nouvelles recherches pour déterminer le moment optimal du repiquage des jeunes plants. « Dans le même sol — *affirmait notre conférencier* — j'ai replanté les mêmes salades à quelques heures d'intervalle... Le premier lot, qui était en bonne phase de lunaison, a poussé parfaitement, le second donna une récolte médiocre. »

Et voilà comment, à partir d'une expérience incontrôlable, non répétée, soumise à d'innombrables facteurs extérieurs jamais pris en compte, certains tirent d'admirables conclusions.

Cette pauvre Lune, qui faisait rêver Cyrano, apparaît toujours aussi porteuse d'influences maléfiques ou bénéfiques. Alors, restons dans le rêve sans chercher de justifications « scientifiques », et que les jardiniers qui veulent planter avec la lune se prennent au jeu du merveilleux et des recettes magiques. Tel l'horoscope quotidien, le calendrier planétaire de plantations est une auberge espagnole où l'on trouve ce que l'on veut bien apporter de ses convictions. Il n'est guère sérieux de vouloir présenter l'influence de la Lune, qui n'est au mieux qu'une vague hypothèse, comme le résultat de longues expérimentations que le temps aurait confirmées.

Une conclusion qui s'impose quand, un peu timidement, une participante signale au conférencier que le calendrier planétaire préconisé par Nature et Progrès ne semble pas coïncider avec celui diffusé par les tenants d'une autre méthode. Visiblement, la contradiction gêne, et l'orateur confesse qu'il n'est pas encore un assez grand initié pour résoudre cette ambiguïté. Elle demeure somme toute mineure, car le nombre des exceptions et la marge de manœuvre autorisées par les divers calendriers planétaires doivent permettre de semer quand on en a le temps et l'envie. Ce que je fais avec succès depuis toujours, plus soucieuse de bien préparer mon sol, d'arroser mes semis, de les protéger contre les limaces et les risques du gel, que des phases de la lune.

La sélénoculture, pourquoi pas, mais en songeant qu'aucune observation scientifique n'est venue en confirmer les vertus. Un peu comme ces dictons météorologiques dont un humoriste disait qu'un seul n'avait jamais menti : « Pluie en novembre, Noël en décembre. »

MICHÈLE LAMONTAGNE.

Le Grand Hôtel change de patron

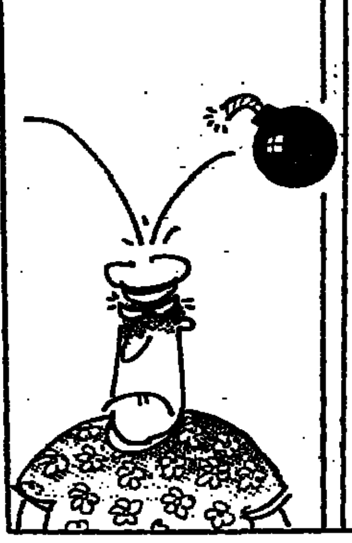
M. Joseph Maxwell devrait être porté le 30 juin à la présidence de la Société nouvelle du Grand Hôtel (S.N.G.H.), qui possède, à Paris, le Grand Hôtel, l'hôtel Meurice, le Prince de Galles et le Café de la Paix.

Cette nomination met un point final à l'imbroglio né il y a un an. En août 1979, il était annoncé que la S.N.G.H. passait sous le contrôle du groupe britannique Grand Metropolitan Hotels Limited, que dirige M. Maxwell. Le ministère de l'économie a singulièrement tardé à donner son aval à cette opération pour le motif qu'il était nécessaire de trouver une solution plus « française ». Ces espoirs s'étant révélés vains, Grand Metropolitan se trouve confirmé dans une gestion qu'il assure depuis neuf mois déjà...

M. Maxwell, âgé de soixante-neuf ans, dirige un empire fondé sur l'alimentation (gin Gilbeys, whisky J and B, bières Watney, Express Dairy) et sur les loisirs (vingt-sixième chaîne hôtellière mondiale)... Grand Metropolitan gère, en France, l'hôtel Lotti à Paris, le Penta à Courbevoie, le Carlton à Cannes et le Métropole à Monte-Carlo.

Ombre et soleil







(Dessin de PLANTU.)

Hippisme

GROS CHÈQUES ET GRANDS CHELEMS

Le « tout-turf » international (excepté les Japonais, que freinent des restrictions à l'importation) avait rendez-vous, lundi après-midi, dans les 300 mètres carrés du restaurant de l'hippodrome de Chantilly. Golf's France vendait là des « chevaux du krach » : des poulains et des pouliches appartenant non pas à Nelson-Banker Hunt — qui a eu les reins assez solides pour faire face à une perte de 800 millions de dollars sur l'argent métal en mettant seulement les siens en gage, — mais à certains de ses amis, dont il avait été le fournisseur en pur-sang et le conseiller financier.

C'était la première grande vente internationale de l'année. Elle devait donc avoir valeur de révélateur de tendance. Mais, à cet égard, les cartes ont été brouillées. D'abord, la plupart des sujets appartenaient non pas seulement, comme on le croyait, à Seymour Weintraub, animateur de la firme cinématographique Columbia, mais aussi à un autre ami de N.-B. Hunt : Bruce McNall. Les deux associés (parmi d'autres encore ?) n'étaient, dit-on, pas d'accord à propos de cette vente. Ils se sont disputé certains « lots », ont tourné le dos à d'autres. Les douze sujets présentés (tous des « deux ans ») étaient, depuis bientôt un an, chez deux entraîneurs de Chantilly : Douieb et Zilber. Certes, ils n'avaient pas couru. Quand on sait qu'on doit vendre des « deux ans », on s'abstient de les « faire débuter » : dans le domaine hippique, l'espoir se vend toujours mieux que les réalités, même prometteuses. Mais, à défaut d'avoir paru en public, les poulains avaient du moins été essayés « à la maison ». Leurs entraîneurs étaient censés avoir distingué, parmi eux, les bons et les moins bons. Les acheteurs potentiels avaient donc les yeux fixés sur les deux hommes, guettant leurs éventuelles enchères..., ce que sachant, les deux entraîneurs avaient probablement, s'ils avaient décidé d'acheter, confié ce soin à des tiers. Bref, une partie de cache-cache, à considérer comme une parenthèse, et non comme un véritable marché.

Si l'on veut, à tout prix (et l'expression n'est pas usurpée...) lui attribuer pourtant quelque signification, il nous semble qu'on peut conclure à une légère récession. Certes, deux sujets — une demi-sœur de Lyphard, qui n'avait pourtant rien d'une « peinture », et un fils de Vaguely Noble, State of Kings, *lui, magnifique — ont pulvérisé le record des prix français pour des chevaux à l'entraînement, en dépassant, l'un et l'autre, le demi-milliard de centimes : 6 100 000 F pour la pouliche ; 5 100 000 F pour le poulain. Mais, précisément, il s'agit de deux des sujets qui ont été rachetés par un des ex-associés, Bruce McNall. On peut être tenté d'accorder davantage de signification au fait que l'ensemble des poulains, qui avaient totalisé, yearlings, aux ventes de Keeneland, en juillet 6,5 millions de dollars (qu'on nous excuse : pas seulement 5 millions, comme nous l'avions écrit la semaine passée), ont été adjugés 1,5 million de dollars de moins, un an plus tard. Cependant, même si l'on conclut à une légère baisse des cours, il faut souligner un fait positif dans la perspective française : les grandes écuries installées en France n'ont pas été absentes de la compétition. C'est Stavros Niarchos qui a disputé à Bruce McNall, jusqu'à 5 millions de francs, le fils de* Vaguely Noble ; *Douieb a acheté pour le compte d'un au moins de ses propriétaires ; le courtier en pierres précieuses Eknayan s'est fait adjuger un fils de* Mississipian, *et Daniel Wildenstein, un fils de* Sir Ivor.

Les plus grandes épreuves en une réunion

Ce faisant, le dernier nommé a remis dans le circuit hippique l'argent qui lui en était échu la veille. Car c'est son Paiute *qui a gagné la Grande Course de haies, pour la seconde année consécutive.*

C'était, dimanche, à Auteuil, une sorte de « journée du grand chelem ». Alors que, naguère, la Société des steeple répartissait ses plus grandes épreuves sur une semaine, elle les offre, maintenant, en une même réunion. Grande Course de haies, donc, pour Paiute ; *Grand Steeple pour* Fondeur ; *Grande Course de haies des quatre ans pour* First Vote *et Grand Steeple des quatre ans pour* Gelas.

Grande Course de haies et Grand Steeple se sont étonnamment ressemblés. Dans les deux cas, on a vu caracoler en tête trois chevaux : Highello, Paiute *et* Neillo *sur les haies ;* Sambristan, Lapo d'Or *et* Fondeur *sur les gros obstacles. Dans les deux cas, la course a d'abord résidé dans l'élimination, un à un, à l'arrière, des moins résistants. Puis, cette première sélection étant opérée, la seconde mettait aux prises les trois chefs de file.* Paiute *gagnait de loin devant* Carmont, *ce dernier soufflant la seconde place, littéralement dans le dernier mètre, à* Neillo, *dont le jockey ne l'avait pas vu arriver.*

Fondeur *devançait* Tanias *et* Lapo d'Or. Sambristan, *qui n'est plus tout à fait l'excellent cheval de l'an passé, avait complètement cédé dans le dernier kilomètre.*

Fondeur *qui est issu d'une vieille souche « Stern », n'avait pas, dans son jeune âge, trouvé preneur, à Deauville, au prix de réserve de 30 000 F. Son éleveur, Albert Bézard — à la ville, commerçant à Romainville, — résolut alors de le faire courir à son compte. C'est son cent septième million de centimes que le cheval trouvait accroché, dimanche, au poteau d'arrivée du Grand Steeple.*

Hélas, aux courses comme dans la vie, le drame côtoie la fête. Nous ayant confié l'histoire de son champion, Albert Bézard allait téléphoner la nouvelle de la victoire à sa famille. Il sortait de la cabine téléphonique, le visage défait. Un appel avait juste précédé le sien chez lui. Son père, hospitalisé depuis plusieurs semaines, était mort, à l'heure où s'était disputée la course.

LOUIS DÉNIEL.

Plongée sous-marine

Leçons de palmes

UN peu d'eau, beaucoup d'oxygène, quelques kilos de plomb ; une combinaison, un masque, un tuba, des palmes. Plonger ? La recette est simple, l'application plus complexe. *Après un rapide aperçu du* langage sous-marin et des règles élémentaires de sécurité, premier contact avec l'eau. Nous ne quitterons pas la petite crique de Niolon (Bouches-du-Rhône) pour le traditionnel baptême. Accrochés aux barreaux de l'échelle de l'embarcadère et conduits par une main sûre... Fi de tout romantisme, Neptune, requins, sirènes, *« poulpes au regard de soie »* : la technique nous absorbe : respirer, souffler, déglutir. On ne devient pas poisson en un jour.

Le lendemain, il faudra prendre quelques distances *et faire con*naissance avec un autre élément, le bateau. Après l'excitation du départ, s'équiper sur cette surface instable présente quelques *difficultés. On imagine aisément* ce que peut être le déplacement de vingt novices sur *l'Antoinette*. Une seule envie : rejoindre l'eau, mais il faut descendre l'échelle palmes aux pieds et bouteille sur le dos. Un exercice peu *commode*. Ensuite, *masque* sur les yeux et détendeur dans la bouche, on glisse enfin vers les profondeurs. L'appréhension du premier jour s'estompe, seuls *restent le poulpe, salué avec pru*dence, et les roches que l'on explore délicatement dans l'espoir d'une rencontre imprévue. Un coup de palmes et une bouffée d'air rapprochent du *soleil* ; une expiration et l'on plonge plus profond. On se sent libre, dégagé de toute contrainte. La technique s'efface, seule demeure la fascination.

Les ludions que nous sommes restent bien pataudés, et il a fallu toute l'astuce de Francis, le direc*teur du centre UCPA de Niolon*, pour nous initier en trois jours aux rudiments d'une technique qu'il enseigne d'habitude en quinze.

Situé dans une crique au nord-ouest de la rade de Marseille, le centre regroupe autour d'un ancien fortin des bungalows de quatre personnes. L'ensemble, dominant la mer, ne manque pas de charmes malgré sa rusticité. *« Nous n'avons pas vocation hôtelière »*, précise un *responsable*. Qu'importe ! Personne ne doit attendre ce type de service à l'UCPA. La plupart des tâches ménagères y sont partagées, et l'on souhaite *davantage former les stagiaires* que les distraire. Créé en 1946, le centre, d'abord ouvert aux activités de voile, enseigne la pratique de la plongée depuis 1966, et accueille jusqu'à cent soixante personnes en été. Niolon est ouvert toute l'année.

Les stagiaires, en majorité étudiants ou lycéens, suivent tous le même type de formation.

Rassemblés en palanquée (quatre plongeurs autour d'un moniteur), ils suivent un enseignement théorique et pratique qui suit une progression correspondant à leur *niveau. Il s'agit* avant tout de maîtriser les rudiments d'une technique : plongée en apnée (1), mécanisme de respiration, assimilation du langage. Du brevet élémentaire aux brevets fédéraux et d'Etat (permettant l'enseignement), le centre de Niolon prépare à tous les « diplômes » qui donnent accès à la mer.

La mer, mais l'océan (il n'y a pas de centre de plongée UCPA en Atlantique) ? Francis rit : *« L'océan ? Peuh. Il est glacé ou démonté. Un coup, il est là ; un coup, il n'est plus là. Ici, tu pars le soir, le matin elle t'a attendu. »*

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(1) Plongée libre avec masque et tuba, sans bouteille d'oxygène.

GRANDS CHELEMS





Plaisirs de la table

Au pays des boissons fortes

ARMAGNAC, cognac, ils ont chacun leur « fans ». Fils de différents alambics, l'un a pu être baptisé le whisky du mousquetaire, l'autre étant, selon Jean Lartéguy, le « *miracle* ». L'important est qu'ils soient de qualité. Chez l'épicier du coin comme au restaurant les *marques*, les *étiquettes* se bousculent. Il faut savoir choisir et se faire — tout est subjectif, — selon goût et portefeuille, sa liste.

Ce n'est pas forcément sur place que l'on trouvera les meilleurs. A Paris, les armagnacs de Michel Massia *(Restaurant du marché)*, de Pocous *(Repaire de Cartouche)*, de Dutournier *(le Trou gascon)* sont à signaler. Il en est d'autres. Mais, sur *place ou alentour*, les caves de Daguin *(Hôtel de France*, à Auch), de La Tupina (à Bordeaux), de Pierre Laporte *(Café de Paris*, à Biarritz), de Darroze (à Langon), en sont riches.

Le *Café de Paris*, à Biarritz (5, place Bellevue, tél. 24-19-53), pâtit, hélas ! d'un demi-sommeil de la perle atlantique, d'une désaffection des Espagnols, peut-être d'erreurs des dirigeants touristiques. Mais la halte Laporte reste une fête gourmande. Outre la carte, Pierre propose un menu dit « *cuisine artistique* ». Ce jour-là : turbot fumé à l'aneth et confiture d'échalotes — escalope de saumon de l'Adour au beurre d'écrevisses — pintadeau de ferme au vinaigre de framboises — lait de coco à la coque (190 F). C'était tentant. Mais, pour moi, un repas sans fromage est erreur, et j'ai préféré sa petite marmite Henri IV à la queue de bœuf, la louvine au vin rouge et moules frites, les fromages (avec le pain cuit « maison ») avant un gratin de fraises. Un futur « Trois Etoiles » ?

A Cognac, et depuis des lustres, il n'y avait pas de halte gourmande (les marques reçoivent chez elles !). Voici enfin, au *Logis de Beaulieu* (tél. 82-30-50), à quelques kilomètres, un bon restaurant, *l'Alambic*. Carte très (presque trop) importante, un peu fourre-tout et très saucière. J'y ai relevé pourtant le jambon du pays au beurre d'Echiré, une mouclade, une fricassée d'agneau en persillade. Et surtout un alphabet des cognacs de cent deux propositions. Ce qui n'est pas mal, encore que je m'étonne de n'y point trouver un Dor ou un Marchive.

Et cela m'amène à vous conduire vers le *Château d'Artigny* (tél. 26-24-24 à Montbazon), perle de la Touraine, et dont la carte de printemps m'enchante, autant par la salade tiède de canette, ou le ragoût de crustacés aux pleurotes, que par les escalopes de foie gras poêlées aux navets. Où j'aime trouver une carte des thés (douze différents) et des cafés (huit variétés). Mais surtout, je voudrais, pour illustrer mon titre, parler de la carte des eaux-de-vie, où je trouve soixante et un armagnacs et quarante-trois cognacs. Parmi les premiers, des 1893, 1900, 1910, etc. Pour les seconds (qui, on le sait, ne sont pas millésimés), des très vieilles Grande Champagne Dor Prince impérial et Napoléon, d'autres provenant des héritages Briand et Ragnaud (deux grands producteurs artisans d'hier), la vieille réserve de Marchive, etc.

LA REYNIERE.

● *On a célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'Auberge du Grand Saint-Pierre* à Dourlers (Nord). La cuisine de Jeanne Drouhin et de son fils fait toujours merveille, et ce n'est pas Anne-Marie Carrière, marraine de la maison, qui dira du mal de la petite salade tiède de homard breton au beurre de tomates, de la langue d'agneau à la fondue d'oignons, de l'assiette de douceurs, entre autres, largement arrosés de crémant de Cramant et de la cuvée René Lalou de Mumm.

Menus de combat

Il n'est pas que les clients à *s'inquiéter des prix démentiels* au restaurant. Certains restaurateurs *reviennent* à la raison en proposant des menus.

Ainsi « Bessière » (97, av. des Ternes (17e), *tél.* : 574-10-69), qui lance un menu à 95 francs (une entrée, un plat au choix, fromage et dessert). Avec une demi-carafe de vin (20 francs) et le café, on se régalera pour 130 francs environ, par exemple d'une terrine de rouget, d'un lapin moutarde, d'un excellent fromage blanc et d'un dessert.

Sur l'autre rive, au « Relais Saint-Germain » (190, bd Saint-Germain (7e), tél. : 222-21-35), Jean-Marie Frugier propose une carte à 90 francs, choix de sept ou huit entrées, d'un plat, fromage et dessert avec une demi-bouteille de vin (cahors, château de haute-serre 78) comprise. Avec un café et le service, on s'en tirera pour 110/120 francs.

Enfin la « Barrière Poquelin » (17, rue Molière (1er), tél. : 296-22-19) sert des dîners d'avant et après spectacle (19 h. 30 à minuit) avec un menu à 85 francs, vin (de 50 à 75 francs) et service en plus, ce qui donne, pour ce menu, par exemple : assiette de poissons de roche en gelée, brouillade de ris de veau aux poireaux, pâtisserie du jour arrosé d'un bandol rouge), des additions de 130 francs.

Et notez que « Bessière » (fermé dimanche), le « Relais Saint-Germain » (pas de fermeture) et la « Barrière Poquelin » (fermée samedi midi et dimanche) sont ouverts en août.

L. R.

Philatélie

N° 1643

FRANCE : « Sciences de la terre ».

Le timbre accordé pour le Congrès géologique international sera titré « Les sciences de la terre » (sources d'énergie). Vente générale le 7 juillet (27e/80). — Retrait prévu pour le 6 février 1981.



1,60 F, rouge, brun-vert et brun. Format 36 × 22 mm. Maquette de Huguette Sainson, gravé par Claude Haley. Tirage : 8 000 000 d'exemplaires. Taille-douce. Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 5 et 6 juillet, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au Centre international de Paris, Palais des Congrès, 2, place de la Porte-Maillot (niveau 0, face à l'hôtel Concorde - La Fayette), Paris-17e. — Oblitération « P. J. ».

— Le 5 juillet, de 8 h à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de poste de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e ; de 10 h. à 17 h., au Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P. J. ».

CATALOGUE

■ « Berck 1981 » catalogue tous les timbres de France, Réunion C.F.A., Europa et les séries coloniales. Les cotes sont établies pour des « timbres portant une charnière correcte » ! Format 100×210, 104 pages. Prix 10 F. chez l'éditeur, E. Berck, 6, place de la Madeleine, 75008 Paris (C.C.P. 16062 62 Paris).

BELGIQUE : 150e anniversaire de l'indépendance.

Par l'émission d'une série de cinq timbres commémoratifs avec surtaxe, la Régie des postes a souligné le 150e anniversaire de l'indépendance de la Belgique. Les figurines représentent des couples royaux dans des décors d'époque.

6,50 + 1,50 F, le roi Léopold Ier et la reine Louise-Marie ;

9 F + 3 F, le roi Léopold II et la reine Marie-Henriette ;

14 F + 6 F, le roi Albert Ier et la reine Elisabeth ;

17 F + 8 F, le roi Léopold III et la reine Astrid ;

25 F + 10 F, le roi Baudouin et la reine Fabiola.

Impression taille-douce et hélio combinées, dans les Ateliers du timbre de Malines.

— Il a été également émis un bloc-feuillet (100×150 mm) avec un timbre (dentelé) représentant la façade du théâtre royal de la Monnaie, à Bruxelles (2-6-80).

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 80300 Albert (hôtel de ville), le 29 juin. — 60e anniversaire de la renaissance de la ville.

⊙ 87260 Pierre Buffière (mairie), le 29 juin. — 51e félibrée.

⊙ 87200 Saint-Junien (mairie), le 5 juillet. — 6e Festival « La communication ».

⊙ 40600 Biscarrosse (centre d'essais des Landes), le 5 juillet. — Journée « portes ouvertes ».

⊙ 80000 Amiens (hippodrome), le 5 juillet. — Grand Prix de la ville.

⊙ 54300 Lunéville (salon des halles), les 5 et 6 juillet. — Première bourse du timbre.

⊙ 73000 Chambéry (chambre de commerce, 5, rue Solteur, le 8 juillet. — Inauguration du tunnel de Fréjus.

EN BREF...

● SUEDE. — *Cinq vues de la province de Hälsingland sont les sujets des timbres retenus dans le carnet touristique de l'année. Les valeurs sont 1,15 Kr., et le carnet contient dix timbres, deux fois les mêmes, se tenant, dentelés horizontalement. Gravés par Czeslaw Slania.*

● NOUVELLE-CALEDONIE. — *Rallye aérien de la mer de Corail (P.A.), 31 F. Dessin et gravure de Claude Haley. Taille-douce, Périgueux (7-6-1980).*

● POLYNESIE. — *3e Festival des arts du Pacifique sud, 34 F, statue ; 39 F, tambour et 49 F, hachette ; un bloc avec les trois valeurs. Hélio, Delrieu S.A. (30-6-1980).*

● WALLIS-ET-FUTUNA. — *Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, débarquement du corps expéditionnaire, Newport, juillet 1780, (P.A.), 102 F. Dessin et gravure de Pierre Béquet. Taille-douce, Périgueux (27-5-1980).*

● COTE-D'IVOIRE. — *Une série de sujets « chemin de fer » : 60 F « le Bélier » ; 65 F, « gare d'Abidjan » ; 100 F, « 1908, wagon de voyageurs » et 150 F, « locomotive à vapeur ». Offset, Edila (17-5-1980).*

● MALI. — *Série « fruits » : 90 F, goyave ; 120 F, pomme cajou ; 130 F, orange ; 140 F, banane et 180 F, pornelo. Offset, Edila (9-6-1980).*

● DJIBOUTI. — *Inauguration de la station terrienne de télécommunications (P.A.), 500 F. Offset, Edila. (3-7-80.)*

● GABON. — *100e anniversaire de la fondation de Franceville (P.A.), 165 F. (30-6-80.)*

● TUNISIE. — *25e anniversaire de la Victoire, 80 et 100 m. Hélio Courvoisier, Suisse (1er-6-80.)*

● ALGERIE. — *Congrès extraordinaire du parti du F.L.N., 0,60 D. (15-6-80.)*

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 871

A GRANDE DISTANCE

(Tournoi de Bakou, 1980)
Blancs : G. KASPAROV
Noirs : M. TCHIBOURDANIDZE
Défense Est-indienne.

1. d4	Cf6	22. h4	Ch7
2. ç4	g6	23. Tg1	Df8
3. Cç3	Fg7	24. Ré2!	Ta7
4. é4	d6	25. a4 (o)	b6 (p)
5. Cf3	0-0	26. Dh5	Rh8
6. Fé2	é5	27. Tg6	Tf7
7. Fé3 (a)	Dé7 (b)	28. Ta-g1	Tf-b7
8. d5 (ç)	Cg4 (d)	29. Dg4	Tç7
9. Fg5	f6	30. Tg2	Ta-b7 (q)
10. Fh4	h5 (é)	31. Rf1!	Ta7
11. h3 (f)	Ch6	32. Rg1!	Tf7
12. Cd2	ç5 (g)	33. Cé2!	Dç8
13. Cf1 (h)	Cf7 (i)	34. f4	b5 (r)
14. g4!	h×g4 (j)	35. a×b5	a×b5
15. F×g4!	g5	36. ç×b5	Ta-b7 (s)
16. F×ç8!		37. h5!	Cf8
17. Cé3!! (l)		38. Dh3! (t)	
18. Cf5	Dd8		C×g6 (u)
19. Dg4	Cg5	39. h×g6+	Rg8
20. C×h4	Tç7	40. g×f7+	
21. Cf5	a6 (n)		abandon. (v)

NOTES

a) Dans le « système classique » de l' « Est-indienne », les Blancs disposent, outre le traditionnel 7. *0-0, de ce développement du F-D* recommandé par Gligoric. En retardant leur roque côté — A, les Blancs se réservent la possibilité d'introduire une dangereuse attaque sur l'aile — R, tout en évitant le contre-jeu ennemi issu de la variante 7. 0-0, Cç6 ; 8. d5, Cé7.

b) Le retour au contre-jeu précité n'est plus aussi efficace : *7..., Cç6 ;* 8. d5, Cé7 ; 9. Cd2, Cd7 ; 10. b4, f5 ; 11. f3, Cf6 ; 12. ç5, Tf7 ; 13. Cç4! (Donner-Mista, Cienfuegos, 1972). Après *7..., é×d4 ;* 8. *C×d4*, Té8 ; 9. f3, *ç6 ;* 10. Dd2, *d5 ;* 11. é×d5, ç×d5 ; 12. O-O les Blancs ont une meilleure position. A considérer est *7..., Cg4 ;* 8 Fg5, f6 ; 9. Fh4 (si 9. Fç1, Cç6 : 10 h3, Ch6 ; 11 0-0, Rh8!), g5 ; 10. Fg3, *Ch6! ; 11. ç5, g4 (et non 11..., é×d4 ; 12 C×d4, d×ç5 ; 13. Cd-b5!) ;* 12. Ch4, d×ç5. Le coup du texte qui provoque la fermeture du centre semble cependant moins convainquant que la variante qui découle *de 7..., ç6! ;* 8. 0-0, *é×d4 ;* 9. *C×d4*. Té8 ; 10. f3, *d5 ;* 11. d5 ; 12. c×d5, c×d5 ; 13. Db3, d×é4 ; 14. Fç4, Tf8 ; 15. Ta-d1, Dé7 ; 15. f×é4, Cç6 ; 16. Cd5, C×d5 ; 17. C×ç6, b×ç6 ; 17. é×d5, ç×d5 ; 18. é×d5, *ç×d5 ; 19. F×d5, Fg4 ;* 20. Tç1, Ta-ç8 ; 21. T×ç8, F×ç8, nulle. (Neistein, 1967).

ç) 8. d×é5 n'est pas mauvais pour les Blancs : 8... d×é5 ; 9. *Cd5, C×d5 ; 10. ç×d5, Db4+ ; 11.* Dd2, D×d2+ ; 12. C×d2 ou 10..., Té8 ; 11. 0-0, Cd7 ; 12. Dç2, Cf6 ; 13. Fg5, h6 ; 14. F×f6, F×f6 ; 15. Tç1!, mais 8. 0-0 est douteux : 8..., C×é4 ; 9. C×é4, é×d4 ; 10. C×d4, D×é4 ; 11. Cb5, Ca6 ; 12. Ff3, D×ç4 ; 13. C×a7, Cç5.

d) Ou 8..., Cé8 ; 9. h4!, f5 ; 10. h5, f4 ; 11. Fd2, g5 ; 12. h6, Ff6 ; 13. Ch2, Rh8 ; 14. Fg4, F×g4 ; 15. C×g4 avec avantage aux Blancs (Gligoric - Fischer, Monte-Carlo, 1967). 8... a5 ; 8..., Ca6 et 8..., Cb5 ont été également tentés sans grand succès.

é) Ou 10..., Dé8 ; 11. h3, Ch6 ; 12. Cd2, f5 ; 13. f3, a5 ; 14. Ff2, Ca6 ; 15. a3! ou 10..., Ch6 ; 11. Cd2, Cf7 ; 12. f3, Cd7 ; 13. 0-0 suivi de *la poussée a3-b4.*

f) On poursuit généralement par 11. Cd2, a5 ; 12. a3, Ch6 ; 13. f3, Cf7 ; 14. Fd3, Fh6 ; 15. Dé2, Cd7 ; 16. Fç2! ou par 11. Cd2, Ch6 ; 12. f3, Cd7 ; 13. b4, Cf7 ; 14. Cb3, Fh6 ; 15. Ff2, f5 ; 16. Dç2, Cf6 ; 17. Fd3, variantes qui laissent aux Noirs un jeu serré. Kasparov trouve ici un plan infiniment plus agressif.

g) 12..., a5 semble plus approprié à la position.

h) Au lieu de choisir le plan positionnel f3 - Ff2 - a3 - b4, les Blancs préparent l'attaque g4 en liaison avec le C-R sur é3.

i) Ceci ne s'oppose pas au plan de l'adversaire. Peut-être fallait-il tenter 13..., g5 : 14. Fg3, h4 ; 15. Fh2, f5 ?

j) Maintenant 14..., g5 ; 15. Fg3, h4 ; 16. Fh2 laisserait les cases blan*ches h5-g4-f5 sans* protection.

k) Avec l'idée de se libérer par 16. Fg3, f5 ; *17. é×f5*, Ch6 ; 18. Cé3, Tf8.

l) Sur 17. Fg3, f5 ; 18. é×f5, Ch6 ; 19. Cé3, Tf8 les Noirs pourraient se dégager. D'où ce beau sacrifice à longue distance.

m) Qu'il aurait mieux valu ne pas accepter par 17..., Ch6 ; 18. Tg1, Cbd7 ; 19. Cg4, etc.

n) Afin de défendre le Fg7 par Ta-a7.

o) Menace 26. a5.

p) Le Fg7 est protégé quatre fois.

q) La paralysie du C-D est étonnante.

r) Après 34..., é×f4 ; 35. C×f4 le C-D attaquerait le Fg7 en é6.

s) L'abandon est proche. Les Noirs sont en zugzwang.

t) Menaçant 39. h6.

u) Afin d'en terminer. Si 38..., Ch7 ; 39. h6, Ff8 ; 40. Tg8 mat.

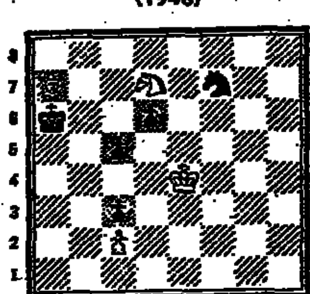
v) Si 40..., R×f7 ; 41. T×g7+ ou C×d6+ et si 40..., T×f7 ; 41. Ch6+ et 42. D×ç8. Pendant vingt-trois coups les Noirs n'ont joué que des coups passifs.

Solution de l'étude n° 870
D. Gurguenidze, 1977.

(Blancs : Rh2, Tç4, Fç2. Noirs : Rb5, Pa2 et f2.)

1. Fd3!, Ra5 ; 2. Tç1, Rb4 ; 3. Ta1! (et non 3. Fç4, f1=D ; 4. F×f1, Rb3), Rb3 (si 3..., f1=D ; 4. F×f1, Rb3 ; 5. Fç4+!) ; 4. Fb1!!, f1=C+! (si 4..., Rb2 ; 5. T×a2+, R×b1 ; 6. T×f2 et si 4..., f1=D ; 5. F×a2+ et 6. T×f1) ; 5. Rh3!, Rb2 (et non 5..., Cd2 ; 6. F×a2+, Rb2 ; 7. Td1) ; 6. T×a2+, R×b1 ; 7. Té2, Rç1 ; 8. Té1+ et les Blancs gagnent.

ÉTUDE
G. ZAKHODIAKIN
(1948)



BLANCS (4) : Ré4, Fa7, Cd7, Pç2.
NOIRS (5) : Ra6, Cf7, Pç3, ç5, d6.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 868

UNE ÉTONNANTE PRÉCAUTION

Il faut savoir parfois ne pas *donner la main à l'adversaire* dont la contre-attaque peut-être dangereuse. Voici un exemple intéressant.

Nord : ♠ D 10 7 2 ♥ A R V 6 ♦ D 5 ♣ R D 4
Ouest : ♠ R 5 ♥ 10 8 ♦ R 7 6 3 2 ♣ V 10 9 6
Est : ♠ 8 4 ♥ D 4 3 ♦ 10 9 8 ♣ A 8 6 3 2
Sud : ♠ A V 9 6 3 ♥ 9 7 5 2 ♦ A V 4 ♣ 7

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	*1* SA	*passe*	2 ♣
passe	2 SA	passe	4 ♥...

(2 SA : les deux majeures.)

Ouest ayant entamé le valet de trèfle, *comment Kaplan, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse :

Que va-t-il se passer si le déclarant couvre le valet de trèfle avec la dame de trèfle ? Est va prendre avec l'as et il va contre-attaquer carreau. Sud fera l'impasse, mais si elle échoue et si ensuite le roi de pique et la dame de cœur sont mal placés (ce qui était le cas) le contrat chutera.

Comment éviter qu'Est ne prenne la main et qu'il ne contre-attaque carreau ? Kaplan a trouvé la solution : *il n'a pas couvert le valet de trèfle !* Ce cadeau, en fait, ne coûtait rien, *mais il allait même assurer* le contrat : si Ouest continue trèfle, Sud coupera l'as de trèfle, tirera l'as et le roi de cœur et fera l'im*passe au roi de pique.* Ouest prendra et continuera trèfle. Le déclarant fera le roi de trèfle et jouera pique jusqu'à ce que Est coupe avec la dame de cœur. Il contre-attaquera le 10 de carreau, mais Sud prendra de l'as, et, sur le cinquième pique, il défaussera le dernier carreau du mort.

Si Est *préfère prendre* le valet de trèfle avec l'as, il libérera le roi et la dame de trèfle, sur lesquels ont pourra défausser deux carreaux de la main !

UN DÉBLOCAGE SPECTACULAIRE

Cette donne a *été* jouée dans un tournoi par paires. Elle illustre un coup simple et spectaculaire.

Nord : ♠ 9 5 ♥ R D V 6 4 ♦ A D 7 ♣ 9 6 3
Ouest : ♠ — ♥ 9 8 7 3 ♦ V 10 9 6 5 ♣ R 10 8 2
Est : ♠ A D 4 3 ♥ 10 5 2 ♦ 8 4 3 2 ♣ D 7
Sud : ♠ R V 10 8 7 6 2 ♥ A ♦ R ♣ A V 5 4

Ann. : O. don. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
X...	*M. Serf*	Y...	*A. Sussel*
passe	1 ♥	passe	1 ♠
passe	1 S.A.	passe	3 ♣
passe	3 S.A.	passe	4 ♠...

Ouest ayant entamé le valet de carreau, comment Andrée Sussel, en Sud, a-t-elle gagné QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères

Sur la redemande de « 1 S.A. », Sud aurait pu, à la rigueur, sauter directement à « 4 piques », sans parler de ses trèfles. Un *chelem semble, en effet, peu pro*bable, et c'est en camouflant la distribution de la main que l'on compliquera le plus la tâche des défenseurs. Toutefois, si Nord a *un gros honneur à pique, un as* et le roi de trèfle, elle ne redira pas 3 S.A., et, en tout cas, elle reparlera sur 4 piques, pour montrer qu'elle a des cartes utiles pour le chelem.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble[R] N° 88

RETOURNEMENT DE SITUATION

CHAMPIONNAT DE BELGIQUE
5e manche, 18 mai 1980

C'est à Tournai, ancienne capitale mérovingienne, célèbre par ses tapisseries et ses porcelaines, que s'est joué le championnat de *Belgique les 17 et 18 mai* dernier. Le grand favori, Yvon Duval, a bronché dès le quatrième coup de la première manche en étant le seul à ne pas trouver ou ne pas raccrocher un scrabble facile (ECARTEE). Gagnant cependant la deuxième manche, puis la troisième, il s'est retrouvé second au classement général à l'issue de la quatrième manche. C'est la cinquième partie que nous publions aujourd'hui. Le championnat s'est joué au sixième coup : un tirage facile avec un joker permettait de former quatorze scrables (en huit lettres) plaçables, mais un seul nonuple. Seul parmi les leaders à le trouver, Duval est devenu champion de Belgique pour la troisième année consécutive avec 96,30 % de moyenne, devant George Lavigne et Marc Sélis.

Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; *par un chiffre, il est* vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	O R R R A S Q			
2	R R R Q + E I U	OSA	H 6	6
3	— I L I O S D F	EQUARRIR	8 E	66
4	I L + L E X T B	FROIDS	L 7	20
5	L T L B + A A I	RIXE	J 8	33
6	A T E R N E ?	BATAILLE	E 1	70
7	— M N E U I H ?	E(B)ARBENT (a)	1 A	140
8	E D I E E N G	INHUME(S)	12 D	87
9	S S A E T U M	DETEIGNE	3 C	74
10	— T V E G O R Z	AMUSES	2 I	31
11	R G + I N P D U	VOTEZ	1 K	66
12	— E O E U R S U	IMPUR	H 11	24
13	O U + T L A E O	RUSEE	11 B	21
14	O T L E O + C L	AU	M 8	22
15	O + E W E Y C S	COLLET	4 J	34
16	O W E + F A B A	LYCOSE (b)	6 E	39
17	O W A B A + J P	SERF	I 6	24
18	P W A B + H N T	JOUA	14 F	27
19	P W B T + T K I	AHAN	1 C	29
20	P W B T K + A N	EQUARRIRAIT	8 E	54
	— O P T N B G L	KA	12 A	23
		COUP	G 6	16
			TOTAL	898

NOTES

(a) ENTAB(L)ER, beaucoup plus facile, qui figure dans le Robert et le Lexis, est malheureusement absent du PLI.

(b) Araignée coureuse.

Duo de J.-L. Luyten et Paul Mues.

Résultats : 1. Duval, 888. 2. Depaifve 865. 3. Champagne, 832.

Résultats finals : 1. Duval (96,30 %). 2. Lavigne (94,87 %). 3. Sélis (94,57 %). 4. Depaifve. 5. Clauwaert. 6. Champagne. 7. Houyoux. 8. Wouters (Harold). 9. Mues. 10. Luyten.

PENTASCRABLE N° 88
de DOMINIQUE CHAUPITRE
(Toulouse)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.
AEESSTT - AEMRSUU - AACEHTT - EEHMRUX - EILLQRU.

SOLUTION PROPOSEE : 712 pts.

Solution du problème n° 88. — LOUATES, H 2, 66 - JAUNIES, I 1, 80 - SOUIMANGA (passereau d'Afrique), 3 G, 74 - MAJORERA, 1 G, 125 - ICAQU (I) ER, 0 1, 317. - TOTAL : 662.

● Le championnat de France par paires aura lieu, à Tours, les 11 et 12 octobre.

MICHEL CHARLEMAGNE

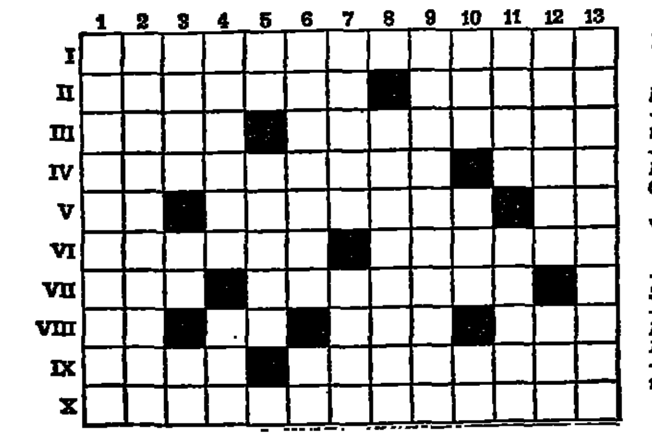
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 99

Horizontalement

I. Cachette à cachets pour cachottiers. — II. Faire dresser l'oreille et ouvrir l'œil ; Unis. — III. Comédienne ; Fut bon pour l'exil. — IV. Font ouvrir l'œil plutôt que l'oreille ; Juste à moitié. — V. Négatif ; Mauvais sujet et de plus inverti ; En Normandie. — VI. Les Grands ; Ordre. — VII. S'entend dans la forêt ; Petit coussin. — VIII. Voyelles ; Article ; A toi ; On y plante. — IX. Ou le contenant ou le contenu ; Battant. — X. Constance.



Verticalement

1. A la même double caractéristique que la porte. — 2. Y baigne-t-on dans l'huile ? — 3. Nourriture ; Personne ; Pour les hôpitaux. — 4. Suites ; C'est un des précédents. — 5 Lien ; Une langue peu courante. — 6 Fait ; En gîte. — 7. Ne pas y être du tout ; Etui à voile. — 8. Bien peu fréquentée. — 9. Feu en puissance. — 10. Provençal ; Provençal ; Vient de la montagne. — 11. Triste ; C'est bien mal imité. — 12. Juron ; En appétit dans un sens ou pour la soif dans l'autre. — 13. A faire de toute urgence.

SOLUTION DU N° 98

Horizontalement

I. Long-courriers. — II. Usure ; Nuançai. — III. Ci ; Algie ; Tord. — IV. Editeur ; Mêlée. — V. Rentré ; Père. — VI. Veinards ; Da. — VII. Avertir ; Etron. — VIII. Ils ; Etiraient. — IX. Rots ; Loi ; Ciné. — X. Epiphénomènes.

Verticalement

1. Lucernaire. — 2. Oside ; Vlop. — 3. Nu ; Investi. — 4. Gratter ; S.P. — 5. Célérité. — 6 Guenille. — 7. Unir ; Arion. — 8. Rue ; P.R. ; Rio — 9. Ra ; Médéa. — 10. Interstice. — 11. Ecole ; Rein. — 12. Rare ; Donne. — 13. Sidérantes.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 99

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. AEEGIMRS (+ 3). — 2. AEEINNTX. - 3. DEEELOTT. — 4. EENORRS (+ 1). — 5. AEIINNR. — 6. ACCCELRY. — 7. AINNSTU (+ 1). — 8. AENNPRT. — 9. CEEINNU. — 10. AELORST (+ 1). — 11. AADELMNR (+ 1). — 12. EILOSST (+ 1). — 13. AEHINTU.

Verticalement

14. CEOSTUZ. — 15. ACHOPSU. — 16. AFFIMST. — 17. CELOORS (+ 1). — 18. EEEGLNU (+ 1). — 19. EGINOSS (+ 1). — 20. ACNORTT. — 21. CEEOSTX. — 22. AAELRST (+ 6). — 23. EEINRRT (+ 3). — 24. ACHIMORT (+ 1). — 25. EEENNRT. — 26. EHIIPST. — 27. ACEINNT. — 28. AEINNRTT (+ 4).

★ Jeu déposé.

Solution du n° 98

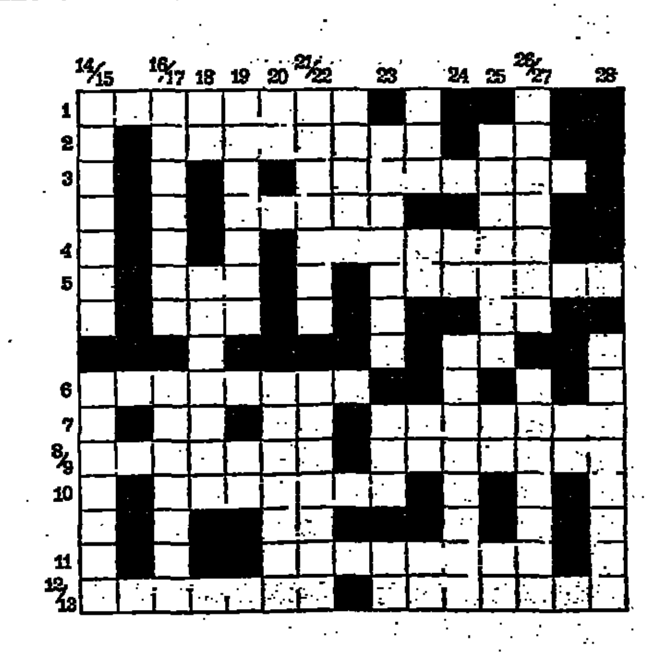
Horizontalement

1. DEMAIGRI. — 2. ARTHROSE. — 3. SUSPECTA. — 4. ROWINGS. — 5. MYOPIES. — 6. RABIOTE (BOITERA, OBERAIT). — 7. PROUESSE (POREUSES, REPOUSSE, SOUPESER). — 8. ECHEANT (CHANTEE, ENTACHE, ETANCHE). — 9. APHTEUX. — 10. ALPISTE (PILATES, PALITES, PLASTIE, PLIATES). — 11. INQUART (TRINQUA). — 12. LEONINE. — 13. EFENDIS.

Verticalement

14. DESEMPLI. — 15. AVICOLE (OLIVACE, VIOLACE). — 16. MASTOIDE. — 17. SPECIMEN. — 18. INEDITS. — 19. MONITION. — 20. SPADICE. — 21. THEORBE. — 22. BECHIQUE. — 23. TOXICOSE. — 24. TALQUERA. — 25. MEUGLES (LEGUMES). — 26. BAUXITES (BESTIAUX).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



JUSTICE

LE PROCÈS DE TROIS CORSES DEVANT LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Violents sans l'être

Commencé le 24 juin, le procès de MM. Antoine Graziani, Antoine Mariani et Jean Guéguen, poursuivis pour avoir été les auteurs ou complices des vingt-quatre attentats par explosifs commis à Paris dans la nuit du 30 au 31 mai 1979, ira à son terme. La Cour de sûreté de l'Etat, devant laquelle ont été traduits ces trois Corses du continent, a, en effet, refusé de faire droit aux conclusions de Mᵉ Francis Teitgen, qui lui demandait de déclarer sa procédure de garde à vue contraire aux principes de la convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés individuelles (« le Monde » du 26 juin). Elle les a donc rejetées le jeudi 26 juin.

Alors que la défense soutenait en se référant à un arrêt de la Cour européenne de justice qu'une prolongation de garde-à-vue doit être décidée par un magistrat *« indépendant du pouvoir exécutif »* et qu'à son avis on ne pouvait accorder cette qualité à un représentant du parquet *en général et de celui de la* Cour de sûreté de l'Etat en particulier, elle a répondu que si, en France, *le magistrat* du parquet est effectivement tenu de suivre les instructions de l'exécutif lorsque ce dernier *lui* ordonne d'engager des poursuites, il n'en va plus de même lorsque ce même magistrat doit décider de la prolongation d'une garde à vue. Il dispose alors, selon l'arrêt rendu, d'un *« pouvoir propre d'appréciation »* dans lequel l'exécutif n'intervient pas.

La querelle juridique ainsi réglée, on est entré dan sle débat de fond pour découvrir qu'il serait d'une nature particulière. Cela tient-il au fait que les accusés ne sont que trois, dont deux, MM. Mariani et Guéguen, comparaissent en liberté, au fait aussi que s'ils sont tous les trois Corses par le sang, aucun d'eux n'est né dans l'île ni n'y a jamais vécu ? Peut-être. Mais plus encore sans doute à la personnalité de chacun.

L'un, M. Antoine Graziani, étudiant, licencié d'histoire à vingt-trois ans, passionné de bibliophilie, rêve d'ouvrir un jour une boutique de livres anciens. L'autre, M. Jean Guéguen — père breton mais mère corse — poursuit, à moins de vingt ans, des études déjà couronnées d'un DEUG de sciences et structure de la matière, et aimerait beaucoup faire plus tard de la recherche scientifique et de la cosmologie. Quant au troisième, M. Antoine Mariani, qui est, à quarante ans, l'aîné, et de loin, du trio, il a toujours occupé des fonctions d'employé de banque. Il est présenté lui aussi comme un homme d'*« esprit vif, délié, intéressé par tout, de la musique à la littérature »*.

Etaient-ils membres du Front de *libération nationale de la Corse* (F.L.N.C.) ? Tous affirment que non, y compris M. Graziani, qui, tout de suite *après son arrestation*, avait revendiqué cette appartenance et se présentait même comme le chef d'une antenne parisienne de ce mouvement. Et tous aussi s'affirment adversaires de la violence.

« Une erreur, c'est tout »

Alors, ils ne savent pas trop comment expliquer ce qui leur a pris. Ils s'étaient connus au sein du Comité de soutien aux patriotes corses emprisonnées. Ils avaient rendu des visites à Fresnes et à la Santé à des militants *détenus*. Cependant, jusqu'à cette fin de mois de mai 1979, cela, semble-t-il, leur suffisait. Que s'est-il passé le 29 mai 1979 dans la soirée ? Pour MM. Mariani et Guéguen, c'est à la fois simple et complexe. M. Graziani leur avait dit qu'il avait besoin d'eux *« pour lui donner un coup de main »*. Ils ne savaient pas exactement de quel genre de coup de main il pouvait s'agir. Mais ils ne pouvaient pas non plus refuser, car l'amitié commandait, et pour un Corse l'amitié prime tout. Alors M. Mariani a accepté d'*« accompagner »*, comme M. Guéguen a accepté de conduire la voiture, en cette nuit du 30 au 31 mai 1979. Et ce ne fut pas pour vingt-quatre attentats, ce qui aurait effectivement constitué une performance étonnante pour un simple trio, mais seulement pour deux, l'un et l'autre avenue du Maine, non loin de la gare Montparnasse, à Paris, où M. Graziani plaça lui-même les explosifs devant des sièges de la banque La Hénin.

« Voilà toute l'histoire, dit M. Mariani. *J'ai fait une erreur, je vais la payer c'est tout. »*

Et M. Guéguen, de sa voix sage à peine sortie de l'enfance : *« C'est vrai. Je suis contre la violence et pourtant j'ai participé à une action violente. Peut-être n'ai-je pas eu le temps de beaucoup réfléchir. C'était un peu comme si j'avais eu un bandeau sur les yeux. »*

Puisqu'on en était au débat psychologique, pourquoi pas le pousser encore plus loin, comme le fit l'avocat général, M. Baechlin, qui a déjà annoncé des réquisitions sévères. *« Ne s'agissait-il pas pour vous qui n'êtes Corse que par votre mère,* dit-il en s'adressant à M. Guéguen, *de sceller une identité, de vous faire reconnaître comme Corse à part entière ? »*

M. Guéguen parut tomber des nues : *« J'avoue que vraiment je n'aurais pas pensé à cela. »*

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

● *Les douze personnes* qui étaient soupçonnées d'appartenir au mouvement clandestin anti-autonomiste « Francia » (*le Monde* du 27 juin), ont été remises en liberté vendredi matin 27 juin. Le magistrat instructeur semble n'avoir retenu aucune charge contre elles.

QUATRE SYNDICALISTES AGRICOLES CONDAMNÉS POUR AVOIR PERTURBÉ UNE VENTE AUX ENCHÈRES

Un syndicaliste agricole âgé de vingt-cinq ans, M. Jean-Pierre André, ancien secrétaire général du C.D.J.A. (Centre départemental des jeunes agriculteurs) de la Lozère, a été condamné à trois mois de prison avec sursis, mercredi 25 juin, par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand pour « violences légères à magistrat dans l'exercice de ses fonctions ». De plus, avec trois autres syndicalistes, MM. Alexis Amarger, trente ans, ancien président du C.D.J.A., Anselme Rousset, *trente-neuf ans, et Auguste Morin*, quarante ans, respectivement président et secrétaire général de la F.D.S.E.A. (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) de Lozère, il a été condamné à 1 000 F d'amende pour « entrave à la liberté des enchères ».

Les faits remontent au 30 novembre 1977. Entendant s'opposer à l'adjudication de terrains agricoles à des non-agriculteurs, et hostiles au principe même des ventes aux enchères, environ six cents agriculteurs, selon le C.D.J.A., avaient envahi le palais de justice de Mende (Lozère) où avait lieu la vente. Des incidents s'étaient produits au cours desquels la bougie servant de repère aux enchères avait été soufflée ; la salle avait dû être évacuée par les forces de l'ordre.

M. Amarger avait pris la parole pour exprimer l'inquiétude des jeunes agriculteurs vis-à-vis de ce genre de vente qui écarte d'emblée les agriculteurs soucieux d'agrandir leur domaine, mais dont les moyens sont plus modestes que ceux des « spéculateurs ».

Faits et jugements

La grève des greffiers a été largement suivie.

La grève des greffiers et des personnels des services judiciaires, à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T. et autonomes (*le Monde* du 27 juin), a été largement suivie, jeudi 26 juin. Les grévistes entendaient protester contre l'effritement, au fil des années, de l'indemnité dite de « copies de pièces pénales » accordée aux greffiers ; elle ne correspond plus qu'à un tiers de treizième mois.

Les syndicats, qui avaient accepté d'assurer un service minimum pour les détentions, mises en liberté et flagrants délits, constatent la réussite du mouvement, *« 85 à 90 % des fonctionnaires ayant paralysé le fonctionnement des juridictions »*, et *« réaffirment leur intention de voir aboutir la suppression d'une prime calculée sur le montant des droits perçus sur les justiciables, malgré la gratuité de la justice, et son remplacement par une indemnité calculée en pourcentage de leur traitement »*.

Quatre personnes blessées dans une collision provoquée par des agriculteurs manifestant sur l'autoroute du Sud

Une cinquantaine de manifestants agriculteurs, venus par la R.N. 7 à bord d'une trentaine de véhicules immatriculés dans le Vaucluse, ont voulu établir jeudi 26 juin à midi, une chicane à l'aide de balises, sur la voie Sud-Nord de l'autoroute A 7, à Mornas (Vaucluse) pour contrôler les poids lourds. Leur intervention a provoqué un ralentissement subit et une voiture a effectué plusieurs tonneaux avant d'en percuter une autre. Toutes deux ont pris feu, ainsi qu'un troisième véhicule qui venait à son tour compléter ce carambolage.

Les manifestants, qui ne répondaient à aucun mot d'ordre syndical, ont tous pris la fuite, laissant à un usager de l'autoroute le soin de sauver des flammes une passagère retenue par sa ceinture de sécurité. Quatre blessés ont été transportés à l'hôpital d'Orange.

Un apprenti avoue le meurtre d'une lycéenne.

Lyon. — Un jeune apprenti de dix-sept ans a avoué être l'auteur du meurtre de Mlle Véronique Enay, âgée également de dix-sept ans, qui avait été tuée dans la nuit du vendredi 7 au samedi 8 mars (« le Monde » du 11 mars). Confondu après une enquête opérée dans le voisinage, l'adolescent a indiqué aux policiers qu'il avait frappé Véronique « dans un moment de démence ». Le crime — qui avait provoqué une vive émotion dans la banlieue ouest de Lyon — pourrait s'expliquer par le fait que la jeune lycéenne avait, à plusieurs reprises, repoussé les avances du jeune apprenti. Le meurtre avait été maquillé en crime de sadique, l'adolescent ayant déshabillé la victime et éparpillé ses vêtements. Il s'était même emparé de son portefeuille. Il a été inculpé d'homicide volontaire et écroué. — (Corresp. rég.)

● *L'Association Henri-Curiel* a publié un communiqué après l'arrestation et l'inculpation de six personnes accusées d'avoir établi des faux passeports pour des réfugiés politiques, notamment d'Amérique latine et de Turquie (*le Monde* du 25 juin). L'Association Henri-Curiel déclare qu'elle *« respecte les motivations politiques de ces militants »* et *« souhaite que les autorités judiciaires les fassent bénéficier rapidement d'une mise en liberté et que les organisations et associations démocratiques interviennent également dans ce sens »*.

● *Dernier compagnon de l'actrice Jean Seberg*, M. Ahmed Hanzi, trente ans, de nationalité marocaine, qui avait été interpellé le mardi 24 juin (*le Monde* du 27 juin), a été inculpé de vol, le 26 juin, par M. Guy Joly, juge d'instruction. Il a été écroué. M. Hanzi a été accusé par une jeune femme, qui l'avait hébergé pendant quelques jours au mois de mars, de lui avoir soustrait divers objets précieux. M. Joly, qui est aussi chargé de l'information récemment ouverte contre X... pour non-assistance à personne en danger, à propos de la mort de Jean Seberg, entendra prochainement M. Hanzi à ce sujet.

POLICE

Huit C.R.S. sont sanctionnés pour avoir protesté contre leurs conditions d'hébergement lors du Festival de Cannes

Huit hommes de la C.R.S. 60, basée à Avignon (Vaucluse), ont fait l'objet, le mardi 24 juin, de sanctions pour indiscipline. Six d'entre eux ont été révoqués par le conseil de discipline de la C.R.S., pour *« participation à un acte d'indiscipline collective, comportement portant atteinte au prestige du corps »*, tandis que deux brigadiers ont été rétrogradés pour *« incitation à un acte d'indiscipline collective »* et *« manquement grave au devoir des gradés »*.

Il leur est reproché d'avoir refusé d'occuper, durant le Festival cinématographique de Cannes, en mai dernier, les cantonnements qui leur avaient été attribués pour la circonstance.

Après avoir fait observer qu'il estime *« parfaitement excessive et incorrecte la formulation des reproches faits aux fonctionnaires »*, le bureau du Syndicat national indépendant et professionnel des C.R.S. (S.N.I.P.), souligne que, à sa connaissance, les sanctions demandées par le conseil de discipline n'ont pas encore été entérinées par le ministre de l'intérieur, seule autorité compétente à prononcer de telles mesures. Le S.N.I.P. précise que ceux de ses représentants siégeant au conseil (1) n'ont pas voté les sanctions demandées par les représentants du ministère de l'intérieur.

En comptant les personnels civils d'accompagnement (cuisiniers), c'est un effectif total de cent seize hommes qui avait été envoyé à Cannes. Jugeant les locaux destinés à leur hébergement trop exigus pour les accueillir tous de manière convenable, les hommes ont refusé de s'y installer et ont regagné leurs cars pour y passer la nuit.

(1) Le conseil de discipline est constitué, en parties égales, de représentants du ministère de l'intérieur et de représentants des C.R.S.

PRESSE

Contre les « bavures »

LES JOURNALISTES ONT MANIFESTÉ

Quelque deux cents journalistes parisiens ont manifesté jeudi 26 juin devant le ministère de l'intérieur pour protester contre les « bavures » policières dont certains reporters et photographes ont été récemment victimes dans l'exercice de leur métier. Prenant la parole au nom de l'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T., F.O.), M. Michel Lemerle a exigé que les journalistes obtiennent désormais des pouvoirs publics la garantie de *« travailler en toute liberté et en toute sécurité »*.

Puis, les journalistes ont défilé du carré Marigny jusqu'au ministère, place Beauvau, où ils ont attendu le retour d'une délégation reçue par un membre du *cabinet du ministre de l'intérieur*. Le représentant de M. Christian Bonnet a précisé à la délégation qu'une circulaire de réglementation des rapports entre journalistes et policiers était en cours d'élaboration au ministère

Les dirigeants de l'U.N.S.J. ont exigé, pour leur part, une réponse rapide aux revendications des journalistes : sanctions contre les policiers auteurs de matraquages de reporters, élaboration d'une circulaire destinée à tous les responsables du maintien de l'ordre et attribution d'un brassard national de presse, délivré par la seule commission de la carte professionnelle des journalistes, sous son contrôle, et reconnu par tous

Les journalistes de l'A.F.P ont observé jeudi 26 une grève de deux heures sur le service français de l'agence, pour appuyer cette démarche.

A Clermont-Ferrand, les journalistes *de la région Auvergne ont* adressé une motion au préfet de région.

● *Au « Progrès » : poursuite du mouvement mais situation moins tendue. « Nos négociations s'ouvriront immédiatement après la reprise du travail. »* M. Jean-Charles Lignel a proposé jeudi soir 26 juin par écrit une rencontre aux représentants de l'intersyndicale des journalistes. Dans son esprit cette ouverture aurait dû permettre la reparution du *Progrès* vendredi matin. L'assemblée générale des grévistes a refusé le rendez-vous proposé vendredi en exigeant l'absence de tout préalable et en souhaitant donc la reprise simultanée du travail et des négociations. La situation apparaît pourtant moins tendue. Le vocabulaire employé par le P.-D.G. du *Progrès* s'est d'ailleurs sensiblement modéré en vingt-quatre heures : *« Je ne méconnais pas l'intérêt que chacun de vous porte à notre entreprise. La bataille qui va nous opposer à ceux qui ont cru pouvoir profiter de nos divergences provisoires sera rude. Seule notre union est garante de notre succès. »*

Vendredi matin la première chambre du tribunal civil de Lyon a renvoyé au mercredi 2 juillet la demande faite par des grévistes tendant à prouver que la résiliation de trente contrats à durée déterminée pendant le conflit équivaut à des *« licenciements pour faits de grève. »* — *(Corresp. régional.)*

Après la désignation du rédacteur en chef

GRÈVE DE PROTESTATION DES JOURNALISTES AU « COURRIER PICARD »

(De notre correspondant.)

Amiens. — *Le Courrier Picard* n'a pas paru vendredi 27 juin à la suite d'une grève de vingt-quatre heures, soutenue par le S.N.J. et la C.F.T.C. et suivie par la C.G.C., pour protester contre la désignation, par 7 voix contre 4, de M. René Domon comme rédacteur en chef par le conseil d'administration, composé en majorité de membres de la C.G.T. (*le Monde* du 27 juin). *Le Courrier picard* est en effet une coopérative ouvrière, dont le conseil d'administration est élu par l'ensemble des salariés. Dans un communiqué, les journalistes en grève s'indignent que les administrateurs du quotidien n'aient pas suivi la procédure démocratique qu'eux-mêmes avaient mise en place pour la désignation du rédacteur en chef, passant outre le vote indicatif demandé à la rédaction. Ils leur demandent de revenir sur leur décision.

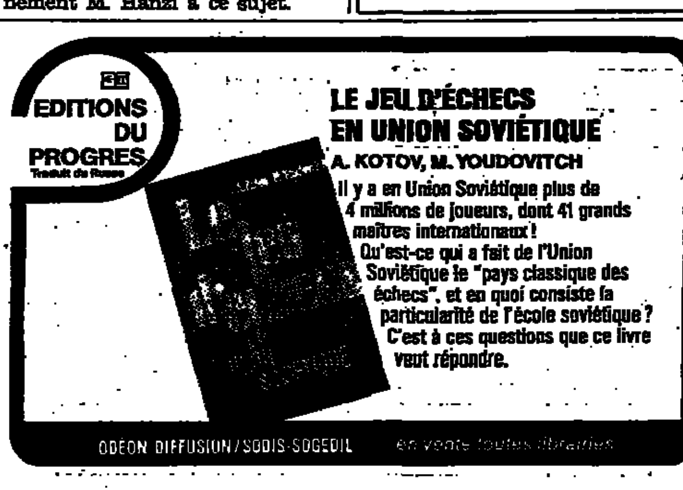
De leur côté, les journalistes C.G.T., qui n'ont pas participé à la grève, font remarquer que le vote des journalistes n'était que consultatif et que les administrateurs n'étaient nullement obligés de le suivre. Il n'empêche que la majorité des rédacteurs estiment que l'on s'est moqué d'eux puisqu'a été nommé, pour les diriger, celui qu'ils avaient rejeté à une grosse majorité. — M. C.

[M. René Domon, qui doit prendre ses fonctions le 1ᵉʳ juillet, est âgé de cinquante-six ans. Entré le *14 septembre 1945 au « Courrier Picard »*, il dirigeait depuis 1956 les services régionaux lorsqu'il fut appelé, en février 1978, au poste de conseiller de rédaction auprès de la direction.]

● *M. Yvan Joly*, président-directeur général du *Courrier picard*, regrette, dans un communiqué publié le vendredi 27 juin, qu'*« un certain nombre de journalistes membres d'une coopérative ouvrière de production n'aient pas cru devoir se ranger au choix du conseil d'administration, légalement et authentiquement représentatif de l'ensemble des membres de l'entreprise »*, et confirme que, *« acquise par une majorité sans équivoque, cette décision ne peut être remise en question »*.

● *Les ouvriers du Livre C.G.T.* du *Courrier picard* déclarent, dans un communiqué publié jeudi 26 juin, ne pas s'associer *« à la grève déclenchée au* Courrier picard *par une minorité de journalistes qui n'acceptent pas la décision du conseil d'administration concernant la désignation du rédacteur en chef »*.

● « *Afric'Echos* » est un nouveau mensuel d'information qui, au contraire de certains autres titres, ne met pas l'accent sur les problèmes politiques. La jeune équipe qui réalise *Afric'Echos* veut permettre aux Africains de mieux comprendre leurs réalités et leurs problèmes quotidiens. (Le numéro : 8 francs ; 10, boulevard des Batignolles, 75017 Paris. — 846-06-40.)











SPORTS

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE

Bernard Hinault : le maillot jaune d'entrée

Bernard Hinault possède déjà le maillot jaune. Il a remporté jeudi 26 juin, à Francfort, le prologue contre la montre du Tour de France, en couvrant les 7 600 mètres du tracé en ville à plus de 49 kilomètres-heure de moyenne. Zoetemelk a perdu 26 secondes. Devancé par Knetemann, deuxième à 4 secondes du vainqueur, par le champion du monde poursuite Bert Oosterboch, par Thurau, Kuiper, Bernaudeau, Duclos-Lassalle et Raas, il peut être considéré comme l'un des grands battus du jour avec Agostinho, Van Impe et Pollentier. Hinault est, pour sa part, le deuxième Français vainqueur du prologue du Tour après Charlie Grooskost en 1968.

***La première** partie de la **première** étape Francfort-Wiesbaden (132,5 kilomètres) a été gagnée par le Néerlandais Jan Raas. Bernard Hinault a conservé le maillot jaune.*

De notre envoyé spécial

Francfort. — A Francfort, nous n'avons pas reconnu le Tour de France. Il manquait à cette grande kermesse sportive la couleur du folklore traditionnel et l'enthousiasme d'un public initié. Didi Thurau, l'enfant du pays, était pourtant *de la fête, mais ses* incartades ont fini par indisposer ses propres supporters et il a provoqué *autant de sifflets que* de bravos. On peut du reste se demander si la population locale a vraiment apprécié son spectacle insolite... et hors de prix. L'exclusivité qui lui était offerte ne justifiait sans doute pas à ses yeux la subvention « *kolossale* » versée par la municipalité aux organisateurs : 1 million de marks (2,30 millions de francs) selon les dires.

Nous n'avons pas reconnu le *Tour de France, mais nous* avons retrouvé Bernard Hinault conforme à son image. Ambitieux et agressif. Frappant fort d'entrée, il s'est imposé une fois de plus en patron, et ce nouveau succès, d'une portée psychologique certaine, n'est évidemment pas fait pour revigorer une opposition depuis longtemps chancelante.

D'aucuns prévoient que le routier breton, leader du Tour après seulement 10 kilomètres de course, *tentera, comme Bottecchia,* Romain Maës ou Jacques Anquetil, de porter le maillot jaune de bout en bout... Et, par conséquent, de le défendre. Ce serait bien dans sa nature. Il affirme que la prise immédiate du pouvoir ne modifiera pas le plan établi, un plan réaliste qui, sans céder à l'improvisation, tiendra largement compte de circonstances parfois imprévisibles de la compétition. Cependant, comment ne songerait-il pas au grand chelem ? Il possède *les moyens* de réaliser aujourd'hui ce que Jacques Anquetil a réussi naguère. D'autant *que ses rivaux sont inférieurs en* qualité absolue à ceux que le Normand affronta au cours des cinq Tours de France *victorieux* Poulidor, Van Looy, Gaul, Bahamontès et autre Anglade n'ont pas été remplacés.

A supposer que Bernard Hinault accepte de céder la première place du classement général l'espace de quelques étapes afin de se décharger provisoirement du poids de la course, il n'est pas impossible que l'évolution logique du Tour lui interdise de lâcher du lest. Etant donné qu'il est à la fois l'athlète le plus puissant du peloton et le favori le plus motivé, l'offensive contribuera nécessairement à consolider sa position. *Or les coureurs du Tour* s'apprêtent à disputer une classique chaque jour jusqu'à Lille : l'équivalent du Grand Prix de Francfort, de Liège-Bastogne-Liège et de Paris-Roubaix avec, entre-temps, une épreuve par équipes et une course contre la montre individuelle sur le circuit de Francorchamps. En toute logique Hinault devrait confirmer en Belgique le succès qu'il vient d'obtenir en Allemagne.

JACQUES AUGENDRE.

THURAU EN SURSIS

Dietrich Thurau est à nouveau impliqué dans une affaire de dopage. Le coureur allemand, qui *avait fait l'objet d'un constat* de carence à l'issue de Gand-Wevelgem (2 avril) et d'un contrôle positif durant le Tour de Romandie, a cependant pu s'aligner au départ du Tour de France, jeudi 26 juin à Francfort, la ville dont il est originaire. N'ayant pu réclamer une contre-expertise, il avait bénéficié d'un vice de forme, véritablement providentiel pour lui-même comme pour les organisateurs du Tour, qui comptaient sur sa participation.

Cependant, peu avant le prologue, le bruit s'est répandu *qu'il avait été reconnu positif* une fois de plus à l'occasion du championnat d'Allemagne sur route, disputé *le 22 juin,* et l'information devait être confirmée verbalement par les représentants de la fédération allemande. Thurau dispose de quatre jours pour demander une contre-expertise, ce qui lui permettra de rester provisoirement dans la course et d'effectuer... le parcours allemand dans sa totalité. Les organisateurs n'en espéraient sans doute pas davantage et Thurau ne s'illusionnait certainement pas. Encore qu'il plaide non coupable. — J. A.

RÉSULTATS DU PROLOGUE CONTRE LA MONTRE (7,6 km)

1. Bernard Hinault (Fr.), 9 min. 13 sec. 99 *(moyenne 49,387 km-h.)*; 2. Knetemann (P.-B.), à 5 sec.; 3. Oosterbosch (P.-B.), à 17 sec.; 4. Peeters (Belg.), à 21 sec.; 5. Thurau (*R.F.A.*), à 22 sec.; 6. Kuiper (P.-B.), à 23 sec.; 7. Lubberding (P.-B.), à 24 sec.; 8. Bernaudeau (Fr.), à 24 sec.; 9. Duclos-Lasalle (Fr.), à 25 sec.; 10. Raas (P.-B.), à 25 sec.; 11. Zoetemelk (P.-B.), à 27 sec., etc.

● *Cinquante-six jeunes manifestants* ont été interpellés par la police de Francfort peu avant *le prologue du Tour de France,* jeudi 26 juin. Quelque cinq cents protestataires, pour la plupart des étudiants, entendaient dénoncer le fait que « *Francfort ne fait pratiquement rien pour les deux cent mille cyclistes que compte la ville et dépense une fortune pour les cent trente coureurs professionnels du Tour* ». La police a fait usage de matraques et de canons à eau pour disperser les manifestants après que ceux-ci *eurent essayé de se rendre sur* le parcours que devait emprunter le prologue du Tour.

● *L'ancien champion cycliste Robert « Toto » Grassin*, est décédé le 26 juin à l'hôpital de Glen des suites d'une crise cardiaque.

[Né le 17 septembre 1898 à Paris, « Toto », de gabarit menu et vif, fut longtemps l'animateur des soirées du *Vel' d'Hiv'. Connu dans toute l'Europe*, mais aussi en Amérique, où il fit plusieurs tournées, le « roi du plancher » fut champion de France *de demi-fond en 1924 et champion* du monde en 1925 à Amsterdam. Il se retira de la compétition en 1935, puis dirigea notamment une hostellerie à Poigny-la-Forêt.]

TENNIS

LE TOURNOI DE WIMBLEDON

Douche écossaise

De notre envoyé spécial

Londres. — Ce fut de nouveau la douche écossaise, jeudi 26 juin, à Wimbledon : une première averse à *midi tombant* pour ajourner de trois quarts d'heure les matches avancés exceptionnellement ; puis deux heures d'ensoleillement estival, l'orage à l'heure du thé, les jeux interrompus, le soleil de nouveau, les parties reprises au compte-gouttes, enfin le déluge au crépuscule et la foule priée de rentrer dans ses foyers.

Le premier match, sur le court central, opposait l'Américain John *Sadri au Tchécoslovaque* Ivan Lendl. D'une qualité supérieure, il fut gagné avec autorité en trois sets par ce dernier. Agé de vingt-trois ans, originaire de Charlotte (Caroline-du-Nord), finaliste des championnats d'Australie face à Vilas, Sadri, avec ses cheveux courts et son expression bien sage, pourrait jouer les étudiants modèles d'*American Graffiti*. En fait de jeu, son tennis se distingue par un service de plomb, où il *se jette littéralement* sur la balle, et qui percute l'herbe à 200 kilomètres à l'heure. Ce terrible *serveur est, en outre*, apanagé de réflexes éclairs à la volée et d'un déplacement qui lui permet des répliques à des points gagnants.

En matière de points gagnants, ce fut Lendl qui fut orfèvre. Le longiligne Tchèque, à vingt ans, s'est étoffé et ses progrès, dans tous les compartiments du jeu, ces dernières semaines, ont pris une dimension extraordinaire. Non seulement ses balles restent dans le court, mais il les distribue où et quand il veut, sans faire de détail, vers le filet et la ligne de fond, pas plus qu'il ne s'occupe de la surface, le gazon anglais lui paraissant aussi familier que la terre *battue d'Europe centrale. Si* vous ajoutez à cela l'adresse, la vitesse et le jeu de jambes, vous avez *le phénomène de demain*, le plus grand Tchèque (1,88 mètre) depuis Drobny, bientôt supérieur à son maître Kodes, et certainement seul capable, avec John Mc Enroe, de faire front à Borg. Score du match, où les échanges ininterrompus furent constamment superbes : 6-3, 6-4, 6-3.

Sur le court numéro 1, on joua en revanche aux propos interrompus, ce qui ajoutait du piment à la lutte fratricide qui opposait, par les malices du *tirage au sort*, les Italiens Adriano Panatta et Corrado Barazzutti, équipiers de *la Coupe Davis*. Barazzutti enleva le premier set, Panatta les deux suivants, Barazzutti le quatrième, enfin Panatta le cinquième, le tout copieusement assaisonné d'implorations au ciel et de prières à la madone. Les deux hommes se sont officiellement rencontrés neuf fois et croisent continuellement la raquette à l'entraînement. On aurait pu croire que leur tempérament latin les jetterait dans les bras l'un de l'autre *après la dernière balle*. Que nenni ! Après une poignée de main de pure forme, ils quittèrent le court très dignes, avec raquettes sous le bras et s'ignorant ostensiblement.

Tout au début de l'après-midi, nous avions assisté à la défaite sans appel de Pascal Portes, le numéro un français en l'absence — que tout le monde regrette ici — de Yannick Noah.

Il jouait sur un court reculé, et lui-même fit comme le court, ne montrant plus aucun signe du nouvel esprit combatif qui l'animait la veille contre Van Winitsky. De son propre aveu, Portes, vidé par ce match terminé à la nuit, ne fut jamais dans la partie. L'explication serait une *excuse* si le jeune homme n'avait commencé son match par ces actions magnifiques qui l'apparentent en un éclair aux plus grands champions. Mais, malchance pour lui, de l'autre côté du filet, il y avait un lutteur coriace : Onny Parun, le Néo-Zélandais maigre comme une planche anatomique, depuis plus de dix ans sur la brèche, et qui a le courage remarquable de *servir en* mordant une chaînette pour éviter la *rotation* de son cou, lequel a subi trois interventions chirurgicales. Parun *n'eut pas besoin de se sortir* les tripes : il attendit les fautes de l'adversaire qui, malgré des jurons sporadiques, finit rapidement par baisser les bras.

A la chute du jour stagnait sous une verrière la petite foule frileuse des candidats aux voitures officielles, où les joueurs du jour prenaient des figures de vedettes. Où vont-ils ? Que font-ils après leur match ? Rentrer dans leur hôtel ou leur appartement ? *Sont-ils des couche-tôt*, des « tombeurs », de joyeux drilles, des bonnets de nuit ? *Vont-ils simplement* laver leur linge dans leur chambre d'hôtel, ou se rendre à d'autres convocations, celles-ci purement amoureuses ? O romances illusoires dans le parfum des jardins sous la pluie...

OLIVIER MERLIN.

SIMPLES MESSIEURS
(Deuxième tour)

McNamee (E.-U.) b. Van't Hof (E.-U.), 6-1, 6-1, 6-3 ; Taroczy (Hong.) b. Waltke (E.-U.), 6-3, 6-2, 6-0 ; Khrishnan (Inde) b. Cox (G.-B.), 6-7, 7-5, 7-5, 6-1 ; Kriek (Af. S.) b. Austin (*E.-U.*), *6-4, 6-3, 6-1* ; Parun (N.-Z.) b. Portes (F.), 7-5, 6-3, 6-4 ; Panatta (It.) b. Barazzutti (It.), 1-6, 6-3, 6-4, 3-6, 6-1 ; Connors (E.-U.) b. Stewart (E.-U.), 6-0, 6-2, 6-1 ; Dent (Aust.) b. Mitton (Af. S.), 7-5, 6-3, 6-3 ; Lendl (Tch.) b. Sadri (E.-U.), 6-3, 6-4, 6-3.

SIMPLES DAMES
(Deuxième tour)

R. Cawley (Aust.) b. J. Walker (Aust.), 6-2, 6-2 ; B. Jean King (E.-U.) b. A. Smith (E.-U.), 6-2, 7-6 ; B. Stove (P.-B.) b. A. Hobbs (G.-B.), 6-0, 6-4 ; E. Goolagong-Cawley (Aust.) b. J. Walker (Aust.), 6-2, 6-2 ; B. Bunge (R.F.A.) b. B. Norton (E.-U.), 6-4, 6-0 ; J. Stratton (E.-U.) b. D. Desfor (E.-U.), 7-5, 4-6, 7-5 ; Bohm (Suède) b. D. Morrison (E.-U.), 4-6, 6-2, 6-3.

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de la République socialiste fédérative de Yougoslavie et Mme Dusan Popovski ont donné une réception à l'occasion du départ de *M. Davor Sosic*, correspondant de « Vjesnik », syndic de l'Association de la presse étrangère.

— *A l'occasion de la signature* des nouveaux protocoles d'échanges culturels scientifiques et techniques entre la France et la Hongrie, *M. Marton Klein*, premier conseiller près l'ambassade et directeur de l'Institut hongrois, a donné une réception. Celle-ci a été l'occasion pour M. Klein et pour son adjoint, M. Tibor Nemes, de prendre congé de leurs nombreux amis français et de présenter le nouveau directeur de l'Institut, M. Zoltan Borha.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Liesbeth BOHM-RONGET,
artiste peintre,

survenu le 24 juin 1980, à l'âge de quatre-vingts ans, à Paris.

Les obsèques auront lieu le lundi 30 juin 1980.

Réunion porte principale du cimetière parisien de Thiais, à *9 heures* précises.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Boiteux, président du conseil d'administration d'Electricité de France,

M. Chevrier, directeur général d'Electricité de France,

ont le regret de faire part du décès de

M. Pierre BOULAN,
inspecteur général honoraire d'Electricité de France,

survenu le 24 juin 1980.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Marcilly-la-Campagne (*Eure*), *le vendredi 27 juin* 1980, à 14 h. 30.

— Mme Paul Driant, née Anne Baudoin, son épouse,

M. Raymond Pax et Mme, née Monique Driant,

M. Jean-Paul Driant et Mme,

ses enfants,

Michel et Olivier Pax,

Franck et François-Xavier Driant,

ses petits-enfants,

Les familles Baudoin, Meng, Thuillier, Driant, Schleitter, Gillen et Caille,

ont la *profonde douleur de faire* part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Paul DRIANT,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier du Mérite agricole,
président honoraire
du conseil général de la Moselle,
président d'honneur
de la Caisse nationale
de Crédit agricole,

décédé à Metz, *le* 25 juin 1980, à l'âge de soixante-dix ans, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 28 juin 1980, à 14 h., en l'église Sainte-Thérèse à Metz, où le corps sera déposé à partir de 13 heures, et où l'on se réunira.

Prière de s'abstenir de condoléances.

L'inhumation se fera au cimetière *de Gravelotte dans la plus stricte* intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

La Gloriette-Gravelotte,
57130 Ars-sur-Moselle.
5, allée des Chênes, 57157 Marly.
84, rue Kellermann, 57000 Metz.

[*Paul Driant*, ancien sénateur, né le 24 septembre 1909, a exercé la profession d'agriculteur à Gravelotte (Moselle). Sénateur de ce département de 1948 à 1974, il siégeait au groupe des Républicains indépendants. De 1971 à 1974, il avait été vice-président de la Commission des finances et rapporteur du budget de l'agriculture.

Maire de Gravelotte de 1953 à 1977, il *était conseiller général du canton d'Ars-sur-Moselle* et président de l'assemblée départementale depuis 1954. Il a également exercé les fonctions de président *(de 1960 à 1974) puis de président d'honneur* de la Caisse nationale du Crédit agricole.

M. Paul Driant ne s'était pas représenté aux élections cantonales de mars 1979.]

« Je suis la Résurrection et la Vie. »
Saint Jean XI, 25.

— Mme Gérard Griffon,

Pierre-Yves et Armelle Griffon et leurs enfants,

Jean-François et Gwenaëlle Cheneval et leurs enfants,

Hervé *Griffon*,

Roland et Armelle Deglain,

Les familles Griffon, Bourvellec, Miquel, Mafalty, Fredet, Bearues et Viarteix,

Arlette Fanovard,

ont le profond chagrin de faire part du retour à Dieu de l'âme de

M. Gérard GRIFFON,
consul général de France à Bruxelles,

le 26 juin 1980, à Bruxelles.

La liturgie des funérailles avec eucharistie, suivie de l'inhumation *dans le caveau de famille* au cimetière de Carnel, sera célébrée en l'église Sainte-Anne-d'Arvor, à Lorient, le lundi 30 juin, à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Résidence les Hortensias,
7, rue Maurice-Thorez,
56100 Lorient.

[Gérard Griffon, né en 1915, a été vice-*consul à Fès de 1958 à 1961, vice-consul* puis consul adjoint à Jérusalem de 1965 à 1967, à *Majunga (Madagascar)* de 1967 à 1971, puis à Pondichéry de 1970 à 1973. Il *était consul général de France à Bruxelles* depuis le mois d'août 1977.]

— Mme Guy Maigne, son épouse,

Elisabeth et Hubert Fiichy,

Yves et Louis Maigne, ses enfants,

Jean-Pascal et Stéphane Fiichy,

ses petits-enfants,

M. et Mme Pierre Maigne, leurs enfants et petits-enfants,

Le docteur et Mme René Maigne, leurs enfants et petits-enfants,

M. et Mme François Vachy et leur fils,

M. et Mme Michel Blanche et leurs *enfants*,

ses frères, beaux-frères et belles-sœurs,

Toute la famille et ses amis,

ont *la tristesse* de *faire* part du décès de

M. Guy MAIGNE,
président de chambre honoraire
à la cour d'appel de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre *national du Mérite*,

survenu à Paris, le 25 juin 1980, dans sa soixante-dixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu *le lundi 30 juin, à 14 heures* à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc à Versailles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Alexandre-Lange,
78000 Versailles.

— *Mme Albert Ricklin*, son épouse, ses enfants et ses petits-enfants,

Mlle Marie-Anne Ricklin, sa sœur,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert RICKLIN,
agrégé de l'Université,
officier de la Légion d'honneur,
Medaglia d'Oro dei Benemeriti
della Scuola, Cultura ed Arte,

survenu le 24 juin 1980, à l'âge de soixante-seize ans, muni des saints sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Bernard à Strasbourg, le 27 juin, à 10 h 30.

9, rue de Bruges, Strasbourg.

Remerciements

— Allèves.

Mme Robert Picoux et sa famille, profondément touchées des marques *de sympathie qui leur ont été témoignées* lors du décès de

M. Robert PICOUX,

prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— *Une pensée est demandée pour*
Catherine BELBENOIT,
le 28 juin, à ceux qui l'ont aimée.

Communications diverses

— M. Philippe Boisseau Behars, président des Rencontres internationales de la mer et directeur général de l'Office de management et *de communications-Relations publiques*, vient d'être nommé par le président de la République au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite sur la proposition du ministre du commerce et de l'artisanat.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— *Université de Paris I, vendredi* 27 juin, salle C 22 01, centre Tolbiac, à 11 heures, M. Maliq Ymeri : « Position et stratégie de la Yougoslavie *dans le dialogue Nord-Sud.* ».





Le Monde

culture

MUSIQUE

Ahmed Ben Dhiab au Festival du Marais

«La douleur ne peut pas être un spectacle»

Poète, peintre, metteur en scène, musicien tunisien, Ahmed Ben Dhiab donne un concert unique dans le cadre du Festival du Marais, le vendredi 27 juin, à 21 h. 15, en l'église Saint-Merri. Un chant incantatoire, entre la musique des muezzins et le jazz, éclaté, nouveau. Il est accompagné aux percussions par Claude Louis et Math Samba, à la danse par Véronique Garreau. Scénographie de François Macherey. Il parle ici de son métier, de son art.

« Je ne prétends pas être chanteur ; j'ai besoin de dire des choses, dit Ahmed Ben Dhiab *Une église, c'est beau. J'allume deux cent vingt cierges dans cette église, simplement pour dire que la vie, c'est la lumière. Je vais investir l'espace, utiliser tout ce que je possède : images, graphisme, danse, musique...*

» La musique arabe est étroitement liée à la poésie. Le chanteur est un poète-musicien. La poésie arabe, en tant que structure, est très riche, et la musique a les mêmes fondements complexes. J'appartiens à ce monde, à cette mémoire qui parle. Je suis enraciné dans l'espace arabo-musulman ; j'y puise ce qui m'intéresse, mais ce qui m'intéresse, c'est de communiquer aussi avec les autres.

— Pourquoi avez-vous quitté la Tunisie ?

— J'appartiens à un pays riche, jeune, malheureusement très occidentalisé. Et moi, je suis quelqu'un de résistant. J'ai fait beaucoup de tentatives artistiques refusées par le pouvoir. Je ne correspondais pas aux normes. Je suis parti avec le rêve de tous ceux qui partent, le rêve de Paris 1920, à la fin du mois de mai 68. Je n'ai pas vu le Paris de Picasso et de Chagall, mais un Paris en éveil. Et moi, le petit conteur arabe dans une capitale, cherchant à s'exprimer, c'est ça le conte !

» J'appartiens aux contes des Mille et Une Nuits, *aux contes du vingtième siècle. Et Pigalle, c'est un autre conte...*

» Ici, il y a une tolérance, une curiosité, même pour l'expression des autres, mais une ambiguïté aussi. On ne m'approche pas comme on approche un créateur européen. Il y a une sorte de méconnaissance de ma réalité culturelle qui nous met dans une difficulté de travail, mais cette contradiction nous donne une grande force pour créer. A cause de cette remise en question, on essaie de trouver un langage international. C'est un combat à chaque instant de ma vie quotidienne.

» Je me sens en état de menace partout, tous les jours. Vivre, pour moi, est un danger. Je n'ai pas voulu prendre les armes, j'ai pris l'imaginaire comme arme. La musique a un pouvoir extraordinaire. Le chant... la voix, dans la musique arabe, est le premier instrument. Je travaille pour créer une musique furieuse, pour que mon chant se transforme en rafale de mitraillette. Là, c'est politique. Je lutte contre l'exploitation, contre toutes les formes de génocide, j'essaye par la poésie-musique non pas de créer des sentiments de « fraternité », mais une musique divine.

Le vingtième siècle un espace d'oppression

» Je suis profondément opprimé, je sais de quoi je parle. Le XXe siècle est un espace d'oppression. Chaque matin, je reçois la fureur du monde, la Palestine, l'Irak, Kaboul... L'actualité est macabre, c'est un plat que je suis obligé de digérer tous les jours. C'est la matrice de mon action.

» Je m'inspire des fondements, de la mémoire des choses. Pour moi, les grands musiciens, ce sont les muezzins. Le muezzin n'est jamais un jeune, c'est quelqu'un d'un certain âge qui a une certaine pratique du chant. Ce qu'il dit est sacré. Il y a cette relation du sacré, du divin, du magique, qui donne quelque chose de « démesurable » : l'auditeur ne peut pas passer à côté. Ce son des minarets, c'est quelque chose de très ancestral. Je suis croyant mais pas pratiquant. Ce que je cherche, c'est le côté magique peut-être.

» L'arme la plus puissante, c'est d'être honnête. Ma musique est en état de construction. C'est un cri de trente-deux ans de vie. Je crie, mais je ne gifle pas l'auditeur. Je le fais trembler de l'intérieur. La douleur ne peut pas être un spectacle. La force du discours est liée à la force du drame qu'on porte en soi. Mais la douleur engendre la vie. Si on l'a bien vécue, on peut bien la communiquer.

— Quelle est la fonction de l'artiste ?

— Nous sommes des nouveaux leviers de l'indépendance de nos propres pays. Nous sommes peut-être en train d'apporter à l'espace mondial une nouvelle structuration.

— Par le son ?

— Par le son. La création, c'est la destruction des codes établis.

— Que détruisez-vous dans la musique arabe ?

— Ce que les pouvoirs ont fait de la musique, la musique de variétés...

— Et dans la musique traditionnelle, religieuse ?

— Il y a dans la musique religieuse une grande rigueur, mais c'est une forme arrêtée aussi. Bien que variée, très riche, très dense, la musique religieuse n'éclate pas, elle véhicule le même contenu : Dieu. Cette musique extraordinaire, il faut qu'elle dise autre chose. Il ne s'agit pas seulement de changer son contenu, j'en fais éclater la forme, le contenu m'y oblige.

— Comment travaillez-vous ?

— Ma musique est une musique d'instinct, d'émotion. Le moteur, c'est ma voix, qui est arabe, fondée sur un travail incantatoire. L'auditeur croit peut-être que je me répète, mais dans la musique arabe la répétition n'est pas une répétition, c'est une reconstitution. Ce son qui sort de moi doit être comme un sourire, on le comprend, on le sent. Pour atteindre à cela, il faut une grande technique — je l'ai par la mémoire. Avec une économie de moyens, on peut arriver à un maximum. L'homme est extraordinaire. Toutes les parcelles de son corps constituent un gisement énergétique. Je voudrais que le son soit un véritable moyen de communication, mais j'ai encore besoin de me confronter à d'autres instruments. Il y a les percussions, vertèbre sonore fixe sur laquelle je peux chevaucher comme je veux. Des instruments africains, de jazz, tout un arsenal de sons de bois, de peau. Ce n'est pas l'effet sonore que je cherche, mais le sentiment que le son peut produire.

» Ce n'est pas un hasard si on me donne une église Une église, c'est ce qu'il me faut. Les bougies, c'est la lumière... Je viens d'une famille pauvre, chez moi, on s'éclairait à la bougie. »

Propos recueillis par
CATHERINE HUMBLOT.

Frederica von Stade à Divonne

Un rêve de printemps

Le Festival de Divonne reste fidèle à son cadre très intime, de plus en plus intime pourrait-on dire, puisque la rénovation du délicieux petit théâtre Napoléon-III a encore réduit le nombre de sièges. Ce qui entraîne, dès l'ouverture, qu'il n'y a plus, à peu près, aucune place disponible pour cette belle saison qui réunit entre autres le Musikvereinquartett de Vienne (ce vendredi 27), Cathy Berberian et Bruno Canino, dans leur fameux programme de Monteverdi aux Beatles (le 30), Michel Béroff, Pierre Amoyal et Pierre Del Vescovo dans un admirable concert Brahms (le 2 juillet), le Trio de Trieste et Piero Farulli (le 4 juillet), etc.

C'est un sentiment agréable pour un organisateur de festival de jouer à guichets fermés, sans avoir à se faire de soucis financiers puisque les activités artistiques font partie du cahier des charges du casino ; à la limite on pourrait même se dispenser de spectateurs payants, mais ce serait priver d'une jouissance rare les privilégiés entre les privilégiés qui arrivent à pénétrer dans un cercle aussi fermé. Cependant, pour satisfaire de plus larges populations on leur a offert, en prélude au Festival, l'Orchestre harmonie de la garde républicaine sous un chapiteau.

Pour les happy few, une fée est apparue sur la scène du théâtre, visage rieur de jeune fille caressé par des flots de cheveux blonds, longue robe blanche tachetée de zébrures bleues ; c'était Frederica von Stade, tout à la fois Chérubin, Cendrillon et Mélisande, ses rôles préférés, avec cette voix de Dona Musique, indescriptible rêve de printemps.

Elle chante l'Amour et la Vie d'une femme *avec une parfaite simplicité, comme sa propre histoire de jeune épouse, de jeune mère. La pudeur de l'aveu, les joies de l'amour pleinement déployées avec la sentimentalité un peu germanique de Schumann, tout passe à travers ce timbre scintillant et mobile comme un diamant, qui soudainement s'éteint comme un paysage privé de soleil, erre à l'abandon, se tait dans le dernier lied tragique. Le piano longtemps médite encore douloureusement.*

Voix de rose empourprée, mais aussi ineffablement « trouble », dans les aveux si profondément sensuels des Ariettes oubliées, *de Debussy, voix ensorcelante dans les bouffonneries, les gamineries ou les nostalgies de Poulenc, avec cette aura qui émane de toute cette jeune personne, comme ces fleurs que l'on croit éternelles ; au piano Dalton Baldwin, longtemps l'accompagnateur de Gérard Souzay, est le bon jardinier ravi sur des plates-bandes de la musique française qu'il connaît si bien.*

JACQUES LONCHAMPT.

P.S. — Signalons deux récents récitals enregistrés par Frederica von Stade, l'un composé de mélodies de Dowland, Purcell, Liszt, Debussy et Canteloube (C.B.S. 76 728), l'autre d'airs d'opéras italiens (C.B.S. 76 800).

CINÉMA

« L'ARME AU POING » de Michael Winner

Est-ce à cause de ses liens avec la Mafia que se cache, dans une île tropicale, en compagnie de son « doublé », un richissime homme d'affaires ? Est-ce par goût de la légalité, par intérêt ou par amour qu'un ancien aventurier sort de sa retraite pour se lancer à la poursuite du milliardaire disparu ? Et que vient faire dans cette comédie de sosies et de dupes cette jolie femme dont le cœur ne cesse de balancer d'un homme à l'autre ? Le scénario de « l'Arme au poing » étant incompréhensible, mieux vaut ne pas chercher de réponses à ces questions.

Plutôt que d'éclairer sa lanterne, Michael Winner préfère nous en mettre plein la vue. A terre, dans les airs et sur les eaux, on se guette, on s'affronte, on se trucide. Chaque séquence nous ménage une surprise ou nous offre un coup d'épate. Aucune invention, aucune nouveauté dans cette mise en scène spectaculaire, mais du travail bien fait. Et un budget certainement confortable.

Traits burinés et cheveux de neige, James Coburn ne ménage pas sa peine. Sophia Loren se contente d'être là, toujours sculpturale et habillée à ravir.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les exclusivités.

THÉATRE

Trois jours de longs adieux

(Suite de la première page.)

Aurélien Recoing acteur apporte une présence personnelle. Grand (1,85 mètre), il porte un visage assez maquillé, un peu angélique et un peu *masqué, et nettement impassible* aussi, sur un corps droit qui se déplace d'une manière stylisée, par des sortes de glissades et comme si le centre de gravité n'était pas à sa vraie place. Il y a dans le jeu de l'acteur Recoing la même union de gaieté, d'intelligence, de générosité, de charme, que dans ses mises en scène.

Christian Benedetti a présenté des fragments de Wedekind *(Lulu)*, de Pagnol *(la Femme du boulanger)*, de Molière *(le Misanthrope)*, d'O'Neill *(Le deuil sied à Electre)*. Ce même Benedetti avait donné déjà cet hiver une mise en scène de *la Mouette*, de Tchékhov, qui l'annonçait comme un homme de théâtre de première dimension. Il a vingt et un ans.

L'art de Benedetti est moins analysable que celui de Recoing. Il y a chez Benedetti une communion intérieure exceptionnelle avec l'œuvre interprétée. L'esprit particulier de la pièce est embrassé dans son ensemble, et l'attention est sans cesse donnée à mille nuances de détail.

Benedetti privilégie peut-être, dans un premier temps, un accès affectif à l'œuvre, une exploration de son « cœur secret », puis, quand il tient l'émotion sincère, foncière, de ce que l'auteur a dit, il fait « chanter » (comme un peintre) cette parole essentielle par une richesse étonnante d'inventions particulières, drôles, tragiques, sobres, accentuées, qui jamais ne font diversion, jamais n'encombrent, parce qu'elles touchent juste.

Benedetti acteur dispose d'une forte présence. Il peut changer beaucoup, d'un rôle à l'autre. Mais il garde un caractère un petit peu « fantastique »; poétique, diabolique, souffrant, mystérieux — quitte à n'exprimer tout à coup, si le rôle l'exige, qu'une vérité nue, pure, vraie, qui bouleverse sans facilités.

Autre phénomène, Jean-Daniel Laval a présenté un Musset (Fantasio), un Molière (Scapin). Il a joué aussi un passage de Shakespeare — le discours de Brutus de *Jules César*. Laval avait réalisé cette année plusieurs mises en scène, dont celle du *Monte-plat* de Pinter. Lui aussi s'affirme comme un homme de théâtre complet. Il se distingue peut-être par une assurance, un calme. Il fait penser à un pilote qui sur la passerelle avant, mesure posément la diversité des écueils, des accidents du paysage, et qui évolue là-dedans avec une souveraineté gentille, sans du tout laisser sentir les difficultés de l'entreprise. Il a une légèreté de jeu, mais il a les pieds bien par terre.

Un métier sûr

Marc Duret a donné une interprétation très fouillée et subtile de Raskolnikov de Dostoïevski ; Jean-Pierre Klein a dit avec beaucoup de présence d'esprit le discours d'Antoine de *Jules César*, de Shakespeare ; et un étudiant de seconde année, Serge Riaboukhine, a fait preuve d'une grande sensibilité comique dans *les Méfaits du tabac*, de Tchékhov.

D'une promotion à l'autre, les personnalités les plus fortes se trouvent chez les garçons ou chez les filles, c'est selon, et le partage est rarement égal. Les comédiennes de la promotion 1980 ont peut-être moins de personnalité que les acteurs-hommes. Elles ont un métier sûr, de l'intelligence. Plusieurs d'entre elles sont déjà des professionnelles affirmées, comme Maïté Ménager. Une étudiante de seconde année, Nathalie Bécue, manifeste, elle, un tempérament d'actrice violent et sûr. Sylvie Orcier, qui avait prouvé, aux journées de 1979, dès sa première année de Conservatoire, un talent rare, une présence rare, semble s'être un peu enfermée, depuis quelques mois, dans une volonté de composition de « monstresse », un parti pris d'agressivité ; cette crise de croissance a peut-être assez duré : Sylvie Orcier a la chance de disposer d'une personnalité, et de grands dons : qu'elle ne perde pas tout cela par on ne sait quelle volonté d'autodestruction.

Peu de noms ont été cités dans ce compte rendu. C'est que la manière dont ces journées ont eu lieu, ce mois de juin 1980, n'a pas permis de voir nettement le jeu de tous ces nouveaux acteurs. Ils n'ont pas toujours bien choisi leurs textes ; ils se sont parfois mal mis — ou ont été mal mis — en scène. Et surtout ils sont restés là, sur la scène, trop longtemps et ils ont été presque ennuyeux, alors que peut-être ils sont d'excellents comédiens.

Il semble que, pour ces journées, la direction et les professeurs, et les règles nouvelles, leur aient laissé tout à fait la bride sur le cou.

On comprend fort bien ces acteurs. Ils quittent le Conservatoire où ils sont depuis plusieurs années. Dans ce Conservatoire rénové, ils ont eu des moyens de travail excellents Ils ont exercé beaucoup de disciplines. Ils ont vécu dans un climat d'émulation, d'invention. Ils ont participé à des mises en scène. Et voilà, dans quelques jours ils vont se retrouver dehors, sans sûreté, et bien plus seuls, et dans un pays où les pouvoirs publics ne soutiennent pas bien le théâtre.

Alors, avant ce grand vide, là, sur les planches du Conservatoire, ces trois jours, ils ont voulu être acteurs, librement et entièrement, une dernière fois. Sans prendre de précautions. Sans calcul. Et parfois leurs qualités réelles se sont un peu perdues dans cette « parade » ultime. C'est leur inquiétude qui a dominé. C'était inévitable. C'est plutôt à leur honneur. Quand nous les retrouverons, dans un théâtre, ils joueront bien. Le public saura le leur prouver, par son accueil.

MICHEL COURNOT.

ROCK

Devo à Boulogne-Billancourt

Les mutants sont revenus

« *Are we not men ? No, we are Devo.* » Sur toutes les bouches, c'était le gimmick du moment : avec Devo, au cœur de la période punk, on était en pleine anticipation. C'était en 1978, cinq mutants, en combinaison jaune, le visage caché derrière des masques antipollution. Ils étaient d'Akron (Ohio), la capitale du caoutchouc, et l'on rêvait d'usines à perte de vue, aux senteurs synthétiques et aux fumées noires, tandis qu'ils inventaient le principe de la « dé-évolution ». C'est que Devo chantait des histoires de Mongols sur des rythmes résolument modernes, avec des mélodies mécaniques et des synthétiseurs facétieux L'Angleterre, affublée du terme de pays en voie de sous-développement, « dé-évoluait » en chœur et plébiscitait le groupe américain qui, d'ailleurs, avant même la sortie de son premier 33 tours, faisait la couverture des magazines européens grâce à son image extravagante et à ses déclarations fracassantes. C'était dit, Devo serait le groupe des années 80 avant terme, et peut-être même celui de l'an 2000. En attendant, le groupe signait le contrat du siècle, et l'on découvrait derrière eux, à Akron, une nouvelle scène prête à délaisser les pneumatiques pour gagner le monde.

Un an et un second album insipide plus tard, on a oublié Devo, on ne l'a plus trouvé à la hauteur de sa légende subite. Victime de l'événement créé autour de lui, Devo ne serait finalement pas le groupe du vingtième siècle. Combinaisons en skaï gris et pots de fleurs sur la tête, les mutants sont revenus avec un troisième disque, *Freedom of Choice (Liberté de choix)*, qui fait oublier la malheureuse tentative précédente. Sans plus de velléités futuristes, Devo joue la musique au présent, énergique, excentrique, instantanée. A la scène comme à la ville, Devo est un groupe de choc qui allie avec cohérence des chansons astucieuses à un « look » audacieux. Inutile de résister à son appel, l'heure de Devo, celle des mutants, a enfin sonné.

ALAIN WAIS.

★ Le vendredi 27 juin, au Palais d'hiver de Boulogne-Billancourt (ancienne patinoire fédérale). Discographie chez Polydor.

EXPOSITIONS

Prassinos au Grand Palais

Un crachin de couleurs

Pendant longtemps Prassinos fut rangé parmi les peintres abstraits. Après un passage par le surréalisme de Breton, il explora comme d'autres peintres de sa génération, Bazaine, Manessier, Singier, Le Moal... le paysagisme abstrait qui avait marqué la peinture en France au lendemain de la guerre. D'origine grecque, né à Istanbul, en 1916, lorsque la ville s'appelait Stamboul, venu en France dès sa petite enfance, il découvre le paysage provençal dans les années 50, le paysage grec un peu plus tard et le turc bien après. L'art de Prassinos s'est, durant tout ce temps, affirmé par le dessin, par la ligne qui se cherche et cherche à signifier quelque chose.

Les peintures qu'il présente au Grand Palais, toutes des années 70, rompent avec son style habituel. La ligne s'est brisée en points répandus par millions, sur les grandes surfaces de ces grands tableaux. C'est un mouchetis de petites taches, un crachin de couleurs qui, vu de près, offre le chaos d'une matière peinte et, de loin, fait apparaître l'ordre que secrètement elle constitue : une image en points additionnés et superposés, floue, indéterminée.

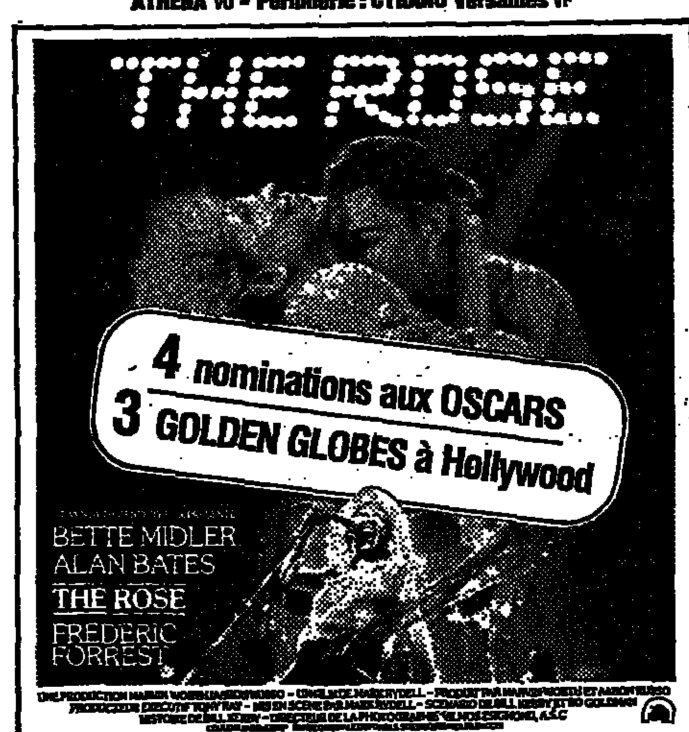
C'est le pointillisme de Seurat, l'analyse en moins et le hasard en plus. Prassinos peint à distance, placé à près d'un mètre de son chevalet, avec un pinceau trempé dans la couleur liquide, qu'il manie d'un geste précis comme un lanceur de couteau. On palpite lorsqu'on le regarde peindre : un coup raté va lui gâcher l'ordre intelligible du tableau. Mais les dieux sont avec lui. Le paysage ne perd jamais son identité. Plus il sollicite le hasard, plus il fait émerger l'image première toute nourrie de peinture.

Et cette image qu'est-ce que c'est ? L'orée d'une forêt, un chemin de terre, des silhouettes d'arbres, vues de loin, fixes et instables, comme sur un rétroviseur la nuit. Les paysages sont devant et ils fuient derrière dans l'aveuglement de lumière indécise qui baigne les ténèbres. Les crachins de Prassinos dynamisent des images statiques en couleurs noire et blanche, irréelles et surréelles, comme les pellicules photographiques en négatif de Man Ray.

Car il y a quelque chose de surréaliste dans ces paysages nocturnes, un désir de transcender le réalisme vaguement école de Barbizon de ces paysages en une atmosphère nervalienne, empreinte de ce sentiment de l'infini qui fait marcher l'imaginaire. Prassinos a acquis la maîtrise de la main et ses grands dessins sur papier le montrent résolument. Il est cependant dommage que le support de la magie des images repose davantage sur la vibration visuelle des couleurs que sur la qualité même de leur picturalité.

JACQUES MICHEL.

★ Mario Prassinos, peintures et dessins des années 70, au Grand Palais. Jusqu'au 14 juillet.







SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Centre Georges-Pompidou (277-12-33), 19 h. 30 : *Cauchemar à 4 L 12 le soir de ses noces.*
T.A.I.-Théâtre (274-11-51), 19 h. : le Horla ; 20 h. 30 : les Bonnes.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : Tupac Tosco, spectacle argentin.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : la Mouette.
Chaillot, Grand Théâtre, 19 h. : Apéritif-concert ; 20 h. 30 : Grand Magic Circus. — Gémier, 20 h. 45 : Hauser Orkater (dernière).
Petit Odéon (325-70-32), *18 h. 30 :* les Voisines.
Centre Georges-Pompidou (277-12-23), 18 h. : la Genèse des monstres ; *19 h. : Cinéma expérimental* français.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. : Danse Butoh (Sankai Juku).
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Didon et Enée, de Purcell ; 20 h. 30 : Louis Falco Dance Company.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. 15 : Amélia.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Ta bouche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Carreau du Temple (624-53-25), 21 h. : le Cirque de Molière.
Cartoucherie, Théâtre en pièces (808-30-37), 20 h. 30 : Dibbouk. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto. — Théâtre de l'Epée-de-Bois (374-20-21), 21 h. : *le Neveu de Rameau.* — Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : l'Incroyable et Triste Histoire du général Pegnaloza et de l'exilé Mateluna.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 45 : Pinok et Matho (mimes).
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 21 h. : Oratorio pour une vie.
Chez Georges (326-79-15), 20 h. 30 : Dissident, il va sans dire.
Cité internationale, Grand Théâtre, 20 h. 30 : Amphitryon. — Galerie, 20 h. 30 : Princesse Brambilla.
Cloître Saint-Séverin, 22 h. : le Fou de la reine.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : J' suis bien.
Comédie-Italienne (322-28-92), 21 h. : la Locandiera.
Essaïon (278-46-42), 22 h. : les Bonnes.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : les Dialogues putanesques.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : le Biberon de la révolte ; 20 h. 30 : Haute surveillance ; 22 h. 15 : Archéologie. — Théâtre rouge, 20 h. 15 : le Journal de Nijinski ; 22 h. 15 : After Liverpool. — II, 18 h. 30 : Parlons français.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Pour l'amour de l'humanité.
Marigny (225-20-74), 21 h. : Kean, désordre et génie.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles. — II, 20 h. 30 : Rosencrantz et Guildenstein sont morts.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Le Farré sifflera trois fois.
Palais-Royal (297-59-81), *20 h. 30 :* Joyeuses Pâques.
Petit Théâtre-en-l'Ile (329-60-22), 18 h. 30 : le Primitif ; 20 h. 30 : Ma chère Sophie.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : le Temps de solitude
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : la Maison de Bernarda Albe. — Amphi, 20 h. 30 : les Livrets de l'enfer.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : l'Aide-Mémoire.
Studio des Champs-Elysées (723-25-10), 21 h. : Blanchisserie Blanche.
Théâtre Duncan (326-99-35), 20 h. 30 : Zéro ou la Pornographie du savoir.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. 30 : Tambours dans la nuit.
Théâtre de Poche (548-92-97), 20 h. 30 : Ouverture sur mer.
Théâtre Sagor (797-03-39), 20 h. 30 : le Malade imaginaire.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Un tramway nommé Désir.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.



Vendredi 27 juin

Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Passe-moi l'sel ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Pat papa ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 . Didier Kaminka.
Vieille-Grille (707-60-93), 22 h. 30 : Une cocaïne allemande. — II, 21 h. : Louise Dhour.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. 15 : la Collection ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana ; 23 h. 45 : A. Rivage.
Bistrot Beaubourg (271-33-17), 20 h. 15 : Deux pour le prix d'un ; 21 h. 30 : Naphtaline.
Blancs-Manteaux (887-16-70), 19 h. : M. Piolot ; 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : l'Homme à la coque ; 22 h. 30 : les Belges.
Café d'Edgar (320-85-11), I, 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : le Bal de la sirène.
Cafessaïon (278-46-42), 22 h. : Maupassant.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : Charlie Lie Couture.
Le Connétable (277-41-40), 21 h. : Promesses de la chanson ; 23 h. : J. Moonens et Presqu'île.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 21 h. 30 : *J.-P. Rambal.*
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : Bill Deraime ; 21 h. 30 : la Matiouette ; 22 h. 45 : Essayez *donc nos pédalos.*
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : Pascadel ; 23 h. : Hiroshima mon humour.
L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : Monsieur Boubin, A. Cuniot et G. Varchère.
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : Rue des Six-Boutiques ; 22 h. 30 : May Bartram.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 21 h. 15 : le Président.
Galerie Nane Stern (705-08-46), 19 h. : Théâtre à bretelles.
La Mirandière (229-11-13), 21 h. : A la rencontre de M. Proust.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd. — II, 20 h. 45 : Si la concierge savait ; 22 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. 45 : Suzanne, ouvre-moi.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.
Sélénite (354-53-14), I, 21 h. : Les lions oui... mais les panthères pas. — II, 21 h. : le Navire Night.
Splendid (887-33-82), 21 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Si la « femme » n'existait pas ; 21 h. 30 : Compartiment non-fumeur.
La Tanière (337-74-39), 21 h. : B. Meulien et V.-A. Sens.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.

Les comédies musicales

Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Phi-Phi.
Renaissance (208-21-75), 20 h. 45 : Un de la Canebière.

La danse

Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 30 : la Belle au bois dormant.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : *Mad Sonia.*
Théâtre Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : Silences et Sommeil, Compagnie J. Gaudin.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Ramon Pipin's Odeurs.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : Giovanna Marini.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Los Machucambos.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Fiesta Flamenca.
Lucernaire (544-57-34), 21 h. : Caela *Yes Tenemos Bananas ; 22 h. 30 :* J.-L. Caillat.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Sacha Distel.
Porte-Saint-Martin *(607-37-53), 21 h. :* le Grand Orchestre du Splendid.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : J.-C. Velin, violon ; M. Beaucoudray, flûte traversière ; Ph. Adam, piano (Kreisler, Sarasate, Tartini...).
La Puce-à-l'Oreille, 22 h. : P. Théron, guitare (de la Renaissance à nos jours).

Jazz, pop, rock, folk

Bataclan (700-30-12), 20 h. : Ian Matthews.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : Maxime Saury Jazz Fanfare.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : *Claude Barthélemy Quartet* ; 22 h. 45 : Los Salseros.
Dunois (584-72-00), 21 h. : Textura Sextet.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Chet Baker Quartet.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. : Procédé Guimard-Delaunay.
Gibus-Club (700-78-88), 22 h. : Strideur.
Petit-Journal (326-28-59), 22 h. : Soul's Quartet.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Dixie Francis Jazz, avec J.-C. Naude.
Théâtre de la Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Aristide Padygros.
Théâtre Noir (707-85-14), 20 h. 30 : Sonia Mad.

XVII[e] Festival du Marais

(887-74-31)

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : Apollinaire le mal-aimé.
Caf'Essaïon, 20 h. 30 : la Princesse de Babylone.
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Des phantasmes dans le caviar.
Place du Marché-Sainte-Catherine, 19 h. 30 : Bruce Mac Quartet + Two ;
Hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Xavier Lacouture ; 22 h. : Philippe Garnier, le souffleur de vers.
Eglise Notre-Dame des Blancs-*Manteaux*, 21 h. 15 : English Concert, dir. et clavecin T. Pinnock ; S. Preston, flûte (Haendel, Bach, Mozart).
Eglise Saint-Merri, 21 h. 15 : Chants et percussions d'un poète arabe, A. Ben Dhiab.

IV[es] Soirées de Saint-Aignan

(354-96-60)

Hôtel Saint-Aignan, 21 h. : Musique contemporaine (D. Lustgarten, O. Messiaen).

Dans la région parisienne

Bobigny, Salle E.-Vaillant (830-11-72), 20 h. 30 : Aragon, la douleur.
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52), 20 h. 30 : Quiproquo.
Montreuil, Studio Berthelot (857-38-01), 20 h. 30 : Nous irons tous a capella.
Saint-Denis, Festival (243-00-59), basilique, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Lille, dir. J.-Cl. Casadesus, sol. J. Rhodes (Berlioz).
Saint-Maur, Théâtre (883-14-67), 21 h. : Ah ! les z'enfants...
Les Ulis, M. J. C. (907-48-04), 21 h. : Pepper Adams + Trio G. Arvanitas.
Versailles, XVII[e] Festival (950-24-51), Orangerie, 20 h. 45 : la Thébaïde.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 20 h. 30 : Haute surveillance ; Huis clos.







SPECTACLES

cinémas

La cinémathèque

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

Chaillot (704-24-24), 15 h. : le Pirate du roi, de D. Weis; 19 h. : l'Homme à tout faire, de J. Rich ; 21 h. : les Moissons du ciel, de T. Malik.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Divorce à l'italienne, de P. Germi ; 17 h., Cinéma japonais : l'Enfer des tortures, de T. Ishii ; 19 h. : Der Sanfte Lauf, de H. Senft.

Les exclusivités

L'ALBUM DE MARTIN SCORSESE (A., v.o.) : l'Épée de bois, 5e (337-57-47).
ALIEN (A., v.o.) (**) : Broadway, 16e (527-41-16).
AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'ARME AU POING (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
AU BOULOT JERRY (A., v.f.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
AU-DELA DE LA GLOIRE (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
BIENVENUE M. CHANCE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
CAPTAIN AMERICA (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LE CHAINON MANQUANT (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
CHERE INCONNUE (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; U.G.C-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
DROLES DE DIAMS (Fr.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
ENQUETE SUR UNE PASSION (A., v.o.) (**) : St-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).
LES FAISEURS DE SUISSES (Suisse) : Marais, 4e (278-47-86).
FANTOMES DE LA VIDEO : LA T.V. DE R. RUIZ : Action-République, 11e (805-51-33).
LE GANG DES FRERES JAMES (Long Riders) (A., v. o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v. o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GUIGNOLO (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).
GUYANA, LA SECTE DE L'ENFER (A., v.f.) (*) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES HERITIERES (Hong., v. o.) : Gaumont es Halles, 1er (297-49-70); Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11); 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; V.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
INTERNATIONAL PROSTITUTION (Fr.-Chin., v.f.) (**) : George-V, 8e (562-41-46) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75).
JE VAIS CRAQUER (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE JOUR DE LA FIN DU MONDE (A., v. f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
JOURNAL D'UNE MAISON DE CORRECTION (Fr.) (*) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Studio Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Paris, 8e (359-53-99) ; V. f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LULU (Fr.-All., vers. allem.) (**) : Studio Alpha, 5e (354-39-47); Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Murat, 16e (651-99-75).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
MERCI D'AVOIR ETE MA FEMME (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; May-Fair, 16e (525-27-06).
LES MONSTRESSES (It., v.o.) (*) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75)
LE PRE (It., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE PRISONNIER DE LA RUE (Fr.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Pagode, 7e (705-12-15); Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
THE ROSE (A., v. o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Elysées (359-04-67) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Kino-Panorama, 15e (306-50-50); Athéna, 12e (343-07-48). V. f. : Impérial, 2e (742-72-52).
SATURN III (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE SAUT DANS LE VIDE (Fr.-it., v.it.) : Racine, 6e (633-43-71) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
SCUM (Ang., v.o.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES SOUS-DOUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (361-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90).
TELEPHONE PUBLIC (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
UN COUPLE TRES PARTICULIER (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
UNE FEMME ITALIENNE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-34) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LES FILMS NOUVEAUX

LE SHERIFF ET LES EXTRA-TERRESTRES, film italien de M. Lupo (v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FORCE ONE, film américain de P. Aaron (v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Rex, 2e (236-83-93).
CONTES PERVERS, film franco-italien de Régine Deforges (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
HORROR SHOW, film américain de R. Schickel (**) (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

Les grandes reprises

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v. o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) (**) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).
LA BETE (Fr.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES CANONS DE NAVARONE (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34)
CATCH 22 (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
CHINATOWN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), Colisée, 8e (359-29-46) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) : Gaumont-Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70). — V.f. : Nation, 12e (343-04-67).
LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Boul' Mich, 5e (354-48-29).
LA DERNIERE FEMME (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
DINGO ET DONALD CHAMPIONS OLYMPIQUES (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82). La Royale, 8e (265-82-66). Gaumont-Sud, 14e (327-84-50). Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23). Cambronne, 15e (734-42-96). Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
DUMBO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (354-35-40), Parnassiens, 14e (329-83-11) Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Fauvette, 13e (331-56-86). Gaumont-Berlitz, 2e (742-60-33). Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Forum Cinéma, 1er (297-53-74), Parnassiens, 14e (329-83-11).
FRITZ THE CAT (A., v.f.) (**) : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
FRANKENSTEIN Jr. (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
JAMES BOND CONTRE Dr NO (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Mercury, 8e (562-45-90). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31); Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
L'INCROYABLE RANDONNEE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
JOHNNY GOT IS GUN (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; La Clef, 5e (337-90-90).
LE JOUR LE PLUS LONG (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Forum Cinéma, 1er (297-53-74).
JULES ET JIM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LITTLE BIG MAN (A., v.o) : Noctambules, 5e (354-42-34)
LA MARCHE TRIOMPHALE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04)
LE MESSAGER (Ang., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11)
MONTY-PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LA NUIT DES MORTS VIVANTS (A., v.o.) (**) : Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26), France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v. f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70), Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MURIEL (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (634-13-26), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LA PALOMA (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE PONT DE LA RIVIERE KWAI (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont-Sud, 14e (327-94-50).
PSYCHOSE (A. v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).
QUE VIVA MEXICO (Sov., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) H. sp.
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE RENARD DU DESERT (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LA ROULETTE CHINOISE (All., v.o.) : le Seine-Ciné, 5e (325-95-99) H. sp.
ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : le Seine-Ciné, 5e (325-95-99) H. sp.
LE SEXE FOU (It., v.o.) : le Seine-Ciné, 5e (325-95-99) H. sp.
SHOCK CORRIDOR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
THE LAST WALTZ (A.) : Magic-Convention, 15e (828-42-27).
LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

Les festivals

W.C. FIELDS (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Si j'avais un million.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel Ecoles, 5e (325-72-07) : Monkey Business.
FILM NOIR (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : Un inconnu dans la ville.
BRESSON-JACQUOT, UNE CONTINUITE SINGULIERE, Studio 43, 9e (770-63-40) : En alternance : Quatre nuits d'un rêveur ; tous les jours : le Diable probablement ; l'Assassin musicien ; les Enfants du placard.
SAUVE QUI PEUT : GODARD ! Olympic, 14e (542-67-42) : Pierrot le Fou.
GRAND-PAVOIS, (v.o.), 15e (554-46-85). I. 13 h. 30 : Jour de fête, 15 h. : les Vacances de M. Hulot, 16 h. 30 : Mon oncle, 18 h. 30 : Valentino, 20 h. 45 : l'Année dernière à Marienbad, 22 h. 15 : Black Jack. — II. 13 h. 30 : Intérieur d'un couvent, 15 h. 10 : Voyage au bout de l'enfer, 20 h. 10 : New-York-New-York, 22 h. 30 : Jeremiah Johnson.
STUDIO 28 (v.o.), 18e (606-36-07) : Il était une fois la révolution.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14), I. 14 h. : les Hauts de Hurlevent, 18 h. 05 (et sam., à 0 h. 10) : le Dernier Tango à Paris, 18 h. 05 (et ven., à 0 h. 10) : l'Epouvantail, 20 h. 15 : Un tramway nommé Désir, 22 h. 15 : Orange mécanique. — II. 14 h. 10 : A l'est de l'Eden, 16 h. 15 : L'Enfant sauvage, 18 h. (et sam., à 0 h. 20) : les Diables, 20 h. 05 (et ven., à 0 h. 20) : Marathon Man, 22 h. 25 : Love.
FESTIVAL ROCKY REGGAE MOVIES (v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) : Reggae Sunsplash.
SAINT-LAMBERT (v.o.) : 15e (532-91-68) : Mer., 14 h., Dim., 15 h. 30 : Tintin et le lac aux requins ; Mer., Sam., 15 h. 30 : la Flûte à six schtroumpfs ; Sam., Dim., 14 h. : Titi, Grosminet et leurs amis ; Mer., Sam., 17 h., Lun., 19 h. : la Cérémonie ; Mer., Ven., Dim., 19 h. : la Pendaison ; Jeu., Mar., 19 h., Dim., 17 h. : l'Ile nue ; Jeu., Ven., Dim., 21 h. 15, Sam., 19 h. : Satyricon ; Ven., Sam., Lun., 21 h. 15 : Une étoile est née.
CINE-POLAR (v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) : Témoin à charge.
HOMMAGE A HENRY MILLER (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34) : Tropique du Cancer.
SERGIO LEONE (v.o.) : Studio des Acacias, 17e (754-97-83) : 16 h. 45, le Bon, la brute et le truand ; 19 h. 15, Et pour quelques dollars de plus ; 21 h. 30 et Sam., Dim., 14 h. : Il était une fois la révolution.
LE PANORAMA DU WESTERN (v. o.), Marais, 4e (278-47-86) : Les clairons sonnent la charge.
SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16) en alternance : les Raisins de la colère ; Tex Avery ; The Servant ; Modesty Blaise ; Macbeth ; Casanova de Fellini.
CINEMA JAPONAIS (v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). L., 18 h. : Fin d'automne ; L., 20 h. : la Vengeance d'un acteur ; L., 22 h. : le Goût du Saké.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (380-19-93) en alternance : le Locataire ; l'An 01 ; les Doigts dans la tête ; Sex O'Clock U.S.A.
L'ANTIQUITE PASOLINIENNE (v.o.) Olympic, 14e (542-67-42) : Médée.
WIM WENDERS (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-48-00) : Au fil du temps.
QUINZE ANS DE CINEMA ALLEMAND (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : la Tendresse.
FELLINI (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : les Nuits de Cabiria.
BOITE A FILMS (v.o.), 17e (622-44-21). I. 13 h. 30 : Iphigénie ; 0 h. 15 : C'était demain ; 16 h. 10 : Les Aventures de Rio Grande ; 18 h. : Les cent fusils ; 20 h. : John McCabe ; 22 h. 10 : Un nommé Cable Hogue. — II : 13 h. 30 : Easy Rider ; 15 h. 30 : Bonnie and Clyde ; 17 h. 30 : Midnight Express (v.f.) ; 19 h. 50 : Délivrance ; 21 h. 50 : A la recherche de Mr. Goodbar.
E. ROHMER, Calypso, 17e (380-30-11). 17 h. 45 : Le genou de Claire ; 19 h. 45 : L'amour l'après-midi ; 21 h. 45 : Marquise d'O.
R. MITCHUM (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11). 14 h. : Le Grand Sommeil ; 16 h. : Adieu ma jolie ; 18 h. : la Rivière sans retour ; 20 h. : Cérémonie secrète ; 22 h. V., S., 24 h. : le Voyeur.
DES AUTEURS PROPOSENT : M. Duras, Action-République, 11e (805-51-33), (v.o.) : la Prisonnière du désert.
ASPECTS DU CINEMA BRESILIEN (v.o.), Denfert, 14e (354-00-11) ; Qu'il était bon mon petit Français.

RADIO-TÉLÉVISION

LA JOURNÉE ISAAC STERN sur France-Musique

Ce n'est pas la première fois que France-Musique consacre une journée entière de ses programmes à un seul thème, à un sujet unique : c'est d'ordinaire une manière pour la chaîne de rendre hommage à un compositeur. Il y a eu également des ***« opérations spéciales »*** **avec les musiciens amateurs. L'œuvre à l'honneur pendant dix-sept heures d'antenne, samedi 28 juin, est celle d'un instrumentiste, d'un virtuose vivant : Isaac Stern (« le** ***Monde*** **» daté 22-23 juin).**

Le violoniste américain, au long de ces émissions composées et proposées par René Koering et Philippe Caloni, évoquera les musiques qu'il aime et les fera écouter, interprétées par lui, ou par d'autres comme le violoniste Vasa Prijoda, que les Français ne connaissent guère. Il s'exprimera au sujet d'enregistrements très anciens et précieux, voire inédits : on entendra donc Arturo Toscanini, Dinu Lipatti, Arthur Schnabel ou Josef Szigeti. D'autre part, ses amis, ou des personnalités du monde musical qui l'admirent, raconteront Isaac Stern. Enfin, à 21 heures, le concert donné par l'Orchestre national de France aux Théâtre des Champs-Elysées sera retransmis en direct, et grâce à TF 1, qui assure un relais-images simultané, on verra Stern et son violon de Guarneri (car tous les « grands » ne préfèrent pas forcément le Stradivarius). C'est Claudio Abbado qui dirigera ce programme Beethoven.

La télévision aura ainsi enregistré quatre des dix-sept concerts publics que vient de donner Isaac Stern au cours de ces *mois de mai et de juin*, où il a assuré Radio-France de sa présence exclusive.

Des précisions de Mme Baudrier

A cet égard, Mme Jacqueline Baudrier, président - directeur général de Radio-France, qui nous avait accordé un entretien publié dans *le Monde* du 24 juin, nous précise qu'Isaac Stern aura ainsi fait travailler des heures et des heures durant les deux orchestres de Radio-France, et que l'opération aura coûté au total 1 million de francs (et non 1 300 000 F comme il a été imprimé par erreur dans notre première édition). Mme Jacqueline Baudrier nous demande de préciser également les points suivants : en 1980, le taux de la redevance a été majoré de 6,7 % et non de 3 %. Quant aux 60 millions cités dans l'article à propos des sommes versées par Radio-France à T.D.F. pour services rendus sur le réseau B (ondes moyennes) ils concernent le *coût total* de diffusion de ce réseau, l'ouverture de l'antenne au-delà de 19 heures exigeant 2 millions supplémentaires.

D'autre part, à propos de Fréquence-Nord, la radio locale expérimentale constituée en groupement d'intérêt économique avec *FR 3-Lille*, la présidente de Radio-France nous fait savoir que, pour assurer dix-huit heures quinze minutes d'émissions quotidiennes Radio-France a fourni des moyens et des personnels complémentaires de ceux de FR 3 qui, jusque-là, n'assurait que quatre heures de programmes de radio régionale. Fréquence-Nord, nous écrit-elle, *« ne fonctionne donc pas avec six techniciens et un journaliste et demi »*.

Nous prenons acte et nous regrettons également une coquille qui a déformé le nom de Jean-Yves Le Huedé. Enfin, au sujet de la prochaine radio locale qui verra le jour à Melun en septembre prochain, Mme Baudrier explique qu'elle émettra dix-huit heures trente minutes par jour et nécessitera donc des effectifs aussi nombreux qu'à Lille ou Melun.

« Les Noces de Figaro » le 14 juillet

Un autre événement à signaler sur France-Musique et qu'Antenne II, cette fois-ci, amplifiera : la retransmission, le 14 juillet à 20 h. 30, des *Noces de Figaro* de Mozart, mis en scène à l'Opéra de Paris par l'Italien Giorgio Strehler. Le spectacle — qui fut le premier du « règne Liebermann » et dont la dernière série de représentations s'achèvera le 14 juillet — aura été enregistré le 12 juillet avec José Van Dam, Mirella Freni, Gundula Janowitz, Gabriel Bacquier et Frederica von Stade.

M. L. B.

LES RADIOS LIBRES LYONNAISES CONTINUENT

Après l'arrestation, le 19 juin, des trois responsables des radios libres lyonnaises (Radio-Guignol, Radio-Pipelettes et Radio-Lézard) et leur inculpation le lendemain, après vingt heures de garde à vue, le collectif des radios libres de Lyon a décidé de reprendre ses émissions.

La première a eu lieu jeudi 26 juin à l'occasion d'une fête de soutien au CEP (Centre d'expressions populaires), où la police est intervenue, le 19 juin, et a saisi tout le matériel. Selon le collectif, plusieurs dizaines de policiers armés avaient cerné le bâtiment, tandis que d'autres intervenaient à l'intérieur du CEP et arrêtaient trois personnes : *« Malgré l'intervention policière à Lyon,* déclare le collectif des radios libres, *nous persistons dans notre volonté d'émettre et nous appelons toutes les personnes soucieuses d'une véritable liberté d'expression à soutenir la nôtre ».*

Les trois personnes inculpées, deux femmes et un homme, qui se sont désignées elles-mêmes lors de l'intervention de la police, comparaîtront le mardi 15 juillet. — *(Corresp.)*

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 27 JUIN

— *M. Huq,* responsable du département nucléaire à l'E.D.F., est l'invité du « Téléphone sonne » sur France-Inter à 19 h. 15.

SAMEDI 28 JUIN

— *M. Pierre Werner,* président du gouvernement luxembourgeois, est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L. à 13 heures.

DIMANCHE 29 JUIN

— *Mme Francette Lazard,* membre du bureau exécutif du P.C., participe à « l'Interview événement » sur R.T.L. à *13 h. 15.*

— *Le général Weizman* est reçu au « Club de la Presse » sur Europe *1*, à *19 heures.*

Vendredi 27 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 1, rue Sésame.
18 h 55 Les inconnus de 18 h 55.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Les âges clefs de la minceur.
19 h 20 *Emissions régionales.*
19 h 45 Tour de France.
Résumé de la journée.
20 h Journal.
20 h 30 Au théâtre ce soir : « la Veuve rusée ».
De C. Goldoni, mise en scène de M. Tassencourt, avec N. Chausson, M.-T. Isar, G. Vacchia, G. Toussaint...
Une veuve fortunée met à l'épreuve la sincérité de ses quatre soupirants, qui, tous les quatre, utilisent les bons offices d'Arlequin... Quiproquos, philosophie cynique et happy-end. La mise en scène est de Marcelle Tassencourt, qui n'est pas Georgio Strehler.
22 h 40 *Pleins feux.*
Magazine culturel de J. Arthur.
23 h 25 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton : Sam et Sally.
L'Avion.
21 h 35 Apostrophes.
Quelques bons livres pour les vacances : *Fleur de péché* (G. Dormann), *la Nuit du grand boss* (C. Fruttero, F. Lucentini), *Fort Saganne* (L. Gardel), *la Bête à bon Dieu* (P. Jardin), *Adieu à Berlin* et *l'Homme au singulier* (C. Isherwood), *la Dame du Nil* (P. Gedge).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle soviétique) : « la Corne d'Abondance ».
Film géorgien d'I. Kvirikadze (1977), avec R. Esadze, C. Takaichvili, R. Tchkhikvadze, H. Levaja, R. Zakariadze (v.o. sous-titrée).
Dans une petite ville de Géorgie, une corne pouvant contenir sept litres de vin et qui fait, chaque année, l'objet d'un concours, est restée la possession d'un grand buveur. Une comédie sur les fêtes du vin et les traditions géorgiennes. Ce film est inédit.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Cerf-volant ou Mamurova Club ; Des livres pour nous : *la Croisière jaune* ; Bricolopédie : le port.
18 h 55 Tribune libre.
Les jeunes dans la société : l'éveil de l'amour.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : la Libération.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : En quête d'un premier emploi.
Trois femmes — une Anglaise, une Italienne, une Française — à la recherche d'un employeur : trois exemples des difficultés du travail.
Reportage réalisé en collaboration avec la R.A.I. et la société anglaise Granada.
21 h 30 Variétés : On en connaît un rayon.
par J.-D. Verhaeghe et E. Manino.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, *« Les amours de Psyché et de Cupidon »,* d'après J. de La Fontaine.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne.
20 h., *Emission médicale :* Economie de santé ; La nouvelle transfusion sanguine ; La chirurgie de guerre (en liaison avec TF 1).
21 h. 30, Black and blue : La musique à Port-au-Prince.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30) ; 19 h. 30, France et Musique ; 20 h., Concours international de guitare.
20 h. 20, Concert à Baden : « Messe en fa mineur » et « Te Deum » de Brückner, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. Théodor Egel.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches ; 23 h. 5, *Les grandes heures du Festival de Prades 1952* (Schumann) ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : Echos de Cannes.

Samedi 28 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 Cuisine légère.
Lapin en gelée aux mirabelles.
12 h 45 La vie commence demain.
Des lycées pas comme les autres.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
Chapeau melon et bottes de cuir ; 14 h. 15, Un nom en or (et à 15 h. 45 et 18 h. 20) ; *14 h. 50, Plume d'Elan ; 14 h. 56, Découvertes* TF 1 ; 15 h. 10, Maya l'Abeille ; 15 h. 35, Avec des idées que savez-vous faire ? 15 h. 50, L'homme d'Amsterdam ; 16 h. 50, Les aventuriers du Far-West ; *17 h. 10, Le magazine* de l'aventure ; 17 h. 50, Holmes et Yoyo.
18 h 25 Trente millions d'amis.
19 h *Magazine auto-moto.*
19 h 20 Six minutes pour vous défendre.
19 h 30 Journal.
20 h *Numéro un :* Charles Aznavour.
Avec Catherine Deneuve, l'Orchestre de Paris sous la direction de D. Barenboïm, le mime Marceau, Sylvie Vartan, Chantal Goya, Julien Clerc, Mireille Mathieu, Maurice Béjart, ballet de Barry Collins.
21 h Concert en direct du Théâtre des Champs-Elysées.
Romance pour violon et orchestre, Concerto pour violon et symphonie n° 7, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, sous la direction de C. Abbado, soliste I. Stern. Programme retransmis simultanément par France-Musique.
22 h 30 Série : « Ike » (n° 6).
Réalisation B. Sagal, avec R. Duval, L. Remick, D. Andrews...
23 h 20 Tour de France.
23 h 30 *Journal.*

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 30 Journal des sourds et des malentendants.
11 h 45 La vérité est au fond de la marmite.
Les aubergines.
12 h 15 Sports : Cyclisme.
Tour de France.
12 h 45 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 25 Les jeux du stade.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : « les Blancs Pâturages ».
Réal. M. Subiela, musique de T. Fervant. Avec C. Eltre, M. Cassot, S. Bryan...
22 h 20 Variétés : Le gala du 20e anniversaire de la Rose d'or de Montreux.
23 h 15 Document : Les carnets de l'aventure.
Mission Ténéré 78 : réal. G. Provin.
De Tunis à Agadez, 6 000 kilomètres de désert à traverser. Une aventure possible, mais toujours une aventure.
23 h 45 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Un regard s'arrête : larguer les amarres ; Télescope : le four solaire.
19 h 10 *Journal.*
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : Bonne chance Marianne.
20 h Les jeux.
20 h 30 Téléfilm : « Comment extraire une molaire d'une baleine ».
21 h 50 Journal.
22 h 10 Champ contre-champ.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : le tiers-monde.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches.
11 h. 2, La musique prend la parole : « 1979-1980 : les Maîtres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le Pont des Arts.
14 h., Sons : Un monastère au Japon.
14 h. 5, Du Pont d'Avignon à la rivière Kwaï, ou si l'absurde m'était conté : Pierre Boulle.
16 h. 20, Livre d'or : avec D. Laval, pianiste (Chaminade, Grieg).
17 h. 30, Recherches et pensée contemporaines : Le flux du devenir.
19 h. 30, La R.T.B.F. présente : « la Lettre brouillée », de R. Georgin (le sommeil et le rêve).
20 h., « William Conrad », de P. Boulle.
21 h. 52, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Terre natale : musique pour les travailleurs et étudiants étrangers.
7 h. 40, Concert promenade : œuvres de Glinka, Sarasate, Lanner, Takacs, Lehar, J. Strauss, *Raymond, Grosz et Stolz.*
8 h. 30, Musiques chorales : « Chansons populaires allemandes à quatre voix », de J. Brahms, par les Chœurs de la Radio de *Leipzig,* dir. H. Neumann.
9 h., Journée consacrée à Isaac Stern, violoniste (jusqu'à 2 heures du matin).
Introduction à la journée par R. Koering et Ph. Caloni, en compagnie d'Isaac Stern.
9 h. 30, Clara Haskil joue Mozart ; 10 h. 15, « Concerto pour violon et orchestre » (Hindemith), par l'Orchestre philharmonique de New-York, dir. L. Bernstein ; « Concerto pour violon » (M. Bruch), avec I. Stern ; « Concerto pour piano et orchestre n° 3 » (S. Rachmaninov), par l'Orchestre de Philadelphie, dir. E. Ormandy, avec S. Rachmaninov.
12 h., Mozart, par I. Stern.
13 h., Lily Pons chante Fauré, Rachmaninov, Bellini ; Un génie du violon : Vasa Prijoda. [illegible] Chopin par Dinu Lipatti ; œuvres de Beethoven, Verdi, Schubert, Alban Berg, Onslow, Brahms ; et les témoignages de P. Boulez, P. Fontanarosa, R. Pidoux et E. Krivine.
18 h., Concerto pour violon (Sibelius), Quintette (Brahms), avec I. Stern ; 19 h., Œuvres de Dutilleux, Mozart et Vieuxtemps, Beethoven, Webern, Bartok.
21 h., Concert en direct du Théâtre des Champs-Elysées à Paris (en simultané avec TF 1) : « Romance en fa majeur », « Concerto pour violon et orchestre en ré majeur », « Septième Symphonie en la majeur », de Ludwig Van Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir., C. Abbado, avec Isaac Stern, violon.
23 h. 5, Isaac Stern la nuit : le violon sur le toit, œuvres de L. Bernstein, S. Barber, A. Vivaldi et E. Chausson.

Dimanche 29 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en l'église Saint-Martin d'Ivry. Prédicateur : Père Pierre Benoît.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 5 Série : Le monde merveilleux de Disney.
14 h 50 Les animaux du monde.
Un magicien et ses oiseaux ; La société des frelons.
15 h 20 Sports première.
18 h 20 Les rendez-vous du dimanche.
19 h 45 Tour de France.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : « l'Affaire Thomas Crown ».
Film américain de N. Jewison (1968), avec S. McQueen, F. Dunaway, P. Burke, J. Weston, Y. Kotto, T. Martin (rediffusion).
Un milliardaire de Boston, qui a la passion du cambriolage, organise celui d'une banque dont il est le directeur. Mais une jeune femme, détective de la compagnie d'assurances, le soupçonne et cherche à le démasquer.
Un divertissement mêlant le film policier et la comédie sentimentale. Une brillante démonstration de virtuosité technique.
22 h 10 Documentaire : Ted Kennedy, le troisième prince...
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 30 Présentation de la journée en direct d'Avesnelles.
La plupart des émissions se dérouleront aujourd'hui en direct d'un petit village du Nord, une région toute en collines, en vallées, en prairies.
12 h 10 Sports : Cyclisme.
Tour de France.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Embarquement immédiat.
Oh ! les beaux week-ends.
14 h 10 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h 15 Avesnelles.
16 h 50 Série : Erika Werner.
17 h 50 Avesnelles.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Avesnelles.
21 h 45 Magazine : Voir.
22 h 35 Document : Par amour et par hasard : le Nord.
Remembrance. Réal. J.-C. Arie.
A partir d'une musique entendue dans un café, une chronique qui remonte sur les traces du souvenir : que s'est-il passé en cent ans à Courrières, entre 1879 et 1979 ?
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

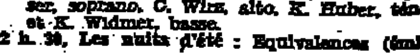
10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés.
Images du Maroc.
10 h 30 Mosaïque.
Emission préparée par T. Fares et J.-L. Orabona ; Reportage : « Les artistes de cirque », la vie d'un couple d'artistes yougoslaves ; Variétés : M. Moreno (Espagne), F. Ibbari (Algérie), S. Thiam (Sénégal), E. Yorukoglu (Turquie), Costy (Brésil), H. Guedon (France).
16 h 40 Prélude à l'après-midi.
L'Orchestre des solistes de Berlin interprète : *Symphonie de Salzbourg* (Mozart), *Concert pour violon et orchestre* (Reichart), *Sonata a quatro* (Telemann), *Sonate pour cordes* (Rossini), *Simple Symphony* (Britten), *Symphonie pour cordes* (Mendelssohn).
17 h 40 Jeu : Tous contre trois.
Dijon, trois rêves.
18 h 40 Série : « l'Aventure ».
Un gentil petit coyote.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Ebénisterie en Martinique ; Marius Trésor en Guadeloupe.
20 h Dessin animé : Mister Magoo.
20 h 30 Histoire de la France libre : premiers combats.
Par R. Stéphane et D. Creusot.
Deuxième épisode d'un long récit. Avec la participation notamment du général Latroux, de MM. René Pleven, ancien président du conseil de la IVe République, de Jacques Guillebon, chef d'état-major du général Leclerc, et François Jacob, professeur au Collège de France.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : les montgolfières.
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle P. Fejos) : « Big House ».
Film américain (version française) de P. Fejos (1930), avec C. Boyer, A. Betley, A. Burgère, R. Norman, G. Mauloy, V. Geymond, M. Goya, E. Chantard (N).
Un voleur, évadé d'un pénitencier, tombe amoureux de la sœur d'un détenu avec laquelle il veut refaire sa vie. De nouveau arrêté et incarcéré, il refuse de participer à une mutinerie.
Version française, tournée à Hollywood avec des acteurs français, d'un film célèbre des débuts du parlant. Reconstitution très réaliste de la vie dans les prisons américaines, d'une révolte désespérée et de sa répression. Un grand rôle de Charles Boyer.

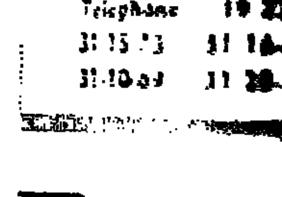
FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son : en Pyrénées-Bigorre.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Fédération française de droit humain.
10 h., Messe à Saint-Paul-lès-Dax.
11 h., Regards sur la musique : Deuxième trio en ut (Mendelssohn).
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Musique de chambre.
14 h., Sons : Un monastère au Japon.
14 h. 5, Un livre, des prix : « Plus moyen de se concentrer », de V. Havel.
16 h. 5, Musique de l'Europe de l'Est, par l'Ensemble intercontemporain, au Théâtre d'Orsay.
17 h. 30, Rencontre avec... le professeur L. Israël.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : New-York up and down.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : De la conversation et patati et patata.
23 h., Musique de chambre : l'Ensemble Musica Instrumentalis de Vienne.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Eveil symphonique : Œuvres de J. Haydn, Mozart, de Falla et Sibelius.
9 h., Edwin Fischer joue J.-S. Bach, « le Clavecin bien tempéré ».
10 h., Monuments de la musique religieuse : « Messe en si mineur » BWV 232 de J.-S. Bach, avec A. Giebel, soprano, J. Baker, contralto, N. Gedda, ténor, H. Prey, baryton, F. Crass, basse, les Chœurs de la B.B.C. et le New Philharmonia Orchestra, dir. Otto Klemperer.
12 h., Présence du XXe siècle : œuvres de Nielsen, Britten et Stravinsky.
13 h., Jazz vivant ; 14 h., Répertoire pour aujourd'hui : œuvres de F. Schubert et H. Rosenberg.
16 h., Maîtres d'hier : Adolf Busch et Rudolf Serkin, « Sonate en mi majeur pour violon et clavier » (J.-S. Bach) (enregistrement 1943), « Huitième sonate pour violon et piano » (Beethoven) (enr. 1943), « Sonate pour violon et piano n° 1 » (Schumann) (enr. 1946).
17 h., Opéra présent : « Arabella », de Richard Strauss, dir. Sir Georg Solti.
19 h. 5, Répertoire pour demain (Xenakis, Henze, Levinas).
20 h., Claude Hermann présente : Rachmaninov, « le Rocher ».
20 h. 30, Semaines internationales de musique Lucerne 1979 : « Variations sur un thème de Mozart » (Reger), « Stabat Mater » pour soli, chœur et orchestre *(Rossini)*, par l'orchestre de la Staatskapelle de Dresde, dir. H. Blomstedt et les chœurs du Festival de Lucerne, dir. Guido Faessler, avec E. Speiser, soprano, C. Wirz, alto, K. Huber, ténor et K. Widmer, basse.
22 h. 30, Les nuits d'été : Equivalences (émis-







ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40



offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi



emplois internationaux

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
DIRECTION ET CONTROLE DES GRANDS TRAVAUX
(Établissement Public)
recrute
pour d'importantes opérations
INGÉNIEURS DE HAUT NIVEAU
très expérimentés en contrôle d'exécution :
- de travaux routiers
- de travaux de bâtiment
- d'équipements de bâtiment

(Climatisation ou électricité ou plomberie et réseaux d'incendie)

INGÉNIEUR
programmation moderne de chantier
MÉTREURS BATIMENT
couverture sociale assurée
Adresser demande manuscrite + C.V. + photo récente et prétentions à : Direction et Contrôle des Gds Travaux B.P. 945, ABIDJAN 04, Côte-d'Ivoire.
Téléphone : (19-225)
31-15-73 - 31-16-49
31-10-69 - 31-28-77




emplois régionaux

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REIMS recherche pour son EQUIPE REVISION COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Situation pour élément dynamique. Position Cadre. Nombreux avantages sociaux. Ecr. avec prétent. à nº 8.581 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

Etablissement hospitalier important. Recherche DIRECTEUR, 40 ans minim., diplômé E.N.S.P., licencié en Droit ou Sciences économiques, expér. hospitalière exigée. Salaire et avantages conventionnels.
Joindre C.V., photo.
Ecrire HAVAS nº 59124, 63000 CLERMONT-FERRAND.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

Nous sommes une entreprise moyenne, occupant plus de 300 collaborateurs, bien consolidée, avec des perspectives intéressantes, disposant d'installations de production très modernes et jouissant d'une position assurée sur le marché.

Nos produits, des sièges de bureaux bien connus, connaissent un vif succès. Nous sommes introduits sur le marché français depuis des années et recherchons un

Directeur

pour notre société domiciliée en France avec siège et bureaux à Paris.

Ses fonctions principales sont les suivantes:
- direction de la société française en ce qui concerne la direction du personnel et les contacts avec les différentes filiales
- études de marché, prix de vente, études de faisabilité, publicité et promotion en rapport avec les cadres compétents de la maison mère
- élargissement de la part au marché français par le choix et l'animation des vendeurs basés dans les grandes métropoles régionales
- direction de toute l'administration

Le candidat devra répondre au profil suivant:
- formation commerciale supérieure ou activité antérieure avec expérience acquise dans une position analogue
- plusieurs années d'expérience avec succès dans les secteurs marketing, direction des ventes, product manager ou position similaire
- solide formation de marketing théorique et pratique
- connaissance parfaite des circuits modernes de distribution
- expérience pratique dans la vente et la promotion et motivation du groupe de vendeurs
- expérience dans la branche souhaitée mais non exigée
- compréhension des problèmes personnels et aptitude à poursuivre avec détermination, autorité et bon sens la politique de developpement de l'entreprise en parfaite harmonie avec les départements compétents de la maison mère
- langue maternelle française avec parfaite connaissance de l'allemand

Nous vous offrons:
- introduction compétente à Paris et auprès de la maison mère en Allemagne
- cahier des charges et compétences clairement définis pour la société française à Paris
- rémuneration en fonction des compétences professionnelles du candidat

Veuillez adresser votre dossier de candidature à notre conseiller

Dionys W. Sonderegger
Novaconto AG
Treuhand, Unternehmensberatung, Revision
Fähnlibrunnenstrasse 15
CH-8700 Küsnacht
Téléphone 01/910 59 14

Pour de plus amples renseignements par téléphone, veuillez vous adresser directement à Monsieur Dionys W. Sonderegger.

Martin Stoll GmbH
Martin Stoll GmbH, 7890 Waldshut-Tiengen 2
Téléphone (077 41) 30 74, Telex 7 921 413

La première Société Française de Services et Conseils en Bureautique (SSCB)
recherche
BUREAUTICIENNES
BUREAUTICIENS

Vous avez :
- Une formation supérieure
- De 1 à 15 ans d'expérience professionnelle
- Une première expérience en bureautique

Vous êtes :
- Passionnés par la bureautique
- Désireux de faire partager vos compétences et votre enthousiasme aux entreprises françaises les plus dynamiques.
- Persuadés que la réussite en bureautique demande une grande attention aux problèmes des charges de travail, d'ergonome, de formation, la technologie n'étant qu'un moyen puissant et non une fin en soi.

L'équipe de BUREAUTIQUE SA vous invite à la rejoindre, au sein de la première SSCB française. Vous serez les acteurs du démarrage de la grande mutation bureautique des années 1980.
Écrivez-moi en joignant votre C.V. et une photo
Louis NAUGES BUREAUTIQUE SA
48, Avenue Raymond-Poincaré
75116 PARIS


BUREAUTIQUE SA
GROUPE DATAID

CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA CONSTRUCTION METALLIQUE
(La Défense) recherche :

1° Ingénieurs

Intéressés par le développement de programmes sur ordinateurs de toute taille dans les domaines calcul de structures, en particulier structures OFF-SHORE et conception assistée par ordinateur.
Les candidats devront être diplômés de Grande Ecole, avoir une bonne connaissance de l'Anglais.

2° Projeteur
CONSTRUCTION METALLIQUE

pour participer au développement et à l'implantation, dans les entreprises, de systèmes de conception assistée par ordinateur.
Le candidat devra avoir une bonne formation dans le domaine de la construction métallique et en particulier du bâtiment industriel courant. Il devra être capable de s'adapter, après formation, à l'utilisation d'une technique informatique.
Adresser CV manuscrit et prétentions au C.T.I.C.M. Service du Personnel
20, rue Jean Jaurès 92807 Puteaux

SOCIETE MONTROUGE (92)
recherche
ANALYSTE PROGRAMMEUR COBOL
sur CII HB 61/60.2
TÉL. : 735-64-40 poste 48.

---

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

A VENDRE
CAUSE DEPART ETRANGER
1 table chêne plateau 2 × 0,70 × 0,5, 1 ch. rustiq. (lit 1 pers. plus armoire, 1 petite biblio. en noyer, 1 lit 1 pers. av. 2 tiroirs incorporés) plus chevet, 1 orgue Philicorda 2 claviers, 7 pédales. Nombr. livres (intéressant en particulier étudiant en lettres), 1 machine surjeteuse fourrure profess., 1 serv. de table blanc porcelaine de Limoges liséré or.
TEL. : 011-65-00.

Artisans

Pour tous vos travaux maçonnerie, carrelage, chauffage, plomberie, électricité, menuiserie, peinture. Ouvert en août. Téléphone : 878-80-75.

Astrologie

JANE DE GUESDE
astrologue clairvoyante, peut beaucoup pour vous. Sur rendez-vous, par correspondance. Rens. sur demande, 41, r. Coquillière, 75001 PARIS. Téléph. : 236-82-59.

Bijoux

La joaillerie sur mesure coûte moins cher. L'ATELIER 210 vous le prouvera. Créations, transformations, réparations. Diamant, pierres précieuses certifiés. Expertises, photos. L'ATELIER, 210, bd Raspail, 75014 PARIS. Téléph. : 320-88-03.

Cinéma

Vd tr. b. projecteur (peu servi) 16 mm son. PATHÉ MS 24, son, optiq. et magnétiq., prise micro et magnéto, gar. 1 a., 6.000 F. 781-65-68 (matin) M. FROMONT.

Cours

VACATION IN ENGLISH !
Cours intensifs de 100 heures à domicile en vacances 6.000 F TTC. agréés formation continue. Téléph. : 587-01-15 et 501-71-64.

ECOLE NOUVELLE DES ARTS
Etablissement d'enseignement privé.
Horaires et programmes officiels.
EFFECTIF REDUIT
Cours groupés matinée possibilité étude surveillée l'après-midi.
2e, 1re, Terminales.
Sections A4, C, D
A6, BAC Musique
A7, BAC Dessin.
Pr inscription de 10 à 12 h. 30. Tél. : 340-58-48 ou écr, 17, rue du Sergent-Bauchat, Paris-12e.

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd RASPAIL, PARIS-14e.
Tél. : 633-67-28
SESSION INTENSIVE
du 30 juin au 11 juillet.
pour :
- Gens pressés ;
- Lycéens en mal d'anglais ;
- Touristes.

Méthode orale.
Cours dans la journée et le soir.
Inscriptions du 2 au 26 juin.
EGALEMENT COURS PRIVES.

Recherchons de suite pour juillet si possible et année scolaire 80/81 Professeur de physique agrégé Normal Sup. élève ou ancien élève pour donner à domicile Paris-16e, cours de physique, niveau P. Appelez au : 524-65-34 après 20 heures.

Débarras

DÉBARRAS INTÉGRAL
Cave, grenier, appartement. Tous locaux. T. : 606-60-06.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS
Importation directe à partir de 160 F le rouleau. ARNOUX 40, r. d. Poissonniers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. TEL. : 745-07-36.

Enseignement

VENCE
COTE D'AZUR
9 KM MER, 35 KM NEIGE
INSTITUT MONTAIGNE
FONDE EN 1905
ENSEIGN. PRIVÉ LAIC
INTERNAT JEUNES GENS
INTERNAT JEUNES FILLES
PRIMAIRE - SECONDAIRE
classes préparatoires à
L'ÉCOLE D'INFIRMIÈRES
PISCINE et TENNIS PRIVÉS
6, av. des Poilus, 06140 VENCE.
TEL. : (93) 58-03-01.

Livres

ACHAT LIVRES
Disques 33 tours parfait état. SACELP : 329-21-41 poste 08.

Instruments de musique

PIANOS LABROSSE
10, rue Vivienne. T. 260-06-39.
PIANOS neufs et occasions.
- CLAVECINS. CRÉDIT COURT et LONG TERME.

Séjours linguistiques

ANGLETERRE 12 à 16 ans
U.S.A. 17 à 23 ans.
ENCADRÉS PAR PROFESS.
Tél. : 322-85-14 de 10 h. à 21 h.

Soldes

FABRICANT SOLDE à prix d'usine avec autorisation préfectorale
STOCK LUSTRERIE
PETITS MEUBLES
style - rustique - moderne bois, bronze, fer, cristaux
GRAND CHOIX POUR RESIDENCE SECONDAIRE.
Marchandises à emporter.
ELAN, 172, rue de Charonne, 75011 PARIS. Tél. : 371-60-34. 9 h. - 18 h. Lundi au samedi.

Stages

2 stages fonderie cire perdue :
— 1er au 11 juillet 1980
— 15 au 25 juillet 1980
1 stage façonnage bijoux :
— 1er au 12 septembre 1980.
Renseignements : 797-58-86 (de 9 h. à 13 h., de préfér.).

Yachting

Part. vend ketch F.C., 15 m., 1978, px 350.000 F à débattre. DALLIERE, route de la Gare, 24210 THENON.

Mode

La Fourrure à vos Mesures
ROBERT LAPIERRE
Meilleur ouvrier de France
Répare - Transforme - Nettoie
Garde - Allonge vos fourrures.
9 b., r. Chernoviz 75016 288-38-15.

Moquette

GROS RABAIS
sur 40.000 m2 moquette synthétique et laine.
TEL. : 757-19-19.

Occasions

Occasions entre particuliers mobilier ancien ou moderne objets, bijoux, matériels. Dépôt-vente VVM : 637-31-86. 17, bd Vital-Bouhot, NEUILLY.

Pension d'enfants

Ds mas provençal Alpes H.P. 10 ha, b.-cour, prend. 6 enfants 6/10 a., école, activités divers. Martinetti ch/ Cross 04 Simiane La Rotonde. Tél. (92) 76-20-65.

Troisième âge

VOTRE TROISIEME AGE dans un château historique à 40 km de Paris, autoroute Nord.
Château d'Ermenonville (Oise).
Chambres et appartements.
Pension à court ou long terme : vacances, retraite, repos, convalescence.
A partir de 160 F/jour T.T.C.
60440 ERMENONVILLE.
Tél. : (4) 454-01-57 et 454-00-26.

Peinture

Fresques peintures murales naïf fantastique. Moriquand 26, r. des Bernardins. 633-01-93.

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF-OUSPENSKY est ouvert. Téléph. : 436-61-69.

Psychologie

Groupe résidentiel de GESTALT THÉRAPIE du 25 au 30 août. Tél. : 260-20-50.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

U.S.A.
Renseignements touristiques.
Tél. : 260-57-15 de 10 h. à 17 h.
Correspondance
Ambassades des Etats-Unis 75382 Paris Cedex 08.

Location JUAN-LES-PINS
juill. 4.500 F. appt séj., ch., s. bns, gde terrasse, pisc., tennis.
TEL. : 333-76-99.

SANTÉ et VACANCES au calme dans le Midi, soleil, air pur, pisc., tennis. Nombreuses excursions mer, montagne. Reste qq studios à louer, semaine dep. 450 F, mois dep. 1.600 F. CHAINE THERM. DU SOLEIL 32, avenue de l'Opéra, 75002 PARIS. Téléphone : 742-67-91.

Grande bergerie dans hameau classé, 15 km d'AIX (Sainte-Victoire), 9 p., 10 lits, 2 s. bns, terrasses, jardin. Libre entre 15-7 et 15-9, 6.000 F par mois.
TEL. : (42) 28-93-67.

Part. loue ARCACHON près du port plaisance pavillon confort 2 chambres, cuisine, s. d'eau. Juillet et sept. T. : (56) 83-32-49.

ESPAGNE bord mer loue villas appt BOURDIN 22, pl. J.-Jaurès 77140 Nemours. T. (6) 428-41-52.

ECOLE CROISIERE le Graal initiation et perfectionnement. Manche et Méditerranée. Cond. spéc. aux — de 25 ans 5, chemin des Plantes 78620 L'Etang-la-Ville. (3) 958-07-85.

Loue ITALIE
FORTE-DEI-MARMI
belle villa, jardin, 200 m mer. Août 10.000 F, sept. 5.000 F. Tél. 55/68-98-96 H. rep. (Italie).

ILE D'ELBE Italie villa 6 pers. et appt 3 pers., terrasse, jardin vue sur mer. T. : 255-12-11 soir.

(39) POLIGNY région des lacs. Plus. stud. à louer pr juill., août et sept. T. (16) 84-37-14-67 H.B.

Particul. à particul., 2 coquets appartements 2.000 F et 1.000 F. Juillet et août.
Téléph. : 259-07-28 et 307-87-07 (337-98-95).

AIX-EN-PROVENCE
qq belles locat. encore disponib. pour les mois de juil. et août. Cab. LOGEPRIM 36, bd Carnot 13100 AIX-EN-PROVCENCE.
TEL. : (42) 62-43-71.

20 KM PARIS JUILLET BELLE VILLA
7 p., terrasse, jardin. 576-16-54.

Camping

CAMPING RURAL agréé loue s/ pl. ts matér. Meublés disponib. soirées, feux de camp., barbec.
TEL. : (70) 66-23-80.

Tennis

TENNIS en ANGLETERRE
côte sud
STAGES DE 5 JOURS
et...
10 min. PARIS
COURS COLLECTIFS
STAGES PAUL WAROQUIERS
61, boulevard Poniatowski, 75012 PARIS. T. : 347-08-89.

STAGES TENNIS
PARIS - COURTS COUVERTS
à partir du 1er octobre 1980.
5 centres : Porte-d'Orléans - la Défense - Porte-de-la-Chapelle Paris-18e - Meudon - Vélizy.
INTER-TENNIS-TRAINING
25, rue Richer, 75009 Paris.
Tél. : 246-16-55 de 15 h. à 19 h. samedi de 10 h. à 13 h.

Touring-cars

Louez un
TOURING-CAR MILLEVILLE
Modèle : 3-4 et 6 places
Week-end, semaine, mois.
Départ de plus de 100 villes en France.
Renseignements et réservations :
TEL. : (1) 687-72-73.

Tourisme fluvial

Découvrez : rivières angevines SARTHE-MAYENNE. Location bateau 4-6 pers., sans permis. ANJOU NAVIGAT. (41) 91-36-56.

VACANCES au FIL DE L'EAU
Location de vedette 4-6 couch. sans permis s/les routes d'eau désertes en PAYS DE LOIRE.
Cie Navigation Maine-Anjou quai National, 72300 SABLÉ.
Téléphone : (43) 95-14-42.

offres d'emploi

Important groupe industriel français, développant des ensembles électroniques pour différentes applications, recherche pour seconder le directeur d'usine un

INGENIEUR DIPLOME

électromécanique, électricité ou électronique.

Le candidat retenu aura au moins 10 ans d'expérience industrielle dans des postes méthodes et fabrication.
Ses qualités de commandement, ses aptitudes et ses capacités seront celles d'un futur Directeur d'Usine.

Envoyer CV détaillé, photo, dernier salaire annuel sous Nº 7649 à
PARFRANCE Annonces
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

Cherche J. F. sér. pour s'occuper de 2 enf., du 7 juillet au 31 août, 3 semaines à Paris, 2 semaines en Bretagne. Tél. à partir de 19 heures : 525-78-47.

TRES URGENT
POUR AOUT
Organisme de séj. linguistique, recherche
PROFESSEURS
d'Anglais pour encadrer Groupes en Angleterre.
TÉL. : 522-28-11

Organisme professionnel Agricole, recherche
JURISTE
Licence ou Maîtrise Droit. Tél. pour R.-V. : 523-34-53.

ENTREPRISE PEINTURES PARIS-18e, *recherche*
MÉTREUR QUALIFIÉ
pour entretien. Ecr. av. C.V. et référ. à sté PEINTECO, 72 bis, rue Philippe-de-Girard, 75018 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE proche banlieue Nord de Paris leader dans le domaine des télécommunications recherche
INGÉNIEUR
Confirmé
pour mise en place et animation d'un atelier de fabrication de produits nouveaux. *Aptitude* à la gestion et à l'organisation du travail. Connaissances souhaitées : techniques des verres et d'élaboration de produits grande pureté (dépôt chimique en phase vapeur, etc.).

Adresser C.V., photo et prét. à *No 64.907 Contesse Publicité,* 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Ch. J.F. sér. pour s'occuper de 2 enfants 4 ans et 3 mois, tous les jours, 8 h. 30/19 h., logés ou non, disp. le 1er sept., quartier Porte d'Auteuil. Tél. à partir de 19 h. : 525-78-47.

demandes d'emploi

J.F. 29 ans, format. supérieure, *bilingue anglais, expér.* enseignement, mode, parfums, beauté (marketing, relations publiques), cherche situation, également intéressée par : presse, édition, publicité. Ecrire à Mlle OLIVE, 71, av. de Villiers, Paris 17e - Tél. : 267-19-49.

PRODUITS DE LUXE
27 a., exp. dépl. Licences et marques parfumerie, hte couture et accessoires. DEA + maîtrise marketing, économie, anglais. Ch. poste cadre ccial *sur Paris. Dispon. 15 septembre.* Ecr. Laurence DELCOURT, 10, r. de Berne, 75008 PARIS.

INGÉNIEUR TRAVAUX
B 11, 2e ECHELON
58 a., ch. poste inspecteur vérificateur de travaux ou conducteur d'opération avec respons. technique et budgétaire. Contrat à durée déterminée, mi-tps ou missions à la vacation. 826-88-05.

automobiles

vente

– de 5 C.V.

VENDS 2 CV 6, 1975
100.000 km, aménagée pour voyages, lit 2 pers., coffres, galerie, double réservoir, jerricanes, autoradio, pièces de rechange.
Moteur refait 40.000 km. Tél. : 274-55-97.

5 à 7 C.V.

A vendre DAF-Marathon, 1973, 65.000 km. Idéale 2e voiture. 3.000 F. Tél. : 236-47-11.

PEUGEOT 104 SLG
1978, 49.000 km, échange standard moteur à 47.500 km. *M. Martin, h. b. 941-82-40, p. 3738* Domicile 900-60-30, apr. 18 h. 30

Collaborateur journal vend 304 Peugeot, ann. 1975, 57.000 km TRES BON ETAT. T. : 911-27-42

8 à 11 C.V.

Vends 505 SR, gris métal., 9 mois. BLAKAJ, 2, rue *Massenet, 25200 Montbéliard.* Tél. (16-81) 91-29-28.

+ de 16 C.V.

MERCEDES 230/6 cylindres automatique, 1972, avec options. Ivoire intér. noir. Direction assistée. Exell. état. 14.000 F. Tél. 307-45-79, apr. 19 h.

divers

Particuliers vendent VOITURES 6 à 9 mois ou occasions. Téléphoner à Comité d'Etablissement *Automobiles PEUGEOT,* Siège. Tél. : 502-11-33, Poste 34-40, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. 30 à 16 heures.

véhicules utilitaires

Garage BERTHOLET Freres 08240 Buzancy, cherche camion SAVIEM ou UNIC-FIAT, plateau et benne P.T.C. 3.500 kg. (24) 30-00-35.

LE MONDE s'efforce d'éliminer de ses Annonces Classées tout texte comportant allégation ou indications fausses où de nature à induire en erreur ses lecteurs.
Si, malgré ce contrôle, une petite annonce abusive s'était glissée dans nos colonnes, nous prions instamment nos lecteurs de nous la signaler en nous écrivant :
LE MONDE, Direction de la Publicité,
5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

PRES PLACE DES VOSGES, hôtel classé, 75 m2, séjour + chambre, grand standing. GARBI : 567-22-88.

EXCEPTIONNEL
ST-PAUL 4e étage plein sud
SUPERBE 2-3 P. refait neuf, 575.000 F - 325-75-42.

18, PLACE DES VOSGES
3 PIÈCES + BUREAU, entrée, cuisine, bains, chauffage centr. 75 m2. PRIX INTERESSANT, samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

5e arrdt.

Ve - Rue HENRI-BARBUSSE, *6e ét., studio* ketchn. équipée, salle d'eau, w.-c., refait neuf, 140.000 F. — Tél. : 354-06-03.

CONTRESCARPE, 4 p. plein sud, 5e sans asc. Bel imm. p-de-t. *5 p. dont 2 chbres sur jardin,* 3e étage asc. Tél. 535-86-37.

PANTHEON Magnifiq. appt de caractère, entrée, tr. b. séj., 2 chbres, cuis., bains. Prix 1.100.000 F - 734-36-17.

6e arrdt.

4, RUE CHRISTINE
Appt 2 p., Tél. 325-46-26.
S. place le samedi de 15 à 18 h.

7e arrdt.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND.
Du STUDIO au 4 P., GARAGES S/place 11 à 19 h. - 550-21-26.

10, RUE PÉRIGNON
Immeuble 1962, grand STUDIO 53 m2 sur verdure, 450.000 F. Veandredi-samedi 10 h.-12 h. 30.

8e arrdt.

14, RUE DES SAUSSAIES
ds bel immeuble face ministère appt 5 p. 150 m2 s/place demain 28 juin de 15 à 18 h. Pesteyer, 266-35-84 le matin.

9e arrdt.

PLACE ADOLPHE-MAX
pptaire vend sur square dans *imm. p. de taille, 4 p. entrée,* cuis., s. de bains, w.-c., 132 m2, chf. gaz 2e ét., asc. 757-84-50,

---

Mº ST-GEORGES Bon immeuble
SEJOUR + 1 CHAMBRE
sur rue calme, entrée, cuisine équipée, bains, w.-c., chff. cent. PRIX TRES INTERESSANT
47, r. de la ROCHEFOUCAULD
samedi, dim., *lundi, 15 à 18 h.*

A SAISIR Mº ST-GEORGES Ds imm. anc. P.deT.
110 M2 liv 36 m2 + 2 chambres gde cuis., bains, w.-c. 1er étage, clair, refait neuf + chambre de service + cave.
PRIX TRÈS INTÉRESSANT
GID 281-32-34/35, de 10 à 20 h. 257-61-62/89, samedi, dim.

10e arrdt.

Loft part. vd 400 m2 divisibles terrasse colombage.
Tél. : 542-05-35 soir.

11e arrdt.

R. Moret 2 p. cuis équipée, salle d'eau, w.-c., refait neuf. 130.000 F. - Tél. 326-23-91.

12e arrdt.

Mº ST-MANDÉ-TOURELLES
Bon immeuble rénové, sur rue SEJOUR + 1 CHAMBRE, entrée, petite cuisine, bains, w.-c. chauff. cent., à restaurer. PRIX TRES INTERESSANT 2, RUE CART - ST-MANDE Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

Métro PORTE VINCENNES
Imm. récent, tt cft, sur rue, grand living, salle à manger, 2 chambres, entrée, cuis., bains. PRIX INTERESSANT - 90 m2 9, RUE MONTERA.
Samedi, dim., lundi 15 h. à 18 h.

14e arrdt.

MOUTON-DUVERNET
Idéal placement
2 p. 44 m2 bon plan, bon imm. 1er étage, calme et lumineux, 335.000. Samedi 9 h. à 12 h. 43, rue Rémy-Dumoncel.

Porte d'Orléans sur Montrouge. 3 pces entrée, cuis, bains, w.-c., *60 m2 refait neuf, 275.000 F.* Mitoyen 62 m2 occupé 190.000 F. Voir 17-19 h. samedi, dimanche, 14, rue Radiguey - 520-13-57.

15e arrdt.

2 p. et duplex ensoleillés, calmes. 14 h.-18 h., 95, rue de Lourmel, tous les jours et 770-79-87.

16e arrdt.

PASSY, part. vend grand studio 45 m2, cuis. équipée, s. de bns. Téléph. samedi : 647-40-22.

57, RUE DE PASSY
APPT NEUF, jamais habité 80 M2, 6e étage, asc., living + 2 chambres + 2 balcons + *cuisine équipée* + 1 cave + 1 box fermé pour 2 voitures. Prix à débattre.
SUR PLACE SAMEDI 29 DE 15 A 18 HEURES.

EXELMANS *100 m du Métro*
Imm. standing, 6e étage, asc., ensoleillé, entrée, double living, chbre, salle de bains, dressing, *cuisine, balcon, vide-ord.,* asc. service. PRIX INTERESSANT. S/pl. sam., dim., lundi, 15-18 h : 72 BIS, RUE MICHEL-ANGE

6, AVENUE DE LAMBALLE
Salon s. à manger, 3 grandes chbres, 1 petite, 2 bains, chbre service. Voir vendredi, samedi de 14 heures à 19 heures.
(Prix à débattre vue l'urgence).

Métro POMPE
Dans voie privée, Promoteur vend 2 appts neufs de 125 m2 *dans petit imm. de standing* 18, VILLA GUIBERT
Visite du lundi au samedi, de 14 h à 18 h, ou sur rendez-vous au 224-62-50.

17e arrdt.

17e, Bon immeub. Soleil, calme, 3 pces, entr., cuis., bains, w.-c., *55 m2,* refait neuf, 265.000 F. Occupé 3 p. (2e ét.). 175.000 F. Voir 14 h.-16 h., samedi, dim., 52, rue Guy-Môquet. — 224-02-86.

19e arrdt.

10, rue des ANNELETS, imm. récent, 6e ét., beau 3 P., tout conf. + loggia, 470.000 F. Visite vendredi, samedi, de 14 à 18 h.

BUTTES CHAUMONT
P. de t. 3 p., 50 m2, balc., vue parc, 5e ét. 82, av. SECRETAN samedi 14 à 18 h.

20e arrdt.

RARE GAMBETTA - Pierre de taille, 1er étage, asc.
3 pièces, refait neuf, 445.000 F. 325-75-42

Région parisienne

78 - Yvelines

SAINT-GERMAIN, ds verdure, 15' R.E.R., 3-4 pces, 423.000 F. Tél. : 451-57-12 et 911-19-11.

94 Val-de-Marne

FONTENAY-SOUS-BOIS
5' BOIS ET METRO
APPT SEUL A L'ETAGE
5 PIÈCES 90 M2
CUISINE EQUIPEE, GARAGE
490.000 F - RENS. : 876-46-11.

95 - Val-d'Oise

Urgent, rare, près Pontoise, duplex, terrasse + 120 m2, garage, vue, 450.000 F. 229-52-98.

Province

HOULGATE, plage, except., grand appt. Tél : 770-79-87 ou (16-31) 91-07-12.

HAUTE-SAVOIE
Le Praz-de-Lys (1.500 m.)
Station été-hiver près des GETS. Studios à partir de 150.000 F av. 30.000 F comptant + crédit. 2 et 3 pièces.
Location par société spécialisée.
ERIGE-VENTE
B.P. 18
84, route de Genève,
74240 GAILLARD.
Téléph. : (50) 36-52-89.

ANTIBES Plein Centre - Appt 4 pièces, cuis., s. de bains + téléph. Prix 360.000 F. Ecrire à M. Guy CHARBIT CROISETTE 2000 CANNES
Tél. : (93) 99-38-13

Etranger

U.S.A. FLORIDE Appts prox. mer
Résidence secondaire 149.000 F. AG. DOUGLAS - 562-14-15.

appartem. achat

URGENT, ACHETE CPT PARIS 3 à 4 pces, av. ou sans travaux. PAIEMENT IMMEDIAT. *Tél. Mme FAURE : 260-66-96 ou 257-47-99, le soir.*

RECHERCHE URGENT PARIS 1 à 3 p., avec ou sans confort, paiment immédiat chez notaire Tél. : 873-20-67.

maisons individuelles

Mais. individuelle, Paris-20e, retaite, 250 m2, 2 et 3 niv., atelier *verrière, passerelle, faç. céramique,* tt cft, garage, cave, jardin. 1.550.000 - 555-39-89, soir 373-65-24.

19e BUTTES CHAUMONT
Mais. 9 p., caves + gar., jard., calme, vue impren. - 202-12-10.

locations non meublées Demande

Paris

Ch. à louer à partir septembre appart. 3-4 pièces. Prix raisonnable, Paris ou Banlieue métro. *Agence s'abstenir. Ecr. nº 6.248 « le Monde » Publicité, 5, rue* des Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Région parisienne

Ch. à louer pavillon, rég. Paris., préf. *Nord (Val-d'Oise),* 2 chambres, salle à manger, salon. Ecr. nº 6.246 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Collaboratrice journal recherche à louer ou en location-vente appt 4 p., tout confort (Croix-de-Chavaux ou les environs). Tél. : 287-13-97 ou Ecr. nº 6.256 « *le Monde* » *Publicité, 5,* r. des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

Pr Sociétés européennes cherche villas, pavillons, pour CADRES. *Durée 2-6 ans.* — Tél. 283-57-02.

PROPRIETAIRES LOUEZ **SANS FRAIS** **SOUS 48 H** VOS APPTS 261-53-88

locations non meublées Offre

Paris

Mº DAUMESNIL, bel imm. *p. de taille, liv. + 2 chbres, tout* confort, 2.700 F + 250 F charges Libre. — Tél. : 344-43-87.

17e, STUDIO, rez-de-ch., confort, 1.200 F T.T.C. Téléphoner après 17 h. 30 : (16) 83-28-09-31.

METRO BROCHANT STUDIO 30 m2 + cuis., bains, w.-c., 982 F mois *Visite sur rendez-vous : 627-66-09*

13e PLACE D'ITALIE
Imm. récent tt confort
SANS COMMISSION
STUDIOS 34 m2 loyer 1.050 F à 1.163 F, charges 279 F, park. 230 F.
2 P. 51 m2 loyer 1.375 F à 1.587 F, charges 418 F, park. 230 F.
5 P. 105 m2, loyer 2.672 F, charges 899 F, park. 230 F
S'adresser au Gardien : 17, rue Albert-Bayet
Tél. 589-15-21, de 9 à 12 h et de 14 à 18 h.

METRO : BROCHANT
PAV. 4 p., cuis., hall, bains, wc, ss-sol aménagé, *chf. cent.* JARDIN avec ACCES VOITURE *Loyer 3.600 F par mois.* Visite sur rendez-vous : 627-66-09

GID Administrateur de Biens 21, rue de Douai, Paris-9e
LOUE Appts vides tt confort *Paris et banlieue*
13e Studio ancien 800 F + ch.
14e Alésia, 3-4 pces, 2.500 + ch.
17e Pl. Clichy, 2 p., 1.400 + ch.
19e Studio récent, 900 F + ch.
Boulogne, 3 pces, 1.400 F + ch.
Meudon, 3-4 pces, 2.500 F + ch.
Bureau : 281-33-34-35, 10 à 20 h.
Dom. : 257-61-62-89, samedi-dim.

Région parisienne

BUC-HAUTPRE, villa libre 1er sept., proximité écoles, lycées, comm., loisirs, 195 m2 habitables, 530 m2 pelouse et arbres, grand salon, salle à *manger, bur., 4 chbres, 2 bains,* + cabinet toilette. Cuis. équipée, garage 2 voitures, chaufferie. Tél. : 757-27-41.

St-Germain-en-Laye. Appt 4 P., parking, *refait à neuf, 1.600 F* + ch. — 911-19-11 - 451-57-12.

PONTOISE
Résidentiel. *Maison, séjour double,* bureau, 5 chambres, cuis., salle de bains, cab. de toilette. grand jard., garage, 4.500 F. Libre. — Tél. : 032-08-50.

immeubles

Vous désirez vendre
VOTRE IMMEUBLE,
JE SUIS ACQUÉREUR
Tél. le matin au 747-42-97 ou écrire : NOEL AUFMAN, *21, rue Le Peletier, Paris (9e).*

Etude de Me LATTE, notaire à 50300 Avranches, Tél : 58-00-05.
A VENDRE
Immeuble Commercial Récent. *Empl. 1er ordre, AVRANCHES.*

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VTE s.sur. par suite liquid. biens, Palais de Just. à Paris, bd du Palais, salle ordinaire des audiences des criées et des saisies immobilières, jeudi 10 juillet 1980, à 14 heures : **TERRAIN**
ST-BRICE-Ss-FORÊT (95) - Cce 12.681 m2. L.-dit Les Perruches et Le Gué.
M. à P. : 165.011 F. Pr ts rens. Pontoise-95, **Me BUISSON, av. 032-31-62**
Me P. CHEVROT, 742-31-15 ; Me Y. TOURAILLE, 874-42-85, avoc. à Paris.

VENTE au Palais de Justice à Paris, lundi 7 juillet 1980, 14 h., EN UN LOT.
APPARTEMENT sur cour, 5e étage (monte-charge). Entrée, 2 pièces, cuisine, salle de bns, av. w.-c. (38 m2), 3 débarras au 6e étage.
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION
PARIS-8e - 23, rue des MATHURINS et 29, rue TRONCHET
M. à P. : 110.000 F. - S'ad. Me GIRY, avocat à Paris (8e), 12, avenue Montaigne, tél. 720-78-46 : DOMAINES, Bureau 218, 11, rue Tronchet, Paris, 266-91-40, poste 815 ; pour visiter, sur place, le samedi 28 juin, de 14 à 15 heures.

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice à Paris, le JEUDI 10 JUILLET 1980, à 14 heures, EN UN LOT.
LOCAL COMMERCIAL
Comprenant boutique sur rue, mezzanine, 2 caves, dans un immeuble 6, rue Perronet,
A PARIS 7e arrondissement
MISE A PRIX : 200.000 Francs
S'adresser à Me Jacques SCHMIDT, avocat au barreau de Paris, demeurant 17, rue Faraday, Paris 17e, tél. : 227-71-10, de 11 h. à 12 h. et de 15 h. à 16 h. 30 : et sur place pour visiter.

VENTE sur licitation au Palais de Justice à Creteil (94), le JEUDI 10 JUILLET 1980, à 9 h. 30.
APPARTEMENT à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)
de 5 pièces principales au 3e étage, une cave au rez-de-chaussée et 2 boxes au sous-sol de l'immeuble sis 63-65, rue de Musselburgh : 10, sentier des Larris ; avenue Marx Dormoy (sans numéro).
MISE A PRIX : 440.000 Francs
Pour tous renseignements, s'adresser à Me Michel HENRY, avocat à Paris (5e), 31, rue Claude-Bernard, tél. : 535-23-71 ; Me P. POIRIER, avocat à Paris, 97, bd Saint-Michel ; au Greffe des Criées du Tribunal de Grande Instance de Créteil, et sur les lieux pour visiter.

VENTE sur licitation au Palais de Justice à Bobigny (93), le MARDI 8 JUILLET 1980, à 13 h. 30, EN 2 LOTS
1er Lot : PAVILLON à NOISY-LE-SEC (93)
édifié sur sous-sol d'un rez-de-chaussée comprenant salle de séjour, 3 chambres, cuisine, salle d'eau, entrée, dégagement.
19, rue Abel-Bonnevalle et 18, rue Jules-Auffret, à l'angle de ces 2 voies. Le tout d'une contenance de 325 m2.
MISE A PRIX : 150.000 Francs
2e Lot : PROPRIÉTÉ à NOISY-LE-SEC (93)
Comprenant maison d'habitation élevée sur cave d'un rez-de-chaussée divisé en 2 pièces, w.-c., salle d'eau, et d'un 1er étage composé d'une pièce, grenier. Remise, garage, cour.
13, rue du Fort et 41, rue Jules-Auffret.
Le tout d'une contenance de 242 m2.
Pour renseignements
MISE A PRIX : 50.000 Francs
Pour renseignements, s'adresser à Me Jacques SCHMIDT, avocat au barreau de Paris, demeurant 17, rue Faraday, à Paris 17e, tél. : 227-71-10, de 11 h. à 12 h. et de 15 h. à 16 h. 30 ; et sur les lieux pour visiter.

VILLE DE PARIS. Adjudic. s/surenchère du 1/10e, en la Chambre des Notaires de Paris, le *MARDI 8 JUILLET* 1980, à 14 h. 30
APPART 70 m2 avec TERRASSE 130 m2 env.
1, SQUARE D'URFE - PARIS-16e
M. à P. : 699.600 F. S'adr. Mes MAHOT DE LA QUERANTONNAIS, BELLARGENT, LIEVRE, not. associés, 14, r. des Pyramides, Paris (1er). Tél. 260-31-12 - Visites sur place, les 26 et 30 JUIN, de 14 h. à 17 h. *et le* 28 JUIN, de 10 h. à 12 h. 30.

VENTE s/saisie immob., Pal. Just. à Créteil, jeudi 3 juillet 1980, 9 h. 30.
APPARTEMENT 3e étage, bât. A, escal. 4, porte gauche en sortant ascens. Entrée, s. de séj., 2 ch., cuis., loggia-séch., s. de bn, w.-c., Cab. débarras, plac. 61/10.000 part. comm. CAVE nº 8, r.-de-ch. ; 1er niveau, bât. A, escal. 4, 1/10.000 part. comm. PARKING nº 46, 2/10.000 part. comm.
RUNGIS (94) RUE DE L'ABREUVOIR, rue du MARCHE et chemin de Paray, sans numéro (4, allée François-II).
M. A P. : 50.000 F. - S'ad. Me A. FABRE, avocat à Paris 8e, 44, rue de Lille, tél. 261-15-95 ; Me GRYNBAUM, avocat à Paris, 97, av. V.-Hugo (727-68-98) ; à tous avocats près Trib. Gde Inst. de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

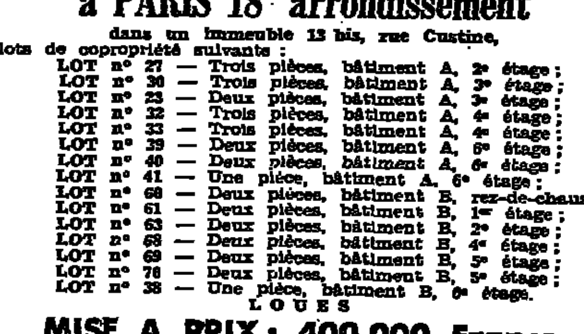
VENTE sur publication judiciaire au Palais de Justice à Bobigny, le *MARDI 8 JUILLET* 1980, à 13 h. 30, EN UN SEUL LOT :
IMMEUBLE, 1, rue Henri-Douillot
Comprenant : PAVILLON avec entrée, salle à manger, cuisine, 2 chambres, 1 grenier. Jardin et atelier.
Le tout d'une contenance superficielle de 3 ares 27 centiares
TERRAIN, 23-25, rue Amédée-Guyard
sur lequel a été édifié un atelier
Le tout d'une contenance de 446 m2.
sis à BONDY (Seine-Saint-Denis)
MISE A PRIX : 250.000 Francs
Pour tous renseignements, s'adresser à Me Jacques SCHMIDT, avocat au barreau de Paris, demeurant 17, rue Faraday, à Paris (17e), Tél. : 227-71-10, de 11 h. à 12 h. et de 15 h. à 16 h. 30, et sur les lieux pour visiter.

VENTE au Palais de Justice à Bobigny (Seine-Saint-Denis), le MARDI 8 JUILLET 1980, à 13 h. 30.
PAVILLON D'HABITATION
avec entrepôt - Sis 8, rue Nungesser,
MONTREUIL-SOUS-BOIS (93)
MISE A PRIX : 190.000 Francs
S'adresser à Me Pierre-Jean REGNAULT, avocat à Paris, 43, rue de Courcelles, *tél. : 763-33-37 ; Me Jean-Hubert ROBILLARD,* notaire à Montreuil-sous-Bois, 1, av. de Valvein ; à tous avocats près les Tribunaux de BOBIGNY, PARIS, NANTERRE et CRETEIL.

VENTE s+surenchère, Pal. Just. à Paris, jeudi 10 juillet 1980, 14 heures, EN UN SEUL LOT
IMMEUBLE à USAGE INDUSTRIEL, et ensemble de la branche :
ENSEIGNES LUMINEUSES DE SERIE ET LANTERNEAUX
exploités dans l'immeuble sus-indiqué
LUYNES (Indre-et-Loire) - Lieudit « LES CHAPONS BLANCS ».
MISE A PRIX : 825.000 F. - S'adresser Me D. GAILLARD, avocat à Paris, 54, bd Saint-Michel, tél. 326-01-77 ; Me G. DANET, avocat à Paris, 1, rue G.-Berger, tél. 766-46-60 ; Me BENARROCH, avocat Paris, 15, rue Lamennais, tél. 563-86-25 ; à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, CRETEIL et NANTERRE.

VENTE sur licitation au Palais Just. à Paris, LUNDI 7 JUILL. 80, 14 h., *EN UN SEUL LOT :*
UN APPARTEMENT
de 2 chambres, entrée, salle de séjour, cuisine, salle d'eau, cabinet d'aisances, avec CAVE, dans un immeuble sis à
ASNIÈRES (Hauts-de-Seine)
21, rue d'Anjou - MISE A PRIX : 140.000 FRANCS.
Pour tous renseignements, s'adresser à :
Mes Lucien et Etienne KLING, avocats associés, 5, rue du Colonel-Moll, à Paris 17e (tél. 380-11-32) ; Mes BOUSSAGEON et GUITARD, avocats 20, quai de la Mégisserie, Paris 1er (tél. 236-41-59) ; Me Bernard CLEMENT, 5, rue du Colonel-Moll, Paris 17e (tél. 380-11-32) ; Me Philippe BOJIC, avocat, 20, quai de la Mégisserie, Paris 1er (tél. 236-41-59 ; tous les avocats près les Tribunaux de PARIS, NANTERRE, BOBIGNY et CRETEIL.

VENTE sur licitation au Palais de Justice à Paris, le LUNDI 7 JUILLET 1980, à 14 heures, EN UN SEUL LOT
à PARIS 18e arrondissement
dans un immeuble 13 bis, rue Custine, les lots de copropriété suivants :



LOT nº 27 — Trois pièces, bâtiment A, 2e étage ;
LOT nº 30 — Trois pièces, bâtiment A, 3e étage ;
LOT nº 23 — Deux pièces, bâtiment A, 3e étage ;
LOT nº 32 — Trois pièces, bâtiment A, 4e étage ;
LOT nº 33 — Trois pièces, bâtiment A, 4e étage ;
LOT nº 39 — Deux pièces, bâtiment A, 6e étage ;
LOT nº 40 — Deux pièces, bâtiment A, 6e étage ;
LOT nº 41 — Une pièce, bâtiment A, 6e étage ;
LOT nº 60 — Deux pièces, bâtiment B, rez-de-chaussée ;
LOT nº 61 — Deux pièces, bâtiment B, 1er étage ;
LOT nº 63 — Deux pièces, bâtiment B, 2e étage ;
LOT nº 68 — Deux pièces, bâtiment B, 4e étage ;
LOT nº 69 — Deux pièces, bâtiment B, 5e étage ;
LOT nº 70 — Deux pièces, bâtiment B, 5e étage ;
LOT nº 38 — Une pièce, bâtiment B, 6e étage.
L O U E S
MISE A PRIX : 400.000 Francs
S'adresser à Me J. LYONNET DU MOUTIER, avocat, 182, rue de Rivoli, Paris 1er, tél. 260-20-49 ; Me André LAVIEC, avocat à Paris 5e, 78, bd St-Germain ; Me J.-M. GARNIER, syndic à Paris 5e, 63, bd St-Germain ; au Greffe des Criées du Tribunal de Grande Instance de Paris, où le cahier des charges est déposé ; sur les lieux pour visiter. PRET possible du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la GRINDLAY'S BANK S.A.

Vente Palais Justice PARIS
Jeudi 10 juillet 1980 - 14 h.
APPART PARIS-11e
Escal. C 1er ét. gauche, *pte droite,* nº 2 : 2 Pces s/cour ext. de gauche. Cuis. Entr. Placards. Droit au W.-C. Comm. 50/10.000e part. comm.
6, rue MERCŒUR
M. à P. : 50.000 Frs
S'ad. Me Ch. Calenca, avoc. Paris
16e - 3, av. ALPHAND. S/pl. pour vis.

Cab. de Mes HUAUME, avoc., ARGENTAN (Orne), 8, pl. Mahé. Me DURAND avoc., FLERS (Orne), 20, r. Victor-Hugo. VENTE s/saisie, aux enchères, à l'aud. des Criées du Trib. Grande Instance. ARGENTAN, le LUNDI 7 JUILLET 1980, à 14 h.
Cne d'ATHIS-de-l'ORNE (Orne)
lieudit « L'Aunay-Derne »
GENTILHOMMIÈRE NORMANDE
av. boiseries d'époque Louis XV et XVIIIe. Divers bât. à us. d'habit. et Parcelle de terre en nature d'herbag. Contenance totale : 3 ha 28 a. 74 ca.
M. à P. : 250.000 F. Enchères par minist. d'Avocats d'Argentan.
S'adr. aux avocats. Signé : HUAUME.

PETITE VILLE DE TOURAINE
A VENDRE séparément
MAISON d'habitation agréable avec jardin.
MAISON à usage commercial
NOTAIRES ASSOCIES
12, rue Lambardie, 37600 LOCHES.
Tél. (47) 59-08-05.

Vte s/saisie Pal. Just. Bobigny (93) Cité Adm. le 8 juillet 13 h 30
PAVILLON ET LOCAL PROFESSION.
à BLANC-MESNIL (93)
33, avenue Danièle-Casanova
Mise à Prix : 80.000 F
Pr ts rens. Me BUISSON, avoc.
à Pontoise (95) T. 032-31-62

Vte par suite liquid. Biens Pal. Just. Bobigny (93) Cité Adm. 1er juil. 13 h 30
PAVILLON à usage d'habitation
à BLANC-MESNIL (93)
14, rue Corneille
Mise à Prix : 50.000 F
Pr ts rens. Me BUISSON, avoc.
Renseign. à Pontoise (95) T. 032-31-62

Le Monde

équipement

URBANISME

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST TERMINÉE

Port-Deauville a-t-il le droit d'exister ?

Une enquête publique a été organisée, du 6 au 26 juin, à Deauville, pour régulariser la situation de la marina et du port de plaisance dont la concession d'endigage avait été annulée par le Conseil d'Etat.

De notre envoyée spéciale

Deauville. — Deux dossiers, quelques plans, sur un guéridon Empire, dans un petit salon de la mairie de Deauville, un samedi matin. Concession à charge d'endigage, enquête publique, deuxième édition.

Les *pseudo-propriétaires* de studios et de marinas de Port-Deauville défilent pour dire combien il est d'intérêt général que la situation juridique de cet ensemble portuaire et immobilier gagné sur *la mer soit régularisée*. Depuis dix-huit mois, depuis l'annulation par le Conseil d'Etat de la concession à charge d'endigage, les ventes sont bloquées et l'avenir incertain. Dans la colonne des « non », on trouve les arguments de ceux, Trouvillais bien souvent, qui ne veulent pas d'un horizon marin encore plus bouché qu'il ne l'est déjà par l'immeuble qu'ils ont baptisé la « locomotive ».

Le port existe depuis six ans ; plus de 5 hectares de terrains ont été *exondés*, une digue de 800 mètres, un port pour mille bateaux. Quatre cents logements ont été construits : côté port (côté Deauville), d'élégantes marinas d'ardoise et de bois ; à l'est, des immeubles de sept étages qui tournent le dos à la station voisine de Trouville, et lui offrent une *massive* falaise là où, autrefois, « *on voyait jusqu'à Ouistreham* ».

Querelle de clocher, querelle juridique, querelle politique. Trouville a toujours jalousé Deauville bâtie par les spéculateurs du Second Empire sur d'anciens marais, à la barbe de la station balnéaire aînée, et qui a mieux réussi qu'elle. La Touques, petite rivière qui sépare les deux rivales est une telle frontière qu'on parle à Deauville de l'expédition du ministre à Trouville pour expliquer son affaire devant les élus et les associations, en avril dernier, avec des accents qui évoquent la visite de Sadate à Begin...

« *Cinquième à septième prix : un studio pour trois personnes, première quinzaine d'août, à Port-Deauville.* » Le fromage qui offre cette récompense aux gagnants d'un concours est le Caprice des dieux. Les conseillers d'Etat auraient-ils, en décembre 1978, cédé à un caprice ? Ou bien M. Michel d'Ornano, remplacé par son épouse à la mairie de Deauville, mais responsable du dossier comme président du président du conseil de district de Trouville-Deauville où sont représentées les neuf communes de son canton, et néanmoins ministre de l'environnement, s'entête-t-il capricieusement en demandant non seulement la régularisation des constructions existantes mais l'achèvement (partiel) du programme immobilier ?

Finir pour embellir

Port-Deauville *delenda est*. Personne ne lance une telle menace à propos de la cité lacustre. Sur cette côte où la mer est souvent grise, les rancœurs sont discrètes *et les haines domestiquées*. Même les quatre élus socialistes de Trouville et le conseiller municipal communiste ne vont pas jusque-là.

Dans la pétition qu'un millier de personnes ont adressée au commissaire enquêteur, les socialistes contestent l'« *intérêt général* » des constructions immobilières et refusent l'achèvement du programme. « *L'ancien maire veut nous attendrir sur le sort des Port-Deauvillais qui paient des charges locatives très lourdes, et nous faire craindre la réaction du promoteur,* explique M. Gilbert Hurel, conseiller municipal socialiste de Trouville. *A qui la faute ? Au maire et à l'administration. En plus, il nous propose de réaliser la deuxième tranche pour embellir la première.* »

Le rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées inclus dans le dossier d'enquête ne propose, en effet, pas d'autres preuve de l'intérêt général : « *Le fait que le rétablissement du concessionnaire dans la plupart de ses droits antérieurs évitera à l'Etat d'avoir à supporter une lourde indemnité,* écrit ce fonctionnaire zélé, *constitue un avantage non négligeable pour la collectivité.* » Et encore : « *L'intérêt général n'aurait rien à gagner à un blocage du programme immobilier puisque seul l'achèvement permettra de réparer l'aspect esthétique défectueux de la marina vue de Trouville.* » C'est pas beau, ce serait trop cher, de laisser les choses en l'état.

Bien sûr, les terrains vagues et les parkings sauvages feront moins négligé avec des immeubles dessus... et, nous promet-on, des jardins et des tennis devant. Et surtout l'Etat ne devra rien au promoteur. Celui-ci aurait réclamé une indemnité, et il aurait attendu longtemps que les juges la lui accordent, car M. d'Ornano, « *dans sa position* », se serait refusé, il nous l'a affirmé, à la transaction amiable d'usage.

« *Dans sa position* », il n'hésite pas en revanche à mettre au point et à faire accepter par ses collègues des transports et du budget (1) un compromis qui tient partiellement compte des nouveaux textes sur le domaine public maritime et la protection du littoral : seuls les terrains déjà occupés par des immeubles privés seraient cédés en toute propriété, soit 34 400 mètres carrés ; les 22 000 mètres carrés où seront construits deux cent cinquante-deux logements supplémentaires (au lieu de trois cent trente prévus) seraient maintenus dans le domaine public et loués par bail emphytéotique à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Péripéties

Le texte de la circulaire de 1973, rédigée après l'arrêt fameux du Conseil d'Etat sur Bormes-les-Mimosas et repris dans le décret du 29 juin 1979, dispose en effet que le domaine public ne peut être cédé par l'Etat et doit être affecté à des usages collectifs. La location de studios est-elle plus collective que leur vente ?

En réduisant d'environ 10 % le programme initial (51 400 mètres carrés au lieu de 56 100 mètres carrés) et non de 30 % comme il l'affirme, en limitant à 20 mètres (au lieu de 21,5 mètres) la hauteur de l'immeuble le plus haut, en renonçant à la vente des seuls terrains non encore construits, M. Michel d'Ornano, estime avoir trouvé, dans l'intérêt général, une solution à ce qui est appelé *joliment dans le dossier d'enquête*, une « péripétie juridique ».

On peut considérer l'affaire de trois points de vue : esthétique, financier, moral ou politique.

Le ministre invoque l'avis d'urbanistes et d'architectes qui lui ont *tous* conseillé de construire (pour embellir). Mais rien ne prouve qu'un simple aménagement des terrains, aujourd'hui à demi abandonnés, ne pourrait améliorer le paysage.

L'argument financier — coût des indemnités — est de ceux qui n'ont pas compté quand il fallait prouver, au besoin en remboursant les promoteurs, pour le centre de commerce des Halles, par *exemple, qu'une « nouvelle politique »* de l'environnement » était inspirée par l'hôte de l'Elysée.

De simples « vices de forme », relevés par un tribunal administratif ou le Conseil d'Etat, ont plusieurs fois servi à stopper des projets très engagés, et à montrer que les temps avaient changé.

Même si les textes *permettent*, comme l'affirme imprudemment M. d'Ornano, de « *terminer les opérations qui étaient commencées* » avant la circulaire condamnant les marinas, il est politiquement délicat, pour un ministre de l'environnement, d'accorder à sa ville des facilités qui semblent refusées à d'autres. Et les élus socialistes de Trouville ont beau jeu d'accuser le ministre de « double langage ». Même si la régularisation de Port-Deauville n'est pas expressément contraire à la directive du littoral lancée à grand fracas en août dernier, le bon peuple a sincèrement du mal à s'y retrouver.

Il ne suffit pas d'affirmer tranquillement, comme le fait l'ancien maire de Deauville, que son port de plaisance est d'intérêt général (le Conseil d'Etat n'a pas contesté ce point) et qu'il était « *impossible à financer sans programme immobilier, contrairement à ceux de la Côte d'Azur* » [pour] calmer les esprits.

Localement, certaines associations de défense sont relativement calmes. Les Amis de Trouville demandent simplement qu'on ne leur prenne pas plus d'horizon et donc que la capitainerie et les quelques bâtiments qui l'entourent à la pointe du port soit moins hauts. Le conseil municipal de Trouville a voté dans ce sens, le lundi 23 juin.

De son côté, M. Robert Joly, ingénieur retraité d'E.D.F., président de l'Association de défense de la Côte fleurie et tenace artisan de la victoire juridique, répète, installé devant une pile impressionnante de dossiers, qu'« *ils ne peuvent pas faire cela* [la cession du domaine public] *sans l'accord des deux Chambres* », c'est-à-dire sans une loi. Les « péripéties juridiques » ne sont peut-être pas finies.

Comme c'est, d'ailleurs, le cas à *Bormes-les-Mimosas*, où la « regularisation » a été immédiatement attaquée et comme ce serait sans doute le cas à Pornichet et à la Forêt-Fouesnant (qui ne sont ni l'un ni l'autre sur la Méditerranée et pourraient donc bénéficier de la haute indulgence ministérielle), où des terre-pleins gagnés à grands frais sur la mer attendent des constructions que les juges se refusent à leur accorder.

Au temps du duc de Morny, dont la carrière politico-financière intéresse assez M. d'Ornano pour qu'il se prépare à lui consacrer un livre, les choses étaient plus simples...

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(1) En annulant la concession, le Conseil d'Etat avait estimé que l'instruction aurait dû être menée au niveau central et non au niveau local, vu l'importance du chantier (*le Monde* daté 31 décembre 1978-1er janvier 1979).

Les associations de défense de l'Ile-de-France font front commun contre les projets gouvernementaux

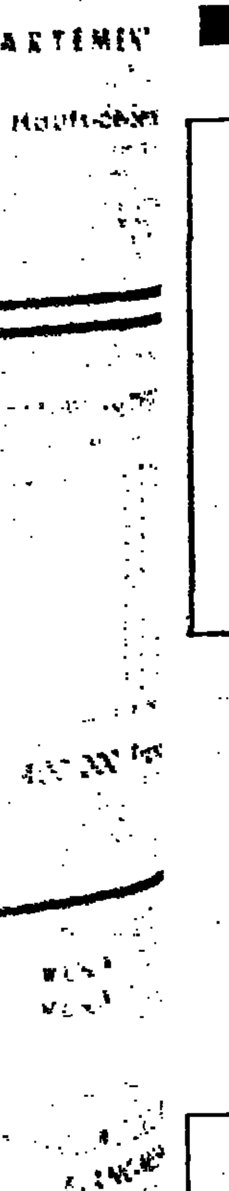
Protection intégrale de toutes les forêts de l'Ile-de-France, établissement d'un cadastre des espaces verts urbains, création de plusieurs parcs régionaux, renforcement de la lutte contre la pollution des rivières et contre le bruit des aéroports, telles sont quelques-unes des revendications majeures et urgentes présentées le mercredi 25 juin par un « front commun des associations de défense de l'environnement de la région parisienne ».

Pour la première fois, une quinzaine de grands mouvements, allant des Amis de la Terre à la Société nationale de protection des paysages, avaient décidé d'exprimer ensemble leur mécontentement à l'égard de la politique suivie par les pouvoirs publics en Ile-de-France.

D'entrée de jeu, on a âprement rappelé les « promesses non tenues », notamment celles qui ont été faites par M. Giscard d'Estaing lorsqu'il était candidat à la présidence en 1974. La protection intégrale des massifs forestiers *n'est toujours pas réalisée*. En effet, le classement partiel décidé par le ministère de l'environnement et du cadre de vie ne lève nullement les menaces qui pèsent du fait de l'autoroute A 86 sur les bois de l'Ouest, du fait de l'A 12 sur les futaies de Chevreuse et du fait de l'A 88 sur le massif de Rambouillet. On a souligné aussi que le lobby du transport aérien, avec la complicité de l'administration, avait réussi à bloquer l'application d'une mesure prise depuis trois ans : la taxation des avions en fonction de leur bruit.

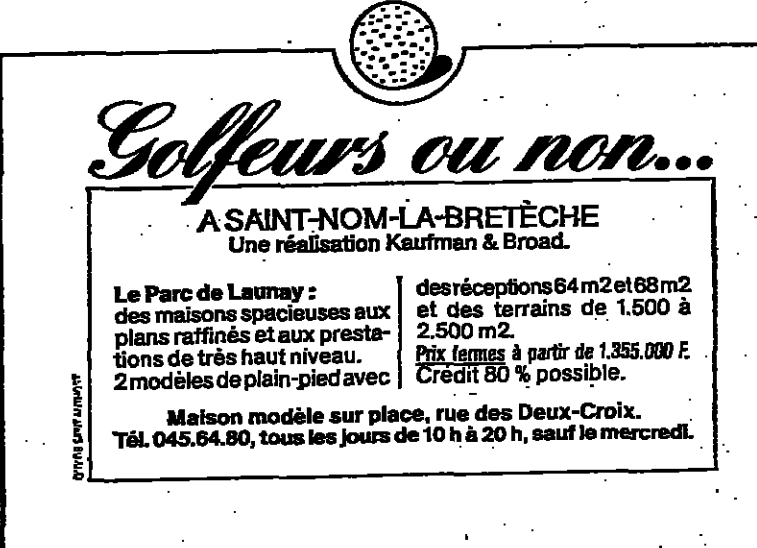
Déception analogue pour la concertation, comme l'a montré Mme Marthe de Rohan-Chabot, avec l'exemple de l'aménagement des entrepôts de Bercy. Quant à la levée du secret administratif, prévue par la loi de juillet 1978, Me Henri Fabre-Luce a montré qu'elle était restée lettre morte et que l'administration avait même tendance à revenir sur des pratiques d'autrefois, comme la communication des permis de construire.

Une motion réclamant une véritable politique écologique pour l'Ile-de-France a été votée.



L'immobilier

villas villas villas





COSTA BLANCA
VILLAS INDIVIDUELLES NEUVES

Beau séjour, 3 chambres. — Construites sur lots de 450 m2. Proximité de la plage, des magasins et restaurants. A une heure de route des aéroports de Valence et Alicante.

A partir de 192 000 F. — Prêt possible 80 % sur 15 ans, taux 13 %.

Pour tous renseignements :
CRAGO ASSOCIATES
58 Whiteladies Road
BRISTOL BS8 2NH
Avon Angleterre.

Auvergne. Villa bord rivière, terr. 2.500 m2, hall, cuis., séj., 4 ch., s. de bains, gar., cave. 250.000 F. débattre (93) 98-28-27.

AULNAY-SOUS-BOIS Part. vend villa 200 m2 (8 pces, tout conf., 2 s. de bns + cabinet de toilette + 3 w.-c.). Avec garage sur terrain de 500 m2 clos. Px : 620.000 F - Tél. 866-39-75. Possibilité profession libérale.

fonds de commerce

Une adresse : Fb Saint-Honoré, Galerie Marchande (antiquités, cad., bijoux, etc.). Stand à céder. Téléph. : 742-51-12 et 430-25-53.

AGENCE IMMOBILIERE PORTE CHAMPERRET, Côté NEUILLY, EMPLACEMENT EXCEPT., rez-de-ch. + étage, 70 m2. — Tél. : 826-24-43.

Grossiste, Région Picardie, cède Commerce outillage soudure protection. Pour tous renseignements : écrire sous no 854.901 REGIE-PRESSE, 85 bis rue Réaumur, 75002 Paris, qui tr.

locaux commerciaux

VINCENNES - MONTREUIL RESIDENTIEL, ensemble immobilier moins de 10 ans, 2.500 m2, avec parking, conviendrait à siège sociétés, groupe médecins, laboratoire ou parfumeur. Téléph. : 723-78-11, seulement le matin.

propriétés propriétés

10 km SAINT-TROPEZ Dans domaine privé 800 m. mer, villa avec piscine. Superbe vue sur mer. 16 (94) 79-22-70 — 255-04-51.

PROPRIETE, parc 4 ha planté, ruisseau, 2 étangs. MAISON s/sol, buanderie, chaufferie, garage 2 voitures. R.-de-ch. : entrée, bureau, cuis., séjour 63 m2, 3 chambres 3 salles de bains, w.-c. 1er ét. : tour 1 chbre, 1 s. b. MAISON de gardien, grange, piscine.
25 km de LIMOGES MANOIR, 2 hectares de terrain (entièrement restauré).
15 km de LIMOGES, très belle MAISON DE MAITRE, 17 pces, parc 1 ha arbres centenaires.
10 km de LIMOGES, très belle construction récente sur bord de Vienne. Tennis, piscine, 1 ha de parc.
OTILIM, 3, bd de Fleurus 87000 LIMOGES. Tél. (55) 34-48-48.

DEAUVILLE, 15' autoroute Pont-Lévêque à 2 km, maison 1975 fonctionnelle, grand confort, belle décor., 9 p., terrain 5.700 m2, vue étendue. Office notarial, 63, rue Désiré-Le Hoe, Deauville (31) 88-20-26, sauf lundi.

78 ROCHEFORT-EN-YVELINES Propriété récente (1978). Style rustique. Tour. Sur 5 ha de bois. Comprend séj. 60 m2 (poutres apparentes, cheminée), bureau, 5 chbres, soit au total 320 m2 habit. Tél. 750-21-45, apr. 19 h.

Particulier vends LES ANDELYS 80 km. Belle propr. ancienne, caract. : 260 m2, 7-8 p., s. de b., grand gar., tout cft, très beau parc 5.000 m2. — Tél. : 32-54-21-74.

Région 02 St-Quentin, belle prop. picarde sur 3.000 m2, séj. 40 m2, ch. feu bois, salon, 4 ch., confort, dépendances. Prix : 550.000 F. 20 km. sortie A-1, Pays de pêche, local récent, 140 m2 aménageables en habit. + gar. + terrain à bâtir 1.000 m2 + studio. Prix : 330.000 F. Cabinet NANCEL, 1, rue Vivien, 80000 AMIENS. Tél. (22) 91-33-62.

ENGHIEN Gare - Propriété de caractère, 7 p., cuis., bains, cft, gar., jardin 750 m2. Exceptionnel 890.000 F, facilités. PLACOR - 989-60-60

JUVISY Plein Centre Belle propriété 7 pièces, s/800 m2, 750.000 F. S/pl. 28-29-30 juin, 11 à 19 h : 6, avenue de la Terrasse.

Vds propriété 3 km village proche Thiers - Clermond - Vichy, comprenant château 19e + dépend. + ferme attenante + 23 ha. Téléph. et visite les week-ends (73) 80-39-10.

PÉRIGORD PPTÉ 23 HA PRAIRIES bt ombrages, maison de maître en pierre, dépendances, très belle vue étendue. Px 950.000 F. Doc. sur dem. PROPINTER SA maisons du Périgord, BP 33, 24103 Bergerac. T. (53) 57-53-75.

VALLÉE DU TARN 45 kilomètres d'Albi 100 kilomètres de Toulouse sur 3 hectares boisés. **MAGNIFIQUE MAISON EN PIERRE** Tout confort, moderne dépendances piscine. M.-C. SABLAYROLLES. TEL. : (61) 23-79-54.

PROVENCE **15' AIX, PRÈS VENTABREN** Mitoyenne à un magnifique moulin à restaurer, villa de grand standing sur deux plans, prête à vivre, restaurée avec matériaux de qualité. Plus de 300 m2 habitables avec 1 ha de prairie bordée par rivière. Prix : 1.750.000 F. Tél. 16 (42) 24-21-91.

MONTAGNE NOIRE 35 kilomètres de Castres 110 kilomètres de Toulouse. **MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ** sur 28 hectares boisés comprenant une maison d'habitation en pierre, refaite à neuf, tout confort, dépendances, lac et rivière sur la propriété. Tous commerces à proximité. M.-C. SABLAYROLLES. TEL. : (61) 23-79-54.

A vendre très belle affaire **20 KILOMÈTRES COGNAC** 1 logis charentais (7 p.), tt cft; 1 maison charentaise (en retour d'équerre), gd séj. 45 m2, 5 ch. + locaux commerciaux compr. magasin d'antiquités 100 m2 + niveau de 60 m2, magasin contigu 35 m2 avec loggia; appartement rustique avec mezzanine, séjour, cuisine, s. de b., 2 chambres. Le tout sur un terrain de 5.000 m2 pelouse, jardins d'ornement, potager et fruitier. Ecr. no 6.255 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

6 km de DEAUVILLE Herbages de vallée, 1er fonds 18 ha bord rivière. La Touques et Nat. 834. Libres au 25-12-80, av. maison. S'adr. à M. Mabille, Administrateur Biens, B.P. 190, 14107 LISIEUX CEDEX.

bureaux

Votre SIÈGE SOCIAL Bureaux meublés. - Télex. PARIS : 8e, 9e, 15e. **CONSTITUT. DE SOCIÉTÉS** Prix compét., délais rapides. **ASPAC 281-18-18 +**

terrains

Particulier vend plusieurs hectares terrains constructibles ds village à 6 km de Mende (Lozère), préfecture, conviendrait à promoteur immobilier, comités d'entreprise, colonie de vacanc., placem. foncier (eau de source, électricité, téléphone). Vue panoramique magnifique (gorges du Tarn à 40 km). Ecrire : Maurice Seguin, 35, rue Alexandre-Dumas, 91270 Vigneux-sur-Seine.

MANSIGNE (72) Station verte, 30 km du Mans. Direction LE LUDE. Viabilité, excellente situation. Prix : 110.000 F. Tél. (16) (43) 44-64-18.

CHANTILLY-LAMORLAYE SUR 4 HA avec permis de construire, complexe hôtelier 4 étoiles, centre hippique avec manège olympique, tennis, restaurants, 2 piscines, salles de conférences, boutiques, night club, éventuellement apport terrain. Renseignements COP : 954-92-00.

Près MANTES et BONNIÈRES, terr. à bât. 700 à 1.000 m2, site exceptionn. boisé, rivière, entre 100.000 et 150.000 F. 451-57-12.

Porto-Vecchio (Corse), Marina di Fiori, terrain 1.300 m2 viabil. 130.000 F. Tél. : 97-55-71.

CROISSY-SUR-SEINE calme, BEAUX TERRAINS 800 à 900 m2, faç. 20 à 25 m. Ent. viabil. Px T.V.A. incluse. AGENCE DE LA TERRASSE, Le Vésinet, 976-05-90.

LES ADRETS-EN-ESTEREL Part. vd terr. 3.000 m2, boisé, en pente, 14 km mer, vue baie Cannes, certif. urbanisme. E.E. 180.000 F. Téléphone : 886-37-92.

châteaux

ALSACE Merveilleux château 17e, parc, prés et forêt environs, 70 ha, boiseries d'origine, nombreuses dépendances, convient à hôtel, château ou siège société pour séminaires. 4 millions F.F. Viager Immobilier, 8, rue Général-Ducrot, 67000 Strasbourg. Tél. (88) 60-63-46 (7-22 h.).

En France, 13 km de GENÈVE convient à société pour séminaires ou hôtel relais-château. **CHATEAU 17e** avec ferme et dépendances, 29 ha, parc, pré et forêt. 4 millions de francs. Viager Immobilier, 8, rue du Général-Ducrot 67000 Strasbourg. Tél. : (88) 60-63-46- (7-22 h.).

pavillons

78 VERNEUIL 7 minutes GARE Ds résid. vd pavill. 6 p., 2 s. de bs, cuis., cellier, gar., s/500 m2. 650.000 F - Tél. 971-94-58.

Part. vd pav. style chalet, 14 km Chartres, 7 p., 100 m2 habit., sur 1.400 m2. Prix 500.000 F. Tél. (37) 23-38-55 après 18 h.

CHOISY-LE-ROI (94), pavillon, très confort, 6 P., jard., garage. 580.000 F. - 327-64-97.

EXCEPTIONNEL 1,700 km, Métro Fort-d'Aubervilliers, résid. PAV. D'ANGLE avec brique de parement. R.-de-ch. surélevé sur cave, entrée, w.-c., cuis., pièce 22 m2. A l'étage : 3 chbres, s. de bns, gd dépôt et gar. 60 m2, av. 75.000 F. 826-24-43.

MESNIL-LE-ROI (78) Résidentiel, calme, pavillon 200 m2, 7 P., 2 w.-c., possib. agrandir, ch. cent., tél., gar., atelier, jardin 1.500 m2. Prox. commerces, écoles, forêt, R.E.R. 1.400.000 F. Ecrire : M. Morin, 55, rue de la Procession, Mesnil-le-Roi (78).

CARRIERE-SUR-SEINE. Coquet pav. 110 m2 habit., séj.-dble, cuisine, 4 chbres, bains, cab. toil., w.-c., garage attenant 270 m2 terr. Secteur tr. calme, 15' gare. 580.000 F. 913-07-44.

BAILLY, VIEUX VILLAGE, MAISON rurale rénovée 4-5 P. Urgent. A SAISIR. 425.000 F. MAT IMMOBILIER. 953-22-27.

BOURG-LA-REINE Pav. récent, 1965, 5 Pces, 3 s. de bns, calme, sur 290 m2. 830.000 F. Tél. : 665-79-99.

ISSY près R.E.R. et voie express - Propriétaire vend agréable maison individ. 130 m2, s/2 niveaux, dble living, gde cuis., 3 ch., 2 bel. s. de bs + sous-sol aménagé et cour fleurie 30 m2, le tout refait avec beaucoup de goût. Prix 880.000 F 603-53-79 - 605-13-55

Poissy, très calme, 10' gare, 4-5 p., parfait état sur 530 m2. 630.500 francs. Tél. 451-57-12.

ANTONY, petit immeuble mixte bout., remise, lgt 4 p., conviend. commerce, artisan, prof. libérale 930.000. Peschard, 666-00-27.

domaines

DEAUVILLE (près) - Très beau HARAS 64 ha av. 65 box. Manoir tt cft. Mais. de dir. Lgts et communs part. état. S'adr. à M. Mabille, Administrateur de biens, B. P. 190. 14107 Lisieux Cedex.

fermettes

AIX-EN-PROVENCE ferme à restaurer s/2 ha, tr. bel environnement 400 m2 habitab. CAB. LOGEPRIM 36, bd Carnot 13100 AIX-EN-PROVENCE. TEL : (42) 62-43-71.

maisons de campagne

PRES **DREUX** Fermette aménagée caractère 8 p. + dépendances sur 2.300 m2 Samedi 15 h à dimanche 16 h : (37) 38-13-34 En semaine : 227-01-49

EXCEPTIONNEL HAUT-VAR, maison village hab., comprenant, au r.-de-ch. : séj., cuis., av. sup. cheminée, s. d. b., w.-c. + 5 ch. en étage. Prix : 26.000 F compt. + 104.000 F facilités. MAI IMMOBILIER, Tavernes. - Tél. (94) 77-11-34.

AMBLENY (02) Dans un beau cadre de verdure à 10 km de SOISSONS, tout près de la vallée de l'Aisne, des étangs de pêche et proche des forêts de Retz et de Compiègne. Je vends **MAISON DE CARACTÈRE** (indépendante) en pierre de taille. 4 p. cuisine, très beau grenier aménageable, eau, électricité, 150 m2 habitables + 400 m2 de jardin. Prix : 180.000 F + frais. S'adresser Agence R. BILAT, 20, avenue du Général-de-Gaulle, 02200 SOISSONS. Tél. : (23) 59-41-90 et hors bureau : (23) 55-32-46. (Sauf dimanche.)

ALLIER - CREUSE Maison rustique en pierres, excellent état, site délicieux, tt confort, poutres, vastes cheminées, puits, jardinet, 170.000 F. Téléphoner soirées : (70) 29-25-13

A VENDRE MAISON DE CAMPAGNE A SOLIGNY-LA-TRAPPE. Orne dans la forêt du Perche, 3 P., cuis., s. de b., w.-c., terr. 1.700 m2. Prix : 180.000 F. Tél. à partir de 14 h. : 827-57-02.

manoirs

1 h. Paris MANOIR normand XVIIe, 7 p. princ. + dépendances, 1 ha site classé. Exceptionnel, 900.000 F - 229-52-98.

RARE, directement par propr., MANOIR XVIe avec tour XIVe, 25 km Ouest de CAEN, 9 PIECES. Cadre. Bon état. Prix : 1 MILLION de F. Tél. : 16 (31) 90-81-20.

MORBIHAN petit manoir de caractère. Vastes dépendances, parc de 2 ha. Cabinet JOSSO. T. (97) 21-28-87.

viagers

15e, CONVENTION, beau studio avec jardin, soleil. Imm. récent, 72.000 F + 850 F. Occupé femme 71 ans. VIAGERS F. CRUZ, 8, rue La Boétie. — 266-19-00.

TRANSPORTS

La crise de l'énergie fait rebondir la querelle entre le rail et la route

Du camion ou du train, quel est le moyen de transport le plus économe en carburant ? Dans un rapport, « Energie et transports routiers de marchandises », qu'il a fait pour le compte de la Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) et que conteste la S.N.C.F., M. Alain Cotta, professeur d'économie à l'université Paris - Dauphine, constate « une quasi-égalité des performances énergétiques des deux modes de transport comparables, c'est-à-dire le rail et le transport de marchandises à grande distance ».

Pour M. Joël Le Theule, ministre des transports, « les conclusions de ce rapport rejoignent globalement celles de l'administration ». A son avis, « le transport routier, à partir d'une charge utile de l'ordre de 25 tonnes, permet une consommation spécifique très voisine de celle du rail ». Aussi, a-t-il ajouté, « la différence de consommation en énergie entre les deux modes ne justifie certainement pas la désorganisation qu'entraînerait une perturbation bureaucratique des circuits économiques existants ».

Comparer ce qui peut être comparable : telle a été la démarche de M. Cotta. « *La comparaison des consommations unitaires entre le rail et la route n'a de signification, au niveau des politiques énergétiques, que s'il s'agit de transports au moins partiellement substituables*, écrit-il. *Cela limite donc la comparaison aux transports dits à grande distance.* »

Considérant que le transport à longue distance relève du convoi routier et que ses performances énergétiques peuvent être valablement opposées à celles du régime accéléré du rail, M. Cotta note que « *l'éventail des consommations spécifiques passe de 18 à 22 grammes-équivalent-pétrole (GEP) par tonne-kilomètre-transporté (T.K.T.) pour le transport routier à 21,8-22,6 GEP/T.K.T. pour le transport ferroviaire. A l'évidence, le rapport des avantages comparatifs rail-route s'atténue, allant même jusqu'à s'inverser* ».

Les comparaisons faites selon ces *critères purement physiques ne peuvent justifier*, selon l'auteur du rapport, la substitution d'un mode de transport à l'autre. A son avis, d'autres considérations limitent considérablement de tels transferts de trafic : la nature des produits transportés et des déplacements, le délai d'acheminement. A cet égard, « *la supériorité de la route est incontestable. Ce délai est toujours supérieur d'au moins deux jours pour le rail, soit le double du temps mis par le transport routier* ».

Reste qu'« *à l'heure actuelle la dépendance pétrolière des transports routiers est totale, alors que celle du rail ne l'est qu'à concurrence de 50 % environ* », remarque M. Cotta. Cela dit, l'examen des possibilités d'économies d'énergie — amélioration du matériel roulant, entretien du véhicule, évolution des techniques de fabrication notamment — « *permet d'envisager*, selon lui, *à échéance fin de siècle, des réductions de consommation de l'ordre de 40 % environ* ». A ce propos, M. Le Theule vient de confier à un groupe de travail interministériel qui devrait déposer ses conclusions au mois d'octobre prochain le soin de définir « *des objectifs précis en termes de consommation non seulement des prototypes, mais aussi des futures gammes commerciales* » des véhicules industriels.

Bien entendu, la S.N.C.F. conteste violemment, dans une note interne, ces comparaisons énergétiques qui sont, à son avis, « *un bon exemple d'interprétation tronquée et fallacieuse de chiffres issus d'un rapport de l'administration* », dans la mesure où M. Cotta commet « *l'erreur de rapprocher un véhicule routier dans des conditions d'utilisation excellentes à la moyenne des wagons en régime accéléré* ».

Se référant à des conditions moyennes d'utilisation des camions et prenant en compte les risques d'une sous-estimation des consommations réelles de carburant, la S.N.C.F. conclut que « *le transport routier coûte en moyenne 3,5 à 4 fois plus d'énergie que le transport en wagons isolés du régime ordinaire, 2 à 2,5 fois plus d'énergie que le transport en wagons isolés du régime accéléré* ».

Ainsi donc la querelle rebondit entre le rail et la route. Commandé par la F.N.T.R., le rapport de M. Cotta ne pouvait évidemment conclure qu'en faveur du camion. Il suffit de prendre de bons exemples pour en arriver là.

Globalement pourtant, le train demeure plus économe en carburant que le camion. La caution d'un universitaire et le satisfecit d'un ministre n'y changeront rien.

JACQUES DE BARRIN.

LES ROUTIERS RÉPONDENT : les camions sont moins dangereux que les voitures particulières.

Après la publication du pré-rapport du comité des transports du VIIIe Plan (le Monde *du 24 juin) sur les conditions de travail des chauffeurs de poids lourds, que les auteurs de ce document jugent* « tout à fait inacceptables », *l'Union nationale des organisations syndicales de transporteurs routiers automobiles (UNOSTRA) donne, ci-dessous, son point de vue sur ce texte dont elle dénonce le caractère* « orienté » :

Rappelons que le rapport de l'organisme national de sécurité routière (ONSER) cité dans l'article est tiré d'une enquête remontant à 1975 et portant sur 139 conducteurs et 1946 unités-journées. Précisons également que l'ONSER a lui-même reconnu d'ailleurs que l'on ne pouvait tirer de son rapport de conclusions valablement applicables à l'ensemble du secteur des transports routiers.

Les derniers chiffres publiés par le ministère des transports font ressortir que, sur 187 906 disques de contrôlographes exploités en 1979, le taux de dépassement de la conduite hebdomadaire de 48 heures représentait 10,60 % des cas.

Sans nier le taux de gravité des accidents de poids lourds, d'après les statistiques de la gendarmerie nationale pour 1979, sur 239 638 cas impliqués, les poids lourds représentent 27 337 cas, soit 11,40 %, et les voitures légères 171 038 cas, soit 71,40 %. Au niveau de la responsabilité, cela se traduit par un pourcentage de 4, 50 % pour les poids lourds contre 38,70 % pour les véhicules légers.

Pour sa part, l'UNOSTRA n'a jamais manqué de souligner sa volonté d'améliorer les conditions de travail, de vie familiale des conducteurs routiers, d'une manière compatible avec le maintien des qualités de service spécifiques du transport public routier, mais elle s'élève contre l'attitude qui consiste à ne traiter ce problème important que par la contrainte, en prenant prétexte des risques que le transport routier ferait courir à l'ensemble des usagers de la route, et en mettant l'accent sur des cas extrêmes en matière de temps de travail et de temps de conduite.

M. ROBERT VERGNAUD RESTE PRÉSIDENT D'AIR INTER

M. Robert Vergnaud, président d'Air Inter, a été reconduit, jeudi 26 juin, dans ses fonctions pour une période de trois ans compte tenu de la limite d'âge de soixante-cinq ans. Il est à la tête de la compagnie intérieure depuis le mois d'avril 1969.

Soulignant la bonne tenue d'Air Inter dans une conjoncture économique plutôt maussade, M. Vergnaud a mis en garde « *certains services publics* » contre leur propension à « *résoudre par l'institution de taxes spécifiques les problèmes de leur mission* ». A son avis, de « *telles solutions de facilité... se traduisent finalement par une majoration du prix du billet, donc par une mesure défavorable au consommateur* ».

S'interrogeant sur la sévérité de la crise économique outre-Atlantique, dont on peut se demander si elle restera sans effet sur l'économie européenne, le président d'Air Inter a regretté que « *certains partenaires sociaux du transport aérien français n'aient pas encore pris conscience de ces risques* ».

ENVIRONNEMENT

L'Assemblée européenne s'inquiète des menaces contre la faune

Ces animaux qui disparaissent

L'Assemblée européenne vient d'inviter le conseil des ministres à ratifier une convention internationale protégeant la flore et la faune d'Europe.

Au nom de la commission de l'environnement, M. Hemmo Muntting, député socialiste des Pays-Bas, a affirmé que 10 % de toutes les plantes, 54 % des oiseaux, 23 % des mammifères et 43 % des reptiles étaient actuellement menacés. Le loup, l'ours, la cigogne, le castor, la loutre, l'aigle, le hibou et même le corbeau, a déclaré M. Muntting, n'existeront sans doute plus en Europe à la fin du siècle.

Pour M. Muntting, il s'agit de prendre des mesures efficaces et, en particulier, d'« *accroître les moyens financiers des services de l'environnement, afin de mettre en œuvre la politique indispensable à la préservation de ce qu'il reste de l'environnement naturel en Europe* ».

La faune n'est pas moins menacée en Afrique qu'elle ne l'est en Europe. Ainsi, il ne reste plus que mille cinq cents éléphants en Ouganda ; on en comptait quelque trente mille en 1973, et plusieurs autres espèces animales sont en voie d'extinction, a indiqué M. Eric Edroma, chef des services de recherche des parcs nationaux de l'Ouganda. « *Nos parcs nationaux sont envahis de carcasses d'éléphants, de vestiges de camps de braconniers et de huttes de séchage de viande* », a-t-il déclaré en précisant que d'autres espèces animales se sont éteintes, comme le rhinocéros blanc, qui abondait dans le pays, et le gorille des montagnes, dont le dernier spécimen a été abattu l'an dernier.

M. Edroma a déploré la « *politique anarchique* » en matière de protection de la faune sauvage et demandé aux autorités d'alerter le public, d'interdire les ventes d'armes et de munitions, ainsi que celles de viande d'animaux sauvages, de donner davantage de pouvoirs aux responsables locaux et de lutter contre le braconnage, qui devrait, selon lui, « *être considéré comme un crime* ».

Le lynx revient

Dans ce concert de mauvaises nouvelles, on notera cette information encourageante : le lynx pourrait être réintroduit en France dès le printemps prochain, a annoncé le directeur de la section France du Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Found, W.W.F.), le docteur Pierre Pfeffer.

Examinant les résultats de l'opération « le Grand Retour », lancée en septembre 1979, le docteur Pfeffer a indiqué que, sur sept projets de réintroduction d'espèces animales partiellement ou totalement disparues, soumis au suffrage des défenseurs de la nature, c'était le lynx qui avait rassemblé le plus grand nombre de voix. Vingt mille personnes, pour la plupart des enfants, ont participé à cette opération destinée à financer trois projets de réintroduction d'espèces.

Trois couples de lynx vont être importés d'Europe centrak et seront « *installés* » — *sans doute* au printemps prochain — dans les Vosges, puis éventuellement dans les Alpes. Pour le castor et le macareux, il *s'agit* avant tout de renforcer leur peuplement avant que ces espèces ne disparaissent. Les castors ne subsistent désormais que dans la vallée du Rhône. La réintroduction de cette espèce, notamment dans l'Isère, devrait se faire au cours de l'automne et de l'hiver prochains.

La principale colonie de nidification des macareux en Europe, située dans la réserve des Sept-Iles, au large de Ferros-Guirec (Côtes-du-Nord), a été sévèrement touchée par les marées noires du *Torrey-Canyon* (1967), de l'*Amoco-Cadiz (1978)* et du *Tanio* (1980). De deux mille cinq cents couples en 1966, la population de ces oiseaux est tombée à moins de quatre cents. Des poussins capturés aux îles Feroe seront donc réintroduits aux Sept-Iles.



Au sommaire du numéro du 29 juin

- Soldats du refus.
- Le triomphe du bric et du broc.
- Histoire : les Jeux olympiques en Grèce.

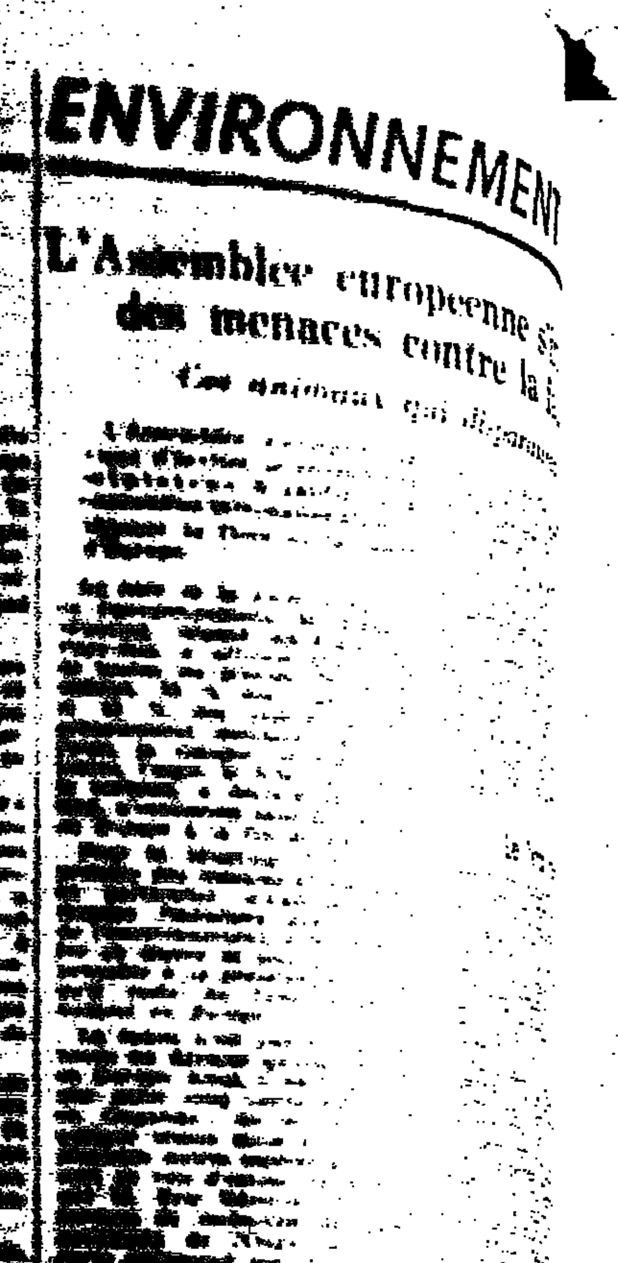
— La mauvaise mine.
— Les pieds rouges de la Baie.
— Gérard Métayer contre le marché de la communication.
— Des éoliennes pour le Sahel.
— Superbe et scandaleux Somerset Maugham.
— Robert Castel : l'invasion de la psychologie.

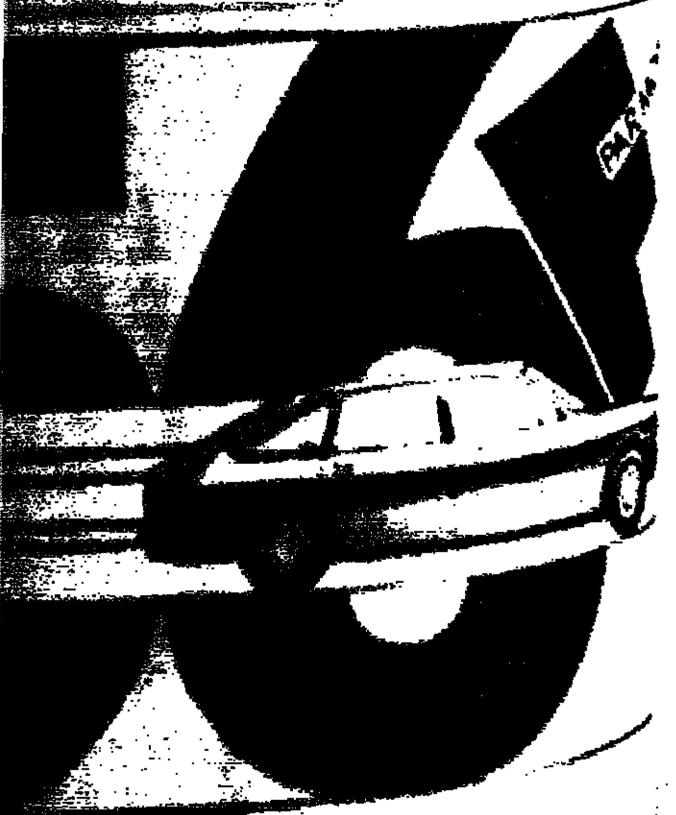
Les programmes commentés de la télévision et de la radio

L'été du « Monde Dimanche » :

— Une ville, un écrivain : Bahia, par Jorge Amado.
— Jours d'été : Les marcheurs de Saint-Maximin.
— Trait libre : Claude Lapointe.
— As-tu vu Montezuma ? (chapitre 2), par Balthazar.
— Ce fut une très belle apocalypse (deuxième épisode), par Gérard Mathieu.
— Sports de plein air : le vol libre.
— Une nouvelle de Diane de Margerie.

En vente avec le numéro daté dimanche-lundi : 3 F.





ÉNERGIE : une place au soleil

« L'énergie solaire n'a pas d'ennemis. » Vérifiée par un sondage, cette constatation peu surprenante a conforté les membres *du comité* d'action pour le solaire dans leur volonté de développer l'usage en France des cinq énergies naturelles et inépuisables : le soleil, la lumière, le vent, les chutes d'eau et la bio-masse.

Les services qu'on peut attendre de *ces cinq sources* d'énergie *sont expliqués* en détail dans le « Manifeste pour le solaire » rendu public le 23 juin.

L'objectif du comité est de faire passer l'apport des énergies solaires de moins de 10 % des besoins, en 1979, à 20 % en l'an 2000, en obtenant, par ailleurs, une réduction relative de la consommation. Sur 213 millions de tonnes d'équivalent-pétrole (Tep) en 1979, les énergies solaires (y compris l'hydraulique) fournissent vingt millions de Tep. Elles pourraient apporter cinquante millions de Tep en l'an 2000 sur une consommation totale de 240 millions (au lieu de 312 prévus officiellement).

Si les partisans du solaire veulent se conduire désormais « en militants », on notera aussi le réalisme de leur démarche : *il serait* rêveur et absurde de penser que le soleil permettra de résoudre les difficultés énergétiques du nouveau et de l'ancien monde ; *il* peut au moins aider à les surmonter. Il s'agit de travailler « à la marge » : ce qu'ont aussi compris et *recommandé les représentants des* grandes nations industrielles réunis récemment à Venise.

Une aventure pour l'an 2000

par ROBERT LION (*)

LES hommes ont, depuis l'origine, tiré leurs forces des énergies solaires : la chaleur et la lumière ; l'eau et le vent ; la biomasse, c'est-à-dire l'énergie stockée par les végétaux, et qui nous procure notre alimentation, la force animale, le bois de feu.

Une parenthèse s'est ouverte tout récemment, si l'on se place à l'échelle de l'histoire de l'humanité : depuis deux siècles, nos civilisations font appel aux énergies *non renouvelables*, celles qu'on tire du sous-sol. Leur disponibilité est limitée ; sur cette brève période, nous les avons en bonne partie épuisées. A l'évidence, nous ne pourrons vivre durablement sur ces ressources épuisables.

Cette parenthèse sera donc vite refermée. Le vingt et unième siècle verra le grand retour aux énergies d'autrefois, qui seront à nouveau les énergies de demain. Le pétrole et le gaz, dont la disposition *inquiète si fort* les peuples aujourd'hui, et même le charbon, n'auront servi qu'un temps. Le règne du solaire reviendra. L'éclipse du soleil prendra bientôt fin.

Le retour aux énergies inépuisables *doit se faire vite. Notamment* pour cette raison : le solaire est outil de paix. Il peut contribuer, à sa manière, à réduire les tensions dans le monde.

Au tiers-monde, étrangié de dettes par l'envol des prix du pétrole, il promet, s'il est vigoureusement exploité, un desserrement de l'étreinte des *importations*, la *mise en valeur* de régions arides et des schémas de développement plus décentralisés, donc plus authentiques que le placage des modèles occidentaux.

A l'Europe, vulnérable aussi du fait de sa dépendance énergétique, les énergies naturelles offrent une chance comparable. Ces énergies sont par définition locales ; pas besoin pour leur exploitation d'un accord international, c'est une affaire à deux, entre le soleil et nous. D'ici vingt ans, leur mise en œuvre ne nous affranchira pas des *importations*, *mais* elle les réduira fortement : de 50 à 55 millions de tonnes par an, suivant notre projet, certes plus ambitieux que les objectifs qui viennent d'être annoncés à Venise.

Ce recours aux énergies *inépuisables* doit aller de pair avec une forte réduction de la demande nationale en énergie, qui allégera parallèlement la pression sur les marchés extérieurs. Le taux de satisfacion de nos besoins par les énergies solaires que nous proposons pour l'an 2000 — 21 % à 23 % — s'entend sur une consommation annuelle de 240 millions de *tonnes d'équivalent-pétrole, soit* 70 millions de moins que la tendance généralement retenue.

C'est possible, à niveau de vie et confort maintenus. La consommation domestique d'une famille peut être ramenée de près *de 13 000 à environ 5 000* kWh par an. Bien au-delà des « économies d'énergie », cela nous *ouvre* plusieurs perspectives : un renouvellement de notre parc d'appareils d'éclairage, de chauffage et de ménage ; une révolution *dans l'automobile et* sans doute dans nos modes de transport ; la généralisation de l'architecture « climatique ». Nous devons aussi nous comporter demain en usagers ménagers de l'énergie, acceptant de laisser plus souvent notre voiture au garage, de chauffer moins nos habitations, d'emprunter moins souvent l'escalator ou l'ascenseur ; acceptant en somme que s'éteignent à jamais quelques lampions de la fête inconsciente, de la gabegie scandaleuse que nous vivons aujourd'hui.

La diffusion des énergies solaires transformera nos sociétés occidentales par d'autres voies encore. A rebours de tant d'évolutions contemporaines, elle ré*pondra* aux *aspirations* à la décentralisation et à l'autonomie.

Elle affranchira pour partie l'habitat et l'activité des hommes de leur branchement aux réseaux de distribution de l'énergie ; la « maison solaire » que présente notre manifeste pourra être demain quasi autonome ; la « ferme solaire » constituera une unité décentralisée de production et de consommation d'énergie.

Elle permettra aux régions et aux nations d'établir des politiques autonomes et spécifiques de l'énergie : le projet « Solar Sweden », le plan hollandais *d'exploitation du* vent, *la* régionalisation des programmes énergétiques au Danemark, le programme d'indépendance en énergie d'Hawaï, nous montrent la voie. Nos économies régionales pourraient s'appuyer sur la *mise en valeur*, *ici du solaire* direct et de l'habitat climatique, ailleurs du vent, du bois, ou de la biomasse — ce qui voudrait dire un nouveau départ pour l'agriculture, grâce aux cultures énergétiques, et un réveil forestier, — ailleurs encore sur la géothermie ou l'énergie des marées. Pour la Bretagne ou l'Aquitaine, pour la Corse ou l'outre-mer, pour les zones fores*tières ou littorales*, ces perspectives devraient être déterminantes.

Une affaire à deux

Energie de demain, le solaire est mûr aujourd'hui. Sur plusieurs filières, les techniques sont au point. Si les coûts demeurent élevés en France, c'est que *la série* n'est pas atteinte.

Il y a 3 millions de chauffe-eau solaires au Japon, 400 000 en Israël, et moins de 30 000 dans notre pays. Les digesteurs à bio-gaz sont vendus dans le commerce aux Etats-Unis et en Suisse ; on en compte 8 millions en service en Chine. Des mélanges alcool-essence sont distribués à la pompe au Brésil et en Amérique du Nord. Des dizaines de milliers de sites — ceux des anciens moulins à eau — *peuvent* être équipés en microcentrales. L'exploitation et la distribution du bois de feu pourraient devenir en quelques années une activité importante.

Sur tous ces plans, l'effort du pays est encore loin du compte. Le budget du Commissariat à l'énergie solaire demeure faible. Pour brillant que soit son palmarès au stade des recherches, la France, ici, n'est pas passée à l'acte. Il est temps que le solaire cesse d'être un gadget sympathique et marginal ; qu'une ambition nationale, à la mesure des enjeux et de nos capacités, soit affichée ; qu'une politique, assise sur des moyens, soit mise en place.

C'est, ce que notre manifeste propose et justifie.

En ces temps de chômage, de doute et de démobilisation, est-il beaucoup de projets qui présentent ces trois caractères : être vital pour l'avenir du pays ; être *créateur de centaines de milliers* d'emplois ; être populaire, en particulier chez les jeunes ?

Nouvelle raison d'Etat, nouvelle frontière, cette grande cause, qui n'a pas d'ennemis, suscite espérances et enthousiasme. Elle peut être une grande aventure collective pour la France, pour l'Europe, pour beaucoup de peuples d'Occident et du tiers-monde.

Nous appelons à la mobilisation générale pour une France solaire.

(*) Président du Comité d'action *pour le solaire.*

NOUVELLES EXIGENCES, NOUVEAU DROIT

Les juristes à l'heure solaire

Le droit applicable à l'énergie solaire relève aujourd'hui du droit commun. Le développement des différentes formes d'utilisation énergétique du rayonnement solaire va poser rapidement le problème de l'adaptation des règles juridiques existantes. Voici les quelques réflexions qu'a faites à ce propos le *comité d'action* pour le solaire.

COMPTE tenu de son utilisation décentralisée, l'énergie solaire devrait déboucher sur la mise en place de services publics locaux solaires par création d'établissements ou de sociétés d'économie mixte locales fournissant et installant des équipements solaires dans les communes.

Il conviendra de veiller à ce que les règles *actuelles et futures* de production et de distribution de chaleur et d'électricité solaire soient adaptées aux besoins réels des consommateurs.

Les règles fiscales et financières peuvent constituer une incitation au *développement* du solaire. Les timides expériences actuelles méritent d'être élargies, tant au niveau des aides à la construction qu'à la restauration de logements anciens. Le soutien financier prévu par un règlement des Communautés européennes du 9 avril 1979, doit être largement utilisé en France. Les exonérations fiscales pourraient être améliorées à l'occasion du vote du budget en prévoyant des déductions non seulement au titre de l'impôt sur le revenu, mais aussi pour les impôts fonciers et au moyen d'un taux réduit de T.V.A. sur les équipements solaires.

Une adaptation du code de l'urbanisme et des règles de construction s'impose. La réglementation thermique existante n'est pas adaptée à l'architecture bioclimatique. Les règles d'implantation et de volume des constructions prévoient un minimum d'ensoleillement insuffisant et devraient faire l'objet de normes régionales, et non plus *nationales, pour* mieux être adaptées aux caractéristiques climatiques locales.

(Lire la suite page 35.)

EXPÉRIENCE DANS LE GARD

Les gendarmes de Bagnols à l'affût de leurs capteurs

« A ce train, je vais bientôt quitter mon képi pour une casquette de guide. » *Le capitaine Michel Jeannin n'est pas loin d'être agacé. Depuis qu'il est, à Bagnols-sur-Cèze, dans le Gard, à la tête de la première et unique gendarmerie solaire de France (elle a été mise en service le 4 décembre 1978), il n'en finit pas d'accueillir les curieux : des écoliers conduits par leur professeur, un groupe d'ingénieurs de la S.N.C.F., des spécialistes de la construction venus de Belgique, d'Allemagne, de Hollande, une équipe de la télévision espagnole.*

Il continue, certes, à coordonner le travail de ses dix brigades. Mais, activité inédite, il consacre une part de plus en plus importante de son temps à « plancher » sur le solaire. Il se fait pédagogue pour expliquer le principe des installations, puis cicérone pour piloter ses hôtes vers les capteurs, la cuve de stockage, les échangeurs : un ensemble relativement sophistiqué conçu pour tirer du soleil, bon an mal an, 280 000 kilowatts-heures, ce qui représente — en théorie du moins — 51,4 % de l'énergie nécessaire pour chauffer la gendarmerie et l'alimenter en eau chaude.

A la sortie de la ville, sur la route d'Alès, la gendarmerie nouvelle aligne des bâtiments d'une banalité raide et jaune. D'abord les bureaux étagés sur deux niveaux.

JACQUES MOLENAT.

(Lire la suite page 35.)

TROP DE PRÉCIPITATION CHEZ LES CONSTRUCTEURS DE MICRO-CENTRALES

Folie électrique sur les rivières de Dordogne

En votant il y a quelques jours la « loi sur les économies d'énergie et l'utilisation de la chaleur », le Parlement a adopté un amendement libéralisant les procédures de création de mini-usines hydroélectriques. Jusqu'ici, toute installation de plus de 500 kilowatts devait faire l'objet d'une concession, longue et difficile à décrocher (voir le Monde *du 27 décembre 1979). Désormais ce plafond est repoussé à 4 500 kilowatts. En-deçà, il suffira d'une simple autorisation préfectorale.*

En clair, cela signifie que les trois ou quatre mille petites chutes qui pourraient être équipées en France sont aujourd'hui à la portée de n'importe quel particulier disposant de quelques centaines de milliers de francs. La ruée vers l'or blanc est déjà commencée. Il y a d'autant moins de risques à se lancer que l'E.D.F. est obligée d'acheter le courant produit. On imagine le danger pour les cours d'eau de l'Hexagone.

Certes, un second amendement, déposé in extremis, prévoit que les demandes de création de micro-centrales devront être accompagnées d'une étude d'impact sur l'environnement. Mais qu'en est-il sur le terrain ? Une enquête en Dordogne montre, hélas, que l'on peut redouter le pire.

De notre envoyé spécial

Périgueux. — Si vous ne connaissez pas l'Isle, aimable rivière aux cent méandres qui glisse paresseusement de Périgueux à Libourne, où elle se jette dans la Dordogne, courez-y. Au train où vont les choses, son charme risque fort de s'être évaporé avant dix ans. Vers 1840, pour la rendre navigable, on l'avait coupée d'une quarantaine de barrages assortis chaque fois d'une écluse et d'un canal de dérivation. Les marches de cet escalier d'eau étaient autant de cascades, et au bord des écluses on venait voir passer les chalands halés par des chevaux et transportant barriques et pierres de taille. Les ultimes péniches naviguaient encore à la fin de la dernière guerre, et il n'est pas un vieux Périgourdin qui ne s'en souvienne avec émotion.

Puis, les poids lourds occupant le haut du pavé, on déclassa l'Isle en 1957. Les hydroélectriciens de l'E.D.F. lorgnèrent vers les écluses désormais inutiles et projetèrent d'en équiper dix-huit, dont la hauteur de chute leur convenait. Finalement ils n'installèrent des turbines que sur huit d'entre elles. Elles démarrent, tournent et s'arrêtent automatiquement, fournissant bon an mal an une dizaine de millions de kilowatts-heures.

Ce harnachement de l'Isle, qui date des années 60, n'a pas été sans mettre à mal certains sites. A Sourzac, les quatre turbines du poste de La Caillade se cachent dans une sorte de villa blanche couverte de tuiles et les voisins ne se plaignent guère du bruit. Mais, à deux kilomètres en amont, les machines à cheval sur l'ancienne écluse sont de hideuses ferrailles qui sifflent comme un dragon en colère. Un peu plus haut encore, à l'entrée de Saint-Astier, l'installation d'E.D.F. était si gênante qu'on l'a couverte d'un hangar de béton entouré d'un grillage de camp de concentration. L'écluse d'antan, entourée d'une buvette et de quelques maisons, était, à l'orée d'un village touristique, un de ces coins où l'on aime flâner à l'ombre. Il n'en reste rien que cette honteuse verrue.

Les électriciens ayant équipé ce qui était rentable, restaient quelques dizaines de maisons d'éclusiers que les domaines mirent en vente. Des particuliers les achetèrent pour s'y établir, les louer à la belle saison ou y passer les vacances avant de s'y retirer à l'âge de la retraite. Tel était le cas, par exemple, d'un publiciste parisien qui acquit la maison éclusière de Duellas, sur la commune de Saint-Martial. Encore un coin de rêve, isolé du monde, mais près des eaux où les pêcheurs viennent taquiner la brème, la tanche ou le gardon.

Mais voici qu'avec la crise de l'énergie les projets d'équipement des écluses revoient le jour. Cette fois ce sont des constructeurs de turbines qui flairent la bonne affaire. Par l'intermédiaire de leurs représentants locaux ils demandent des dizaines d'autorisations, les obtiennent et revendent en quelque sorte la micro-centrale clefs en main à un industriel du secteur. C'est ce qui arrive sur l'Isle où sept autorisations ont été déjà délivrées par la préfecture.

Du béton dans le sas

C'est ainsi que notre publiciste parisien apprend un beau jour qu'à douze mètres de sa maison va s'élever, dans le sas de l'écluse, un cube de béton, hérissé de fils électriques, protégé par du grillage et ronronnant jour et nuit. Consulté, le chargé de mission pour l'environnement auprès du préfet de la Dordogne avait exprimé son désaccord total. Peine perdue : l'autorisation a été accordée. « *L'administration,* plaide le préfet, *tient à assurer l'intégration de la micro-centrale dans l'environnement, à en limiter les nuisances, mais n'ignore pas l'utilité de cette réalisation.* » La vérité c'est que jusqu'à présent l'administration n'a, paraît-il, aucun moyen légal de refuser une autorisation régulièrement demandée. Sauf si le bruit de la turbine et de la génératrice dépasse 50 décibels à 10 mètres. Auquel cas on insonorise l'ensemble sous une casemate de béton. Certes, l'autorisation accordée ne signifie pas que le permis de construire le sera. A ce stade, la commission des sites, le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du département devraient avoir leur mot à dire. Leur mot seulement.

En Dordogne, le chargé de mission pour l'environnement demande, chaque fois qu'une grille évite aux poissons de finir dans la turbine, que des échelles leur permettent de franchir l'obstacle et qu'un embarcadère soit prévu pour les canoéistes. Demander, hélas ! n'est pas obtenir. Par précaution, le publiciste parisien et un autre particulier également menacé ont demandé au tribunal administratif de Périgueux l'annulation de l'autorisation préfectorale.

La politique du coup par coup

Sur certains sites il est déjà trop tard. Ainsi, à la sortie même de Périgueux, l'ancien moulin de Saltegourde, son barrage, son écluse, ses trois canaux de fuite et 2 hectares alentour étaient en vente depuis cinq ans. A proximité, la ville a installé une base de plein air. Deux clubs de kayakistes entraînent dans cette portion de l'Isle leurs trois cents adhérents. C'était une magnifique occasion de compléter par une base nautique les installations municipales. « *Le moulin ? aucun intérêt* », ont décrété les édiles. Il a donc été acheté par un producteur de courant qui s'est empressé de le jeter à bas et d'installer ses turbines. Les veines d'eaux vives où les scolaires du canoë-club s'initiaient aux finesses de la pagaie sont devenues dangereuses. Les sportifs sont furieux.

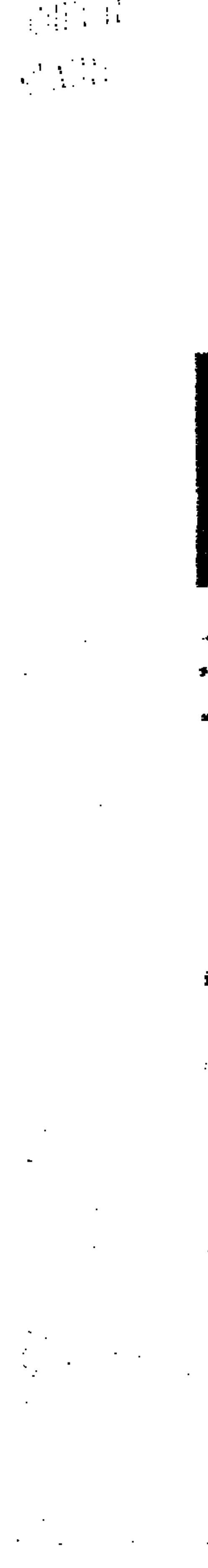
« *Nous ne sommes pas opposés à l'équipement de l'Isle en micro-centrales,* dit M. Jacques Lameyre, moniteur de kayak, *mais nous demandons qu'à l'occasion de ces aménagements on facilite la pratique de notre sport au lieu de l'empêcher. C'est faisable à peu de frais.* »

Dix clubs de canoë-kayak et plusieurs établissements scolaires jalonnent le cours de l'Isle. En Dordogne, les pratiquants de la pagaie sont trois mille. C'est légitimement qu'ils demandent à être au moins consultés lorsqu'on décide de l'avenir des cours d'eau. Les pêcheurs auraient aussi leur mot à dire ainsi que les représentants du tourisme. L'Isle était longée sur plus de 60 kilomètres par un chemin de halage. Aménagé, il constituerait aujourd'hui un exceptionnel itinéraire de randonnée pour piétons, cyclistes et cavaliers. L'oublier, c'est gâcher les chances touristiques du département.

C'est pourtant l'erreur qui est en train de se commettre. Sept autorisations de micro-centrales ont été délivrées depuis dix-huit mois. Quatre dossiers sont à l'étude et neuf autres demandes sont déposées. Au total, vingt-huit écluses sont défigurées ou menacées. Des prospecteurs à la recherche de sites aménageables se présentent journellement chez les derniers minotiers. La pression monte de jour en jour sur toutes les rivières de France. Même si les demandes sont assorties d'études d'impact, des autorisations lâchées au petit bonheur la chance ne peuvent aboutir qu'au gâchis. Jacques Chirac, se trouvant en Corrèze — son département — le 26 mai dernier, s'est inquiété publiquement de cette situation.

L'aménagement des cours d'eau et leur avenir à long terme ne peuvent être abandonnés à la politique du coup par coup. Il faut pour chacun une concertation entre l'ensemble des utilisateurs, un programme coordonné et une évaluation globale de l'effet de ces équipements sur l'environnement. Les préfectures, qui ne s'intéressent qu'à leur département, ne sont pas en état de réaliser ce travail. Il est du ressort des agences de l'eau, qui, curieusement, ne se sont pas manifestées jusqu'ici. Dans l'affaire des micro-centrales, tout reste à faire...

MARC AMBROISE-RENDU.



Les gendarmes de Bagnols à l'affût de leurs capteurs

(Suite de la page 33.)

Au-delà, disposés en équerre, les petits immeubles où vivent — dans trente-deux logements les gendarmes de Bagnols-sur-Cèze et leurs familles. Les capteurs ont été placés en un lieu discret ; sur le toit-terrasse et sur toute la façade sud du dernier immeuble. Ils y dessinent un vaste soleil rouge dardant ses rayons jaunes dans le ciel bleu ; et, au-dessous : une sorte de B.D. reconstituant l'histoire du costume des gendarmes, des cavaliers de 1715 à leurs descendants motorisés d'aujourd'hui. Car telle est la conviction de Georges Chouleur, l'architecte : « Au lieu d'être une contrainte, les capteurs deviennent un élément de décoration. L'art retrouve sa place dans le bâtiment, et l'artiste peintre peut enfin s'exprimer sur la façade même des édifices. »

A soixante-dix ans, Chouleur est sans doute l'un des plus actifs des architectes « solaires » de France. Il a réalisé l'équipement solaire de centaines de villas, et aussi de collèges, de cliniques, de bâtiments administratifs. Il est sur le point de lancer, à la sortie de Nîmes, la construction de mille soixante-dix logements solaires : des villas, des immeubles de sept étages. Sa formation ? Celle d'un ingénieur du bâtiment qui s'est lancé, en autodidacte, dans l'architecture et l'héliothermie.

En 1947 il avait réalisé, à Nîmes, en amateur, le chauffe-eau solaire de la maison d'un marchand d'appareils ménagers. L'expérience resta sans lendemain. C'est en 1972, seulement, que Georges Chouleur se lance dans l'architecture solaire après s'être fait la main sur une villa de la banlieue de Nîmes. Electricité de France lui demande de concevoir le chauffage par le soleil de villas construites autour de la centrale thermique d'Aramon, sur les bords du Rhône. Il avance à tâtons, se trompe. Il enterre la cuve de stockage, ce qui empêche son contrôle, les systèmes de régulation trop compliqués ; d'un usage décevant, les radiateurs devront être abandonnés au profit du plancher chauffant. Parcours bénéfique : « Le succès sclérose, les erreurs m'intéressent davantage que le succès. »

Il y a quatre ans, le conseil général du Gard, très favorable au développement des énergies nouvelles, demande à Georges Chouleur d'utiliser le solaire pour le chauffage de la future gendarmerie de Bagnols. Malheureusement, les plans sont tracés, l'architecte doit se contenter d'adjoindre les installations au lieu de concevoir pour l'ensemble une architecture solaire. Chouleur innove cependant. Dans l'esthétique : il met au point des capteurs plans, qu'il utilise, par ailleurs, comme matériau de décoration. Dans la technologie : il imagine une cuve de stockage de 21 000 litres haute de 7 mètres et large de 2. Cette verticalité permet d'utiliser en souplesse, à l'aide de sondes et de comparateurs, la différence de température selon les niveaux afin d'obtenir le degré de chaleur désiré. Dès que l'apport du solaire se révèle insuffisant, deux chaudières à gaz assurent le complément.

Le Mistral en embuscade

Cette installation a représenté un surcoût de 500 000 francs, soit 7 % de la facture de la gendarmerie. « Mes honoraires, *assure Georges Chouleur,* se sont élevés à 30 000 francs, c'est-à-dire le tiers de ce m'ont coûté les études de déperdition, d'économie de rendement, de régulation, etc. »

— Pourquoi ce cadeau ?

— Parce qu'il me plaît de participer au développement de la solution solaire. Me battre contre la dépendance énergétique de mon pays, c'est, pour moi, le *même combat que dans la Résistance.* »

A Bagnols-sur-Cèze, le mistral a tendu à Chouleur une embuscade. Un mois à peine après l'installation des gendarmes, un vent violent et glacé souffla dans la vallée du Rhône. Une panne d'électricité interrompit le circuit antigel. Capteurs dilatés, tuyaux éclatés, l'installation fut largement paralysée. Les raideurs bureaucratiques n'arrangèrent rien. Les crédits indispensables à la réparation ont tardé à venir. Ce n'est qu'en novembre 1979 que Georges Chouleur put faire vidanger les capteurs et rétablir le circuit antigel. Depuis la fin de janvier 1980, l'installation fonctionne à peu près correctement.

La malchance oblige donc à reporter le véritable bilan puisque, au cours de la première année, c'est le bon vieux gaz qui a suppléé la défaillance de l'installation solaire. « On ne peut pas dire qu'on est vraiment contents, on ne peut pas dire non plus qu'on est mécontents », *résume, approuvé par ses collègues, un gendarme de Bagnols-sur-Cèze. Avantages reconnus : pas d'encombrement de tuyaux ou de radiateurs, puisque le serpentin d'eau chaude est noyé dans la dalle du plancher. Ensuite le chauffage est uniformément réparti à l'intérieur des pièces. Mais la chaleur qui monte sous les pas entraîne les jambes lourdes, se plaignent les ménagères. Quant à la consommation (payante...) de gaz, elle diminue un peu : 16 698 mètres cubes pour l'ensemble de la gendarmerie en février et mars 1979, 14 095 mètres cubes pendant les mêmes mois de 1980. On est loin des économies escomptées. Le capitaine Jeannin payait en février dernier 250 francs pour le chauffage de son F 5 et l'eau chaude des sanitaires ! Il payait en mars 229 francs.*

En fait les gendarmes de Bagnols-sur-Cèze auront leur idée bien arrêtée au terme de l'hiver prochain. En attendant ils ne tiennent pas à passer pour des rétrogrades : « Il faut être honnêtes : on est favorables au solaire. »

JACQUES MOLENAT.

LES JURISTES A L'HEURE SOLAIRE

(Suite de la page 33.)

Les règles du permis de construire ne doivent plus faire obstacle à l'installation de capteurs solaires sur des maisons anciennes, et la qualité de site protégé ou classé doit pouvoir, architecturalement et juridiquement, se combiner avec l'utilisation de l'énergie solaire.

Au niveau des plans d'occupation des sols, une refonte générale de ceux-ci, pour répondre aux nouvelles préoccupations d'environnement (art. 2 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature), devrait être l'occasion d'instituer de nouvelles règles de prospect, des *principes d'orientation* des habitations et des voies publiques, des localisations d'espaces verts, qui permettent la mise en place d'installations solaires.

La création de servitudes solaires ou d'ensoleillement devrait protéger les fonds voisins de toute opération risquant d'empêcher une utilisation, même future, des ressources énergétiques du Soleil.

Le droit des consommateurs, du fait du développement du marché solaire, devra prévoir de sérieuses garanties pour l'acheteur (obligation d'information précontractuelle, devoir de conseil, agrément et garantie de fonctionnement des matériels, normalisation des techniques, labels de qualité).

Un code de bonne conduite des fabricants de matériels solaires incitera les acheteurs à avoir plus confiance dans les produits proposés. Les contrats anciens de gestion des chauffages collectifs devraient pouvoir être systématiquement révisés, ou annulés, selon les principes posés par les lois d'octobre 1974 et juillet 1977.

Reste à élaborer, au-delà de ces adaptations juridiques, une réflexion sur l'existence et la nature du droit au rayonnement solaire, qui devrait être le fondement principal de toutes les réformes à venir.

Le rayonnement solaire ne doit en aucun cas être assimilé à un bien domanial sur lequel l'Etat aurait des droits spéciaux. S'agissant d'un bien commun à tous, comme l'eau et l'air, chacun doit pouvoir user de cette richesse collective nationale, insusceptible d'appropriation. La libre utilisation de ce bien doit donc être garantie par le droit. Le système actuel de réparations civiles accordées par les juges dans le cadre de la théorie des troubles de voisinage apparaît tout à fait insuffisant et inadapté à la nature même de l'énergie solaire. Il faudra donc déboucher sur un véritable droit au soleil considéré comme un nouveau droit réel garantissant l'individu contre les atteintes qui pourraient lui être portées. Ce droit devrait être absolu, c'est-à-dire opposable à tous, lié à la jouissance d'un *bien* immeuble (donc pouvant être revendiqué aussi bien par le propriétaire que par le locataire) et général, c'est-à-dire reconnu pour tous. Il devrait toutefois pouvoir faire l'objet de cessions et se combiner avec une servitude d'ensoleillement éventuellement instituée dans les plans d'urbanisme.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Tissus d'été

Une machine à coudre et quelques mètres de tissu suffisent à habiller de couleurs gaies une maison de vacances. En dehors des collections renommées, il existe des tissus de coton pas chers mais de bon goût. Ils ne dureront certes pas dix ans, mais il offrent le plaisir de changer de décor sans trop dépenser.

Les prix s'échelonnent de 22 F à 64 F le mètre linéaire, ce qui équivaut — étant donnée la diversité des largeurs des tissus — à un prix moyen de 30 F le mètre carré. Ces cotonnades sont vendues dans des boutiques de Paris et de province ou par correspondance.

Dans la gamme étendue des tissus sélectionnés par Habitat, des carreaux suédois sont imprimés en bleu vif, rouge ou jaune sur fond blanc ; une toile de coton écrue est zébrée de motifs bleus et rouges (« Zag », 28 F le mètre en 130 centimètres). Pour recouvrir des sièges, un tissu à texture serrée de ton bis a des rayures estompées bleues et rouges (« Concordia »). Pour une cuisine, un amusant graphisme d'ustensiles est imprimé en rouge sur blanc, ou en blanc sur bleu marine (« Cucina », 22 F le mètre en 130 centimètres).

En septembre dernier s'ouvrait, à Lille, « Etoffe et Maison », premier magasin d'une chaîne de distribution de tissus d'ameublement. Après celle de Parly-2, la troisième boutique à cette enseigne ouvrira — le 8 juillet prochain — au 74, rue de Rennes à Paris. Dans ces magasins, les tissus de coton se coordonnent à du revêtement mural et à quelques accessoires : lampes, coussins, boîtes. Parmi les tissus unis, un damassé à motifs de houx existe en treize coloris. Deux imprimés, en camaïeu de gris, bleu, vert ou terre de Sienne, peuvent se jumeler : « Caroline » à petits carreaux et « Louisiane » à rayures de différentes largeurs (25 F le mètre en 130 centimètres).

Après le succès de ses cotonnades à petites fleurs, Laura Ashley renouvelle son style. Dans sa nouvelle collection, un feuillage de fraisier au graphisme très léger est imprimé en bleu de Chine ou en rouge coquelicot sur fond blanc. Très géométriques, des impressions de fines rayures ou de cannage sont de coloris frais : vert, rose ou bleu. Tous ces tissus valent 35 F le mètre en 120 centimètres ; ils s'assortissent à des papiers peints (40 F le rouleau), des frises, des galons et, désormais, également à des carreaux de faïence.

C'est par correspondance que les « Toiles de Mayenne » vendent leurs tissus, directement de l'usine. Des échantillons sont envoyés sur demande, accompagnés d'un bon de commande. A Paris, dans les trois boutiques qui présentent les collections de tissus sur panneaux, des conseillères aident les clientes dans leur choix. Les toiles de coton unies existent dans une palette de vingt-cinq coloris, que l'on retrouve sur un satin de coton mat, convenant aussi à la tenture murale (29 F et 39 F le mètre en 140 centimètres). La gamme de prix des tissus imprimés s'étend de 30 F à 72 F le mètre.

Marie Chatillon a choisi également la vente par correspondance (mais à un échelon beaucoup plus modeste) pour les tissus qu'elle crée elle-même. Elle vient d'ouvrir, dans le dix-septième arrondissement, une petite salle d'exposition où sont présentées ses dernières créations ; pour la province, elle envoie des échantillons. Les cotons unis ont un aspect légèrement glacé et de jolis coloris : jaune éclatant, rose pêche, vert amande, gris perle, etc. (« Leonor », 44 F le mètre en 150 centimètres). Ces unis se coordonnent à des imprimés à fins motifs de bambous. Un autre tissu, très estival, est parsemé d'hortensias roses ou bleus se détachant sur un fond en camaïeu de beige.

JANY AUJAME.

★ Habitat, 35, avenue Wagram, Maine-Montparnasse, Forum des Halles, à Paris et à Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Rouen, Strasbourg.

★ Etoffe et Maison : Lille, Parly-2 et, à partir du 8 juillet, 74, rue de Rennes, 75006 Paris.

★ Laura Ashley, 22 et 34, rue de Grenelle ; 95, avenue Raymond-Poincaré, à Paris, et à Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Toulouse.

★ Toiles de Mayenne, B.P. 21, 53100 Mayenne ; à Paris, 37, rue Lauriston ; 74, rue Notre-Dame-des-Champs ; Centre Beaugrenelle, 48, rue Linois.

★ Marie Chatillon, 74, rue Pierre-Demours, 75017 Paris.

PARIS EN VISITE

SAMEDI 28 JUIN

« Comédie-Française », 14 h. 30, 58, rue de Richelieu, Mme Lemarchand.

« Hôtels de Beaune et de Croü », 15 h., 7, rue du Regard, Mme Lamy-Lassalle.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec.

« Hôtel de Chaulnes », 15 h., 7, place des Vosges, Mme Saint-Girons.

« Le Marais illuminé », 21 h. 30, métro Saint-Paul, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Les rites de la mort », 15 h., Musée de l'homme (l'Art pour tous).

« De la rue Gît-le-Cœur au jardin du Vert-Galant », 18 h. 15, 52, rue Saint-André-des-Arts (Mme Barbier).

« Notre-Dame », 15 h., grille d'entrée, à droite (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Du Luxembourg jusqu'à chez Procope », 15 h., place Edmond-Rostand (Mme Hager).

« De l'hôtel de Rohan à l'hôtel d'Angoulême », 15 h., métro Saint-Paul (Mme Haulier).

« Les Ponts de fer et la Grange Batelière », 15 h., 10, rue du Faubourg-Montmartre (Paris inconnu).

« Ile de la Cité », 15 h., métro Cité (Templia).

« Hôtel de Lassay », 15 h., 39, rue de l'Université (Tourisme culturel).

« Le Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (le Vieux-Paris).

« Arts et traditions populaires », 15 h., Grand Palais (Visages de Paris).

« La place des Vosges », 18 h. 15, 21, place des Vosges (Mme Barbier).

« Le Marais », 15 h. 30, métro Pont-Marie (Mme Camus).

« La mosquée », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h., façade (Mme Hager).

« L'île Saint-Louis », 15 h., métro Saint-Paul (Mme Haulier).

« Le Palais Soubise », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois (M. de La Roche).

« Saint - Germain - l'Auxerrois », 15 h., métro Louvre (Résurrection du passé).

« Du monceau Saint-Gervais à l'hôtel de Sens », 15 h., façade Saint-Gervais » (Paris inconnu).

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Templia).

DIMANCHE 29 JUIN

« La galerie dorée de la Banque de France », 10 h. 30, place des Victoires, Mme Oswald.

« L'hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald.

« Le cimetière Saint - Vincent », 15 h., entrée, rue Lucien-Gaulard, Mme Pennec.

« Le Marais illuminé », 21 h. 30, métro Saint-Paul, Mme Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

CONFÉRENCES

SAMEDI 28 JUIN

15 h., Nouvelle Acropole, 5, rue Largillière, Mme B. Baldacchino : « A la rencontre des fées... ».

15 h., Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, 1, rue Victor-Cousin : « L'homme en devenir » (Université populaire de Paris).

DIMANCHE 29 JUIN

16 h., 27, rue Copernic, M. E. Delcamp : « Karma et nirvana » ; M. M. Jodin : « Voyances » (G.R.A.C.E.).

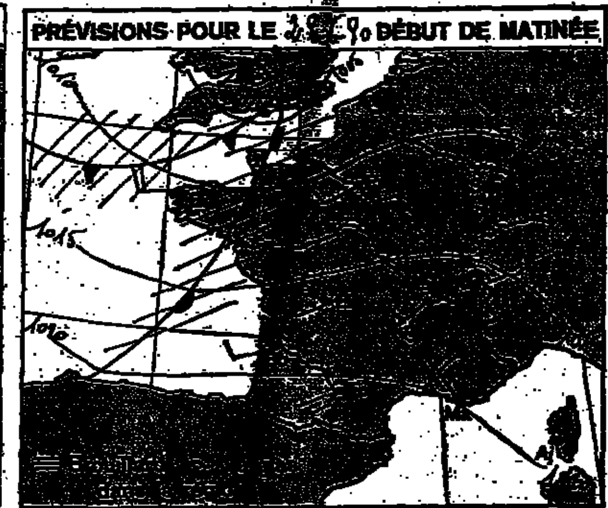
15 h., centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal, M. Yvon Belaval : « La philosophie des Lumières et la place du judaïsme dans la civilisation de la modernité ».

MÉTÉOROLOGIE

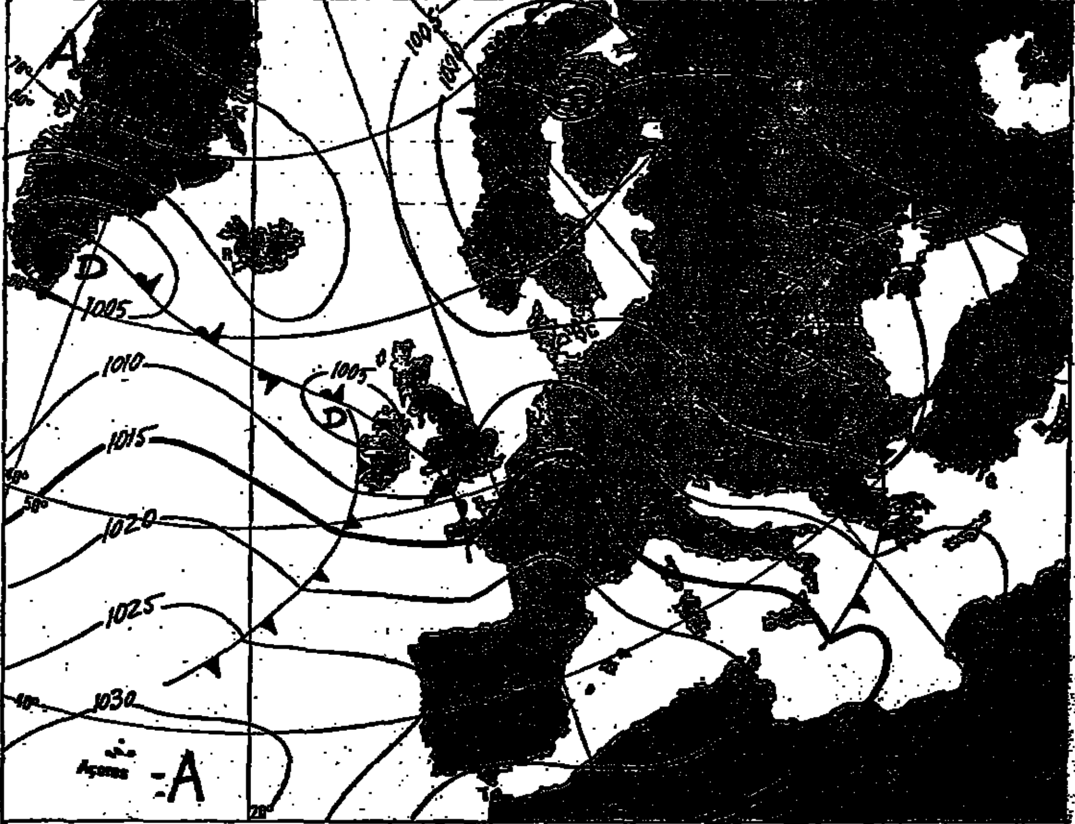
SITUATION LE 27.06.80 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE … DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 28 JUIN A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 27 juin à 0 heure et le samedi 28 juin à 24 heures :

Une perturbation venant de l'Atlantique abordera la Bretagne dans la soirée de vendredi, elle traversera toute la France dans la journée de samedi.

Samedi 28 juin, il pleuvra dès le matin en Bretagne, en Vendée et sur le Cotentin. Ailleurs, le ciel sera nuageux avec des éclaircies locales en Alsace, dans les Alpes et surtout sur les régions méditerranéennes. Au cours de la journée, les nuages s'étendront progressivement sur toute la France et ils donneront des pluies intermittentes faibles dans les régions méridionales, plus abondantes dans le Nord. Les vents de secteur ouest seront assez forts par moments près de la mer du Nord et de la Manche, ainsi que sur les côtes sud de Bretagne et en Vendée; ils seront modérés ailleurs. Les températures minimales seront en hausse dans l'Ouest, en légère baisse ailleurs. Les températures maximales resteront du même ordre que celles de vendredi.

Le vendredi 27 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 016,1 millibars, soit 762,1 millimètres de mercure.

Température (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 juin ; le second, le minimum de la nuit du 26 au 27) : Ajaccio, 23 et 11 degrés ; Biarritz, 17 et 13 ; Bordeaux, 18 et 10 ; Bourges, 18 et 9 ; Brest, 16 et 10 ; Caen, 16 et 9 ; Cherbourg, 14 et 11 ; Clermont-Ferrand, 19 et 10 ; Dijon, 17 et 11 ; Grenoble, 21 et 10 ; Lille, 15 et 8 ; Lyon, 19 et 10 ; Marseille, 23 et 14 ; Nancy, 17 et 10 ; Nantes, 18 et 8 ; Nice, 22 et 15 ; Paris-Le Bourget, 17 et 8 ; Pau, 18 et 10 ; Perpignan, 21 et 14 ; Rennes, 18 et 8 ; Strasbourg, 17 et 10 ; Tours, 18 et 9 ; Toulouse, 19 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 19 ; Amsterdam, 17 et 9 ; Athènes, 32 et 22 ; Berlin, 20 et 12 ; Bonn, 18 et 10 ; Bruxelles, 18 et 9 ; Le Caire, 35 et 22 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 19 et 9 ; Genève, 17 et 9 ; Lisbonne, 25 et 13 ; Londres, 19 et 9 ; Madrid, 27 et 11 ; Moscou, 25 et 14 ; Nairobi, 18 (max.) ; New-York, 28 et 19 ; Palma-de-Majorque, 30 et 15 ; Rome, 25 et 20 ; Stockholm, 18 et 12 ; Téhéran, 30 et 21.

LES PROBABILITES POUR LE DIMANCHE 29 JUIN

Temps assez nuageux sur l'ensemble du pays. Les nuages seront plus abondants sur les massifs montagneux et le Midi méditerranéen. Ils y seront accompagnés de pluies.

Ailleurs, temps instable avec quelques averses et des éclaircies qui seront plus nombreuses sur le Nord et le Nord-Est. Les vents continueront à souffler assez fort du nord-ouest et les températures maximales seront sans grand changement par rapport à la veille, entre 16 degrés dans le Nord et 22 degrés dans le Midi.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 27 juin 1980 :

DES DECRETS

● Portant application de la loi n° 76-646 du 16 juillet 1976 relative à la prospection, à la recherche et à l'exploitation de substances minérales contenues dans les fonds marins du domaine public métropolitain.

● Relatif à l'indemnité de risques allouée aux agents des douanes servant dans la branche de la surveillance.

UN ARRETE

● Relatif aux taux du remboursement forfaitaire à verser par les exploitants agricoles employeurs de main-d'œuvre étrangère permanente introduite ou contrôlée par l'office national de l'immigration.

BREF

CIRCULATION

PREMIERS GRANDS DÉPARTS

Des bouchons sont à craindre sur les grands axes routiers au cours du prochain week-end.

Si les départs en vacances de la fin juin s'annoncent plus faciles que ceux des 5 et 12 juillet ou ceux du 1er août, des précautions sont à prendre pour éviter les embouteillages. Bison futé recommande aux automobilistes résidant au nord de la ligne Bordeaux-Grenoble de ne pas partir entre 3 heures et 9 heures du matin les samedi 28, dimanche 29 et mardi 1er juillet. Bison futé suggère aussi d'emprunter les itinéraires bis 1980, qui sont désormais en place.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'état des routes, on peut s'adresser à Inter Service Routes : 858-33-33, ou aux centres régionaux d'information routière : Bordeaux (56) 96-33-33 ; Lille (20) 91-92-33 ; Lyon (78) 54-33-33 ; Marseille (91) 78-78-78 ; Metz (87) 62-11-22 ; Rennes (99) 50-73-93.

EXPOSITIONS

PORCELAINES A SAINT-CLOUD. — Une exposition de deux cents porcelaines de la Manufacture de Saint-Cloud (dix-septième siècle), de meubles et d'objets provenant du château de Saint-Cloud incendié en 1781 est ouverte jusqu'au 6 juillet au musée situé à l'entrée du parc, où l'on pénètre par la grille du parc.

★ Tous les jours, de 14 h. à 18 h., sauf le mardi.

STAGES

FORMATION DE COMEDIENS EN ROUERGUE. — L'Association artistique et culturelle séveragaise propose des stages de théâtre à Sévérac-le-Château (Aveyron), du 2 au 29 août : théâtre pour enfants, mélodrame, café-théâtre, cinéma, initiation à la mise en scène et à l'écriture dramatique. Formation de cinq heures par jour ; stages d'une ou plusieurs semaines. Spectacle fin août, au château de Sévérac.

★ Iva Garo, Association culturelle, mairie, 12150 Sévérac-le-Château, ou téléphone à Paris : 337-89-04.

TRANSPORTS

TARIF REDUIT SUR LA LIGNE GENEVE - DIGNE - NICE. — La S.N.C.F. et les Chemins de fer de Provence viennent de s'associer *pour offrir aux voyageurs, jusqu'au* 27 septembre, des prix spéciaux comportant une réduction d'environ 30 % au départ des gares de Genève, Bellegarde, Aix-les-Bains, Chambéry et Grenoble et à destination de Nice via Digne, ou vice-versa. Cette initiative est destinée à favoriser les voyages touristiques sur les lignes Genève-Digne et Digne-Nice. Les prix spéciaux offerts sont de 130 francs en 1re classe et de 100 francs en 2e classe pour le parcours de Genève ou Bellegarde à Nice ; de 110 francs en 1re classe et 85 francs en 2e classe d'Aix-les-Bains ou de Chambéry à Nice, et de 85 francs en 1re classe et 70 francs en 2e classe de Grenoble à Nice. Les enfants de quatre à dix ans paient la moitié du prix perçu pour un adulte.

LOTO — TIRAGE N° 26 DU 25 JUIN 1980

3 — 5 — 25 — 28 — 31 — 38

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 26

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	10	963 345,70 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	25	192 669,10 F
5 BONS NUMEROS	1 569	9 209,80 F
4 BONS NUMEROS	105 619	136,80 F
3 BONS NUMEROS	2 105 923	9,90 F

PROCHAIN TIRAGE LE 2 JUILLET 1980

VALIDATION JUSQU'AU 1er JUILLET 1980 APRES-MIDI

Le Monde

économie

SOCIAL

TRAVAIL MANUEL

Le rattrapage des salaires reste faible dans les six branches prioritaires proposées par le gouvernement

Après la « journée nationale d'action » organisée le 25 juin par la C.G.T. et la C.F.D.T. et les déclarations du président de la République, le problème des bas salaires a été une fois de plus au premier plan de l'actualité sociale avec la réunion, vendredi 27 juin, de la commission supérieure des conventions collectives. Chargée de donner un avis sur la revalorisation du SMIC (l'augmentation serait d'au moins 2,49 %), la commission a aussi comme l'a annoncé M. Giscard d'Estaing à la C.F.D.T., lors de sa visite à l'Elysée, et confirmé jeudi 26 juin, examiné les moyens de revaloriser les bas salaires. Faute de pouvoir se mettre d'accord sur un avis, elle a décidé la création d'un groupe de travail qui examinera les modalités d'une revalorisation des bas salaires.

A l'instar du gouvernement, le C.N.P.F. est d'avis que le SMIC ne doit plus jouer un rôle moteur et que la priorité accordée aux bas salaires doit donner lieu à des négociations branche par branche sur la revalorisation des salaires minimaux. Dans certains secteurs jugés prioritaires pour la revalorisation du travail manuel, les statistiques montrent cependant que l'on est loin du rattrapage annoncé en 1977 par M. Stoléru, secrétaire d'Etat au travail manuel, et confirmé à l'époque par une lettre du premier ministre aux syndicats et au C.N.P.F.

Il y a en France 12,5 millions de travailleurs manuels, dont *3,2 millions de femmes*. Environ 2,5 millions d'entre eux sont installés à leur compte. Lors du conseil des ministres du 12 mars, M. Stoléru avait indiqué que le plan de rattrapage salarial 1978-1985 avait permis d'augmenter chaque année le pouvoir d'achat dans les branches prioritaires où existe un retard important des salaires, entre autres le bâtiment et les travaux publics, certaines branches des industries alimentaires, certains secteurs professionnels du bois, le nettoyage, le textile, et la restauration collective. En quatre ans, avait précisé le secrétaire d'Etat, le pouvoir d'achat des ouvriers a progressé d'un peu plus de 9 % *contre 2 %* seulement pour les cadres (*le Monde* des 13 et 14 mars). « *Ce rattrapage justifié doit se poursuivre* », avait-il alors assuré. Qu'en est-il exactement ?

La revalorisation des salaires des travailleurs manuels est l'un des grands chevaux de bataille du pouvoir. Déjà, en octobre 1975, le premier ministre avait adressé *une lettre de mission* à *M. Giraudet*, alors directeur général de la R.A.T.P., pour étudier ce problème. Le 15 mars 1976, le rapport Giraudet était remis au *gouvernement puis examiné* le 19 avril et le 10 juin par deux conseils restreints qui, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, ont préparé les décisions *du gouvernement. Le rapport* insistait sur le retard pris par les salaires des travailleurs manuels par rapport aux autres salaires, situation qui se traduit encore par de *nombreuses injustices* : un P3 de cinquante ans voit, dans certains cas, sa fille de vingt ans débuter comme sténo-dactylo à un salaire supérieur au sien. D'autre part, les *tâches manuelles* pénibles ou considérées comme dégradantes sont refusées par les travailleurs français et laissées aux immigrés, nouveaux esclaves du monde industriel.

L'écart entre cols bleus et cols blancs

Le relèvement des bas salaires est une mesure qui touche effectivement les travailleurs manuels, puisque les ouvriers constituent environ 82 % de la population des salariés payés au SMIC. Mais, selon le rapport Giraudet, *les augmentations successives du* SMIC ne règlent pas le problème des rémunérations des ouvriers. La hiérarchie des salaires des travailleurs manuels s'accroît de plus *en plus, favorisant le blocage* des carrières : pour le travailleur manuel, le seul espoir était de devenir ouvrier hautement qualifié, mais avec un salaire de 1,3 à 1,4 fois le SMIC. Le rapport Giraudet estimait qu'il fallait combler un écart de 12 % environ entre cols bleus et cols blancs, ce qui entraînait une hausse des coûts et des prix de l'ordre de 0,5 % par an sur l'indice des prix si l'opération était menée en huit ans.

Un bilan décevant

Dans le calendrier d'action a long terme qui fut alors défini, la priorité fut donnée aux branches qui, sur le plan de l'emploi des migrants, de l'accroissement de la hiérarchie des salaires ouvriers, ou encore de la déqualification, posaient le plus de problèmes. Le 23 novembre 1977, le conseil des ministres adoptait les décisions qui furent annoncées le jour même par le ministre du travail, M. Beullac, et le secrétaire d'Etat chargé du travail manuel, M. Stoléru, au moment où le premier ministre les précisait dans une lettre envoyée le 24 novembre aux partenaires sociaux. Dans cette lettre, le gouvernement recommandait la mise en œuvre d'un plan salarial ayant pour objectif de supprimer en 1985 l'écart relatif existant entre les salaires des travailleurs manuels et ceux des employés, et même d'aller au-delà de ce simple rattrapage. La lettre ajoutait : « *C'est par des procédures contractuelles que cet objectif pourra être atteint de la manière la plus appropriée (...). Compte tenu des problèmes de concurrence de salaires, d'emploi et de prix, ces négociations pourraient notamment concerner de manière prioritaire les six branches suivantes : bâtiment et travaux publics, réparation automobile, certaines branches agricoles et alimentaires, nettoyage, ameublement, habillement. Les répercussions de ces mesures sur les prix ne sont pas automatiques : elles constitueront cependant un élément à prendre en considération dans les discussions sur les engagements de modération, de manière à assurer une cohérence entre les mesures salariales et les engagements en matière de prix.* »

On peut mesurer les premiers effets de cette politique. Le bilan apparaît quelque peu décevant. En effet, selon les statistiques du ministère du travail et de la participation (1) le gain horaire moyen des ouvriers dans les six branches prioritaires a augmenté d'octobre 1977 à octobre 1979 de 36 % dans le bâtiment et le génie civil, 25,3 % dans la réparation automobile, 20,3 % dans les industries des produits alimentaires, boissons et tabac ; 24,9 % dans les services d'hygiène ; 24,5 % dans les industries du meuble en bois ; 26,8 % dans l'industrie de l'habillement (sauf fourrures et peaux), alors que pour l'ensemble des ouvriers, la progression a été de 25,4 %.

Si l'on se rapporte à ces statistiques, il n'y a donc pas eu (à l'exception du bâtiment et de l'habillement) de rattrapage pour les travailleurs manuels « *prioritaires* » ; on constate même une légère régression par rapport aux *autres salaires ouvriers* dans quatre des branches concernées.

Tout au plus, peut-on observer une progression légèrement plus rapide du taux de salaire horaire — et *non pas des gains* — par rapport à ceux des cadres et des ETAM dans certains secteurs, comme les industries de l'ameublement. D'octobre 1976 à octobre 1979, alors que le taux d'augmentation du coût de la vie selon l'INSEE atteignait en moyenne 9,9 % par an, seule la croissance du taux de salaire horaire des ouvriers de ce secteur — et non pas le gain — qui tient compte de la durée du travail insistons-y — a été effectivement plus forte que celui des autres ouvriers. Ce taux a été successivement de 12,1 % d'octobre 1976 à octobre 1977 contre 1 2% pour les autres ouvriers (différence : + 0,1 %) ; de 14,9 % d'octobre 1977 à octobre 1978 contre 12,8 % (+ 2,1 %) ; de 13,8 % d'octobre 1978 à octobre 1979 contre 13 % (+ 0,8 %). Dans le même temps, les variations en gains mensuels pour l'ensemble ETAM-cadres dans cette profession ont été de 11,5 % d'avril 1976 à avril 1977 (contre 10,6 % toutes activités confondues) ; de 12 % d'avril 1977 à avril 1978 (contre 11 %) ; de 9,6 % d'avril 1978 à avril 1979 (contre 11,6 %) (2). — J. Br.

(1) Service des études et de la statistique. Evolution des gains des ouvriers et des autres catégories de salariés en octobre 1979, document du 28 avril 1980.

(2) A l'Union nationale des industries *françaises de l'ameublement*, qui nous a communiqué ces dernières statistiques, on fait observer que la politique suivie visait à favoriser en même temps la progression des bas salaires et celle des salaires hautement qualifiés, *mais* que depuis 1978 la progression a été plus forte dans cette branche pour les travailleurs manuels, par rapport à l'augmentation du coût de la vie, en raison des accords sur les salaires minimaux.

Selon la C.F.D.T.

UN SALARIÉ SUR SIX EN ILE-DE-FRANCE GAGNE MOINS DE 3 000 F PAR MOIS

Près d'un salarié sur six (475 685 personnes, 15 % des salariés) de la région d'Ile-de-France gagne *moins* de 3 000 F bruts par mois, ont indiqué, mardi 24 juin, les responsables de l'Union régionale parisienne de la C.F.D.T. Les secteurs les plus concernés sont le commerce et les services (près de 300 000 travailleurs), le bâtiment (45 706), la construction électrique (20 335), le textile (16 900) et la fonderie (14 250). Dans le secteur public, le salaire à l'embauche varie de 2 629,54 F à 2 741,93 F, selon les zones pour la catégorie D, et de 2 868,54 F à 3 117,80 F, toujours selon les zones, pour la catégorie C. Les bas salaires sont beaucoup plus nombreux *dans les petites et moyennes* entreprises : commerces, services, intérim, sous-traitance de nettoyage, de gardiennage et de restauration. Plus de la moitié des travailleurs intérimaires sont employés en Ile-de-France. Dans les grandes entreprises, les bas salaires sont redevenus *nombreux du fait*, surtout, de l'intérim, ajoute la C.F.D.T.

● *Les charges salariales de l'industrie ouest-allemande* sont passées à 21,14 deutschemarks en moyenne par heure et par personne en 1979, contre 20,06 en 1978, et 9,42 en 1970, indique un rapport de l'institut de recherches économiques IW. Seuls la Belgique, la Suède et les Pays-Bas enregistrent un niveau supérieur. Par rapport aux concurrents commerciaux les plus importants, comme les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne, la position de l'industrie ouest-allemande s'est sensiblement dégradée. En revanche, cette position s'est améliorée par rapport à la France, au Japon, à l'Autriche et à l'Espagne, en particulier en raison de l'évolution des devises sur les marchés monétaires. — (*Agefi.*)

DURÉE DU TRAVAIL

La réunion — positive — du 26 juin entre syndicats et C.N.P.F. pourrait déboucher sur un accord début juillet

Réunion positive. Lors de la rencontre, jeudi 26 juin, entre les syndicats et le C.N.P.F. sur l'aménagement et la réduction de la durée du travail, le patronat a proposé, pour la première fois, un accord en bonne et due forme, marquant certaines améliorations par rapport aux propositions initiales des employeurs. Une nouvelle et dernière réunion est prévue le 2 juillet.

Tous les syndicats ont admis que le C.N.P.F. avait quelque peu assoupli ses positions sur la notion de durée *effective* du travail (en y incluant les temps de pause, ce que ne prévoient ni le code du travail, *ni* le rapport Giraudet) et *sur la notion* et la portée de la diminution des horaires (repos supplémentaire de quarante heures à prendre sous des formes diverses — en jours de repos par exemple — sans exclure le regroupement de ces jours en une cinquième semaine de congés payés ; repos supplémentaire de quatre-vingts heures pour les travaux pénibles).

En revanche, les syndicats ont exprimé les plus expresses réserves sur les contreparties que demande le patronat et qu'a proposées le rapport Giraudet : il s'agit de l'aménagement des horaires qui permettrait aux employés d'assouplir la durée du travail, c'est-à-dire de faire travailler certaines femmes plus tard la nuit et certains salariés le samedi et le dimanche, sans autorisation du comité d'entreprise, sinon un simple avis. Ces souplesses — considérées comme des contraintes par les salariés — soulèvent l'opposition des confédérations ouvrières.

Quant à la C.G.C., elle regrette que pour le moment, aucune clause ne concerne les cadres.

Le C.N.P.F., qui entend obtenir ces contreparties et maintient sa position de ne retenir « *que le rapport Giraudet, rien que le rapport Giraudet* », pourrait cependant faire de nouvelles suggestions le 2 juillet, si du moins il veut obtenir l'accord de F.O., de la C.F.T.C., de la C.F.D.T. et de la C.G.C., le doute subsistant sur le degré de l'opposition de la C.G.T. à toute formule d'aménagement.

● *Des travailleurs originaires des TOM-DOM* (Départements et Territoires d'outre-mer) ont manifesté le 26 juin à l'hôtel Matignon, conduits par plusieurs dirigeants de la C.G.T. : MM. Gaumé, Bervin Julia, etc. Ils réclament *l'attribution* d'une prime d'accueil, l'amélioration des conditions d'accueil et de logement et l'élimination des discriminations de caractère raciste.

● *Manifestation de retraités* : environ deux cents personnes âgées ont manifesté, jeudi 26 juin, à Paris, à l'appel de la C.G.T. Ils entendaient protester contre la création au 1er juillet d'une cotisation d'assurance-maladie de 1 % sur les retraites de la sécurité sociale et de 2 % sur les retraites complémentaires.

Après avoir déposé une déclaration et des pétitions, ils se sont séparés déçus de n'avoir pas été reçus par le ministère de la santé et de la sécurité sociale.

● *Des immigrés protestent contre leur expulsion d'un immeuble.* — A l'appel du collectif de soutien aux travailleurs immigrés du quinzième arrondissement de Paris, un rassemblement d'une centaine de personnes a eu lieu devant la mairie, mercredi 25 juin à midi, pour protester contre *l'expulsion prononcée par le tribunal* d'instance à l'encontre des locataires immigrés du 13, rue de la Smala (15e). Une délégation a été reçue par M. Roux, député R.P.R.

Les immigrés résidant dans cet immeuble, vendu à des sociétés immobilières qui ont décidé de le rénover, souhaitent rester dans les lieux à des taux de loyer abordables.

A BOUZONVILLE (Moselle)

Les chiens des vigiles blessent gravement trois grévistes

De notre correspondant

Metz. — Après un mois de grève et de graves incidents à l'usine Gerlach de Bouzonville (Moselle), au cours desquels les chiens des vigiles ont mordu une dizaine de manifestants, un accord a été signé, le 16 juin, à la préfecture du département. Les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et C.F.T.C. ont obtenu la garantie du maintien du pouvoir d'achat et la garantie de l'emploi pendant cinq ans pour les ouvriers qui travaillent dans le secteur de la forge. En cas de mutation, car le travail y est très pénible, il n'y aura pas de pertes de salaire.

Les violents incidents qui se sont produits le 25 juin ont soulevé une vive émotion, les milieux patronaux ont réprouvé l'utilisation des chiens contre les grévistes. La veille, une réunion de conciliation tenue à Metz entre la direction et l'inspection du travail avait ouvert une issue au conflit dans l'entreprise, qui emploie sept cents personnes à la fabrication de matériel automobile et minier.

Lorsque le 25 juin au matin les représentants C.G.T., C.F.D.T. et C.F.T.C. se présentèrent au rendez-vous fixé par la direction pour préciser les termes de l'accord, un groupe *de* vigiles accompagnés de chiens, avait — selon les syndicats — pris place dans la salle de réunion. Refusant de négocier dans ces conditions, les grévistes se retiraient mais décidaient d'organiser un meeting, à 14 h. 30. C'est alors qu'éclatent les incidents entre les vigiles et les quelque deux cents manifestants.

Selon l'enquête de gendarmerie, les *chiens n'étaient pas sur place*; mais un vigile, qui s'était avancé pour arrêter les manifestants, avait été pris à partie, ce qui aurait déclenché l'intervention *des autres vigiles et de leurs* chiens.

Ce service d'ordre privé, venu de la région parisienne, était casqué mais ne portait aucune arme. Les chiens de défense ont blessé des grévistes, dont trois gravement. L'un d'eux, victime d'une traumatisme crânien et d'une fracture à l'épaule, a été hospitalisé.

Interrogé sur les raisons de l'intervention des vigiles, le directeur de l'usine s'est contenté de dire : « *C'est une émeute* ». Le procureur de la République a ordonné une enquête. — J.-C. B.

Le colloque sur la formation professionnelle

M. Legendre indique qu'il va « consulter l'ensemble des partenaires sociaux »

« *Le paritarisme est l'affaire des organisations professionnelles et il doit le rester* », a notamment déclaré M. Jacques Chaban-Delmas, qui a prononcé, mercredi 25 juin, le discours de clôture du colloque Formation 80 : bilan et propositions, organisé à *l'UNESCO par M. Jacques Legendre*, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la formation professionnelle (*le Monde* du 25 juin).

Le président de l'Assemblée, qui était premier ministre lors de la conclusion de l'accord paritaire interprofessionnel de 1970, suivi de *la loi de 1971 due à M. Jacques* Delors, a assuré qu'il fallait « *redécouvrir le projet initial* », qui était de « *ménager une nouvelle chance à ceux devant qui se ferment les voies royales* ». La formation continue, a poursuivi M. Chaban-Delmas, « *n'a jamais été conçue comme un luxe dans une société d'abondance. Elle ne doit, de ce fait, apparaître ni comme un cadeau ni comme une charge. Elle est un investissement destiné à rendre notre société plus souple, plus mobile et plus humaine* ».

L'ancien premier ministre a conclu en affirmant qu'il convenait, en la matière, d'accentuer la décentralisation et de développer la concertation : « *Une fraction des moyens de la formation*, a-t-il dit, *a été peu à peu utilisée à panser les plaies d'un chômage croissant. L'objectif doit être d'inverser la tendance.* »

Pour sa part, M. Jacques Legendre a estimé que « *l'intérêt pour le dialogue* » et « *le souci de l'efficacité* » avaient marqué ces trois jours de colloque, qui a réuni mille six cents participants. Répondant aussi à des critiques, le secrétaire d'Etat a déclaré : « *J'avoue mon étonnement lorsque j'entends que la formation est source d'inégalités parce qu'elle est ouverte à certaines catégories socio-professionnelles. Je me demande ce qu'en pensent ceux qui suivent des formations, avec toutes les difficultés que cela peut représenter pour eux, et s'ils estiment qu'ils sont victimes d'une inégalité supplementaire. (...) Dénoncer la formation comme inégalitaire revient à vouloir jeter un outil que l'on ne sait pas encore maîtriser tout à fait, dont on n'apprécie pas encore toutes les possibilités.* »

M. Legendre a indiqué qu'il allait « *consulter l'ensemble des partenaires sociaux sur l'opportunité de mettre autour d'une table ceux qui sont à même de traiter tous les thèmes évoqués dans ce colloque* ». Six commissions avaient été constituées : « L'individu face à la formation », « L'entreprise, lieu de formation », « Les organismes de formation : évolution et perspectives », « La formation, objet de concertation et de négociation », « La formation et l'emploi » et « Méthodes, outils et pratiques pédagogiques ».

La concertation a-t-elle pleinement joué pendant ce colloque, comme s'est plu à le souligner le *secrétaire d'Etat ? Ce n'est pas* l'avis des organisations syndicales C.G.T., C.F.D.T., F.O. de divers organismes de formation, qui ont demandé à être reçues par M. Legendre « *dans les prochains jours* » et qui « *dénoncent l'opération publicitaire que constitue le colloque « Formation 80 »*, en assurant : « *En effet, en même temps que des officiels se réunissent pour prononcer de beaux discours, les pouvoirs publics mènent une politique de moindre coût et cherchent d'abord à masquer le chômage, tandis que le C.N.P.F. récupère la loi de 1971 au profit exclusif des entreprises. Il en résulte de graves difficultés dans les organismes de formation publics, parapublics et paritaires : cessations de paiements, licenciements et restrictions budgétaires.* »

COREE DU SUD

Principaux indicateurs économiques

PNB (millions de dollars)		PNB par habitant (en dollars)		Exportations (en millions de dollars)		Importations (millions de dollars)		Population (en millions)	
1961	1979	1951	1979	1961	1979	1961	1979	1961	1979
2 103	61 061	82	1 624	43	15 055	316	20 338	25,8	37,6

Faites confiance à l'économie coréenne plus dynamique que jamais ! Quelques-unes des plus importantes sociétés et institutions de la Corée vous proposent dans cette page leurs services qui sont de toute première qualité.


L'accueil souriant de la Corée







SELON LE FONDS MONÉTAIRE

Le P.N.B. des pays industrialisés n'augmenterait que de 1 % en 1980

Washington (*A.F.P.*). — Les perspectives économiques mondiales sont « *sombres* », souligne une étude du Fonds monétaire international publié le 25 juin, « *à titre expérimental* » et qui « *ne reflète pas nécessairement les vues du conseil exécutif du F.M.I.* » Selon ce document de travail, « *l'économie mondiale est entrée dans une période de forte réduction de la croissance de la production totale... La perspective globale à court terme est une perspective de faiblesse, découlant de la récession en cours aux États-Unis.* »

De même, selon un récent rapport du département des affaires économiques et sociales internationales de l'ONU, la situation « *est caractérisée par la lenteur du rythme de croissance économique dans la plupart des pays* », rythme qui se ralentira encore dans les mois prochains, particulièrement dans les pays développés à économie de marché. Ainsi la croissance de la production mondiale, qui est revenue de 4,4 % en 1978 à 3,4 % en 1979, devrait tomber à 2,5 % en 1980.

Pour le F.M.I., le produit national brut des seules nations industrialisées pourrait n'augmenter que de 1 % en 1980, tandis que pour les pays en développement non producteurs de pétrole la croissance pourrait être de 5 %, ce qui est « *modeste par rapport à leurs besoins et leurs aspirations* ». Le déficit des paiements courants de ces pays atteindrait quelque 68 milliards cette année contre 36 milliards en 1978 et pourrait s'élever à 78 milliards en 1981. Le document souligne à cet égard la nécessité pour le monde entier de réduire la consommation d'énergie et de veiller à un recyclage adéquat des pétrodollars, indiquant qu'il ne faut pas « *exagérer* » les difficultés de ce recyclage dans lequel d'ailleurs le F.M.I. a un « *rôle à jouer* ».

Forte augmentation du déficit des balances commerciales

Selon d'autres statistiques du F.M.I., le déficit global des balances commerciales des pays industrialisés s'est fortement aggravé au premier trimestre de 1980, atteignant 40,4 milliards de dollars, contre 14,4 seulement pendant la période correspondante de 1979. Pour l'ensemble de l'année dernière ce déficit avait été de 35 milliards, en raison du déséquilibre croissant des échanges avec les pays producteurs de pétrole.

En 1979, les *exportations* des pays industrialisés vers l'OPEP n'ont atteint que 75,3 milliards de dollars (contre 77,5 milliards en 1978), tandis que leurs importations se sont chiffrées à 163,4 milliards (contre 117,7 milliards en *1978*), *soit un déficit de* 88,1 milliards (contre 40,2 milliards).

En 1979 les exportations des pays producteurs de pétrole ont augmenté de 102,3 %, atteignant *73,8 milliards* de dollars. Au cours du premier trimestre de 1980, une nouvelle progression de 12,3 % a été enregistrée.

En revanche, le solde des échanges commerciaux des pays *industrialisés* avec les pays en développement non producteurs de pétrole s'est effrité en 1979. Leurs importations, en hausse de 29,5 %, ont atteint 177 milliards de dollars et leurs exportations, en progression de 23,1 %, se sont *élevées* à 194,1 *milliards* de dollars, soit un excédent de 17,1 milliards de dollars contre 21 milliards en 1978.

Banque mondiale

● *La Banque mondiale* a annoncé, le 23 juin, son intention de poursuivre l'effort accru qu'elle déploie depuis un an environ en faveur de l'éducation et de la formation dans les pays du tiers-monde. Dans une étude sur ses activités dans ces domaines, la Banque mondiale souligne qu'elle maintiendra, d'ici à 1983, ses prêts à l'éducation et à la formation au niveau annuel de 900 millions de dollars contre 517 millions seulement pendant l'exercice 1978-1979. De 1962 à 1979, les prêts accordés par la Banque mondiale dans ces domaines ont totalisé 2,6 milliards de dollars. — (*A.F.P.*)

États-Unis

● *La lutte contre l'inflation.* — Un groupe de treize personnalités ayant eu des responsabilités financières auprès des quatre derniers présidents des États-Unis vient de se constituer pour, notamment, faire campagne dans la lutte actuelle contre l'inflation. Ce groupe bipartisan, placé sous la direction de M. Burns, ancien président du Système de réserve fédéral, comprend notamment trois anciens secrétaires *démocrates* au Trésor, MM. Martin, Fowler et Blumenthal, un ancien conseiller économique du président Nixon, M. McCraken, ainsi que M. Mills, ancien président (*démocrate*) de la commission des voies et *moyens de la Chambre des représentants.* — (*A.F.P.*)

Pays-Bas

● *L'aide à l'exportation.* — Le gouvernement néerlandais subventionnera la présence d'un directeur de l'exportation dans des entreprises ayant moins de deux cents employés, afin de stimuler l'exportation des petites et moyennes entreprises, a annoncé, le 20 juin, le ministère des affaires économiques. Le montant maximal de cette subvention sera de 30 000 florins (63 500 F) par entreprise, et couvrira 50 % des frais (salaires, charges sociales et frais de voyage) entraînés pendant les six premiers mois par la mission d'un directeur de l'exportation. A la fin de 1980, le gouvernement décidera s'il continue l'expérience. — (*A.F.P.*)

EN R.F.A.

Le débat sur la cogestion dans l'industrie divise la coalition gouvernementale

De notre correspondant

Bonn. — Une querelle très sérieuse, même si elle est provisoirement suspendue, et qui concerne la cogestion dans l'industrie, oppose les syndicats à la grande firme Mannesmann : elle divise aussi les partenaires au sein du gouvernement.

L'affaire trouve son origine dans un projet de la société mère Mannesmann AG. Celle-ci, constatant que cinquante-cinq aciéries de Duisbourg n'ont plus *d'autre activité que l'approvisionnement* de la branche du groupe fabriquant des tuyaux, voudrait pour des raisons d'économie réunir les deux activités. Dans ce cas Mannesmann AG échapperait à la loi sur la cogestion qui s'applique *seulement aux grosses* entreprises minières et sidérurgiques.

La loi de 1951 prévoit une représentation paritaire au sein du conseil d'administration des sociétés. En cas de conflit entre le camp des ouvriers et celui des actionnaires, la décision appartient à un membre *neutre* désigné par les deux parties. De plus, le comité de direction comporte obligatoirement un « *directeur du travail* » qui ne peut, en aucun cas, être élu contre les voix des représentants des ouvriers.

A la différence des mines et de la sidérurgie, les autres grandes entreprises sont soumises à la cogestion « *simple* », dont les modalités, fixées en 1976, sont nettement moins avantageuses pour les syndicats. La parité existe bien au conseil de surveillance ; mais son président, qui ne peut être élu contre les voix des actionnaires, dispose d'une influence décisive en cas de conflit.

Ces deux systèmes de cogestion jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de déterminer les bases de rémunération, la durée du travail, les congés, l'embauche, les mutations et les grandes décisions économiques. Depuis des années, les syndicats et la gauche social-démocrate mènent campagne pour que la « véritable » cogestion paritaire soit étendue aux autres branches industrielles. En réalité, à la suite du déclin du charbon et de l'acier, moins de trente entreprises contre cent huit en 1951 demeurent soumises à ce type de cogestion.

Dans l'affaire actuelle, cependant, il s'agit d'une offensive en provenance directement du camp industriel. Les structures de Mannesmann ont changé depuis bien des années. En dehors de la fabrication des tuyaux, la firme s'occupe de construction de machines et de réalisation d'installations industrielles à travers le monde. Toutefois, si la réorganisation projetée peut être « objectivement » *justifiée*, les syndicats ne veulent y voir qu'une manœuvre des dirigeants de la société pour se débarrasser d'un système de cogestion trop pesant. Ensuite, l'exemple donné par Mannesmann pourrait être suivi par d'autres entreprises.

Les intentions du président du directoire de Mannesmann, M. Overbeck, ont déclenché des réactions très vives du côté social-démocrate. Le groupe parlementaire du S.P.D. a commencé à étudier un texte — la « *loi Mannesmann* » — qui devrait interdire toute attaque contre un système qui, selon le président du groupe, M. Wehner, constituerait l'un des piliers de la République fédérale.

Non moins vigoureuse a été la réaction des libéraux. Le comte Lambsdorff, ministre de l'économie, et le président du F.D.P., le vice-chancelier, M. Genscher, ont déclaré qu'ils ne soutiendront, en aucun cas, le projet de loi social-démocrate. Cette controverse ne peut que servir les libéraux sur le plan électoral

Pour l'instant, le grand affrontement entre capital et travail est remis à plus tard. Au cours d'un entretien, mardi soir 24 juin, avec le chancelier Schmidt, le président de Mannesmann a fait savoir qu'il remettait à plus tard la réalisation de son projet. La bataille n'est pas finie pour autant.

JEAN WETZ.

EUROPE

Le budget de la C.E.E. devrait être voté avant la fin de l'été

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — Le budget de la Communauté pour 1980 devrait, sauf surprise, être voté avant la fin de l'été, ce qui mettrait fin au conflit surgi après que l'Assemblée européenne eut rejeté en décembre 1979 le projet de budget qui lui était soumis par le conseil des ministres. Le budget 1980 atteindra 17,3 milliards d'ECU contre 15,4 en 1979.

Durant la matinée, l'Assemblée, suivant les recommandations de modération données par sa commission des budgets, n'a que très modestement amendé le projet de budget qui lui était présenté par le conseil des ministres. En matière de « dépenses non obligatoires » (D.N.O.) — il s'agit des crédits affectés à des politiques structurelles telles les politiques régionale, sociale, industrielle, etc., — les augmentations demandées par le Parlement ne portent que sur 11 millions d'unités de compte (une unité de compte : 5,90 francs environ), ce qui, comparé au total du budget (17,3 milliards d'unités de compte) est quasiment symbolique. En début d'après-midi, M. Colombo, ministre italien des affaires étrangères, qui préside les travaux des Neuf, prenait contact avec les gouvernements membres pour les inviter à accepter les amendements demandés par l'Assemblée et rendre l'adoption du budget possible.

La majorité, soucieuse d'éliminer un sérieux élément de tension à l'intérieur de la Communauté, souhaitait que le budget soit enfin adopté. Quatre groupes, les démocrates-chrétiens, les libéraux, les conservateurs britanniques et les démocrates européens de progrès (où siègent les parlementaires R.P.R.), se sont clairement exprimés dans ce sens. Mais pour ce faire, il fallait en passer par les exigences posées par le conseil, autrement dit accepter un budget très voisin — en ce qui concerne les points litigieux — de celui qui avait été rejeté en décembre. C'est ce à quoi s'est résignée l'Assemblée.

En ce qui concerne les orientations futures de la politique agricole — question qui se trouve au centre de l'affaire budgétaire et des préoccupations de l'Assemblée, — le Parlement doit se contenter d'une résolution expliquant que les décisions qui ont été prises le 30 mai par les Neuf en matière de prix agricoles et de politique laitière vont dans le bon sens, et ne comportant aucun engagement pour l'avenir. La volonté d'en finir manifestée par l'Assemblée ne signifie pas *qu'elle soit pleinement satisfaite* du résultat obtenu dans ce vote. Le projet adopté sur proposition de sa commission des budgets exprime des sentiments mitigés.

On y explique que l'action du Parlement, dans cette bataille, a *donné certains résultats positifs*, et que, en particulier, grâce à elle, *« la nécessité d'un contrôle plus strict des dépenses agricoles a été mieux comprise dans la C.E.E. »*, mais on admet qu'il ne s'agit là que d'un succès très partiel.

Les communistes français et italiens et la majorité des socialistes, au sein de laquelle on trouve cette fois les socialistes français, ont estimé que cette résolution reflétait, de manière tout à fait atténuée, leur mécontentement devant le refus du conseil des ministres de prendre en compte les suggestions de l'Assemblée.

Ils ont par conséquent voté contre la résolution. Cependant, leurs motivations ne sont pas toujours parfaitement identiques. M. Glinne (Belgique), le président du groupe socialiste, a estimé que les efforts entrepris pour stabiliser les dépenses de soutien agricole ont été insuffisants. C'est là une opinion que ne partagent pas les socialistes français, même si, par ailleurs, ils sont d'accord avec M. Glinne pour estimer *insuffisants les crédits affectés dans* le budget aux politiques structurelles.

M. Spinelli, parlant au nom des communistes italiens, a estimé que les objectifs fixés par l'Assemblée, lorsqu'elle a rejeté le budget, n'ont pas du tout été atteints. M. Spinelli a parlé d'une défaite du Parlement devant le conseil.

PHILIPPE LEMAITRE.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,1980	4,1030	+ 80	+ 100	+ 200	+ 230	+ 495	+ 555
$ can.	3,5670	3,5710	— 70	— 35	— 30	— 15	+ 150	+ 215
Yen (100).	1,8820	1,8860	— 65	— 40	— 40	— 15	+ 60	+ 105
DM	2,3250	2,3290	+ 40	+ 60	+ 95	+ 125	+ 365	+ 210
Florin	2,1190	2,1220	+ 10	+ 25	+ 65	+ 85	+ 160	+ 200
F.B. (100).	14,5080	14,5230	— 350	— 240	— 340	— 170	— 850	— 470
F.S.	2,5180	2,5225	+ 130	+ 150	+ 275	+ 305	+ 800	+ 870
L. (1 000).	4,8895	4,8940	— 630	— 510	—1020	— 870	—2300	—2070
£	9,6180	9,6260	— 460	— 390	— 810	— 710	—1420	—1260

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9 7/8	10 3/8	9 7/16	9 13/16	9 3/8	9 3/4	8 11/16	9 1/16
$ E.-U.	9	9 3/8	9 1/2	9 7/8	9 1/16	9 7/16	9 1/2	9 7/8
Florin	10 1/4	11	10 1/4	10 15/16	10 1/4	10 7/8	10 3/16	10 13/16
F.B. (100).	13	15	13 3/4	14 1/2	13 3/4	14 1/4	13 1/8	14
F.S.	32	38	5 5/8	6 1/8	5 3/8	5 7/8	5 3/8	5 7/8
L. (1 000).	40	60	25	26	24	25	21 1/2	22 1/2
£	18	18 1/2	17 3/8	18	17	18	15 1/4	16
Fr. franç.	12 3/8	12 5/8	12 5/16	12 9/16	12 5/16	12 9/16	12 5/16	12 9/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

En Grande-Bretagne

Le gouvernement va devoir consentir une aide supplémentaire à la British Steel, menacée de faillite

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement s'apprête à assurer un nouveau soutien financier à la British Steel Corporation (B.S.C.) pour sauver l'entreprise nationalisée de la sidérurgie de la faillite. Tel est l'essentiel de *la déclaration faite* jeudi 26 juin, aux Communes, par Sir Keith Joseph, ministre de l'industrie, spécifiant, toutefois, qu'une aide supplémentaire ne pourrait être attribuée qu'une fois connues les conclusions du rapport que M. MacGregor, le *nouveau président* de la B.S.C., appelé à prendre ses fonctions dans les prochains jours, doit présenter sur la situation de l'entreprise.

Selon Sir Keith, la B.S.C. a fait savoir au gouvernement qu'elle *aurait besoin, cette année,* de 400 millions de livres en plus des 450 millions de livres déjà attribués. A ces 850 millions de livres s'ajouteront 300 millions de livres représentant les frais de fermeture de certains établissements ainsi que les indemnités de licenciement et 1 milliard 100 millions de livres pour dépréciations d'actifs. e l'aveu même de Sir Charles Villiers, l'ancien président de la B.S.C., l'entreprise nationalisée n'a pas agi avec assez de rapidité.

Bref, le sévère programme de sauvetage antérieur, qui prévoyait de ramener la capacité de production à 15 millions de tonnes d'acier, avec pour conséquence cinquante-deux mille licenciements, n'a pas été suffisant pour arrêter le déclin. Aussi bien, sir Keith, aux Communes, a confirmé qu'il n'était pas satisfait des efforts accomplis par la direction de la B.S.C. qui, faute d'obtenir l'aide supplémentaire qu'elle demandait, envisageait de recommander la liquidation de l'entreprise.

Apparemment, ministres et milieu politique ont été surpris par la révélation de l'ampleur de la catastrophe menaçant la B.S.C. En fait, l'aggravation de la situation déjà difficile de la B.S.C. (en cinq ans elle a coûté plus de 5 milliards de livres aux contribuables) n'est pas due seulement à la longue grève de treize semaines de l'an dernier, mais à un certain nombre de facteurs, dont la forte position de la livre sterling affectant la compétitivité des exportations.

Interrogé par les journalistes, Sir Keith a bien souligné que le gouvernement ne s'engageait pas dans le « demi-tour » prévu par ses critiques et ne renonçait pas à l'objectif qu'il avait prescrit à la B.S.C., à savoir de rétablir son équilibre financier d'ici à la fin de l'année fiscale, en mars 1981.

Néanmoins, l'intervention du gouvernement pour sauver le « canard boiteux » de l'industrie sidérurgique nationalisée, est interprétée, dans les milieux politiques, comme un assouplissement très sensible de la position du gouvernement, obligé de tenir compte des réalités sociales.

HENRI PIERRE.

En Italie

L'ÉTAT CONFIE A L'ENI LA GESTION D'UNE GRANDE ENTREPRISE CHIMIQUE

La Societa Italiana Resine (SIR), numéro trois de l'industrie chimique italienne, n'arrêtera pas son activité à la fin de juin comme son directeur général M. Aldo Mella l'avait annoncé en début de semaine (*le Monde* du 26 juin).

Sur les conseils du ministre du trésor et du gouverneur de la Banque d'Italie, réunis en session extraordinaire, et d'une commission parlementaire chargée de la reconversion industrielle, le gouvernement a décidé de confier pour un an la gestion de toutes les unités de production de la SIR à l'ENI, l'office national des hydrocarbures.

Cette solution ne résout pas pour autant le délicat problème du sauvetage de la SIR. M. Gianni de Michelis, ministre italien des participations d'État, a précisé que cette épineuse question serait prochainement examinée dans le cadre plus large de la réorganisation de l'industrie chimique italienne, qui consisterait à regrouper toutes les entreprises de ce secteur autour de deux pôles : l'un privé, avec la Montedison comme pivot, l'autre public dirigé par l'ENI. La nationalisation de la SIR est donc pratiquement inscrite dans les faits, quoique M. Grandi, président de l'*ENI*, ait clairement fait savoir que son groupe ne prendrait pas en charge la SIR tant que le problème des dettes colossales de cette société (3 100 milliards de lires — 15,5 milliards de francs) ne serait pas réglé. — A. D.

VERS UN ARMISTICE DANS LA « GUERRE DE L'ACIER » ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA C.E.E.

U.S. Steel pourrait, éventuellement, décider l'abandon des poursuites judiciaires intentées contre les sidérurgistes européens sous forme d'une plainte en dumping, à condition que le gouvernement américain mette en place une politique efficace de protection contre la concurrence étrangère. Cette indication a été donnée par le président de la firme, M. Roderick.

AFFAIRES

Selon M. Parayre

Il n'y a pas de négociation avancée entre Peugeot et Fiat

A la suite d'une interview accordée par M. Umberto Agnelli au quotidien *Repubblica*, des rumeurs d'accord entre Fiat et Peugeot-Citroën circulaient. M. Jean-Paul Parayre, président du directoire de Peugeot S.A., a démenti le 26 juin devant les actionnaires du groupe que des accords soient en négociation avancée avec Fiat.

« *Dans quelques semaines*, avait dit M. Agnelli, *nous annoncerons des accords avec les firmes automobiles européennes qui surprendront l'opinion publique par leur portée. Il ne s'agit pas de choses marginales, mais d'accords destinés à changer le visage de l'industrie européenne de l'automobile.* »

Repubblica croyait savoir qu'il s'agissait d'un accord pour la construction en commun avec le groupe P.S.A.-Peugeot-Citroën d'une usine pour la fabrication annuelle d'un million de moteurs de 1 000 à 1 500 centimètres cubes. Le quotidien ajoute que le groupe français pourrait prendre une participation limitée dans le capital de Fiat.

Chez Fiat, on n'infirme rien, mais on ne confirme pas davantage, faisant valoir que, depuis longtemps, les frères Agnelli défendent la thèse d'une collaboration européenne, pour faire face aux Japonais et aux Américains. Déjà des accords de collaboration ont été passés (moteurs Diesel avec Renault, véhicules utilitaires avec Peugeot, collaboration avec Peugeot encore en Argentine). On notera aussi que les propos du vice-président du groupe Fiat s'inscrivent dans un contexte italien.

Ils peuvent alors revêtir l'aspect d'un avertissement au gouvernement et aux syndicats, avec lesquels s'est ouverte la négociation des accords de salaires, sur la nécessité d'améliorer la productivité de la firme automobile de Turin, comme des entreprises italiennes en général.

ÉNERGIE

LES LIVRAISONS DE FUEL DOMESTIQUE NE SERAIENT PAS RÉDUITES EN 1980

A partir du 1er juillet, les Français pourront obtenir de leurs fournisseurs la même quantité de fuel que l'an passé, sans réduction supplémentaire. En 1979, les utilisateurs n'avaient pu acheter que 90 % des quantités consommées en 1978.

Le système d'encadrement a donné satisfaction, estime-t-on au ministère de l'industrie, les ventes du fuel domestique ayant atteint 26,8 millions de tonnes entre juillet 1979 et la fin de mai 1980, alors que les Français auraient eu le droit d'acquérir environ 30 millions de tonnes.

MONNAIES

L'ONCE D'OR AU-DESSUS DE 630 DOLLARS

La hausse de l'or s'est poursuivie sur les marchés internationaux à la veille du week-end, le cours de l'once de 31,1 grammes dépassant 630 dollars. A Londres, ce cours a été fixé à 631,50 dollars contre 623 dollars la veille et moins de 600 dollars au début de la semaine.

Sur les marchés des changes, le calme a régné, le dollar se maintenant un peu au-dessus de 4,10 F.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE OPTORG

L'assemblée générale ordinaire réunie le 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1979, qui se soldent par un bénéfice net de 19 031 543 F contre 18 014 895 F en 1978.

Elle a décidé la distribution d'un dividende de 17,25 F dont 11,50 F directement versés et 5,75 F d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), en progression de 6,50 % sur celui de l'exercice 1978. Ce dividende sera mis en paiement le 15 juillet 1980 contre remise du coupon n° 27.

Enfin elle a, d'autre part, nommé aux fonctions d'administrateurs :

— M. Jack Frances, en remplacement de M. Jean Marjoulet qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat ;

— la Compagnie Financière de Suez, représentée par M. Philippe Poulenc ;

— et l'Union d'Études et d'Investissements, représentée par M. Henri Cukierman.

Dans le cadre des dispositions légales destinées à favoriser l'actionnariat des salariés, elle a autorisé le conseil d'administration à décider de la participation financière de la société aux achats en Bourse de ses propres actions qui seraient effectués par ceux de ses collaborateurs qui le désireraient. Le conseil réuni à l'issue de l'assemblée a arrêté, sous réserve de l'accord de la Commission des opérations de Bourse, les modalités de mise en œuvre de cette participation.

CONVERTIMMO
SICAV

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est réunie le 26 juin 1980 sous la présidence de M. Raymond Axelroud, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1980, et mis les statuts en harmonie avec la loi 79-12 du 3 janvier 1979.

Au cours de cet exercice, la valeur liquidative est passée de 138,01 F à 136,65 F après distribution d'un dividende net de 6,75 F le 2 juillet 1979. L'actif, à la fin de cette période, s'établissait à 297,1 millions contre 378,8 millions en début d'exercice.

La veille de l'assemblée, la valeur liquidative et l'actif net ressortaient respectivement à 130,20 F et 321 millions de francs.

Le compte de résultats permet la mise en paiement d'un dividende net de 8,08 F, assorti d'un crédit d'impôt de 0,67 F, soit un revenu global de 8,75 F qui, sur la base de la valeur liquidative ex-coupon au 31 mars 1980, assure un rendement de 6,81 %.

Le dividende sera mis en paiement le 1er juillet 1980, contre remise du coupon n° 13 aux guichets des banques fondatrices :

— Société Générale ;

— Société Générale Alsacienne de Banque.

Les actionnaires de Convertimmo pourront, jusqu'au 30 septembre 1980 inclus, réinvestir le dividende net en souscrivant des actions de la Sicav sans droit d'entrée.

SOCANTAR

L'assemblée générale ordinaire de Socantar, qui s'est tenue le 26 juin 1980, a approuvé les résolutions qui lui étaient présentées.

Elle a décidé la distribution d'un dividende net de :

— 2,40 F par action de 50 F de nominal ;

— 1,60 F par action de 33 F, 1/3 de nominal ;

— 0,64 F par action de 13 F, 1/3 de nominal ;

auquel s'ajoute, à titre d'avoir fiscal :

— 1,20 F par action de 50 F de nominal ;

— 0,80 F par action de 33 F, 1/3 de nominal ;

— 0,32 F par action de 13 F, 1/3 de nominal.

Le dividende sera mis en paiement le 27 juin 1980. Ce versement sera effectué sur présentation des certificats nominatifs, du coupon n° 24 pour les titres au porteur de 50 F et du coupon n° 28 pour les titres au porteur de 33 F, 1/3, aux guichets des établissements suivants : Crédit Industriel et Commercial et banques affiliées à son groupe, notamment le Crédit Industriel d'Alsace-Lorraine ; Banque Worms ; Banque Nationale de Paris ; Crédit Lyonnais ; Société Générale ; Banque de Gestion Privée ; Banque Rothschild ; Crédit Commercial de France ; Crédit du Nord ; Société Générale Alsacienne de Banque ; Banque de l'Union Européenne ; Banque de l'Indochine et de Suez ; Banque Française du Commerce Extérieur ; et dans les succursales et agences de ces établissements.



مجموعة فراب
GROUPE FRAB

Les Assemblées Générales Ordinaires du Groupe FRAB se sont réunies à PARIS le 22 mai 1980 sous la présidence de Monsieur Abdulaziz Hamad AL-SAGAR, Président du Conseil d'Administration de FRAB-HOLDING et Monsieur Yves BERNARD, Président du Conseil d'Administration de la Banque Franco-Arabe d'Investissements Internationaux "FRAB-BANK INTERNATIONAL".

Ces Assemblées ont approuvé les comptes de l'exercice clos au 31.12.1979 et ont constaté que le total du Bilan de FRAB-BANK INTERNATIONAL s'élevait à FF 3.670.174.723 et celui de FRAB-HOLDING à US $ 106,813,914.

les points suivants concernant l'activité et les résultats du Groupe retiennent l'attention :

- l'augmentation sensible des encours des crédits accordés par la FRAB-BANK INTERNATIONAL aux Financements des Exportations Françaises qui s'élèvent à 367,9 MF contre 240,1 MF en 1978 ;
- la progression du bénéfice net consolidé (US $ 2,425,937 en 1979 contre US $ 1.865,173 en 1978) ;
- et la performance de FRAB-BANK (Middle East) E.C. BAHRAIN dont le premier exercice social de 12 mois fait ressortir un total de Bilan de US $ 151,117,291 – en 1979 et un bénéfice net de US $ 704,757.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale de FRAB HOLDING *a décidé la distribution d'un dividende net fixé* à US $ 110 pour chaque action ancienne et US $ 71.50 pour chaque action nouvelle.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
27 JUIN

Séance de consolidation

La semaine particulièrement brillante que vient de connaître la Bourse de Paris s'est terminée vendredi par une consolidation des hausses précédentes. Que ce soit en raison de la baisse enregistrée la veille à Wall Street (voir ci-contre) ou la manifestation logique d'un marché qui a monté fortement pendant quatre séances, il est un fait que l'indicateur instantané n'a pratiquement pas varié en cette veille de week-end.

Cela ne signifie d'ailleurs pas que les actions françaises sont restées immobiles. Les échanges ont encore été relativement importants, et les écarts en hausse ou baisse ont été significatifs, le nombre des premières s'avérant finalement à peu près identique à celui des secondes.

En dehors de la sidérurgie, très favorisée (Sacilor + 7,5 %, Chiers + 5 %), les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Paris-France, Simnor (+ 5 %), Générale Occidentale (+ 4 %), C.I.C., C.I.T. et Crédit Foncier de France (+ 3 % en moyenne).

A l'inverse, Peugeot-Citroën a cédé 4,5 %, SCOA 3 %, Guyenne et Gascogne, Nord-Est et Jeumont 2,5 % en moyenne.

Aux valeurs étrangères, les mines d'or en progrès modéré ont permis d'établir un solde global en hausse. B.A.S.F. a cédé 7 %.

Sur le marché de l'or, conformément à la tendance internationale, le lingot a encore monté, passant de 82 000 à 83 005 francs, puis 83 200 francs, soit 631 dollars l'once (631,50 dollars à Londres). Le napoléon a coté 700,10 francs contre 698,90 francs. Enfin, à noter une forte augmentation du volume des transactions visibles, évalué à 29 millions de francs contre 17 millions.

Autour de la corbeille où l'on commentait assez favorablement la conférence de presse du chef de l'Etat, on estimait néanmoins que ses propos n'avaient pas eu de répercussion notable sur les cours.

LONDRES

Les affaires sont calmes en fin de semaine et les industrielles tendent à se replier avec des pertes de 2 à 3 points. Irrégularité des pétroles. Effritement des fonds d'Etat. Hausse des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 631 50 contre 624 50

VALEURS	CLOTURE 26/6	COURS 27/6
Beecham	140 ..	129 ...
British Petroleum	380 ...	372 ...
Courtaulds	73 ...	73 ...
*De Beers	9 28	9 28
Imperial Chemical	382 ..	378 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	422 ..	423 ...
Shell	402 ...	400 ...
Vickers	128 ...	129 .
War Loan 3 1/2 %	32 3/4	32 5/8
*West Driefontein	37 3/4	37 1/4
*Western Holdings	67 ...	68 3/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

GRANDS TRAVAUX DE MARSEILLE. — Le bénéfice net consolidé du groupe de l'exercice 1979 s'est élevé à 106,32 millions de francs contre 82,93 millions en 1978 (dont 106 millions pour la maison mère contre 62 millions). Le dividende global a été fixé à 27 F contre 20,25 F.

HUARD U. C. F. S. A. — Après deux exercices en perte, le résultat de 1979 apparaît équilibré avec un bénéfice net de 1,15 million de francs. Dividende global : 4,50 F.

B. A. S. F. — Le chiffre d'affaires de la maison mère a été estimé à 6,8 milliards de deutschemarks pour le premier semestre de 1980 (+ 17 %). Les ventes consolidées se sont élevées à 14,2 milliards de deutschemarks (+ 13 %), ce qui correspond à une régression du volume des ventes.

COMPAGNIE DU MIDI. — Le premier semestre de l'exercice 1979-1980 s'est soldé par un bénéfice de 131,76 millions de francs (dont 118 millions liés au rachat partiel du capital de l'A. G. P. - Vie). L'exercice précédent, d'une durée exceptionnelle de huit mois, n'est pas comparable.

Taux du marché monétaire
Effets privés, du 27/6 ... 12 1/4 %

NEW-YORK

Repli

Comme on pouvait s'y attendre après la forte hausse de ces derniers jours, une correction technique a pu être observée jeudi à Wall Street. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui gagnait un moment plus de trois points, a terminé en repli de 4,09 à 883,45.

Sur 1 887 valeurs traitées, 826 ont reculé et 683 ont monté (378 inchangées).

Le volume des transactions a légèrement diminué à 46 millions d'actions échangées contre 46,50 millions. La participation institutionnelle a, elle aussi, un peu baissé, 630 « paquets » d'au moins dix mille actions ont été traités contre 700 « paquets » mercredi.

VALEURS	COURS 25/6	COURS 26/6
Alcoa	60 ...	59 1/4
A.T.T.	53 1/2	53 1/8
Boeing	35 7/8	35 7/8
Chase Manhattan Bank	45 7/8	45 5/8
Du Pont de Nemours	42 3/8	42 1/2
Eastman Kodak	57 3/8	56 5/8
Exxon	68 7/8	68 7/8
Ford	25 ...	24 3/8
General Electric	51 3/4	51 1/2
General Foods	30 5/8	31 ...
General Motors	47 3/4	46 1/2
Goodyear	13 1/4	13 1/4
I.B.M.	59 3/4	59 1/2
I.T.T.	28	28 ...
Kennecott	27 5/8	27 3/8
Mobil Oil	74 7/8	73 1/8
Pfizer	41 1/2	40 7/8
Schlumberger	119 3/8	117 3/4
Texaco	37 3/8	37 5/8
U.A.L. Inc.	16 1/4	16 5/8
Union Carbide	44 1/2	44 1/8
U.S. Steel	19 5/8	19 1/4
Westinghouse	28 1/8	28 3/4
Xerox	56 1/2	54 1/2

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	25 juin	26 juin
Valeurs françaises	107,3	108,8
Valeurs étrangères	107,2	108

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	108,9	110,5

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26/6	27/6
1 dollar (en yens)	281 15	217 80

BOURSE DE PARIS - 27 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	38 45	2 221
5 %	42 55	2 822
5 % 20-80	.. ..	2 398
3 % amort. 45-54	71 ..	2 721
4 1/4 % 1963	94 ..	3 517
Emp. N. Eq. 5 1/2 65	111 50	3 862
Emp. N. Eq. 6 % 66	103 50	4 413
Emp. N. Eq. 6 % 67	95 80	0 444
Emp. 7 % 1973	7899 .	.. ...
Emp. 8,80 % 77	98 50	0 868
Emp. 9,80 % 78	85 45	9 425
EDF 5 % 60	.	3 303
EDF 14,6 % 80-92	.. ..	1 073

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	284 10	286 50
A.G.F. (Sté Cent.)	750	755 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	2000	2000 ..
Concorde	369 ..	369 ..
Epargne France	295	295 ..
Financ. Victoire	315	320 ..
France I.A.R.D.	182 70	183 ..
Gan (Sté) Centr.	740	745 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
S.P.E.G.	213 ..	214 ..
U.A.P.	560 ..	553 ..
Alsacien. Banque	330	330 .
Banque Hervet	201 30	201 30
Bque Hypot. Eur.	303	306 ..
Bque Nat. Paris	279	279 70
B.O.I.C.	23 50	23 30
(Li) B. Scalb Dup.	113 ..	114
Banque Worms	195 ..	194 10
C.G.I.B.	36 ..	36 .
C. Crédit Univ.	365 ..	355 ..
C.A.M.E.	88 ..	88 ..
Créditel	116 ..	115 80
Créd. Gén. Ind.	259	260
Crédit Lyonnais	271 50	271 50
Electro-Banque	158 30	159 .
Eurobail	150 80	159 80
Financière Sofal	328 .	326
Fr. Cr. et B. (Cie)	121 .	112 10
France-Bail	284 80	281 ..
Hydro-Energie	20 .	19 20
Immobail B.I.P.	198 ..	201
Immobanque	292 ..	252
Immofica	264 ..	274 50
Interbail	240 ..	230 .
— (obl. conv.)	237 ..	231
Laffite-Bail	185 .	185 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locabail Immob.	328 ..	330
Loca-Expansion	133	133 50
Locafinancière	163 50	165 .
(Ly) Lyon Dép. Ct	130 .	130 .
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Marseille Créd.	272 50	272 50
Paris-Réescompte	425 ..	425 10
Séquanaise Banq.	247 ..	248 ..
Sicotel	133 .	134 ..
SLIMINCO	295	295
Sté Cent. Banq.	66 50	67 80
Société Générale	234 .	235 ..
SOFICOMI	258 ..	250 80
Sevabail	297	...
UCIP-Bail	126 .	126 10
— (obl. conv.)	171	... ..
Unibail	278	279 ..
U. Ind. Crédit	240 20	239 ..
Cie Foncière	174 90	180 ..
C.G.V.	220	218 ..
Fonc. Ch.-d'Eau	860	875
(M.) S.O.F.I.P.	90 50	90 50
Fonc. Lyonnaise	1100 .	1100 .
Immob. Marseille	1695 ..	1699 .
Louvre	240	248
SINVIM	148 50	14 90
Cogifi	224 60	216
Foncina	175	176 .
Gr. Fin. Constr.	188 30	188 3
Immindo	177 50	179 20

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Imminvest.	161 ..	163 .
Cie Lyon. Imm.	138 ..	137 .
UFIMEG	113	113 ..
U.G.I.M.O.	177 60	177 60
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Union Habit.	292 ..	300
Un. Imm. France	231 ..	231
Acier Investiss.	123 ..	123 50
Sofragi	268 ..	268
Applic. Hydraul.	230 ..	230 ..
Artois	229 ..	226 .
Centen. Blanzy	382 ..	382 .
(NY) Centrest	118 ..	119 .
(NY) Champex	116 ..	116 ..
Char. Réun. (p.)	4010 ..	4510 ..
Cominfou	443	460 ..
Cie Industrielle	335	339
(Li) Dév. R. Nord	129 ..	126 60
Electro-Financ.	304 10	304 10
(M) Et. Particip.	72 .	72
Fin. Bretagne	80 90	80 90
Fin. Ind. Gaz Eaux	600 ..	605 ..
Fin. et Mar. Part.	81 ..	82 .
France (La)	666 .	676 ..
La Mure	55 20	.
Lebon et Cie	255 ..	260 .
(NY) Lordex	113 .	112
Cie Marocaine	31 70	31 30

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tr. C.I.T.R.A.N.	138 ..	..
Trans. et Industr.	123 .	118 10
(Li) Baignol-Farj.	45	.. ..
Blanzy-Ouest	224 50	220
La Brosse	122	123 ..
Degremont	113 50	... ..
Duquesnes-Purina	239 ..	235 ..
Ecco	1830	1820
Ferrailles C.F.F.	275 .	275 10
Havas	524 .	523 .
Locatel	340 ..	348 .
Lyon-Alemand	142 ..	142 60

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Caparex	875	710 .
General Aliment.	1245	1240 ..
Ibsa Industrie		.. ..
Métall. Minière	125	... ..
Océanic	33 50	.. ..
Pétrofigaz	... .	... ..
Promoptia	..	... ..
Sab. Mor. Corr.	125 .	... ..
Bq Fin. Eurx Us.	271	. .
Total C.F.M.	92 50	92 50
Ufinex	213	d225 .
Voyer S.A.	3 50	3 20
Oce v. Grinten	231	... ..
Rorento NV	235 20	... ..

SICAV

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Unigestion	299 60	286 01
Uni-Hoche (Vern.)	327 54	312 69
Unijapon	364 74	348 20
UNI-M.T.	1063 20	1065 44
Uni-Obl. (Vernes)	2082 14	1925 13
Uniprom (Vernes)	2087 84	2087 54
Unirente	1189 46	1131 ..
Unisic (Vernes)	220 19	210 12
Valorem	289 72	288 21
Worms Investiss.	327 82	312 95

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2222	4,5 % 1973	2321	2306	2320 ..	2318 ..
3842	C.N.E. 3 %	3735	3725	3720	3711
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1278 .	Elf-Aquitaine	1370 .	1350	1357 ..	1350 ..
260 ..	— (certific.)	267 ..	267 ..	264	263 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
170 ..	Navig. Mixte	169	167	[illegible]	[illegible]
44 ..	Nobel-Bozel.	44 60	45	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
980 ..	Tél. Electr.	933	930 .	930 .	930 .
127 ..	— (obl.)	127 20	125 80	125 80	125 10
220 ..	Thomson-Br.	242 50	238 60	239 30	238 50
245 ..	— (obl.)	265 .	260 .	260 ..	260 ..
335 .	U.I.S.	336	336	335 ..	335 .
165 ..	U.C.B.	166 50	165 80	165 80	162 60
165 ..	Un. F. Bque	162 ..	163 60	163 50	160 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
205	Gen. Electr.	212 50	212 50	212 50	209 50
88 .	Gen. Mining	86	84 80	84 60	83 .
193 ..	Gen. Motors	197 20	192 70	191 80	188 40
46 .	Goldfields	48 50	49	49 10	48 40
79 ..	Harmony	87 10	87 70	87 .	87 70
5 .	Hitachi	5 10	5 15	5 15	5 15
270 ..	Hoechst Aktt.	271	270	270 ..	267 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
276 .	Bayer	270	275 ..	275 ..	269 50
179 ..	Buffelsfont.	180 50	179 ..	176 50	178 90
19 .	Charter	18 90	18 80	18 80	18 70
182 ..	Chase Manh.	186 50	184 10	184 10	183 50
162 ..	Cie Pétr. Im.	165 ..	164 20	164 20	164 20
37 ..	De Beers	38 ..	38 ..	38 .	37 30
635 .	Deuts Bank	638 ..	633	633	624
345 .	Doorn Mines	376 ..	383 ..	383 70	383 ..
160 .	DuPontNem.	173	171 50	171 50	170 ..
285 .	East Kodak	232 30	236 ..	235	220 50
122 .	East Rand	129 10	130 30	130 10	130 .
82 .	Ericsson	87 10	88 ..	88 ..	87 ..
275 ..	Exxon Corp.	285 ..	280 ..	280 ..	277 .
99 ..	Ford Motor	103 ..	98 ..	98	97 60
225 ..	Free State	231 ..	237 ..	237 ..	232 ..
365 ..	Royal Dutch	357	356 30	356 ..	350
40 ..	Rio Tinto Zin.	40 75	41 ..	40 80	40 65
140 .	St Helena Co.	157 50	158 ..	158	157 ..
430 .	Schlumberger	490 ..	482 10	484 80	490
38 .	Shell Fr.	38 .	37 90	37 90	37 90
630 .	Siemens A.G.	625 ..	627 .	627	627 .
41 .	Sony	41 .	42 50	42 50	42 10
245 ..	Unilever	245 ..	245 30	245 30	245 50
184 .	U. Min. 1/10	184 50	183 80	184 .	183 50
177 .	Unit. Techn.	177 9	177 2	180 ..	179 .
350 .	West Drief.	365 90	364 50	365 ..	36 ..
189 .	West Deep.	198 70	199	198	198 70
265 .	West Hold.	277 50	283 80	281	283 80
235 .	Xerox Corp.	233	227 50	228 90	227 30
2 50	Zambia Corp.	2 81	2 86	2 84	2 80

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 186	4 181	4 ..	4 210
Allemagne (100 DM)	232 240	232 270	225 ...	237 ...
Belgique (100 F)	14 512	14 504	13 950	14 650
Pays-Bas (100 fl.)	211 330	211 330	206	217 .
Danemark (100 krd)	74 840	74 900	71 500	78 500
Norvège (100 k)	84 440	84 500	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 594	9 615	9 350	9 850
Italie (1 000 lires)	4 895	4 872	4 840	5 150
Suisse (100 fr.)	251 540	251 950	244 ...	256
Suède (100 krs)	98 410	98 470	96	101 500
Autriche (100 sch.)	32 600	32 650	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 844	5 841	5 700	6 100
Portugal (100 esc.)	8 385	8 370	8 200	9 100
Canada ($ can. 1)	3 664	3 665	3 470	3 700
Japon (100 yens)	1 838	1 834	1 800	1 900

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

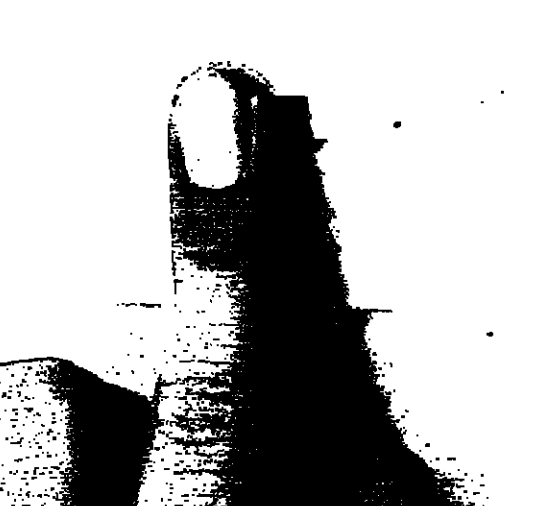
MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/6
Or fin (kilo en barre)	82000	83550 ..
Or fin (en lingot)	82000	83200 .
Pièce française (20 fr.)	698 90	700 10
Pièce française (10 fr.)	395	392 ..
Pièce suisse (20 fr.)	550 90	555 ..
Pièce latine (20 fr.)	540 ..	540 10
Souverain	725 ..	731 ..
Pièce de 20 dollars	2900 .	2900 ..
Pièce de 10 dollars	1400	1432 ..
Pièce de 5 dollars	850 50	..
Pièce de 50 pesos	3470 ..	3500 ..
Pièce de 10 florins	550 ..	564 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *La section française du congrès juif mondial* déclare, après l'attentat au siège du MRAP, le jeudi 26 juin, que cette action « *s'inscrit dans un nouveau cycle de violences raciste et antisémite dont on ne saurait sous-estimer la gravité. La section française du congrès juif mondial demande instamment aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures pour mettre hors d'état de nuire les nostalgiques du nazisme* ».

Le numéro du « Monde » daté 27 juin 1980 a été tiré à 530 201 exemplaires.



A B C D E F G

AU COMITÉ CENTRAL DU P.C.F.

« François Mitterrand est content de M. Giscard d'Estaing »

déclare M. Marchais

M. Marchais a présenté, vendredi matin 27 juin, devant le comité central du P.C.F., un rapport sur la situation politique. Le comité central s'était réuni pour la première fois dans la salle prévue à cet effet au siège, place du Colonel-Fabien. Pour la circonstance, la presse avait été admise à suivre l'ouverture de la séance de travail.

Le secrétaire général a rappelé que, au terme de l'analyse de son parti, la crise favorise l'aspiration aux changements politiques, mais suscite aussi, dans le même temps, les résistances à ce changement. « *Dans ces conditions*, dit-il, *l'existence de luttes aussi diverses et aux objectifs souvent aussi élevés exprime non seulement un mécontentement croissant devant la situation qui est faite aux travailleurs, mais un dépassement des obstacles des freins au développement du mouvement populaire que suscite l'approfondissement de la crise elle-même.* »

M. Marchais relève, d'autre part, que la politique du pouvoir se heurte à la *résistance des travailleurs* et que les luttes menées par ceux-ci « *se sont, en de nombreux cas, soldées par des succès* ». C'est pourquoi, indique-t-il, le pouvoir est amené à recourir « *à la force pour tenter d'endiguer la montée du mouvement de protestation* ».

M. Marchais aborde ensuite la conférence de presse du président de la République, qu'il accuse de s'être « *livré une fois de plus à un camouflage grossier* » en déclarant que la situation économique s'améliore. Le secrétaire général indique, d'autre part, que, en matière internationale, le président de la République est amené à « *louvoyer tout en poursuivant une politique contraire aux intérêts de l'indépendance de la souveraineté nationale* ».

S'il reconnaît que M. Giscard d'Estaing a pris des initiatives comme la rencontre de Varsovie, la participation aux Jeux olympiques ou la prise de position en faveur d'une solution politique de l'affaire afghane, M. Marchais souligne que « *la politique giscardienne demeure plus que jamais une politique pro-atlantique et d'intégration européenne, une politique liant toujours plus étroitement la France aux Etats-Unis et à la République fédérale d'Allemagne* ». M. Marchais estime d'autre part que le chef de l'Etat « *a prononcé un véritable plaidoyer en faveur de la bombe à neutrons* », ce qui signifie qu'il a « *en quelque sorte officialisé l'abandon de la stratégie de dissuasion au profit d'une orientation qui tend à lier de plus en plus notre pays à la politique d'aventure des Etats-Unis* ».

M. Marchais commente ensuite la conférence de presse de M. Mitterrand du 24 juin. Selon lui, le premier secrétaire du P.S. est resté d'une « *discrétion exemplaire sur les questions sociales* ». En matière de politique extérieure, il s'est livré à une « *surenchère atlantiste et pro-américaine tous azimuts* ». « *Il n'a pas eu un mot contre le renforcement de l'autoritarisme giscardien. Bien au contraire, à l'heure où le pouvoir et le patronat frappent plus dur et plus fort contre le mouvement populaire, François Mitterrand s'est appliqué à donner un label de parfaite démocratie à M. Giscard d'Estaing. (...) En somme, François Mitterrand est content de M. Giscard d'Estaing. Ainsi se manifestent les convergences de plus en plus étroites entre François Mitterrand et M. Giscard d'Estaing.* » A ses yeux, le premier secrétaire du parti socialiste s'est appliqué à « *fermer soigneusement toutes les portes de l'union* » et a fait du refus de toute action commune et de toute discussion avec le parti communiste un « *axe de la politique du P.S. pour toute la période qui s'ouvre* ».

Les récents propos tenus par M. Mitterrand montrent, selon M. Marchais, que, « *décidément, la voie des rencontres d'états-majors, des compromis entre leaders, les déclarations au sommet, n'est pas celle qui peut conduire le mouvement populaire au succès* ».

Le secrétaire général du P.C. trace ensuite quelques grands axes d'activité du P.C. parmi lesquels la mise en échec d'une « *campagne délirante de mensonges et de stupidités qui déferlent de partout* » et selon laquelle « *les pays socialistes, c'est l'apocalypse. Nous ne disons pas,* déclare-t-il, *que le socialisme est le paradis pour répondre à ceux qui en font l'enfer incarné ! Nous faisons connaître la réalité de ces pays. Leur réalité telle qu'elle est, sans en masquer les imperfections, mais sans en ignorer non plus les immenses réalisations positives* ».

Le premier secrétaire du P.S. répond à « l'Humanité »

M. François Mitterrand évoque, dans sa chronique que publie *l'Unité* (daté 27 juin-3 juillet) les commentaires qui ont suivi sa conférence de presse du 24 juin. Il écrit : « *Je me tais : il est candidat. Je parle : raison de plus. Je dors : voilà la preuve. Je me réveille : c'est démontré. Je déjeune : quel appétit ! Je ne dîne pas : habileté. Un beefsteack frites : il se prépare. De l'eau d'Evian : il est au point. Je cours la France : il fait campagne. Je me promène : il fait semblant. Parviendrai-je à convaincre la presse émoustillée qu'il n'est pas besoin d'être candidat à la présidence de la République pour parler de la France aux Français quand on incarne, ès qualités, le premier parti du pays ?*

» *A peine ces mots écrits, il me semble en avoir trop dit. Il est clair que pareil langage confirme ce qu'on savait de toute éternité.*

» *Pour avoir dénoncé l'intervention soviétique en Afghanistan, je serais à droite de la droite, si j'en crois René Andrieu. Grâces lui soient rendues ! Les historiens sauront de la sorte qu'en 1980, soit huit ans après la signature du programme commun de gouvernement, c'était être à gauche que d'applaudir à l'asservissement d'un peuple, tandis que c'était être à droite de la droite que d'affirmer son droit de vivre libre.*

» *Pour m'être interrogé sur l'installation des fusées soviétiques SS 20, mobiles sans doute mais pointées, je suppose, de préférence sur l'Occident, et pour n'avoir pas condamné avec la vigueur désirée les futures fusées américaines Pershing qui, elles, pointeront sur Moscou, je serais toujours, selon le même auteur, à droite de la droite. Ainsi serait-ce être de gauche que de s'inquiéter pour les Russes et à droite de la droite que de s'inquiéter pour la France.*

» *Je demande trêve à Andrieu.* »

Mgr PAUL POUPARD EST NOMMÉ PRÉSIDENT DU SECRÉTARIAT POUR LES NON-CROYANTS

Cité du Vatican (A.F.P.) — Un remaniement « ministériel » visant à rajeunir les cadres du gouvernement central de l'Eglise, décidé par Jean-Paul II, a été rendu public ce vendredi 27 juin.

Le cardinal polonais Wladyslaw Rubin, soixante-deux ans, remplace le cardinal français Paul Philippe, soixante-quinze ans, au poste de préfet de la congrégation pour les Eglises orientales. Le poste de préfet de la congrégation pour les causes des saints sera désormais assuré par le cardinal italien Pietro Palazzini, soixante-huit ans, qui succède à son concitoyen le cardinal Corrado Bafile, soixante-dix-sept ans. Le cardinal autrichien Franz Koenig, soixante-quinze ans, est remplacé à la tête du secrétariat pour les non-croyants par le Français Mgr Paul Poupard, cinquante ans, évêque auxiliaire et recteur de l'Institut catholique de Paris qui, n'étant pas cardinal, portera le titre de pro-président de ce secrétariat.

Jean-Paul II a aussi nommé pro-président du secrétariat pour les non-chrétiens Mgr Jean Jadot, soixante-douze ans, prélat belge actuellement délégué apostolique à Washington. Enfin, le prélat flamand Jan Schotte devient secrétaire de la commission Justice et Paix en remplacement de Mgr Roger Heckel, nouvel évêque co-adjuteur de Strasbourg.

Ces nominations précèdent la réunion de tous les cardinaux présents à Rome que le pape convoquera samedi 28 juin, veille de son départ pour le Brésil. Il s'agit du premier remaniement important du pontificat de Jean-Paul II.

LE DÉBAT DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE AU SÉNAT

La France « entend rester maîtresse de son langage de ses initiatives, de ses interlocuteurs »

déclare M. Jean François-Poncet

M. Jean François-Poncet a pris la parole ce vendredi matin 27 juin au Sénat, où se déroule un débat consacré à plusieurs questions orales traitant de politique étrangère.

Le ministre a longuement rappelé la position de la France dans les crises actuelles : Afghanistan, Proche-Orient, situation économique mondiale. Il a parlé de l'Europe qui « *s'impose un peu plus tous les jours comme une force indépendante et agissante sur la scène internationale* ».

Dans la dernière partie de son discours, il a notamment déclaré :

« *La politique de la France est une politique indépendante. Ceci signifie qu'elle se fonde sur des analyses, qu'elle se manifeste par des choix et qu'elle tient compte de circonstances qui lui sont propres. Ceci implique qu'elle entend rester maîtresse de son langage, de ses initiatives et de ses interlocuteurs. Y renoncer, ce serait ruiner le crédit que les Etats étrangers font à la France, ce serait cesser de jouer un rôle efficace ou tout simplement utile, ce serait se condamner à n'avoir plus de politique ou à n'avoir qu'une politique à éclipse. Cela, qu'on ne l'attende pas de la France. Quelles que soient les pressions ou les sollicitations, et d'où qu'elles viennent, elle ne le fera pas.*

» *Mais la politique de la France n'est pas une politique d'isolement.*

» *La plupart des défis dont j'ai parlé touchent en même temps et, de façon analogue, nos alliés et partenaires occidentaux. Nous y réagissons tous à partir d'un héritage historique de valeurs qui nous sont communes. Nous sommes unis par des engagements qui témoignent d'un sentiment partagé face aux périls qui pourraient menacer notre liberté et notre sécurité.* »

La solidarité appelle la concertation, mais celle-ci a ses règles ainsi rappelées par M. François-Poncet :

« *La première est que le cadre de la concertation doit être adapté à son objet (...).*

» *La deuxième règle est que la concertation doit être réciproque et équilibrée (...). La troisième est que la concertation doit respecter le pluralisme.* »

M. LECANUET : le danger est celui d'une défaite sans guerre.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères et président de l'U.D.F., succède à M. François-Poncet et lui apporte son soutien, ainsi qu'à la politique du chef de l'Etat. Il se félicite que, grâce au dialogue engagé à Varsovie, la France ait obtenu de l'Union soviétique un geste, certes « *ambigu* » mais, dit-il « *positif* ». Il souligne que « *ce premier acquis, dû à l'action du président de la République* » a été reconnu comme tel par « *le plus sourcilleux de nos alliés, le président Carter, qui approuve maintenant les demandes séparées de ses alliés auprès de Moscou* ».

« *Par la voix du président de la République,* déclare-t-il, *la France a renforcé sa détermination devant le monde.* » L'orateur approuve d'autant plus la politique définie par le chef de l'Etat que, pour lui, la détente n'est possible que s'il y a équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest. Or cet équilibre, estime-t-il, en se référant à une déclaration de M. Brejnev (Prague 1972), les Soviétiques ont la volonté de le rompre à leur profit.

« *La stratégie expansionniste de l'Union soviétique,* déclare le président de la commission des affaires étrangères, *est dans la logique de l'idéologie communiste. La détente, dans cette stratégie, est utilisée comme une arme destinée à endormir la vigilance des pays occidentaux et à lui permettre d'étendre sa présence dans le monde. Le danger,* affirme M. Lecanuet, *n'est peut-être pas celui de la guerre, c'est celui de la défaite sans guerre.* »

La Côte de Granit rose a été complètement nettoyée

30 % des meublés n'ont pas encore été loués pour juillet

De notre correspondant

Saint-Brieuc. — « *Les touristes peuvent venir en toute tranquillité. La Bretagne est plus belle que jamais.* » Pour M. Soisson, ministre de la jeunesse, des sports, des loisirs et du tourisme, venu le 26 juin visiter la Côte de Granit rose et présider par la même occasion l'assemblée générale du comité régional du tourisme à Trégastel, la saison touristique peut s'ouvrir sans aucune arrière-pensée dans cette zone polluée le 7 mars par le pétrole du *Tanio*.

C'est pour le ministre un exploit. « *Je suis venu début mai et j'ai été désespéré de ce que je voyais. J'ai été ce matin réconforté. L'armée et les élus ont fait ensemble un véritable prodige.* » *Les militaires qui auront tous été* retirés le 28 juin auront au total « donné » cent cinquante mille journées de travail, a calculé M. Foulquié, préfet des Côtes-du-Nord, qui chiffre à 98 millions de francs le montant des dépenses de nettoyage *engagées à ce jour.*

Pour quel résultat ? Toutes les grèves et plages sont propres, se sont plu à reconnaître les élus de la région, réunis au début de la semaine. Mais les caprices de la mer, l'existence de zones rocheuses trop difficiles d'accès pour être nettoyées, sans parler de l'épave du *Tanio*, incitent les maires et l'administration à rester « sur le qui-vive ».

Cela dit, 30 % des meublés de la côte et 20 % des chambres d'hôtels restaient à louer pour juillet. La situation paraît meilleure pour août. L'opération « juin en Bretagne », ont remarqué MM. Guedo, président du comité régional du tourisme, et Yoncourt, président de l'Union départementale des syndicats d'initiative, s'est révélée décevante. La même campagne était menée, en même temps, pour le Sud-Ouest, et elle a été tardivement annoncée. Sur place, une opération de promotion aura lieu cet été avec la mise en place de navettes gratuites desservant toutes les stations du littoral enre Trébeurden et Perros - Guirec, toutes les demi-heures.

Pour ce qui est des indemnités, M. Soisson a rappelé qu'il avait délégué 300 000 F de crédits d'urgence aux préfets des Côtes-du-Nord et du Finistère et que l'*indemnisation des professions* liées au tourisme se fera en deux tranches en octobre et début 1981 sur la base des déclarations fiscales. Enfin, un plan de promotion destiné à restaurer l'image de la Bretagne sera mis sur pied que le comité régional du tourisme chiffre pour l'instant à 4,5 millions de francs. « *Si le temps est de la partie, nous gagnerons notre pari* », a conclu M. Soisson en annonçant qu'il reviendra faire le bilan en octobre.

JEAN VIDEAU.

● *M. Raymond Barre* a reçu jeudi matin 26 juin à l'hôtel Matignon deux parlementaires communistes du département du Rhône, MM. Camille Vallin, sénateur, et Marcel Houël, député, qui lui avaient demandé audience pour l'entretenir de la situation de l'emploi dans les industries chimique, textile et automobile de la région Rhône-Alpes. A l'issue de cet échange de vues, MM. Vallin et Houël ont indiqué qu'ils transmettront prochainement au premier ministre un dossier relatif aux difficultés existant dans ces trois secteurs industriels. « *M. Barre n'a pas semblé indifférent aux problèmes posés*, ont-ils déclaré, *mais nous le jugerons sur les actes.* »



